Programme Communal de Développement Rural

Commune de Verlaine
Province de Liège

PHASE 5 : FICHES PROJETS

VERLAINE
PCDR



VERLAINE COMMUNE

SEN5

CONSEIL D'AFFICHAGE DU PDF

Le document a été créé de manière à être lu en recto-verso. Ainsi, toutes les fiches-projets commencent sur une page impaire ; il y a donc certaines pages blanches entre deux fiches-projets.

À l'impression, il faut donc privilégier le recto-verso.

Sur l'ordinateur, vous pouvez également afficher le document en modes deux pages. Pour ce faire, allez dans « Affichage < Affichage de pages » d'Adobe Acrobat et cochez « deux pages » et « afficher la page de couverture en mode deux pages ».

Pour vérifier que le document est bien affiché :

- La page de garde doit apparaître seule,
- les numéros impairs sont sur la page de droite et les numéros pairs sur la page de gauche.

Le présent document a été rédigé de janvier à juin 2023
Sauf mention contraire, toutes les photos sont de SEN5.

SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste
Benoît KERKHOFS, bio-ingénieur
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste

En collaboration avec
La FONDATION RURALE DE WALLONIE
Équipe Hesbaye-Liégeoise

TABLE DES MATIERES

Lot 0 7
Recensement du petit patrimoine 8
Audit énergétique des bâtiments publics 8
Communication sur les nouvelles lignes express 9
Promotion des chemins de balades existants 9
Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 10
Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 10
Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 11
Mise en place d'actions propreté 11
Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 12
Organisation de systèmes de garde pour les enfants 13
Communication autour des boîtes jaunes 13
Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages 14
Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 15
Amélioration de la visibilité des informations et des activités 15
Initiative vers des organisations durables 16
Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants 16
Replantation d'arbres et de haies 17
Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement 17
Lot 1 19
Sensibilisation à la mobilité douce 21
Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 35
Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 57
Développement du maillage écologique 81
Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 97
Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 117
Aménagement des entrées de villages 129
Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 151
Lot 2 175
Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 177
Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 189

Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 195
Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 201
Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 209
Reméandrage de l'Yerne 221
Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC ... 239
Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 245
Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 251
Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 257
Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 269
Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 273
Aménagement d'un tiers-lieu rural 277
Organisation d'un petit marché itinérant 289
Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 293
Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 297
Lot 3 305
Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée 306
Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 308
Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 310
Amélioration de la visibilité des informations et activités 312
Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 314
Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement 316
Promotion de l'engagement citoyen 318
Diversification de l'offre de logements 320
Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 322
Création d'un compost partagé 324
Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 326
Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 328
Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 330
Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique . 332
Annexes 335
Annexe 1 : Tableau synthétique de la stratégie de développement 336

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACL : Association Citoyenne Locale
ADESA : Action et défense de l'environnement de la vallée de la senne et de ses affluents
APAQW : Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWAP : Agence wallonne du patrimoine
CCATM : Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité
CCCA : Conseil consultatif communal des aînés
CCE : Conseil consultatif des enfants
CCS : Comité culturel et sportif Verlaine asbl
CLDR : Commission Locale de Développement Rural
CoDT : Code de développement territorial
CNB : Cercle des Naturalistes de Belgique
CRMA : Contrat de rivière Meuse aval
DNF : Département de la nature et des forêts
DR : Développement rural
FJA : Fédération des jeunes agriculteurs
FWA : Fédération wallonne des agriculteurs
GAL JSH : Groupe d'Action Locale Je suis hesbignon
GCU : Guide communal d'urbanisme
GT : Groupe de travail
MAEC : Mesure agro-environnemental et climatique
ODR : Opération de développement rural
PAEDC : Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat
PCDN : Plan communal de développement de la nature
PCM : Plan communal de mobilité
PCS : Plan de cohésion sociale
PIC : Plan d'investissement communal
PIMACI : Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité
PST : Plan Stratégique Transversal
RCA : Régie communale autonome
SDC : Schéma de développement communal
SOL : Schéma d'orientation local
SPW : Service public de Wallonie
SPW ARNE : SPW agriculture, ressources naturelles et environnement
SPW MI : SPW Mobilité et infrastructures
SPW TLPE : SPW Territoire, Logement, Patrimoine et énergie
SRWT : Société régionale wallonne des transports
STP : Service technique provincial
VeT : Verlaine en Transition
ZACC : Zone d'aménagement communal concerté (du Plan de secteur)

QUELQUES DÉFINITIONS :

Pôle structurant : Concentration de services et d'équipements à la population.

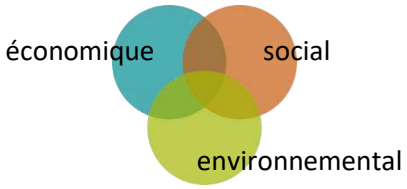
Mobilité active : La mobilité active désigne les modes de transport qui reposent sur l'activité physique des personnes. Les formes les plus connues des modes actifs sont bien entendu la marche à pied et le vélo, auxquels on peut ajouter - dans une mesure bien plus relative - la trottinette, voire les rollers, les patins à roulettes, et autres engins de déplacement au sens du Code de la route (Source : Union de Villes et des Communes de Wallonie).

AUTRES

Dans les lots 2 et 3, des pictogrammes sont utilisés pour donner une fourchette budgétaire :

- € = moins de 10.000 euros
- €€ = entre 10.000 et 100.000 euros
- €€€ = plus de 100.000 euros

Pour le développement durable, les cercles pleins indiquent que ce pilier est rencontré par le projet. Dans l'exemple ci-dessous, les trois piliers sont rencontrés.



Lot 0

Le « lot 0 » reprend les actions développées pendant la phase d'élaboration du PCDR, et faisant réponse aux besoins exprimés par la population lors des multiples démarches de consultation, ou qui existaient déjà auparavant mais qui nécessitaient une meilleure communication auprès du grand public. Ce lot 0 a donc pour but de mener des réalisations concrètes dès le début de la dynamique de l'ODR. Notons que seules les trois dernières actions ont été menées avec la CLDR ; en effet, les autres actions ont été entreprises rapidement pour répondre aux besoins de la population alors que la crise sanitaire rendait difficile l'implication de cette Commission.

Table des matières

0.1. Recensement du petit patrimoine 8

0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 8

0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 9

0.4. Promotion des chemins de balades existants 9

0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 10

0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 10

0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 11

0.8. Mise en place d'actions propreté 11

0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 12

0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 13

0.11. Communication autour des boîtes jaunes 13

0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages 14

0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 15

0.14. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 15

0.15. Initiative vers des organisations durables 16

0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants 16

0.17. Replantation d'arbres et de haies 17

0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement 17

RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE

Projet 0.1.

Le Comité culturel et sportif a réalisé un recensement du petit patrimoine. En tout 53 éléments sont repris, que ce soit tant les châteaux que les villages, les fermes ou encore des maisons « particulières » (ex : ancienne gendarmerie, ...). Ce recensement n'est néanmoins pas (encore) mis au propre et nécessiterait un petit coup de projecteur (cfr. Fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel).

À noter qu'un inventaire des ponts communaux est également prévus en 2023 grâce à l'appel à projets « Inventaire et inspections des ponts communaux » du SPW MI.



Ferme Destexhe (ferme de Borsu)

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Projet 0.2.

Sept bâtiments publics sont audités. Il s'agit de l'administration communale, du bâtiment CPAS/police, de l'école de Verlaine, de l'école de Chapon-Seraing, du bâtiment du service travaux, de la salle des Thuyas et de l'ancienne école de Seraing-le-château. Ces bâtiments sont audités tous les 10 ans ou à chaque changement d'utilisation. Le dernier audit date de 2015.

Ces audits débouchent sur des projets d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, comme par exemple :

- la rénovation de la toiture de l'école de Verlaine (voir fiche 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique),
- Le remplacement du système de chauffage de l'école par une technologie énergie fossile free grâce à un subside UREBA exceptionnel de 70 % (voir fiche 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique),.

À noter qu'un nouveau marché a été conclu avec l'intercommunale Ecetia pour réaliser un nouvel audit de l'école communale de Verlaine.





Administration communale et ancienne école de Seraing-le-Château

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES LIGNES EXPRESS

Projet 0.3.

Un article est prévu dans l'un des bulletins communaux de 2023.

À noter que le TEC va également communiquer sur les lignes express car il ressort d'une évaluation qu'elles sont sous-utilisées par manque de connaissance de l'outil.



Ligne express du TEC
Source : SudInfo

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

PROMOTION DES CHEMINS DE BALADES EXISTANTS

Projet 0.4.

Plusieurs actions ont déjà vu le jour en vue de promouvoir les chemins de balades inaugurés en juin 2018. Parmi celles-ci, citons notamment :

- la création des roadbooks et du balisage par le PCDN/BiodiverCité en 2017,
- la distribution des roadbooks lors des activités du PCDN/BiodiverCité (Journée de l'Arbre, Expo Champignons, ...) et lors de l'accueil des nouveaux habitants (voir fiche 0.13. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants),
- l'organisation de balades guidées,
- l'information sur le site Internet de la commune ainsi que sur le site de la Maison du Tourisme Terres de Meuse (https://www.terres-de-meuse.be/promenades/a-pied)

À noter que les roadbooks sont disponibles à l'administration communale, au Centre Sportif et à la Maison du Tourisme. Le bouche à oreille fonctionne également très bien pour la promotion de ces balades.



Extrait de la page internet du site de la commune de Verlaine

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

MISE À DISPOSITION DE BACS À PLANTER DANS LES VILLAGES

Projet 0.5.

Ce projet a été initié par le groupement citoyens « Verlaine en transition ». Plusieurs bacs ont déjà été aménagés, dont notamment :

- Au Centre sportif à Verlaine
- À l'espace convivial rue Caquehu à Verlaine (au début du sentier du tram)
- A l'espace convivial de Seraing-Le-Château, au début de la rue de Verlaine,
- Sur la place de Chapon-Seraing,
- Rue Trixhelette à Bodegnée.

À noter que ceux à l'entrée du cimetière de Seraing-Le-Château et à la fontaine du Lavu à Verlaine ne sont plus utilisés à l'heure actuelle.

« Verlaine en transition » collabore également de temps en temps avec l'école de Verlaine pour les semis et le garnissage des bacs de Verlaine

Enfin, des panneaux en bois « nourriture à partager » ont été élaborés avec l'aide du Cercle Horticole. Ces panneaux ont été placés au printemps 2022 (mais malheureusement certaines ne survivent pas malgré le traitement à l'huile de lin).



Incroyables comestibles de Verlaine
Source : Verlaine en transition

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

ORGANISATION D'ACTIONS DE NETTOYAGE DES COURS D'EAU

Projet 0.6.

Plusieurs actions de nettoyage ont déjà eu lieu en partenariat avec le Contrat de rivière Meuse aval, Comité local du Geer. Néanmoins, ces actions ont été stoppées avec le Covid. Elles doivent être relancées.

Ce projet est également en lien avec le projet 0.8. Mise en place d'actions propreté.



Plaque signalétique du ruisseau de l'Yerne

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

ENCOURAGEMENT AU TRI DES DÉCHETS ET AUX BONNES PRATIQUES POUR SE DÉSENCOMBRER DE CERTAINS OBJETS

Projet 0.7.

Plusieurs actions ont déjà été engagées en ce sens :

- Entre 2020 et 2022, la commune de Verlaine a lancé, via son PCS, une donnerie virtuelle. Malheureusement, ce projet n'a pas remporté de franc succès et cette donnerie sera arrêtée en 2023.
- En 2020, la commune a adhéré la Ressourcerie du Pays de Liège et a lancé un Repair Café.
- Une brochure explicative sur la collecte des déchets et la taxe des ménages est distribuée aux nouveaux habitants ainsi que sur demande. Cette brochure est régulièrement actualisée.
- Un partenariat a été mis en place avec Intradel dans le cadre d'actions de sensibilisation sur des thématiques diverses : langes lavables, collations saines, zéro déchet, ...





Logos du Repair Café et de la Donnerie virtuelle
Source ; site internet de la commune de Verlaine

Enjeux

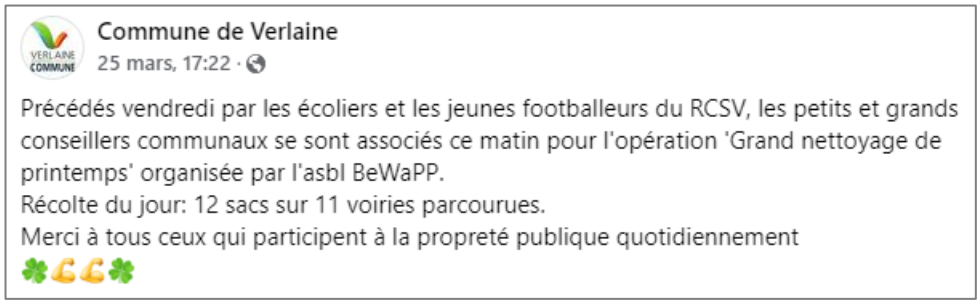
1	2	3
4	5	6
7		

MISE EN PLACE D'ACTIONS PROPRETÉ

Projet 0.8.

Chaque année, la commune de Verlaine participe au Grand Nettoyage (de printemps – opération Be Wapp). La commune relaie les informations sur le site internet de la commune ainsi que dans le bulletin communal. Les ouvriers communaux s'occupent du ramassage des sacs.

Plusieurs ambassadeurs propreté sont également présents sur le territoire.



Post facebook de la commune de Verlaine par rapport à l'opération Bewapp 2023

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

RÉNOVATION ET MODERNISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES, EN CE COMPRIS L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Projet 0.9.

Les implantations de Verlaine et de Chapon-Seraing ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux et acquisitions. D'autres sont également programmées dans le court terme.

Parmi les travaux et acquisitions qui ont eu lieu récemment, citons, pour l'implantation de Verlaine :

- Le changement de tous les coffrets électriques et le raccordement conforme des cuisines,
- L'Installation du WIFI,
- Le placement de 2 nouvelles cuisines en maternelle,
- La nouvelle plateforme "Portail Parents" pour la réservation des repas et activités/stages,
- Le placement d'un nouveau revêtement de sol du réfectoire maternelle,
- Le placement de stores dans 10 classes,
- L'achat de mobilier scolaire pour 5 classes (maternelles et primaires),
- La mise en place d'une barrière et d'une clôture pour sécuriser le site de l'école,
- La pose de placards dans l'agora des maternelles,
- Le changement d'électroménagers dans les 2 nouvelles cuisines,
- L'installation de nouveaux tableaux en P5 et P2,
- La réfection des toitures,
- La pose de nouvelle peinture des classes de P5-P6,
- L'aménagement d'un local de stockage pour le mobilier inutilisé afin de dégager l'auditorium,
- La mise en ordre du chauffage sol en P5-P6,
- L'installation de tables de piquenique et de frigos boîtes à livres,
- La réfection du préfabriqué (crépis, isolation, pose de screens),
- La pose de capteurs de cuve à mazout,
- Le remplacement des éléments défectueux dans les toilettes,

Parmi les travaux et acquisitions en cours, citons, pour l'implantation de Verlaine :

- La mise en conformité de l'électricité,
- La rénovation de la toiture plate via un subside UREBA,
- L'acquisition de 5 TV interactives et de 12 tablettes (en attente de livraison),
- Le remplacement du préau maternelle (attribué en attente de placement par la société),
- Le placement de stores dans toutes les autres classes,
- La poursuite du remplacement des éléments défectueux dans les toilettes.

Pour l'implantation de Chapon-Seraing, les travaux et acquisitions suivantes ont déjà eu lieu récemment :

- Le placement d'une nouvelle cuisine et électros,
- Le placement d'un nouveau revêtement de sol,
- La nouvelle plateforme "Portail Parents" pour la réservation des repas et activités/stages,
- La pose de peinture des classes,
- La pose de stores dans les 2 classes,
- Le changement de mobilier,
- La pose d'un abri pour la cour de récréation,
- La pose d'un banc autour de l'arbre de la cour de récréation.

À noter que le matériel numérique est non pertinent car il s'agit d'une implantation maternelle. Elle pourrait néanmoins être envisagée sur demande des enseignants.



École communale de Chapon-Seraing

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

ORGANISATION DE SYSTÈMES DE GARDE POUR LES ENFANTS

Projet 0.10.

L'ONE a retenu le projet de la commune de Verlaine, dans le plan cigogne 2021-2026, à concurrence de 28 places, moyennant engagement d'ici le 30/06/2026. Une enveloppe de subventionnement est réservée pour la partie infrastructure.

Le subside s'élève à 793 760 €.

Ce projet devrait voir le jour entre les rues Vinâve des Stréats, rue de la Station et Tige du Paz. À noter que ce projet est également en lien avec la fiche 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine.



137 nouvelles places dans les (futures) crèches de l'arrondissement Huy-Waremme

Considéré comme un des mauvaises élèves en la matière, l'arrondissement Huy-Waremme bénéficiera d'ici août 2026, via le « Plan Équilibre », de 137 nouvelles places pour accueillir les enfants en bas âge.

Article sur les nouvelles places dans les communes de l'arrondissement de Huy-Waremme

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

COMMUNICATION AUTOUR DES BOÎTES JAUNES

Projet 0.11.

La communication autour des boîtes jaunes[1] a déjà eu lieu via :

- Un toutes boites, durant l'année 2019,
- Un article dans le bulletin communal, en novembre 2019
- Sur le site Internet de la commune,
- À la page 6 du Guide communal des Aînés (projet du GAL), en 2021,
- Dans le journal d'Eneo de mars-avril 2022

Par ailleurs, ces boîtes jaunes sont toujours disponibles au CPAS, près des assistantes sociales ainsi qu'au service population de l'administration communale.



Exemples de boîtes jaunes

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

[1] La boite jaune senior ou boite Senior Focus une boite de type "boite à tartine" ou est apposé un logo facilement identifiable par les services de secours. Elle contient l'ensemble des renseignements utiles sur la personne à secourir à savoir: les ambulanciers, pompiers, médecins généralistes, policiers, aides-soignant(e)s. Cette boite peut également servir en cas de disparition du senior et les policiers auront accès rapidement aux éléments tels que: la photographie du disparu, ses signes distinctifs, ses habitudes de vie, les lieux qu'il fréquente, etc. et si il s'agit d'un malaise, les services de secours pourront y trouver tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée : liste des médicaments, allergies, opérations subies, maladies,… Cette boîte est rangée dans le frigo.

AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS TOUS LES VILLAGES

Projet 0.12.

En 2019, la commune de Verlaine a participé à l'appel à projets « C'est ma ruralité ». Le but était de créer un espace convivial et intergénérationnel sur chaque village. Les travaux sont aujourd'hui terminés et les aménagements suivants ont été installés :

Verlaine : rue Caquehu (env 1.500 m²)

- 2 bancs doubles avec pédaliers adaptés sénior (hauteur d'assise 50cm)
- 2 jeux à ressort monoplace accessible PMR
- 1 jeu à ressort 2 places
- 1 toboggan pour jeunes enfants (<1m)



Chapon-Seraing : rue Lambotte (env 45 m²)

- 1 jeu à ressort monoplace accessible PMR
- 1 pédalier



Seraing-le-Château : rue de Verlaine (env 500 m²)

- 1 banc double avec pédaliers adapté sénior (hauteur d'assise 50cm)
- 1 jeu à ressort monoplace accessible PMR
- 1 jeu à ressort 2 places
- 1 toboggan pour jeunes enfants (<1m)
- 1 panneau ludique



Bodegnée : rue Bois Léon (env 200m²)

- 1 banc double avec pédaliers adapté sénior (hauteur d'assise 50cm)
- 1 jeu à ressort monoplace accessible PMR
- 1 jeu à ressort 2 places
- 1 panneau ludique



Un subside de 15.000 euros a été apporté au budget de 23.530,87 € TVAC pour ces réalisations.

Enfin, il est prévu d'imposer la création d'un espace convivial dans le cadre des gros permis d'urbanisation. Le premier qui s'est vu imposer cette charge est le nouveau lotissement Eloy (rues de la Station, Vinâve des Stréats et Tige du Paz) qui n'est pas encore sorti de terre (cfr. fiche 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine.

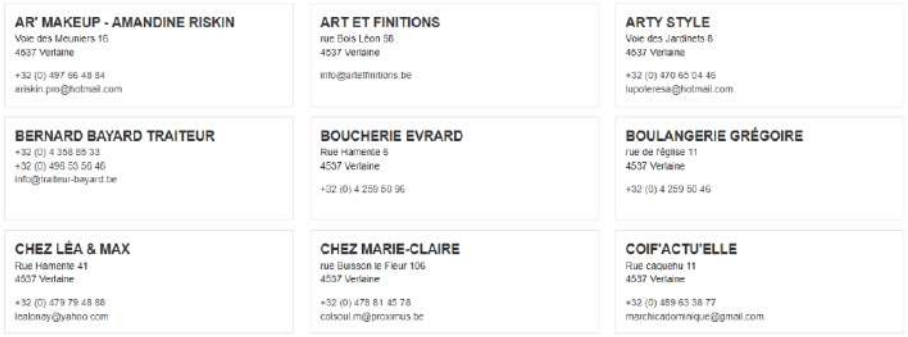
Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

ÉDITION D'UN GUIDE ÉVOLUTIF DES COMMERCES LOCAUX

Projet 0.13.

L'ensemble des professions libérales et des commerces sont recensés sur le site internet de la commune. Les professionnels et commerces peuvent envoyer un formulaire pour être intégré à l'annuaire et doivent faire les demandes de modification. Une veille est également réalisée par l'agent en charge de la communication.



Extrait de l'annuaire du commerce du site internet de la commune de Verlaine

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ DES INFORMATIONS ET DES ACTIVITÉS

Projet 0.14.

Certaines actions ont déjà été entreprises, notamment la mise à jour du calendrier des activités sur le site internet et l'ajout de pop-ups sur l'application communale lors d'insertion, d'actualisation d'information sur les activités proposées.



Application de la commune de Verlaine

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

INITIATIVE VERS DES ORGANISATIONS DURABLES

Projet 0.15.

En septembre 2020, la première édition de l'appel à organisations durables a été lancée. L'occasion pour les organisations participantes de bénéficier d'un accompagnement en vue de structurer leur démarche de développement durable.

En quoi consistent les feuilles de route ? Avec l'aide d'un coach, chaque organisation a établi :

1. Un diagnostic de ses impacts sur chacun des 17 ODD
2. Une priorisation des enjeux les plus pertinents au regard de ses leviers d'action
3. Un plan d'actions à la hauteur de son ambition pour contribuer à l'Agenda mondial à l'horizon 2030.

La Commune de Verlaine et son CPAS se sont inscrits dans la démarche pour intégrer le développement durable dans le PST. Ces objectifs de développement durable ont été adoptés le 13 décembre 2021.



Les objectifs de Verlaine

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

Plusieurs actions ont également été élaborées avec le concours de la CLDR. Il s'agit des actions suivantes :

MISE EN PLACE D'ACTIONS FAVORISANT SPÉCIFIQUEMENT L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Projet 0.16.

La commune organise chaque année (sauf de 2020 à 2022 pour cause de COVID) une matinée destinée à l'accueil des nouveaux habitants. Il s'agit d'un petit déjeuner ou d'un brunch. Durant cette rencontre, les Échevins présentent les services (en 2023, cette présentation s'est faite sous forme de quizz). S'en suit un moment convivial ainsi que, dans la plupart des éditions, une balade organisée par le PCDN/BiodiverCité. La CLDR a été associé à l'organisation de l'édition de janvier 2023.


a **Installés pendant la pandémie, les nouveaux habitants de Verlaine ont enfin été accueillis**

Ces nouveaux habitants sont arrivés durant la pandémie et le confinement. La Commune a enfin pu les recevoir et se présenter en quiz.

Article de l'Avenir sur l'accueil des nouveaux habitants, 07/02/2023

Enjeux

1	2	3
4	5	6
7		

REPLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES

Projet 0.17.

Il y a eu 2 chantiers participatifs de plantations de haies le samedi 26/11/2022 lors de la journée de l'Arbre :

- 3 regarnissages de haies situées le long des chemins de remembrement entre Chapon-Seraing et Seraing-le-Château,
- 1 plantation de haie en 3 rangs sur le merlon rue de Viemme à Seraing-le-Château.

La CLDR a été associée au processus.



Chantiers participatifs de regarnissage et plantation de haies, novembre 2022
Source : commune de Verlaine

Enjeux

1	2	**3**
4	**5**	6
7		

SOIRÉE D'INFORMATION PAR RAPPORT À LA VITESSE ET AU STATIONNEMENT

Projet 0.18.

Le mercredi 16 novembre 2022, plus de 60 citoyens ont assisté à la soirée d'information organisée à Verlaine sur la problématique de la vitesse et du stationnement. Les Verlainois ont pu écouter et échanger avec la Zone de Police Meuse Hesbaye, une experte-conseillère en mobilité et avec le Collège communal. Cette soirée d'information a été organisée avec la participation de la CLDR.



Extrait du site internet de l'ODR de Verlaine par rapport à la soirée d'information

Enjeux

1	**2**	3
4	**5**	6
7		

Lot 1

Table des matières

1.1. Sensibilisation à la mobilité douce 21

1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 35

1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 57

1.4. Développement du maillage écologique 81

1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 97

1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 117

1.7. Aménagement des entrées de villages 129

1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 151

SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ DOUCE



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 1.1.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Ce projet est directement en lien avec la Fiche 1.5 Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et la Fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan Commune de Mobilité (PCM)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Cette fiche concerne **la sensibilisation et la promotion de la mobilité douce, tant d'un point de vue de loisirs que d'un point de vue utilitaire** pour envisager plus largement un report modal (abandon de la voiture individuelle au bénéfice du vélo et/ou de la marche à pied[2]). Pour ce faire, **plusieurs actions[3]** sont envisagées :

- L'octroi d'une **aide financière** pour l'achat d'un vélo (électrique ou non),
- La **location de vélo** (électrique ou non) pour des courtes ou longues durées (1 jour, 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an),
- L'organisation d'un **ramassage scolaire** à vélo et à pied,
- L'élaboration d'une **charte de la mobilité**,
- Le **parrainage et la dénomination des chemins et sentiers** pour faciliter l'entretien de ceux-ci tout en responsabilisant davantage les citoyens,
- L'organisation de **balades**, **des conférences**, de **soirées d'informations** et de tout **événement** dédié à la promotion de la mobilité douce.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine ne dispose **pas de piste cyclable ni de « balades vélos ».** Néanmoins, un **projet PIMACI 2022-2024** (Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité) devrait voir le jour à Chapon-Seraing et Seraing-le-Château. Il y a par ailleurs un certain **engouement par rapport à la pratique du vélo**, tant d'un point de vue utilitaire que de loisirs. D'ailleurs, le **système point nœuds** de la Province est présent sur le territoire et le GAL développe également un **réseau « vélo utile »** à côté de la **fiche-projet « Je pédale pour ma forme ». L'administration communale, en tant qu'employeur,** a également entrepris une **réflexion « Tous vélos-actifs » et défraie les agents qui viennent travailler en vélo.**

Concernant les piétons, **plusieurs balades du PCDN/BiodiverCité sont balisées** ; mais vérifier leur état pour ensuite les entretenir demande du temps. Par ailleurs, il y a **peu de connexions entre les villages** ainsi que **vers les communes voisines**. Concernant les trottoirs, toutes les entités disposent de **tronçons** de trottoirs **bien aménagés** mais ceux-ci sont **souvent discontinus et/ou envahis par du stationnement.** Certains revêtements empêchent par ailleurs les déplacements PMR (ex : graviers).

Enfin, le territoire de Verlaine accueille **plusieurs types d'usagers** en matière de mobilité : voitures, charrois agricoles, cyclistes, piétons, … mais la **cohabitation n'est pas toujours aisée**, notamment sur les chemins de remembrement où les habitants trouvent que les voitures roulent vite.

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles,
- Sécuriser les déplacements modes doux,
- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité,
- Développer une mobilité plus durable.

[2] Cette fiche-projet concerne uniquement la mobilité douce. Il est entendu que les transports en commun sont également une alternative à la voiture individuelle, tout comme le covoiturage.
[3] Ces actions doivent être pensées dans une logique de causalité ; c'est-à-dire en identifiant les freins à la pratique de la mobilité douce en vue d'arriver à des résultats concrets.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de développer la mobilité douce sur le territoire communal et de **réduire la dépendance à la voiture individuelle**.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- réduire les pollutions sonores,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet **répond à la notion de sobriété** puisqu'il s'agit d'accompagner la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et la Fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan Communal de Mobilité (PCM) par la mise en place **d'actions de sensibilisation et de promotion** qui encouragent à la pratique de la mobilité douce sans attendre la réalisation d'aménagements et de travaux conséquents.

Ce projet est en lien avec la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM), la fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) et la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine ainsi qu'indirectement avec la fiche 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune ».

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Les différentes fonctions du territoire, dont les commerces, doivent être mieux connectés et plus facilement accessibles en matière de mobilité douce.	
SOCIAL	La mobilité douce, et pas uniquement de loisirs, est également vectrice de rencontres entre les usagers.	
CULTUREL	Des anciens tracés pourraient être réouverts au public (ex : chemin du tram).	
ENVIRONNEMENTAL	Par l'encouragement à la mobilité douce, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de réduire l'empreinte environnementale.	

ÉNERGÉTIQUE	Le projet consiste à diminuer la dépendance à la voiture individuelle et tout en renforçant la mobilité active. Il s'agit également de diminuer les émissions de CO_2.	
MOBILITÉ	Le projet consiste à favoriser la pratique de la mobilité douce au quotidien au sein de la commune. Cette fiche-projet passe par le volet sensibilisation.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La présente fiche-projet porte sur **l'ensemble de la commune** ainsi qu'éventuellement sur les communes voisines (projet inter-communal).

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, le **périmètre d'intervention** est **l'ensemble de la commune** ainsi qu'éventuellement les communes voisines (projet inter-communal).

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

PLAN DE SECTEUR

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services énergie, environnement et mobilité • Écoles et parents
Partenaires potentiels :	• CCATM • Police • Agriculteurs • CLDR • PCDN/BiodiverCité • GAL JSH • ProVélo • Gracq • Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La **mobilité douce** est une **priorité** tant pour la commune que pour la CLDR puisque cette fiche est apparue comme récoltant le plus de succès lors de la priorisation des projets du PCDR. Par ailleurs, plusieurs éléments existent déjà en matière de mobilité douce (cfr. ci-dessous, état du dossier).

Notons également qu'à l'échelle de la Wallonie, l'un des objectifs est d'atteindre une part modale vélo d'au moins 5% d'ici 2030 **(vision FAST 2030).**

ÉTAT DU DOSSIER

La commune de Verlaine, en tant qu'employeur, s'est engagée dans l'opération de **sensibilisation/communication « Tous vélo-actifs »** qui vise à **promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo.** À partir d'une fiche identitaire propre à l'entreprise (ici l'administration communale), des actions concrètes sont proposées. Ces actions concernent tant les infrastructures (ex : parkings vélos, douches, etc.) que la sensibilisation. L'ensemble de ces actions sont reprises dans l'annexe 4. État des lieux. Cette initiative « tous vélos-actifs » a été menée fin 2022 – début 2023.

La commune de Verlaine participe également une année sur deux à la **semaine de la mobilité** (projet de participation en 2023).

En parallèle à la **fiche-projet « Je pédale pour ma forme »,** le **GAL JSH** est également en train de mettre en place un **« réseau utilitaire » cyclable** à l'échelle des onze communes.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Les **actions** envisagées étant de la **sensibilisation/promotion**, ce volet est donc non-pertinent pour ce type de projet.

PLANIFICATION

Quoi – les actions proposées	Quand	Qui
Octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo		
• Établissement de critères de sélection pour l'octroi de l'aide (fixe, suivant les revenus, suivant les types de vélos, etc.) et des modalités pratiques (formulaire, etc.),	Min 2 mois avant l'établissement du budget communal	Administration communale
• Mise au budget annuel de la commune,	Lors de l'établissement du budget annuel	Conseil communal
• Communication auprès du grand public autour de cette aide financière.	Au fur et à mesure de l'année	Administration communale CLDR CCATM GAL JSH
Location de vélos courtes ou longues durées		
• Achat d'une flotte de vélo (électriques ou non) suivant les règles des marchés publics,	Ces 3 premières étapes peuvent se faire en parallèle et avoir lieu dès que possible	Administration communale
• Établissement d'une convention pour la future location,		
• Partenariat avec un atelier-vélo pour organiser les entretiens et réparations (en partenariat éventuel avec le repair café)		
• Communication auprès du grand public	Au fur et à mesure de l'année	Administration communale CLDR CCATM GAL JSH

Quoi – les actions proposées	Quand	Qui
Ramassage scolaire à vélo		
• Constitution d'une équipe : commune, école, police, parents,	En début d'année scolaire	Écoles Parents Police
• Définition d'un itinéraire et d'un horaire,	Durant l'hiver	Écoles Parents Police
• Formation des enfants et des guides (parents) via un organisme indépendant,	Printemps	Parents et enfants
• Lancement du ramassage scolaire,	Printemps	Écoles
• Tournante des « guides ».	Chaque semaine	Parents
Un guide complet destiné à la mise en place d'un ramassage scolaire est disponible ici : https://www.provelo.org/app/uploads/sites/3/2022/08/guide-velobus.pdf		
Ramassage scolaire à pied		
• Constitution d'une équipe : commune, école, parents,	En début d'année scolaire	Écoles Parents Police
• Définition d'un itinéraire et d'un horaire,	Durant l'hiver	Écoles Parents Police
• Organisation d'une tournante entre guides.	Chaque semaine	Parents
Rédaction d'une charte de la mobilité		
• Constitution d'un GT représentant l'ensemble des usagers de la route,	Aucun timing spécifique	Administration communale CCATM Agriculteurs CLDR Écoles Police Citoyens
• Rédaction commune d'une charte de la mobilité,	Aucun timing spécifique	GT
• Promotion de cette charte de la mobilité auprès du grand public.	Au fur et à mesure de l'année	Administration communale CLDR CCATM GAL JSH

Quoi – les actions proposées	Quand	Qui
Parrainage des chemins et sentiers		
• Établissement d'un petit guide pratique expliquant le rôle du parrain ainsi que les différents contacts utiles (relais auprès de la commune pour faire remonter les informations),	Rédaction durant l'automne	Administration communale Groupe « sentiers » du PCDN/BiodiverCité
• Appel aux volontaires pour devenir parrain : soirée d'information ? Communication sur le site internet de la commune ?	Appel durant l'hiver	Administration communale Groupe « sentiers » du PCDN/ BiodiverCité
• Attribution de chaque chemin/sentier à un parrain.	Idéalement au printemps	Administration communale Groupe « sentiers » du PCDN/ BiodiverCité
Organisation de balades, conférences, soirées d'information ou tout autre événement		
• Constitution d'un GT pour prendre en charge l'organisation des événements de promotion de la mobilité douce	Aucun timing spécifique	Administration communale CLDR CCATM GAL JSH
• Prise de contact avec les personnes-ressources en lien avec la thématique de la mobilité active	Aucun timing spécifique	GT mobilité

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

Certaines actions nécessitent certaines démarches administratives particulières :

Octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo

- Établissement de **critères de sélection et d'un formulaire** pour l'octroi de l'aide
- Inscription du point au **budget communal**

Location de vélos courtes ou longues durées

- Inscription du point au **budget communal**
- Lancement d'un **marché** destiné à l'achat des vélos électriques
- Rédaction d'un **contrat de location** courte ou longue durée (vélo)
- **Convention de partenariat** avec un atelier de réparation de vélos pour les entretiens

Ramassage scolaire à vélo

- Convention avec un organisme externe pour donner une f**ormation aux personnes intéressées** (guides et enfants)

Rédaction d'une charte de la mobilité

- Lancement d'un **marché public** destiné à la mise en page et l'impression de la charte

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- Rédaction de la **charte de la mobilité** en partenariat avec tous les utilisateurs des voiries : tous les modes doivent être représentés.
- Rédaction d'un **guide pratique à l'attention des « parrains »** des chemins et sentiers avec les contacts utiles avec personne de contact pour faire remonter les informations.
- **Communication sur les actions mises en place** en vue de promouvoir très largement la mobilité douce.
- **Évaluation** des actions pour vérifier la pertinence de leur pérennité dans le temps.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Aucune source de financement n'est définie pour ce type de projet de sensibilisation
Autres : • **Appel à projets divers**	• À définir en fonction des opportunités
Commune	L'ensemble est à charge de la commune

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo (annuelle)	100	50	pc		5.000,00	0%	100%
Achat de 5 vélos (musculaires ou électriques)	2.000	5	pc	10.000,00	12.100,00	0%	100%
Entretien des vélos	250	5	pc	1.250,00	1.512,50	0%	100%
Promotion de la charte de la mobilité (impressions)	5	250	pc	1.250,00	1.512,50	0%	100%
TOTAL				**12.500,00**	**20.125,00**	**0,00**	**20.125,00**

Les autres actions doivent être réalisées à partir des ressources existantes, tant d'un point de vue humain (les bénévoles) que des infrastructures (exemples : mise à disposition de salles communales pour l'organisation d'événements ou des canaux de communication pour leur promotion).

Projet rémunérateur ■ Oui – la location de vélo est rémunératrice
☐ Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Mise au budget annuel d'une prime communale	5.000 euros / an	Administration communale
Achat de vélos pour la location	5 vélos	Administration communale
Mise en place d'un ramassage scolaire à pied et à vélo	2 ramassages scolaires à pied et à vélo	Écoles
Édition et promotion de la charte de la mobilité	1 charte	Administration communale
Lancement de la campagne de parrainage des chemins et sentiers	1 campagne	Administration communale PCDN/BiodiverCité

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Demande pour l'octroi de la prime communale	50% du budget est épuisé	Administration communale
Location de vélos	Au moins 1 location longue durée et au moins 1 location courte durée par mois	Administration communale RCA CCS
Nombre d'enfants participant aux divers ramassages	Min 5 enfants (que ce soit pour le ramassage à vélo ou à pied)	Écoles
Nombre de chemins et sentiers parrainés	Min 5 chemins et sentiers	Administration communale PCDN/BiodiverCité

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Par **l'augmentation de la part modale dédiée à la mobilité douce**, la **dépendance aux énergies fossiles doit de facto diminuer.**

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Certaines actions misent sur la **« responsabilisation » citoyenne** : les ramassages scolaires mais aussi le parrainage. Les actions ne doivent pas être uniquement portés par les pouvoirs publics.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

La mobilité douce est **moins dangereuse pour la faune** (hérissons, insectes, ...) que les véhicules motorisés. Par ailleurs, **l'air** devra de facto être de **meilleure qualité.**

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet entend **favoriser la mobilité douce** à l'échelle communale, que ce soit tant dans les **déplacements utilitaires** que dans **les déplacements de loisirs** et ce pour toutes les populations, PMR ou non.

La mobilité douce est également une mobilité moins coûteuse, **plus abordable**, pour les populations les plus fragilisées qui devront voir l'accessibilité aux pôles structurants du territoire renforcée.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le **repair café** pourrait être intégré à la réparation des vélos communaux.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Sans objet.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Sans objet.

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

L'opération « Tous vélo actifs » envisage également **plusieurs actions** :

Objectifs prioritaires

Thème	Action
Parking vélo	Agrandir l'espace dédié au parking vélo situé devant l'administration communale (par exemple, en lui allouant une place ou deux places de stationnement voiture supplémentaires).
Parking vélo	Couvrir les deux parkings vélos (celui de l'administration communale et celui du hall omnisports) et sécuriser celui du hall omnisports (clé ou contrôle d'accès), afin de pallier au peu de contrôle social. Faire coïncider les nouveaux aménagements au niveau du hall omnisports avec les bornes de recharge pour VAE nouvellement installées contre le mur du bâtiment.
Parking vélo	Remplacer les pince-roues par des U renversés
Parking vélo	Sécuriser l'accès au parking vélo de l'administration au moyen d'un SUL, de manière à forcer les cyclistes à accéder au parking par la gauche et à éviter l'accès voiture par la droite.
Vélos de service	Communiquer sur l'existence du VAE appartenant à l'administration et le rendre visible pour pousser à son utilisation par le personnel. L'idée est de stimuler son usage pour les déplacements professionnels mais aussi pour des tests de déplacements domicile-travail.

Itinéraires recommandés	Communiquer sur les réseaux cyclables environnants (Ravels, Eurovélo), expliquer le fonctionnement des points-nœuds, partager la carte des aménagements cyclables existants, diffuser la cartographie du réseau vélo utile du GAL une fois imprimée (prévu en 2023).
Carte isochrone	Utiliser/afficher la carte isochrone pour faire de la sensibilisation.
Actions de mise en selle	Proposer des actions de mise en selle notamment dans le cadre du Printemps à vélo et de la Semaine de la mobilité.
Indemnité vélo	Communiquer sur l'indemnité vélo, la procédure pour l'obtenir et sous quelles conditions elle peut être demandée.
Cyclo logistique	Renforcer l'usage du VAE et de sa remorque pour la réalisation de services pouvant être effectués à vélo.

Installations et équipements

Thème	Action	Priorité	Continu
Parking vélo	Agrandir l'espace dédié au parking vélo situé devant l'administration communale (par exemple, en lui allouant une ou deux places de stationnement voiture supplémentaires).	+++	
Parking vélo	Rendre couvert le parking vélo de l'administration communale.	+++	
Parking vélo	Rendre couvert et sécurisé le parking vélo du hall omnisports (clé ou contrôle d'accès), afin de pallier au peu de contrôle social. Faire coïncider les nouveaux aménagements avec les bornes de recharge pour VAE nouvellement installées contre le mur du bâtiment.	+++	
Parking vélo	Installer une penderie, une étagère ou des casiers pour permettre aux cyclistes d'y laisser casque et vêtements à sécher.	+	
Parking vélo	Remplacer les pince-roues par des U renversés, lesquels permettent d'attacher convenablement tous les types de vélos (sans oublier les vélos cargos et les longtails).	+++	
Parking vélo	Sensibiliser les travailleurs sur l'importance d'avoir un bon cadenas et de bien le fixer : éviter les cadenas flexibles en faveur des cadenas en U, bien attacher le cadre et au moins une des roues.	++	
Parking vélo	Installer des barres à cadenas pour permettre aux travailleurs de laisser leur cadenas sur place et donc éviter de le transporter tous les jours.	+	
Parking vélo	Vérifier plusieurs fois par an l'utilisation des parkings pour voir si l'infrastructure est suffisante.	+	v
Parking vélo	Veiller à l'entretien du parking plusieurs fois par an.		v
Douches	Veiller à ce que l'ensemble des cyclistes aient accès : aux douches, aux vestiaires et à un casier.	++	
Douches	Communiquer au sujet de l'accès aux douches, au vestiaire et/ou à un casier.	+	
Matériel de réparation	Mettre à la disposition des cyclistes dans le parking vélo ou autre endroit stratégique une pompe à vélo et un kit de réparation de base pour les petits problèmes mécaniques. Puis communiquer sur sa localisation.	++	
Matériel de réparation	Organiser une formation mécanique pour former certains collaborateurs aux petites réparations.	+	
Matériel de réparation	Partager des tutoriels de réparation (ex: www.enrouelibre.fr/bases-reparation-velo/).		v
Matériel de réparation	Prévoir une affiche dans les futurs parkings vélos pour expliquer où trouver le matériel de réparation.		
Stationnement et balisage	Sécuriser l'accès au parking vélo de l'administration au moyen d'un SUL, de manière à forcer les cyclistes à accéder au parking par la gauche et à éviter l'accès voiture par la droite.	+++	

Stationnement et balisage	Baliser au moyen de panneaux et de peinture au sol un cheminement sécurisé vers le parking vélo de l'administration depuis l'entrée du SUL pour : - assurer la sécurité des cyclistes puisque le site est accessible aux automobiles, - indiquer à l'ensemble des travailleurs la localisation du parking vélo et ainsi en faire la promotion indirecte.	+++	
Accessibilité	Réaliser une fiche d'accessibilité multimodale pour le site.	+	
Accessibilité	Cartographier/recenser les différents éléments des différents sites : stationnement sécurisé et non sécurisé, localisation du vélo de service, douches, casiers, matériel de réparation, bureau du responsable mobilité, etc.		
Vélos de service	Communiquer sur l'existence du VAE appartenant à l'administration et le rendre visible pour pousser à son utilisation par le personnel. L'idée est de stimuler son usage pour les déplacements professionnels mais aussi pour des tests de déplacements domicile-travail.	+++	
Vélos de service	Établir un suivi de l'utilisation du VAE (fréquence de réservation, combien de personnes l'utilise, pour quel motif) afin d'évaluer la nécessité d'en acquérir d'autres.		
Vélos de service	Prévoir : - l'équipement du vélo (casque, cadenas, chasuble, sacoches), - l'assurance et l'assistance, - l'entretien annuel (au minimum) et solution en cas de panne/crevaison/problèmes techniques.	+	v
Vélos de service	Rédiger une procédure de réservation et un règlement d'utilisation.		
Vélos de service	Communiquer plusieurs fois par an à propos de ce VAE (emplacement, procédure de réservation, fonctionnement...).		v
Achat groupé de vélos	Faire un sondage pour voir s'il y a une demande pour un achat groupé de vélos. Si c'est le cas, en organiser un.		

Sensibilisation et information

Thème	Action	Priorité	Continu
Intranet, site Internet et documents	Définir une stratégie de communication vélo (ou mobilité) réfléchie et planifiée pour toute l'année. Travailler pour ce faire avec le chargé de communication si la Commune en dispose en interne.	+	
Intranet, site Internet et documents	Proposer sur le site Internet de la Commune une page dédiée à la mobilité, sur laquelle on retrouverait la fiche d'accessibilité multimodale, des témoignages de cyclistes, des photos et toutes les infos nécessaires.	++	
Intranet, site Internet et documents	Réaliser l'interview de membres du personnel (y compris la direction et les politiques) qui ont testé le VAE, qui ont acheté un vélo ou qui sont devenus des cyclistes et diffuser ces témoignages sur le site Internet mais aussi sur des supports physiques.	+	
Données relatives aux cyclistes	Organiser un recensement des cyclistes occasionnels et réguliers.	+	
Données relatives aux cyclistes	Établir une mailing liste ou un groupe vélo pour cibler la communication vélo. Y inclure les personnes ayant testé le VAE.	+	
Itinéraires recommandés	Demander aux cyclistes réguliers et occasionnels de partager leurs itinéraires.	++	
Itinéraires recommandés	Réfléchir à un endroit où publier/afficher ces itinéraires pour les diffuser auprès de cyclistes potentiels.		

Itinéraires recommandés	Communiquer sur les réseaux cyclables environnants (Ravels, Eurovélo), expliquer le fonctionnement des points-nœuds, partager la carte des aménagements cyclables existants, diffuser la cartographie du réseau vélo utile du GAL une fois imprimée (prévu en 2023).	+++	
Itinéraires recommandés	Organiser des balades de reconnaissance le long de ces itinéraires.	+	
Carte isochrone	Utiliser/afficher la carte isochrone pour faire de la sensibilisation en continu (par exemple, dans le parking vélo ou à l'accueil de l'administration) ou lors d'une action (stand d'information, etc.).	+++	v
Information à l'engagement	Prévoir à l'engagement d'un nouveau travailleur, une information complète sur les alternatives à la voiture et idéalement un coaching pour l'aider à essayer toutes les solutions raisonnables qui s'offrent à lui.	++	v
Information à l'engagement	Vérifier que les brochures remises aux nouveaux engagés sont bien à jour en ce qui concerne le vélo.	+	v
Information à l'engagement	Prévoir un mail qui sera automatiquement envoyé aux nouveaux arrivants suite à la création d'une nouvelle adresse email. Ce mail peut aider le collaborateur à définir sa mobilité.	+	v
Information à l'engagement	S'assurer que le personnel qui n'a pas de boite mail, soit coaché sur sa mobilité et reçoive les informations de mobilité.	+	
Actions de sensibilisation et d'information	Organiser une action d'information et/ou de sensibilisation à l'usage du vélo ou sur le thème de la mobilité alternative.	+	
Actions de sensibilisation et d'information	Multiplier les valves physiques dédiées à la mobilité ou au vélo dans les lieux de passage (service travaux, accueil de l'administration, etc.). Y afficher : cartes isochrones, agenda des activités, informations sur les indemnités, les coordonnées des responsables de la mobilité, etc.	++	
Actions de sensibilisation et d'information	Définir des lieux d'affichages physiques (par exemple, l'affichage sur la porte des toilettes) qui permettent de toucher le personnel hors ligne (ouvriers).	++	
Actions de sensibilisation et d'information	Inciter le personnel à participer à une session du programme « je pédale pour ma forme » organisée dans la commune.	++	
Exemplarité du top management	Inviter les figures d'autorité de l'administration (DG, politiques) aux actions de promotion du vélo et mieux encore, les inciter à se montrer sur un vélo.	++	
Informer et promouvoir les initiatives locales	Communiquer sur la prime citoyen de la Région wallonne et celle de certaines communes (Amay, Engis, Flémalle, Huy, Wanze, Wasseiges, Seraing). Ces primes sont très avantageuses pour le personnel à faible revenu.	++	v
Informer et promouvoir les initiatives locales	Communiquer au sujet de ce qui est mis en place par le service travaux en matière de mobilité.		
Informer et promouvoir les initiatives locales	Conseiller et rediriger le service travaux vers les bonnes personnes/ressources pour une bonne exécution des infrastructures vélo.	++	
Informer et promouvoir les initiatives locales	Communiquer sur les actions des collectivités locales orientées sur le vélo (Gracq, Pro Vélo, etc.).		

Actions pour mettre en selle de nouveaux cyclistes

Thème	Action	Priorité	Continu
Actions de mise en selle	Proposer des actions de mise en selle notamment dans le cadre du Printemps à vélo et de la Semaine de la mobilité. Par exemple des reconnaissances d'itinéraires, des arrivées en convoi, un challenge des km verts, un petit-déjeuner offert aux cyclistes tous les vendredis de l'été, une balade sur le temps de midi (avec pique-nique ?), etc.	+++	v
Formations	Organiser une formation à vélo dans le trafic via le partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be (en 2023) et via d'autres opérateurs comme Tous vélo-actifs par la suite.	+	
Formations	Organiser une formation sécurité (quiz Code de la route) via le partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be (en 2023) et via d'autres opérateurs comme Tous vélo-actifs par la suite.	++	
Ambassadeurs	Demander aux cyclistes actuels de l'entreprise de devenir ambassadeur du vélo pour leurs collègues. Un ambassadeur est disposé à accompagner ses collègues dans son choix d'itinéraire, de matériel, etc.	++	
Ambassadeurs	Si besoin, leur proposer une formation ambassadeur vélo.	++	
Ambassadeurs	Si besoin, leur proposer une formation coach.		
Ambassadeurs	Organiser un concours pour les ambassadeurs : récompenser ceux qui auront fait tester le VAE à au moins deux collègues.		
Acquisition de matériel	Offrir aux nouveaux cyclistes un pack de bienvenue après ses X premiers km (suggestions : cadenas, chasuble, petites lampes, protège-sac à dos, brassard rétro-réfléchissant, cape ou pantalon de pluie, etc.).	+	v

NB : la formation à vélo dans le trafic a été organisée le 30 mai 2023.

Actions pour fidéliser les cyclistes actuels

Thème	Action	Priorité	Continu
Indemnité vélo	Communiquer sur l'indemnité vélo, la procédure pour l'obtenir et sous quelles conditions elle peut être demandée.	+++	v
Indemnité vélo	Proposer de rembourser aux cyclistes quelques tickets de transport en commun pour les jours où il n'est pas possible pour eux de venir à vélo.		
Rencontre avec les cyclistes	Rencontrer les cyclistes actuels pour leur présenter Tous vélo-actifs, l'agenda vélo, le plan de communication et les impliquer éventuellement dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation au vélo et écouter leurs besoins et leurs difficultés.		
Rencontre avec les cyclistes	Recueillir l'avis des cyclistes (réunions, post-its dans le local vélo, mails, sms).	++	v
Organiser des actions de fidélisation pour les cyclistes	Activité de fidélisation : check-up vélo, gravure vélo*, petit-déjeuner pour les cyclistes, formation mécanique, atelier sur l'ergonomie à vélo, concours, petits cadeaux... *une alternative aux gravures est en cours de déploiement et sera lié au système de mybike.brussels.	+	v
Retour garanti	Mettre en place un retour garanti pour les cyclistes et les covoitureurs et communiquer à ce sujet.		
Récompenser	Offrir des cadeaux aux cyclistes dans le cadre d'une compétition ou d'un événement pour encourager leur comportement vélo friendly.	+	v

Ancrage de la politique vélo dans l'entreprise

Thème	Action	Priorité	Continu
Coordinateur mobilité	Désigner une personne ayant officiellement la fonction de Mobility Manager et du temps dédié à cette fonction dans son horaire de travail.	++	
Coordinateur mobilité	Constituer autour du mobility manager, un groupe vélo ou mobilité pour l'aider à mettre en place les différentes mesures identifiées dans ce plan d'action et pour l'aider à organiser les actions de sensibilisation.	+	
Budget pour la mobilité	Prévoir un budget pour la mobilité (activités de sensibilisation, activités de teambuilding, infrastructures, cadeaux, etc.).	+	
Relais des besoins d'infrastructures d'accès au site	Contacter le Gracq le plus proche pour leur faire part de vos motivations.	+	
Multimodalité des travailleurs	Informer les employés sur les autres solutions de mobilité (transports en commun, covoiturage, etc.).		
Label	Afficher et communiquer au sujet du Label TVA qui est remis suite aux audits de fin d'année (après sa réception évidemment).		

L'entreprise devient ambassadrice du vélo

Thème	Action	Priorité	Continu
Tous vélo-actifs	Participer aux actions, événements, workshops organisés par Tous vélo-actifs.	+	v
Reporting	Informer Tous vélo-actifs de toutes les activités que vous organisez pour promouvoir le vélo.	++	v
Reporting	Garder une trace de toutes les activités que vous organisez pour promouvoir le vélo.	+	v
Témoignages	Saisir toute opportunité de témoigner vers l'extérieur sur vos actions en faveur de la mobilité douce dans le cadre de contacts avec : - les autorités locales voisines, - les organisations environnantes, - d'autres institutions ou prestataires, - la presse locale.	++	
Cyclo logistique	Renforcer l'usage du VAE et de sa remorque pour la réalisation de services pouvant être effectués à vélo.	+++	

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Plusieurs réflexions de mobilité sont déjà en cours sur la commune (cfr. 7. Programme de réalisation) :

- L'opération « Tous Vélo actifs » menée par le commune de Verlaine,
- Le réseau utilitaire du GAL JSH,
- La fiche-projet « Je pédale pour ma forme » du GAL JSH,
- Le réseau points-nœuds de la Province de Liège.

AMÉNAGEMENT DE LA MAISON RURALE « LES THUYAS » À VERLAINE ET DE SES ABORDS



Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 1.2.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Figure 1 – Localisation de la salle « Les Thuyas »
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Le projet consiste à **poursuivre les travaux sur la maison rurale « Les Thuyas ».** À l'exception d'une petite salle de réunion (polyvalente) et de la cuisine qui ont déjà fait l'objet d'une rénovation, **l'ensemble du bâtiment doit être réaménagé.** Il s'agit donc plus précisément

- **d'une grande salle polyvalente,** d'une superficie de 160 m² pouvant accueillir jusqu'à 320 personnes debout,
- **d'un local d'accueil** destiné à jouer le rôle de « porte d'entrée » de la maison rurale,
- **d'une salle de réunion** de 40 m² (à l'étage).

D'autres locaux plus spécifiques sont également proposés : des locaux de **rangement** et de **réserves**, des **sanitaires** et les **locaux techniques**.

Le projet permettra **d'augmenter son attractivité et son occupation** tout **en améliorant ses performances énergétiques.**

En effet, cette maison rurale **accueille les différentes associations et groupements de la commune** (dont la CLDR, le bar à soupe, l'espace communautaire, etc.) pour exercer leurs activités. Elle peut également être **louée** pour des **événements privés.**

Cette maison rurale doit devenir un réel **espace de convivialité permanent** et remplacer, en quelque sorte, les cafés de village disparus.

Les **abords** doivent également **être aménagés**, tant pour les **rencontres** que pour la **biodiversité**. Ils doivent également permettre le **stationnement voitures et vélos.**

Voir le point 7. Programme de réalisation pour le descriptif des aménagements.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La **salle des Thuyas** est la **seule salle communale présente sur l'entité de Verlaine**. Elle est **gérée par le comité culturel et sportif de Verlaine asbl** et a déjà fait l'objet d'une **première phase de rénovation**. Cette 1ère phase a été portée par la commune pour que les utilisateurs actuels de la salle puissent toujours disposer d'un lieu lors des prochaines phases de travaux.

Notons que la salle des Thuyas est actuellement utilisée pour des réunions et conférences (dont certaines réunions de la CLDR ainsi que du Comité culturel et sportif Verlaine asbl), des soupers d'associations, des prélèvements « Dons de sang », des pièces de théâtre, le bar à soupe ainsi que l'espace communautaire du CPAS. Elle est donc **très souvent utilisée** et **certaines demandes** sont même **placées sur liste d'attente**. Pourtant, les différents espaces sont en **mauvais état et désuets.**



La salle des Thuyas : partie rénovée à gauche

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Continuer la rénovation/réaménagement de la salle des Thuyas,
- Créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit développer une **salle de village conviviale,** dont fait partie intégration cette notion.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **poursuivre les travaux de rénovation déjà engagés.**

Ce projet est en lien, et complémentaire, à la Fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords et de la Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural.

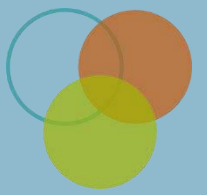
Cfr. Annexe 6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.),
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles** (objectif 2.1.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	La rénovation plus profonde du bâtiment doit permettre de faire des gains sur les factures énergétiques.	
SOCIAL	La qualité de l'infrastructure sera grandement améliorée grâce à la rénovation de l'ensemble du bâtiment qui jouera désormais le rôle de maison rurale, notamment pour des rencontres intergénérationnelles (les espaces doivent être pensés pour les PMR dont font également partie les jeunes enfants – les poussettes - et les personnes âgées). La cohésion sociale est donc renforcée. Les abords doivent également être réaménagés afin d'être rendus plus conviviaux. Les aménagements de la salle et des abords doivent améliorer l'attractivité du cœur de village.	
CULTUREL	La grande salle polyvalente, de par son ampleur et ses équipements modulables (ex : gradins rétractables) doit permettre l'accueil de certaines manifestations culturelles et par là même permettre de renforcer l'offre culturelle. Les différents espaces seront également accessibles pour toutes les associations ; la poursuite des travaux permet dès lors de renforcer le tissu associatif verlainois.	
ENVIRONNEMENTAL	Les abords doivent être aménagés pour la biodiversité, en utilisant surtout des matériaux naturels : bois et pierre.	
ÉNERGÉTIQUE	La rénovation doit s'inscrire dans une optique de réduction des consommations énergétiques et d'utilisation et production d'énergies renouvelables.	
MOBILITÉ	Le stationnement voitures est davantage organisé. Des arceaux vélo sont également aménagés.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

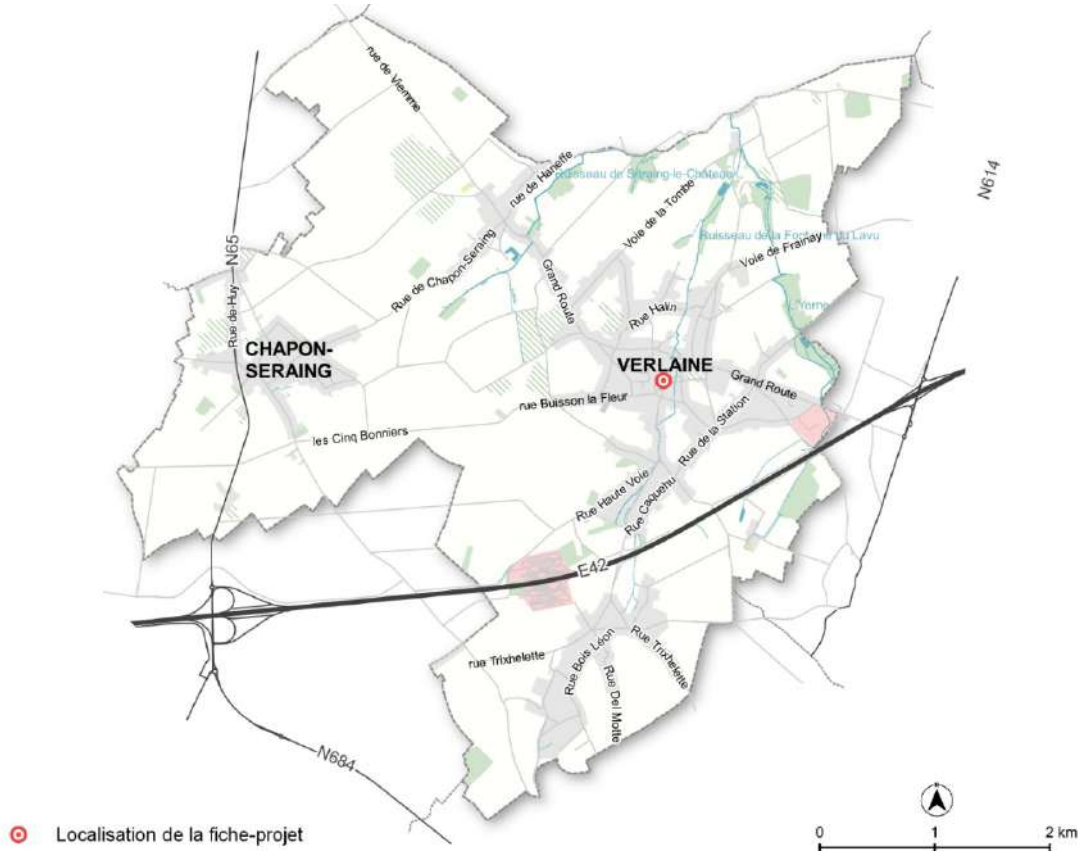


Figure 2 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet s'implante sur les parcelles **appartenant à la commune de Verlaine**, soit les **parcelles cadastrées 61063 section B, n°404w, 404x, 404y, 383h, 383p et 383l.** Ces parcelles sont situées au coin de la rue de l'église et de la rue de la Fontaine à Verlaine.



Figure 3 – Présentation du périmètre d'intervention
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : le plan schématique des bâtiments est repris en annexe 1. Plan de situation. Les photos représentant la situation existante sont reprises en annexe 3. Dossier photographique.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La salle des Thuyas se trouve **rue de l'église**, à **500 m du pôle administratif et sportif de la commune et du Royal Cercle Sportif de Verlaine (football).** Le Club des jeunes et l'unité scout (section louveteaux) se trouvent également sur la parcelle, à l'arrière de la salle des Thuyas.

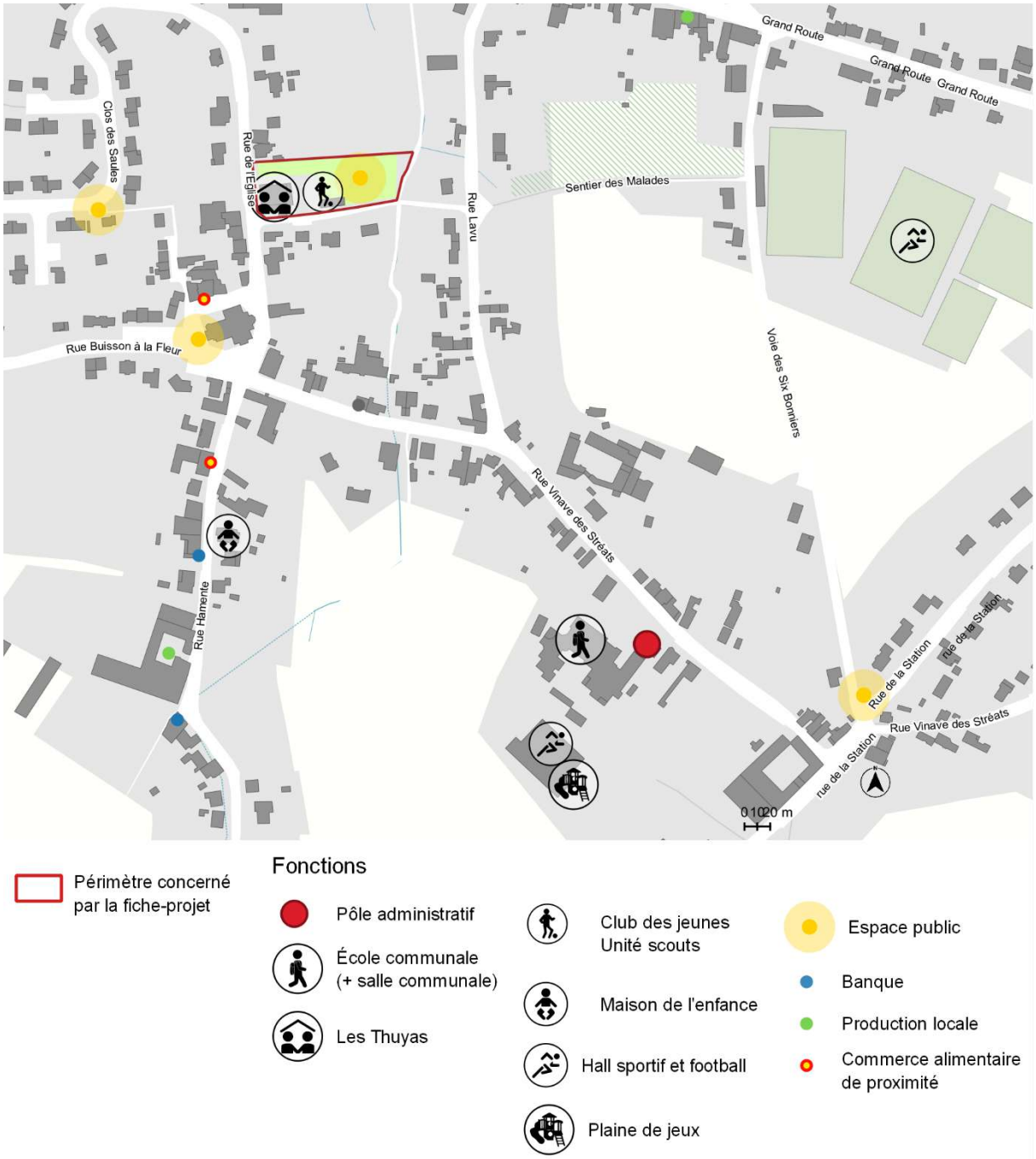


Figure 4 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PLAN DE SECTEUR

Le périmètre d'interventions se situe entièrement en **zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.

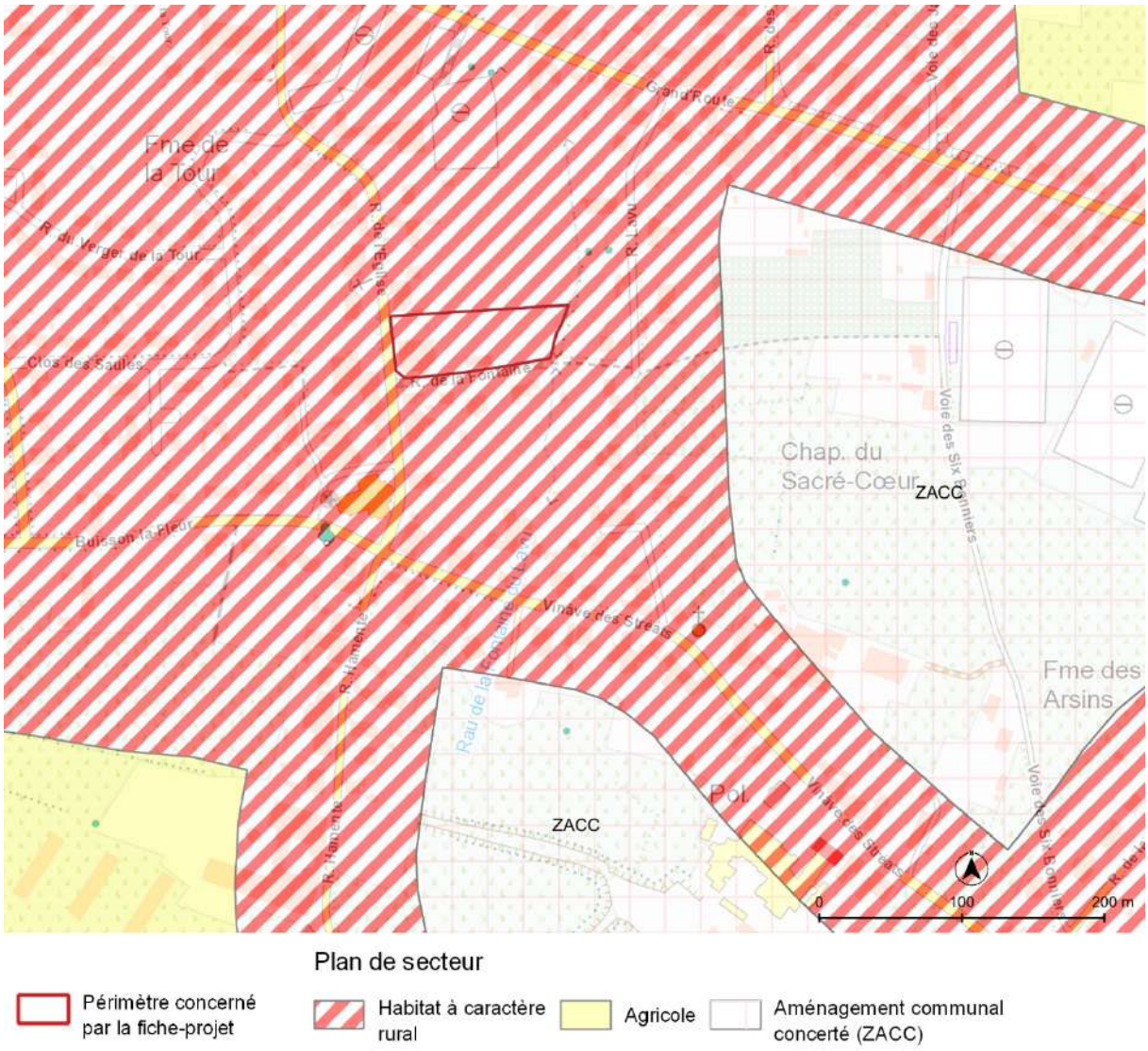


Figure 5 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, mars 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Aucune contrainte de droit et/ou de patrimoine ne concerne directement le périmètre d'intervention. En effet, la carte archéologique de Wallonie est disponible mais n'est pas encore d'application.

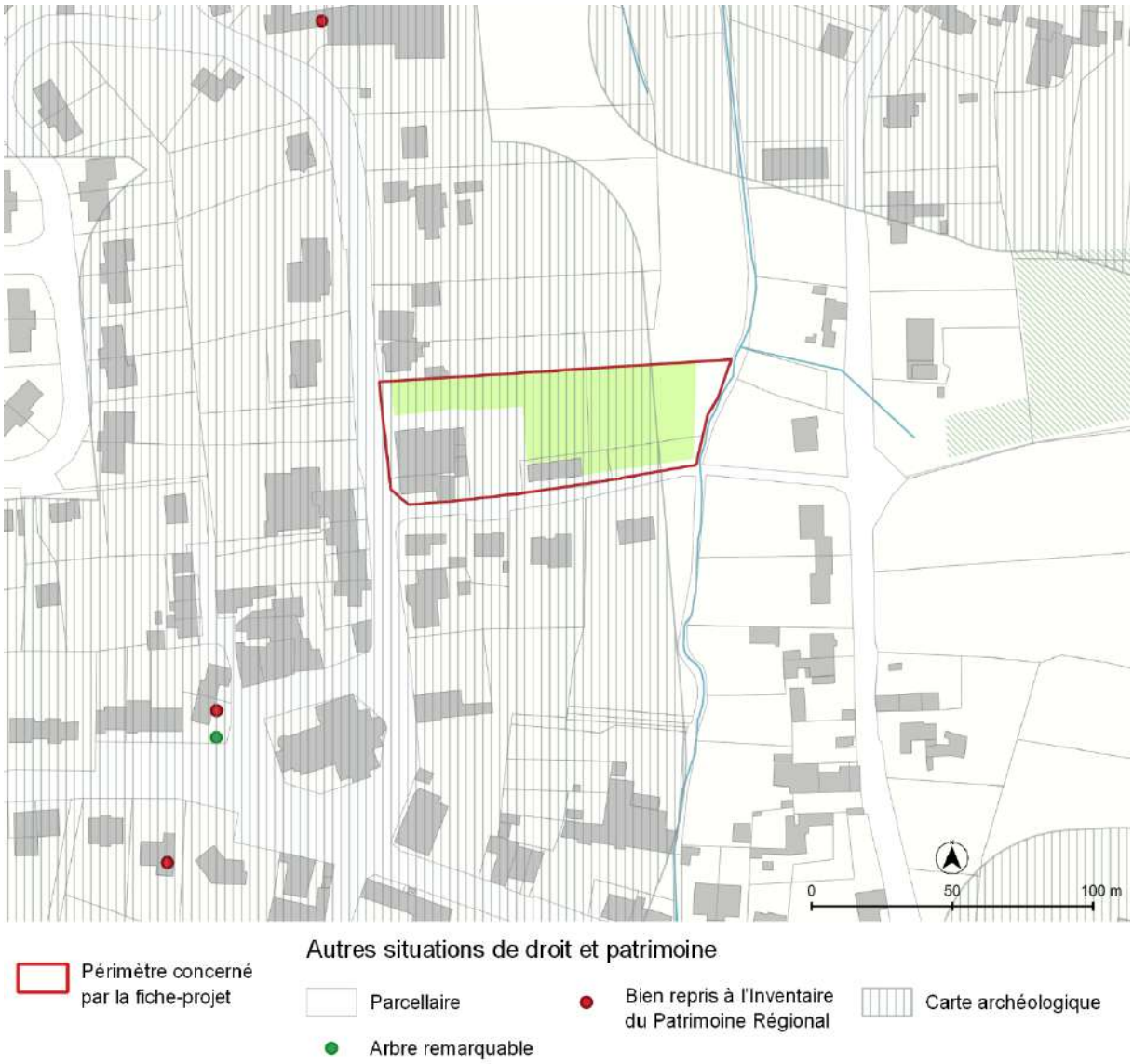


Figure 6 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le périmètre d'intervention se trouve **en zone d'assainissement collectif**. Des aléas d'inondation sont renseignés en lien avec le ruisseau de la Fontaine du Lavu qui s'écoule en fond de parcelle. **L'axe renseigné** ne semble toutefois ne pas exister dans les faits. Dans le cadre de toute demande de permis, la cellule GISER devra être consultée.

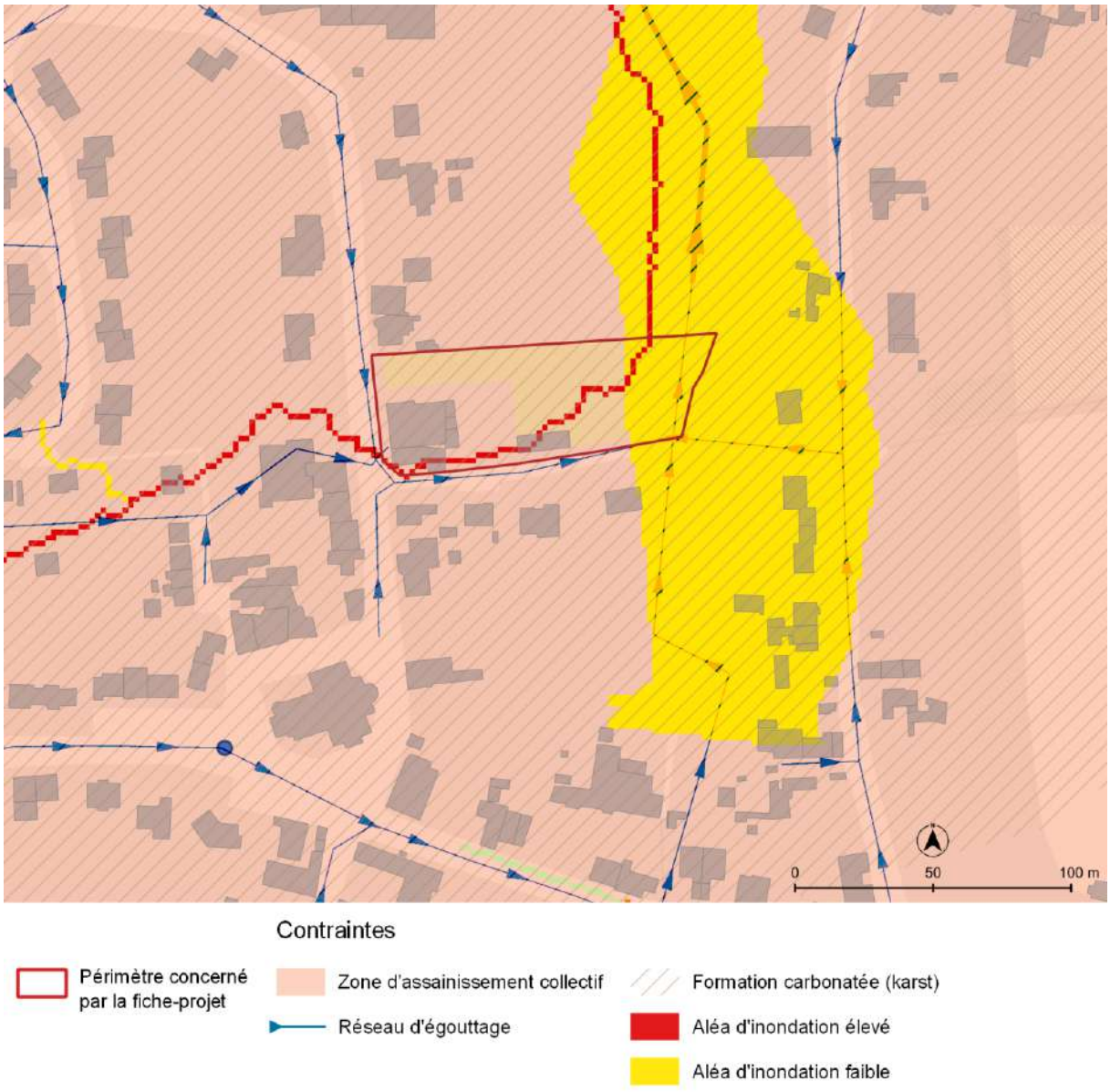


Figure 7 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le périmètre d'intervention **appartient** entièrement à la **commune de Verlaine**.



Figure 8 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme, • Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Partenaires potentiels :	• Utilisateurs de la salle • RCA • CPAS • PCS • PCDN/BiodiverCité • Club des jeunes et unité scouts • CCATM • Associations et organismes locaux • Citoyens, et surtout riverains • Centre culturel de Huy et de Saint-Georges-sur-Meuse

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La salle des Thuyas **a déjà fait l'objet d'une première phase de rénovation** destinée à maintenir l'accueil des associations et groupements citoyens lors de cette **nouvelle phase de travaux**, qui sont finalement la **poursuite de la rénovation**.

ÉTAT DU DOSSIER

L'ensemble du bâtiment a déjà fait l'objet d'une **proposition de projet par un architecte en 2017**.

Une petite salle de réunion (polyvalente) (salle n°1) et la cuisine équipée ont d'ailleurs déjà été rénovées par la commune. Celles-ci couvrent respectivement une superficie de 60 m² (soit 60 à 120 personnes debout et 30 à 40 personnes assises) et 40 m².

Cfr. Annexe 1 – Plan de situation

Sur les espaces extérieurs, une **haie de petits fruitiers** a déjà été plantée par le PCDN/BiodiverCité en 2012.

Notons également que la **commune a participé à l'appel à projet « Cœur de village »** pour la **rénovation** de la salle (phase 2) et **l'aménagement des abords**. Le projet n'a malheureusement **pas été retenu.**

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Plusieurs espaces sont proposés :

- **Le local d'accueil (salle n°2) :** c'est une salle de 55 m², soit une capacité de 55 à 110 personnes debout et 25 à 35 personnes assises disposant d'un comptoir avec éviers, pompes, frigos et rangements. Cette salle est plus « conviviale » et permet de se retrouver autour d'un verre. Cet espace est ouvert sur l'extérieur grâce à une baie vitrée qui crée un apport de lumière naturelle important.
- **Réaménagement de la grande salle polyvalente** : c'est une salle des fêtes polyvalente (et modulable) pouvant accueillir de 100 personnes assises à 320 personnes debout qui couvre une superficie d'environ 160 m² au sol. La salle est mise aux normes (incendie, PEB, électricité) afin de répondre aux besoins actuels des associations locales ainsi que pour des concerts, pièces de théâtre, expositions... Celle-ci sera bien pensée au niveau de l'acoustique tant pour la qualité des utilisateurs que pour la quiétude des riverains. Des gradins amovibles pourraient y être installés ainsi que des équipements de suspension pour exposition. Son installation électrique permettra de supporter les installations techniques et sonores placées lors d'évènements festifs et/ou culturels. La salle pourra être modulable via les gradins rétractables ou éventuellement via l'installation de cloisons de qualité et ainsi accueillir une diversité d'activités.

- **La salle de réunion (salle n°3 – à l'étage) :** il s'agit d'une salle plus « intimiste » de 40 m², soit une capacité de 40 à 80 personnes debout et 20 à 30 personnes assises.

D'autres locaux plus spécifiques sont (ré)aménagés. Il s'agit :

- des **sanitaires** dont des WC PMR. Notons que les WC doivent idéalement être installés de manière à être accessibles aussi depuis l'extérieur,
- des **réserves**, **locaux de rangement** et **chambre froide**,
- des **locaux techniques**.

Cfr. Annexe 1 – Plan de situation

L'ensemble de la salle est **rénovée en profondeur** : revêtements de sols, électricité, plafonnage, isolation, châssis, toiture, système de chauffage, équipements du bar, luminaires, sanitaires, réserves, etc.

L'accessibilité de la salle est revue puisqu'une **entrée principale** est prévue via le local d'accueil pour ensuite desservir l'ensemble des salles polyvalentes. Cette entrée est dotée d'une **rampe PMR structurelle**. Par ailleurs, dès que des escaliers sont présents, un **escalier mixte** doit être aménagé de manière à permettre le passage des fauteuils roulants.

Enfin, les **abords** doivent également être **aménagés** tant pour le **stationnement** (voitures et vélos) que pour la **convivialité** et la **biodiversité**. Ils doivent également être dans la continuité de la salle, être une **« salle extérieure »** (ex : terrasse, esplanade, ...). Notons que les aménagements prévus ne peuvent empêcher l'utilisation actuelle des lieux : en effet, le club des jeunes et l'unité scouts (louveteaux) utilisent la grande pelouse située à l'arrière de la salle. Il n'est donc pas pertinent d'envisager de planter un verger.

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
• **Démarches administratives** liées à la demande de subsides (convention-faisabilité)	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale
• **Désignation d'un auteur de projet** selon les règles des marchés publics	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale
• Mise sur pied d'un **GT** destiné à **réfléchir aux aménagements extérieurs**	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale Utilisateurs actuels Riverains PCDN/BiodiverCité
• Arrêt du **projet définitif** (convention-réalisation + demande de permis unique)	Max 24 mois après la notification de la convention-faisabilité + max 12 mois	
• **Adjudication** du marché de travaux	Max 12 mois à partir de la notification de la convention-réalisation + max 12 mois	
• **Travaux** de rénovation et des abords	Une fois les formalités administratives réglées pour une durée max de 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale Architecte Entrepreneurs

Quoi	Quand	Qui
• **Réception définitive** des travaux	À la fin des travaux Soit max. 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale
• **Inauguration**	Avant la 1ère utilisation de la salle	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Préparation du **dossier d'exécution**
  - Désignation d'un **auteur de projet**
  - Dossier de demande de **permis unique**
- **Démarches administratives liées au subside DR** :
  - demande de **convention-faisabilité**
  - demande de **convention-réalisation**
- **Travaux** :
  - Lancement et désignation du **marché de travaux** selon les règles des marchés publics
  - **Réception définitive** des travaux

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Implication des acteurs associatifs et culturels** à la définition du projet d'aménagement, en ce compris les **riverains**
- **Contrôle des travaux** en cours de réalisation
- **Enquête de satisfaction** auprès des utilisateurs et des associations
- **Inauguration** du projet
- Rédaction d'une **charte de bonne occupation des lieux** pour informer des lignes de conduite à respecter lors de la location de la salle (notamment concernant les niveaux sonores).
- **Communication** auprès du grand public sur les possibilités **d'utilisation et de mise à disposition** des salles.
- **Surveillance et/ou contrôle social** du site.
- Actions liées à la **bonne gestion et à l'entretien des lieux.**

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 1 – « bâtiment de service » Taux de subvention : 80% Assiette de subvention maximum : 850.000,00 € Plafond de subvention : 680.000,00 €
Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française)	L'accord de coopération prévoit une intervention à hauteur de 50% (plafonnés à 75.000 €) pour les équipements culturels de base, dans les limites des budgets disponibles
UREBA	• UREBA exceptionnel 2022-2024 : o Montant forfaitaire en €/m² suivant le type de travaux (isolation du toit, isolation de toiture, isolation mur, isolation du sol, remplacement de châssis et installation d'un système de ventilation type C ou D). o Le montant est majoré suivant l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

	• URBA ordinaire : ○ 75% des coûts éligibles pour la réalisation d'un audit, d'une étude de préfaisabilité, pour l'élaboration d'une stratégie immobilière globale et pour l'installation d'une comptabilité énergétique ○ 40% des coûts éligibles pour les autres travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et travaux de mise en conformité de l'installation électrique en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques (avec possibilité de majoration de 30%) ○ Des montants forfaitaires pour des travaux d'amélioration de l'enveloppe (avec majoration si matériaux bio-sourcés)
BiodiverCité	Pour les abords de la maison rurale : • plafond de 10.000 € • + 500 € pour la valorisation de la carte « végétal d'ici »
Yes We Plant	Subvention pour la plantation de haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger, d'un alignement d'arbres pour un montant max de 80% du total.
Appels à projets ponctuels	À définir suivant les opportunités
Commune	Solde non subventionné

Métré estimatif	€	Sources de financement	
		Subsides	Commune
Mise aux normes (notamment PMR), transformations et rénovation énergétique	690.292,20	80%	20%
Chauffage / ventilation	233.668,20		
Sanitaire	48.381,49		
Électricité	215.748,52		
Abords	220.000,00		
Total rénovation du bâtiment	**1.188.090,40**	80%	20%
Total équipements du bâtiment	**252.717,49**	75.000	177.717,49
Total extérieur	**220.000,00**	80%	20%
ARCHITECTE (10% des travaux)	**154.080,79**		
IMPREVUS (10%)	**154.080,79**		
TOTAL TRAVAUX HTVA, Options comprises	**1.968.969,48**		
TVA 21 %	**413.483,59**		
TOTAL TRAVAUX TVAC, Options comprises	**2.382.453,07**	**755.000,00**	**1.627.453,07**

Source : cet estimatif a été réalisé en 2017 par Triangle Architectes dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de rénovation de la salle des Thuyas auquel a été appliqué un % de 9,1 d'inflation (inflation 2017-2022).

Projet rémunérateur ■Oui – via la location de la salle
☐Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rénovation du bâtiment et de ses abords.	Transformation du bâtiment en maison rurale	Réception définitive des travaux et inauguration du bâtiment

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'événements organisés dans la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au moins 1/semaine	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Fréquentation de la maison rurale	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Nombre de locations de la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au minimum pour la couverture des frais annuels	Budget communal
Utilisation hebdomadaire de la maison rurale	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

La seule contrainte identifiée consiste en un aléa d'inondation par débordement des cours d'eau en lien avec le ruisseau de la Fontaine du Lavu qui s'écoule en fond de parcelle. Cet axe n'existe pas dans les faits mais la **cellule GISER** (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement) devra être **consultée** dans le cadre de toute demande de permis.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
  - Superficie totale de la parcelle : 4.780 m²
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 4.125 m²
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 4.080 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  Aucun dispositif de temporisation des eaux n'est renseigné.

Néanmoins, les eaux devront être gérées dans le **respect du Code de l'Eau**. C'est notamment le cas des **eaux des nouvelles toitures** qui devront être **gérées de manière séparative**, et si possible **en infiltrant en priorité**.
L'imperméabilisation est cantonnée au **strict minimum.**

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

L'ensemble des aménagements seront réalisés dans une volonté de **réduction des consommations énergétiques et d'utilisation et production d'énergies renouvelables**. Seront étudiés, par exemple,

- les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables par la mise en place de panneaux solaires,
- une option plus poussée pour l'isolation globale du bâtiment,
- le choix des matériaux pour valoriser selon les possibilités, des matériaux de réemploi, des matériaux écologiques...,
- des dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles électrique (luminaire),
- l'installation d'un système double flux afin de mieux répartir le chauffage et de diminuer ainsi les besoins.
- l'utilisation de techniques innovantes,
- etc.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

La salle des Thuyas a **déjà fait l'objet d'une première phase de rénovation**. Il s'agit de la poursuite de cette rénovation.

Il s'agit par ailleurs de réutiliser un bâtiment existant **en plein cœur de village.**

Le **projet définitif** sera arrêté **à partir de plusieurs alternatives architecturales** qui seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet.

Enfin, le projet permettra de **répondre à des besoins en locaux** pour les associations et les citoyens du village et de la commune.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet prévoit plusieurs **aménagements extérieurs** qui sont **en lien avec la biodiversité** : hôtels à insectes, bacs de plantes mellifères.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
  Plusieurs arbres et haies sont recensés **autour de la salle**. Une **haie de petits fruitiers** a d'ailleurs été plantée.
  Le **ruisseau de la Fontaine du Lavu s'écoule en fond de parcelle** et le reste du périmètre consiste en une **pelouse**. Les **éléments « naturels » sont maintenus** dans le présent projet.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
  Il n'y a **pas de mesures particulières** de protection **puisque** tous les éléments sont **maintenus**.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :
  Plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité sont prévus : bacs à fleurs mellifère et hôtel à insectes. D'autres aménagements doivent être pensés dans le cadre de la réflexion à mener sur les abords.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - Le revêtement du **stationnement** est en **graviers**.
  - Le reste du site est une **pelouse**.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet est accessible pour tous : pour les **PMR** grâce à une **rampe structurelle** (contrairement aux rampes dépliables actuelles qui nécessitent l'aide d'autres personnes valides), des **WC PMR** et du **stationnement** proche de l'entrée. Par ailleurs, et dans la mesure du possible, il faut veiller à ce que tous les escaliers disposent d'un escalier mixte c'est-à-dire avec une partie inclinée pour permettre l'accès au fauteuil roulant.

Pour la mobilité active, du **stationnement vélo** est prévu en lien avec l'entrée.

Notons également que **deux arrêt de bus** sont présents à moins de 200m sur la rue de l'église (côté église et côté Grand-Route).

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le projet consiste en une **rénovation d'un bâtiment existant** : il s'agit donc de reconstruire sur l'existant au lieu de créer des bâtiments ailleurs, sur des parcelles vierges de toute urbanisation.

La rénovation doit également utiliser, dans la mesure du possible, des **matériaux locaux et/ou des entreprises d'insertion sociale.** Le **recours a des entrepreneurs locaux** sera également étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

Enfin, la rénovation de la salle des Thuyas, en tant que « maison rurale » vise à **soutenir les associations et activités verlainoises**, tout en permettant le **développement d'activités culturelles** et **d'événements privés** grâce à la **polyvalence** des différentes salles.

INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

L'emprise au sol de la rénovation reste significativement la même. Le **gabarit** reste également **identique**. L'impact paysager est surtout dans le fait que le bâtiment va être **plus moderne** et les **abords mieux aménagés/organisés**.

Enfin, les travaux permettront de **limiter les nuisances** pouvant être générées par les différentes activités.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION



Figure 9 – Rénovation de la salle des Thuyas – rez-de-chaussée
Source : Triangle Architectes, 2017



Façade avant : entrée



Façade côté (vers la partie déjà rénovée)



Arrière



Grande salle polyvalente



Scène et gradins rétractables



Petite salle (partie déjà rénovée)

Source : Triangle Architectes

Annexe 2 - Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

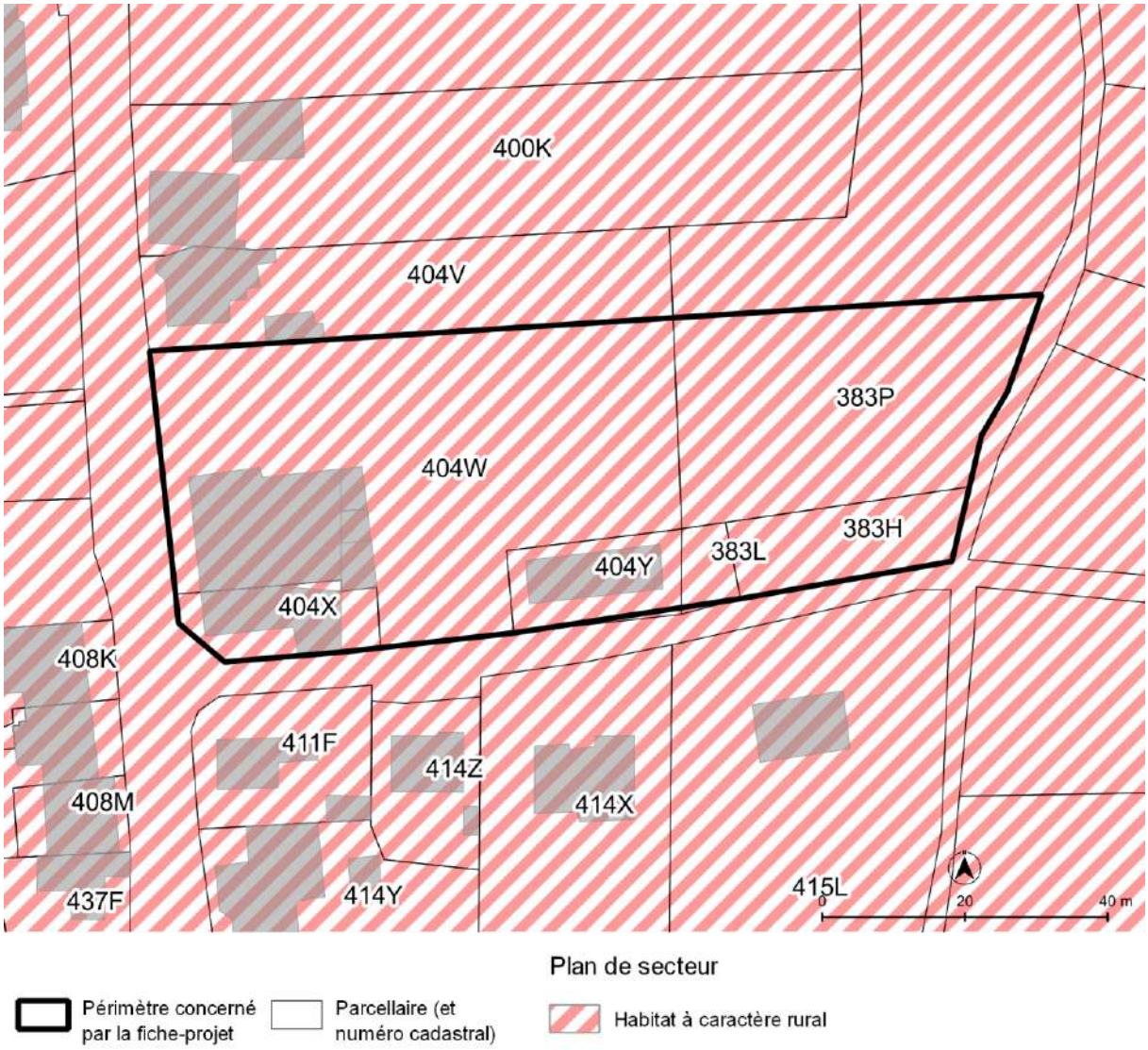


Figure 10 – Périmètre d'intervention

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

Annexe 3 - Dossier photographique

Quelques photos de la situation existante :



La salle des Thuyas vue depuis la rue avec à gauche la partie rénovée




La grande salle polyvalente et le local d'accueil




Les abords

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Eléments positifs	Eléments négatifs
• Une grande salle polyvalente • Un espace de bar • Un espace extérieur • Du mobilier récent (tables et chaises) • Une localisation au cœur du village, non loin des autres fonctions structurantes • Une première phase de rénovation terminée	• Une salle « dans son jus » • Des sanitaires en mauvais état • Une salle peu performante d'un point de vue énergétique • Le manque d'accès PMR • Une salle de réunion peu équipée • Manque de réserves • Des abords peu aménagés, tant la pelouse sur les espaces de stationnement

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

ACTIVITÉS ACTUELLES :

La salle des Thuyas est occupée pour diverses activités :

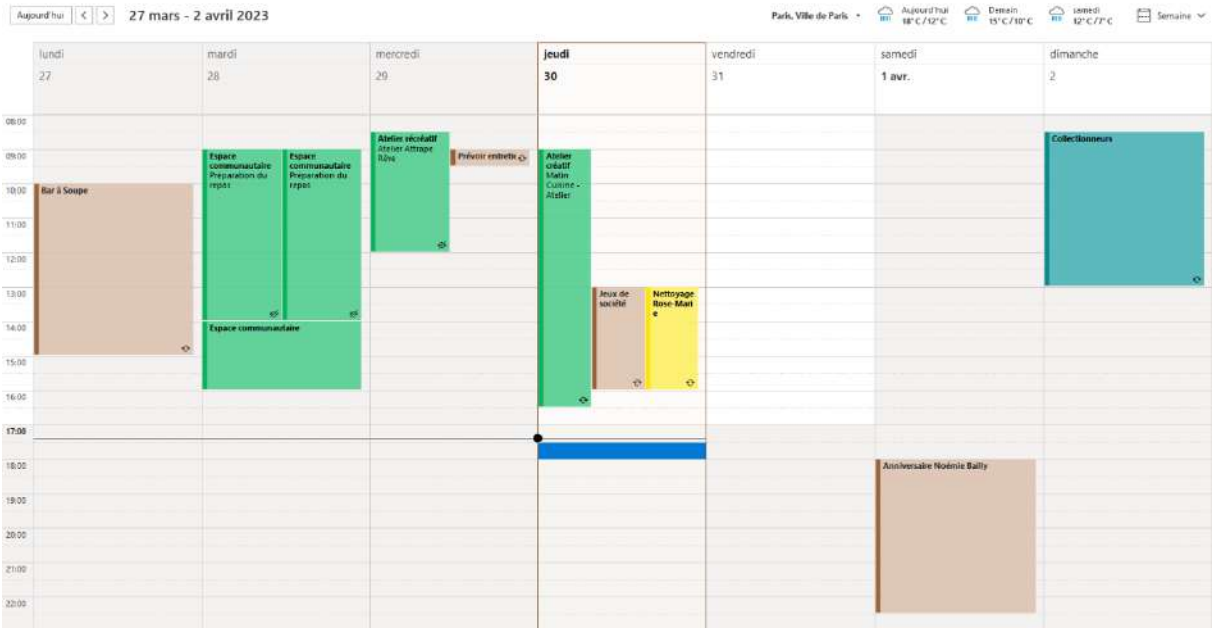
- Des réunions et conférences (16 en 2022), dont la CLDR,
- Des soupers d'associations (9 en 2022),
- Des activités privées telles que anniversaires, communions et mariages (21 en 2022),
- Des prélèvements « Don de Sang » (4 en 2022),

- Des pièces de théâtre (2 en 2022),
- Des réunions du Comité culturel et sportif Verlaine asbl (12 en 2022),
- L'exposition champignons du PCDN/BiodiverCité,
- Des bars à soupe (1 lundi sur 2 depuis septembre 2022),
- L'espace communautaire du CPAS (les mardis et jeudis de 10h à 16h et le mercredi de 9h30 à 12h30 – depuis le 3 novembre 2022).

Plusieurs demandes sont par ailleurs non-rencontrées. La salle est très demandée.

PLANNING

Voici le planning d'une semaine-type :



Planning-type pour la salle des Thuyas – semaine du 27 mars au 3 avril 2023

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

L'autre salle communale, soit la salle de l'ancienne école de Seraing-le-Château, n'offre pas la même capacité que la salle des Thuyas. En effet, l'ensemble des espaces de la salle des Thuyas offre une capacité d'environ 500 personnes debout. Il s'agit donc de la plus grande salle communale. Elle est d'ailleurs utilisée par plusieurs associations et groupements citoyens (dont la CLDR lors de ses réunions). Le fait d'avoir plusieurs salles adjacentes permet également de recevoir plusieurs associations/événements en même temps. Enfin, cette salle est équipée pour permettre l'accueil d'événements privés (grâce à la présence d'une cuisine équipée) ainsi que de spectacles (scène, gradins rétractables, ...). Une salle de réunion est également prévue à l'étage.

La maison de village de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de ses abords) héberge quant à elle essentiellement des activités associatives et n'a pas vocation à être louée pour des événements privés. Les deux salles sont également beaucoup plus petites. Le projet de tiers-lieu rural, (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera quant à lui plutôt des services (+ animation).

Les autres salles présentes à Verlaine sont des salles privées. Il s'agit de la ferme des Carmes Déchaussés à Chapon-Seraing, de la ferme de Hepsée, de la ferme du château d'Oudoumont et de la salle des fêtes de Bodegnée. À l'exception de cette dernière qui est utilisée comme « salle de village », les autres font partie des domaines de châteaux/fermes et sont davantage utilisées lors de banquets/séminaires/mariages, etc.

MISE EN PLACE D'ACTIONS FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.3.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Cette fiche-projet concerne la protection des espèces tandis que les fiches-projet 1.4., 2.4. et 2.6. concernent la protection de sites, les zones humides, mares et cours d'eaux

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la mise en place **d'actions concrètes pour la protection des espèces, sur le domaine public [4] ,** destinées à favoriser la biodiversité, ainsi qu'en plusieurs **campagnes de sensibilisation** afin **d'encourager** les privés à mener ce type d'actions au sein de **leurs propriétés privées**.

Parmi les **actions destinées à la protection des espèces** à mettre en place **sur le domaine public**, il y a :

- L'installation de **nichoirs**,
- L'aménagement des **combles et clochers** pour les chiroptères, les effraies, les choucas et les rapaces nocturnes en général,
- L'installation **d'hôtels à insectes**,
- L'aménagement de **zones de nourrissage/d'abris** pour la faune (ex : hérissons).

Ces différentes actions pourraient se faire grâce à des **chantiers participatifs**.

Parmi les **actions de sensibilisation**, il y a :

- La pose de **panneaux didactiques/sensibilisation**, en lien avec les actions menées ci-avant,
- La mise en place de **campagne de sensibilisation aux jardins naturels[5], aux aménagements favorables à la faune et aux zones mellifères**,
- Une campagne de sensibilisation à la **conservation des arbres remarquables, ou considérés comme tels,**
- L'organisation d'une **journée annuelle d'information** des agriculteurs sur la mise en place de **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) pour lesquelles ils peuvent obtenir une aide financière.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine est déjà **engagée dans divers processus destinés à favoriser la biodiversité** : PCDN/BiodiverCité, conventions bords de route, combles et clochers et le Contrat de rivière Meuse aval Meuse aval. Le GAL a également déjà mis en route une série d'actions de sensibilisation qui semblent porter leurs fruits auprès des citoyens, notamment une brochure « votre jardin au naturel ». L'objectif est de pousser plus loin ce volet, notamment dans le contexte bâti.

Par ailleurs, le **réseau écologique** du territoire communal (établi dans le cadre du PCDN/BiodiverCité) est très **parsemé** et les **zones d'intérêt pour la biodiversité sont de faible superficie et souvent privées**. En outre, ce **paysage d'openfield** composé en majeure partie de grandes cultures est caractérisé par un manque de bosquets, d'arbres isolés et de haies pourtant essentiels pour la création d'ombre, de lieux de fraicheur, la lutte contre l'érosion et les coulées boueuses, la protection du vent, la continuité du réseau écologique (éléments de liaison).

[4] À noter que plusieurs actions ont été proposées sur des propriétés privées, et notamment l'aménagement de zones humides et de végétalisation d'espaces plus minéraux (notamment dans le parc SPI via le slogan 'entreprises « nature admise »'). Néanmoins, étant donné la localisation privée de ces propositions, celles-ci sont localisées (cfr. 5. Localisation et statut) mais ne sont pas détaillées dans la présente fiche-projet.

[5] Les jardins naturels sont des jardins qui ne cherchent pas à imposer une mise en scène ornementale mais qui laissent au contraire la part belle à la nature et favorisent la biodiversité.

Ce **constat** est également **vrai dans le contexte bâti** et notamment au sein des écoles : les cours de récréation des écoles de Verlaine et Chapon-Seraing sont des cours très imperméabilisées. Toutefois, celle de Chapon-Seraing avance déjà dans cette optique de végétalisation et la cour de maternelle de Verlaine a fait l'objet d'un projet "ose le vert, plante ta cour" mené par le service accueil temps libre de la commune. Des graminées et des fleurs annuelles ont également été plantées par le service travaux à la demande du CCE dans la cour des primaires.



La cour d'école de Chapon-Seraing

Enfin, même si le système d'agriculture conventionnelle est bien implanté au niveau du territoire communal, la mise en place de MAEC commence petit à petit à se généraliser : en effet, près de 70% des agriculteurs verlainois mettent au moins en place 1 MAEC (chiffre de 2007). La multiplication de ce type d'aménagements, en plus de permettre la lutte contre les inondations, l'érosion,..., **contribue à renforcer le réseau écologique communal.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **favoriser la biodiversité à l'échelle du territoire communal, et notamment dans le contexte bâti.**

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de proposer des **actions simples, peu onéreuses mais avec un impact significatif sur la biodiversité.**

Ce projet est en lien avec les fiches 1.4. Développement du maillage écologique, 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité, 2.6. Reméandrage de l'Yerne, 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations et 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique.

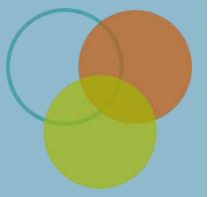
3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **améliorant les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école** (objectif 4.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en

- **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Les actions peuvent être mises en place en partenariat avec la population via l'organisation de chantier participatifs.	
CULTUREL	En tant que commune « rurale », la biodiversité est une partie intégrante du patrimoine culturel de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Les actions doivent favoriser la biodiversité du territoire communal.	
ÉNERGÉTIQUE	Des aménagements en faveur de la biodiversité pourrait être pris en compte lors de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (ex : nichoirs à martinets ou hirondelles sur les façades, accès aux combles pour les chiroptères, etc.).	
MOBILITÉ	Certaines actions peuvent être mises en lien avec les promenades balisées du territoire.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un **GT biodiversité** (réalisé dans le cadre de l'élaboration de la présente ODR) a **identifié différentes localisations d'actions** au sein du territoire communal. Cependant, **certaines de ces localisations concernent des parcelles privées** pour lesquelles des **investigations supplémentaires seront nécessaires** (accord/convention avec le propriétaire, visite de terrain, accord sur l'aménagement à mettre en place). Il est donc évident qu'en matière de **priorisation**, **les actions sur parcelles publiques sont privilégiées**. Ce sont donc ces actions sur le domaine public qui sont détaillés dans la suite de la fiche-projet. Celles relatives au domaine privé se retrouvent dans la fiche 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique.

Notons toutefois que concernant **l'opération Combles et clochers**, plusieurs aménagements ont déjà été mis en place, dont notamment des chiroptières sur toiture, des nichoirs ou encore l'occultation de certaines fenêtres. Cependant, selon les membres du GT, ceux-ci sont sans doute dégradés ou non fonctionnels[6]. Il conviendrait donc de réaliser, **dans un premier temps, un état des lieux de l'existant et du potentiel au niveau des toitures des différentes églises.** Ce travail a déjà été partiellement réalisé par un membre de la CLDR (cfr. annexe 3. Dossier photographique et annexe 4. État des lieux).

Concernant les **panneaux de sensibilisation et didactiques**, il s'agit à chaque fois d'expliquer la **démarche et l'intérêt** pour les actions menées (soit les nouvelles actions proposées dans la présente fiche-projet, dont le passage à batraciens, soit les actions déjà existantes menées par la commune comme l'aménagement de zones mellifères).

[6] À ce jour, un membre de la CLDR a déjà entrepris des démarches pour aller vérifier les combles et clochers des 4 entités. Il a pu avoir accès à l'église de Chapon-Seraing (cfr. Annexe 4. État des lieux).

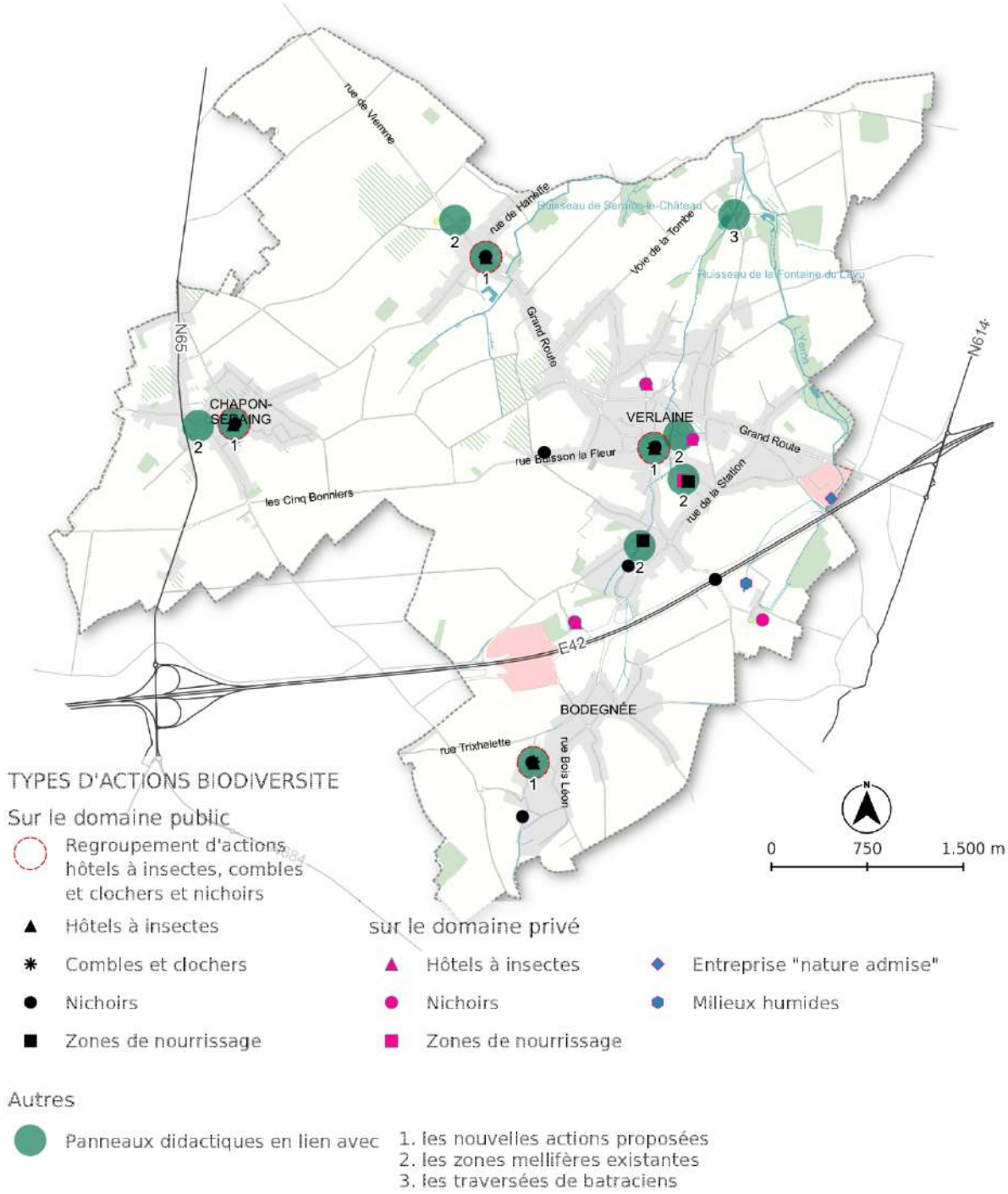


Figure 11 – Localisation du projet – domaine public

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Afin d'avoir une vision plus précise de la localisation des aménagements proposés, **un zoom par village** est proposé ci-dessous :

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE VERLAINE

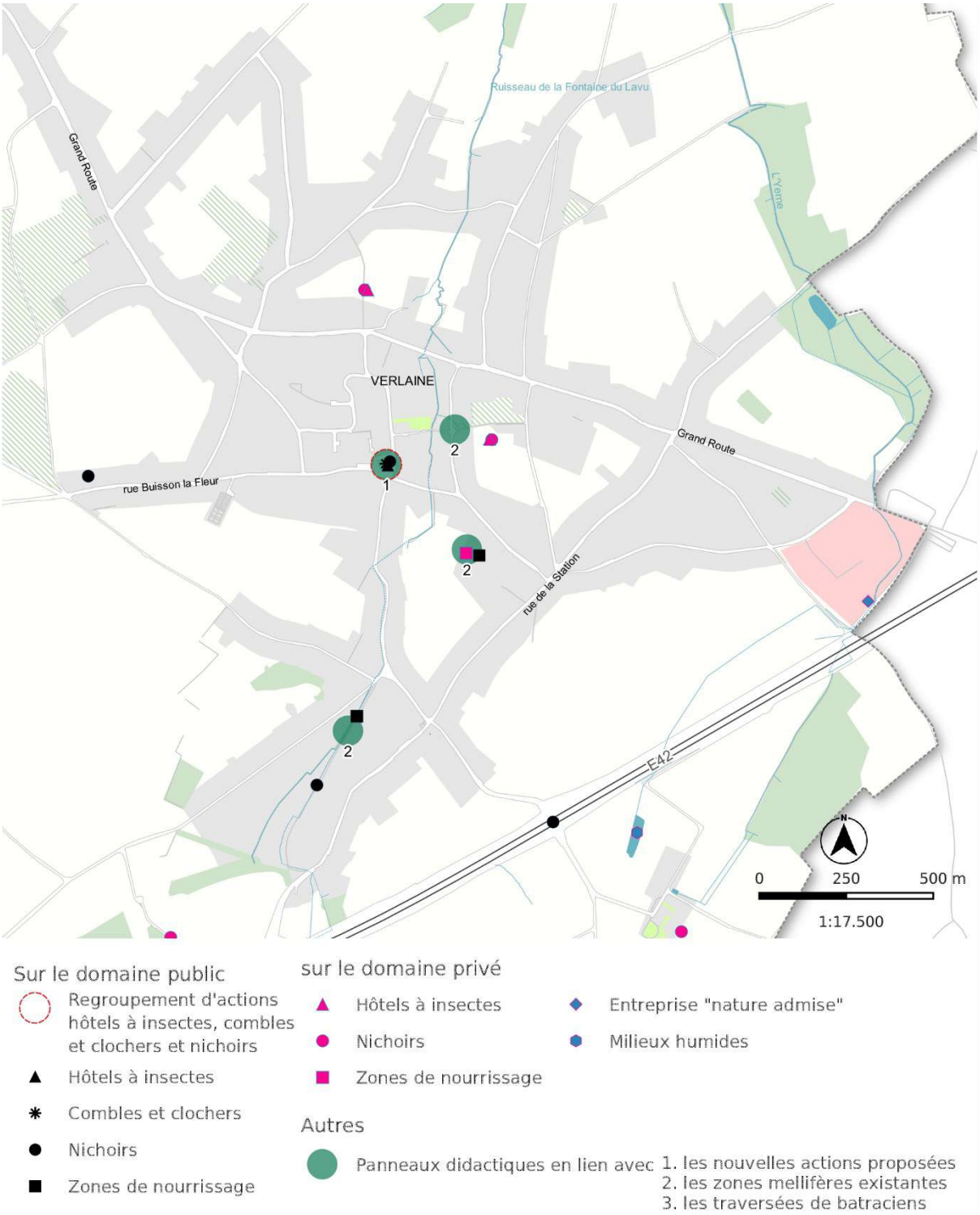


Figure 12 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Verlaine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insectes :

- Au niveau du parvis de l'église (parcelle cadastrée 61063 section B, n°427b)

Nichoirs :

- Façade sud-est de l'église, sous la corniche : installation de 6 nichoirs doubles (pour accueillir 6 couples) à hirondelles (parcelle cadastrée 61063 section B, n°427b),

- Le long des autres façades : installation de 3 nichoirs de trou universel de 32mm pour les petites espèces d'oiseaux (parcelle cadastrée 61063 section B, n°427b),

- Au bord de l'ancien vicinal, rue Caquehu : installation de 15 nichoirs de trou universel de 32mm pour les petites espèces d'oiseaux – en remplacement des anciens qui ont déjà été placés (parcelle cadastrée 61063 section B, n°1247²). Ces nichoirs seront destinés aux lérots qui y hibernent déjà pour le moment,

- Fabrication de 5 perchoirs à rapaces à positionner aux endroits à préciser ultérieurement par le groupe du PCDN/ BiodiverCité.
  Plusieurs localisations sont déjà envisagées, notamment sur le fond du terrain appartenant au CPAS et situé au bout de la rue Buisson la Fleur.
  À noter que les bords de l'autoroute E42 ont été envisagés mais finalement abandonnés du fait du risque de collision avec les véhicules.

Zone de nourrissage :

- Au bord de l'ancien vicinal (rue Caquehu – parcelle cadastrée 61063 section B, n°1247²) et au niveau de la zone mellifère installée à proximité de l'administration communale (dans le jardin didactique - parcelle cadastrée 61063 section B, n°594w²) : installation de 5 tas de bois et 5 tas de pierres long du l'ancien vicinal et 5 tas de pierres en bordure de la zone mellifère (attention de laisser le passage libre pour les joggeurs et les cavaliers).
  À noter qu'il faut préalablement vérifier que les hérissons peuvent passer.

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec
  - la zone mellifère de l'administration communale (parcelle cadastrée 61063 section B, n°594w²),
  - le chemin du tram (qui accueille plusieurs actions - parcelle cadastrée 61063 section B, n°1247²),
  - l'hôtel à insectes (parcelle cadastrée 61063 section B, n°427b).

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE BODEGNÉE

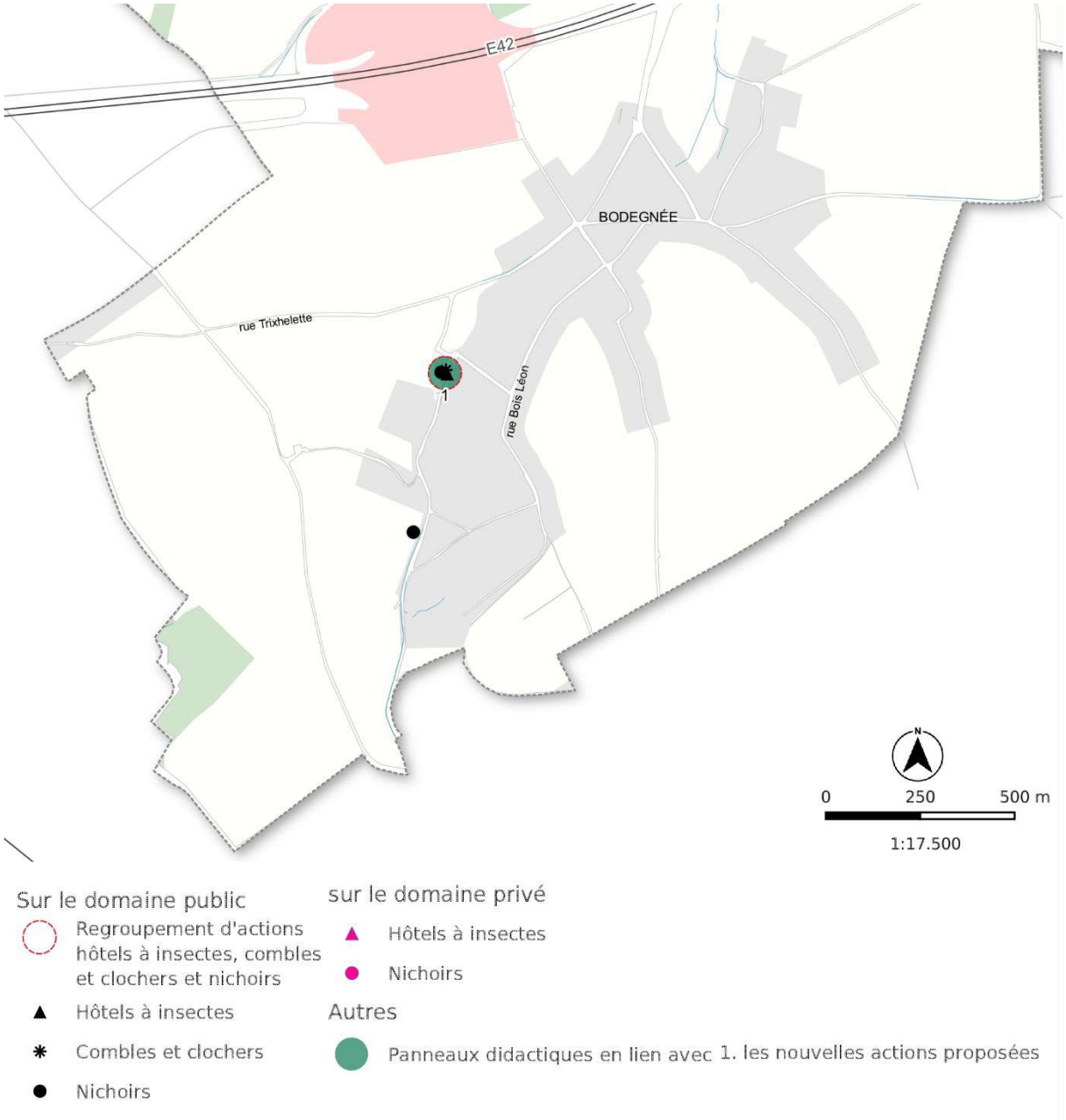


Figure 13 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Bodegnée
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insectes :

- Au niveau du parvis de l'église (parcelle cadastrée 61032 section B, n°221d)

Nichoirs : installation de nichoirs de trou universel de 32 mm pour les petites espèces d'oiseaux

- Façade sud-est de l'église : installation de 4 nichoirs (parcelle cadastrée 61032 section B, n°221d),
- Au niveau du bassin d'orage, sur les nouveaux arbres : installation de 10 nichoirs (parcelle cadastrée 61032 section B, n°418c)

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insectes (parcelle cadastrée 61032 section B, n°221d)

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE CHAPON-SERAING

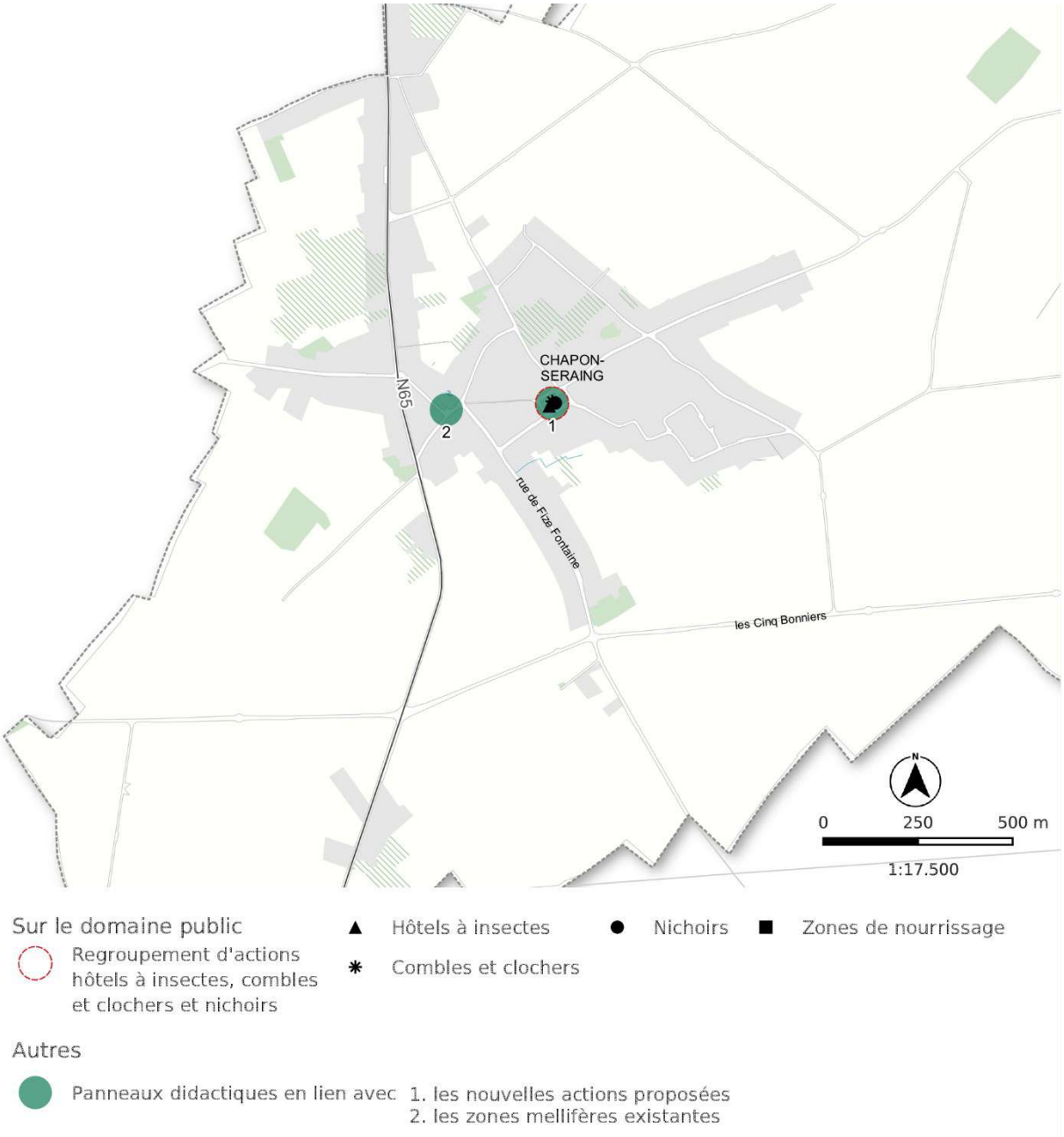


Figure 14 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Chapon-Seraing
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insectes :

- Au niveau du parvis de l'église (parcelles cadastrées 61011 section B, n°137 2f et 137 3f),

Nichoirs : installation de nichoirs de trou universel de 32 mm pour les petites espèces d'oiseaux

- Sur les arbres entourant l'espace public de l'église : installation de 6 nichoirs (parcelles cadastrées 61011 section B, n°137 2f et 137 3f),

Actions de sensibilisation :

  - Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insectes (parcelles cadastrées 61011 section B, n°137 2f et 137 3f) ainsi que la zone mellifère déjà existante (domaine public non cadastré).

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE SERAING-LE-CHÂTEAU



Figure 15 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insectes :

- Au niveau du parvis de l'église (parcelle cadastrée 61056 section A, n°143).

Nichoirs :

- Façade sud-est de l'église, sous la corniche : installation de 6 nichoirs doubles (pour accueillir 6 couples) à hirondelles (parcelle cadastrée 61056 section A, n°143).

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insectes (parcelle cadastrée 61056 section A, n°143) ainsi que la zone mellifère déjà existante (parcelle cadastrée 61056 section A, n°66d).

PLAN DE SECTEUR, SITUATIONS DE DROIT, PATRIMOINE, CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET STATUT DE PROPRIÉTÉ

Un zoom sur chacun des villages est réalisé afin de reprendre la situation au Plan de secteur, la situation de droit, les contraintes techniques et environnementales ainsi que le statut de propriété.

VERLAINE

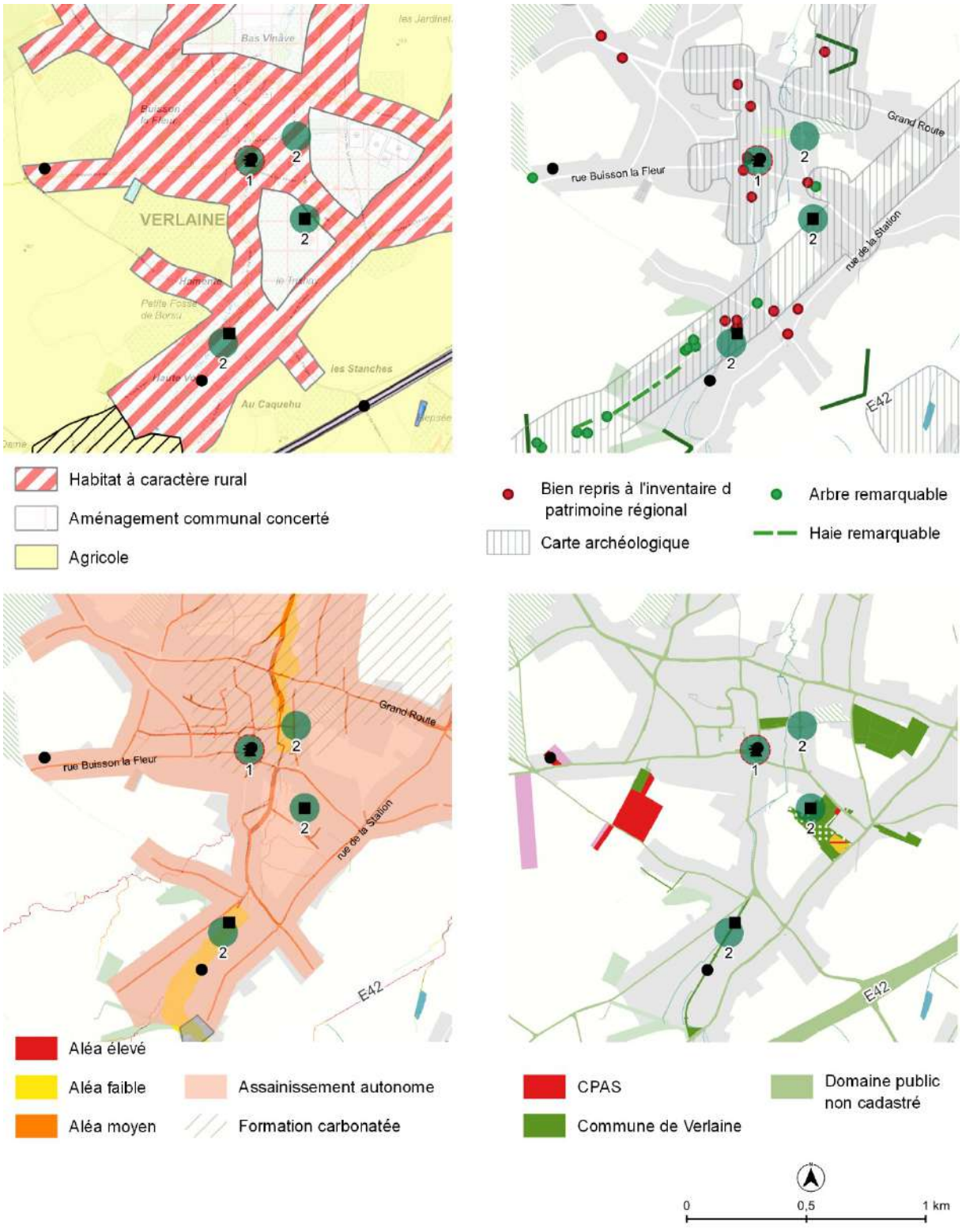


Figure 16 –Zoom sur Verlaine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2023

BODEGNÉE

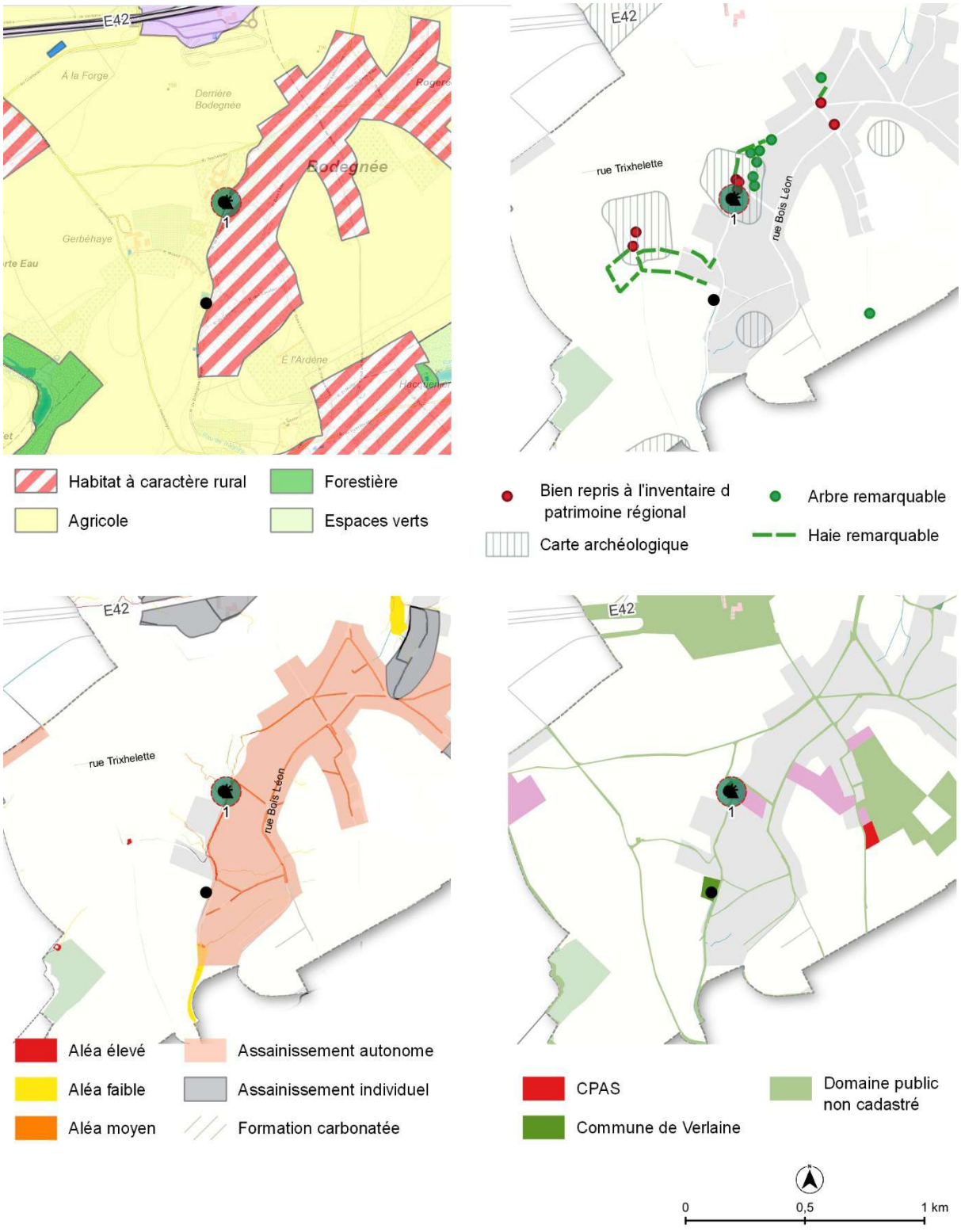


Figure 17 –Zoom sur Bodegnée
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2023

CHAPON-SERAING

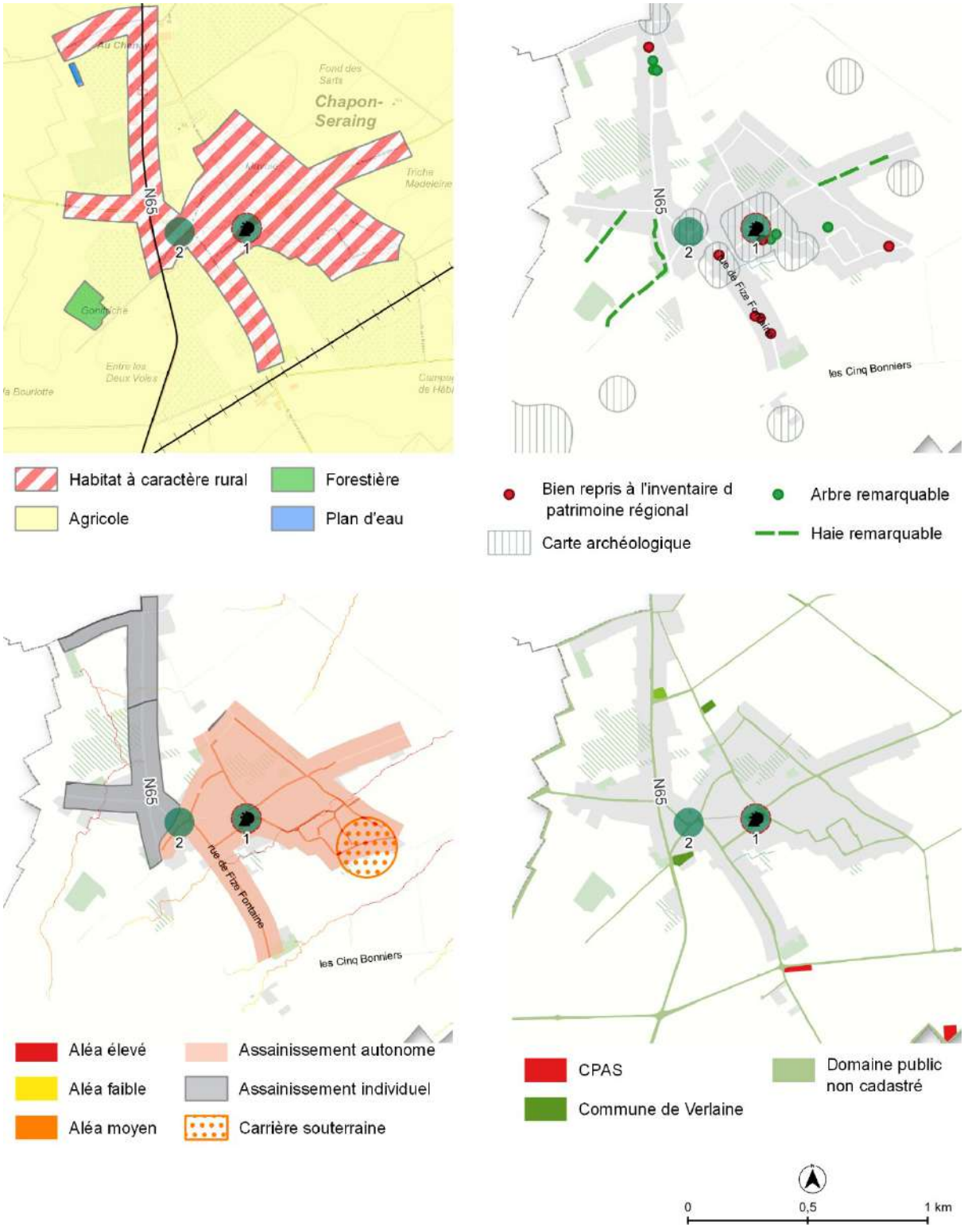


Figure 18 –Zoom sur Chapon-Seraing
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2023

SERAING-LE-CHÂTEAU

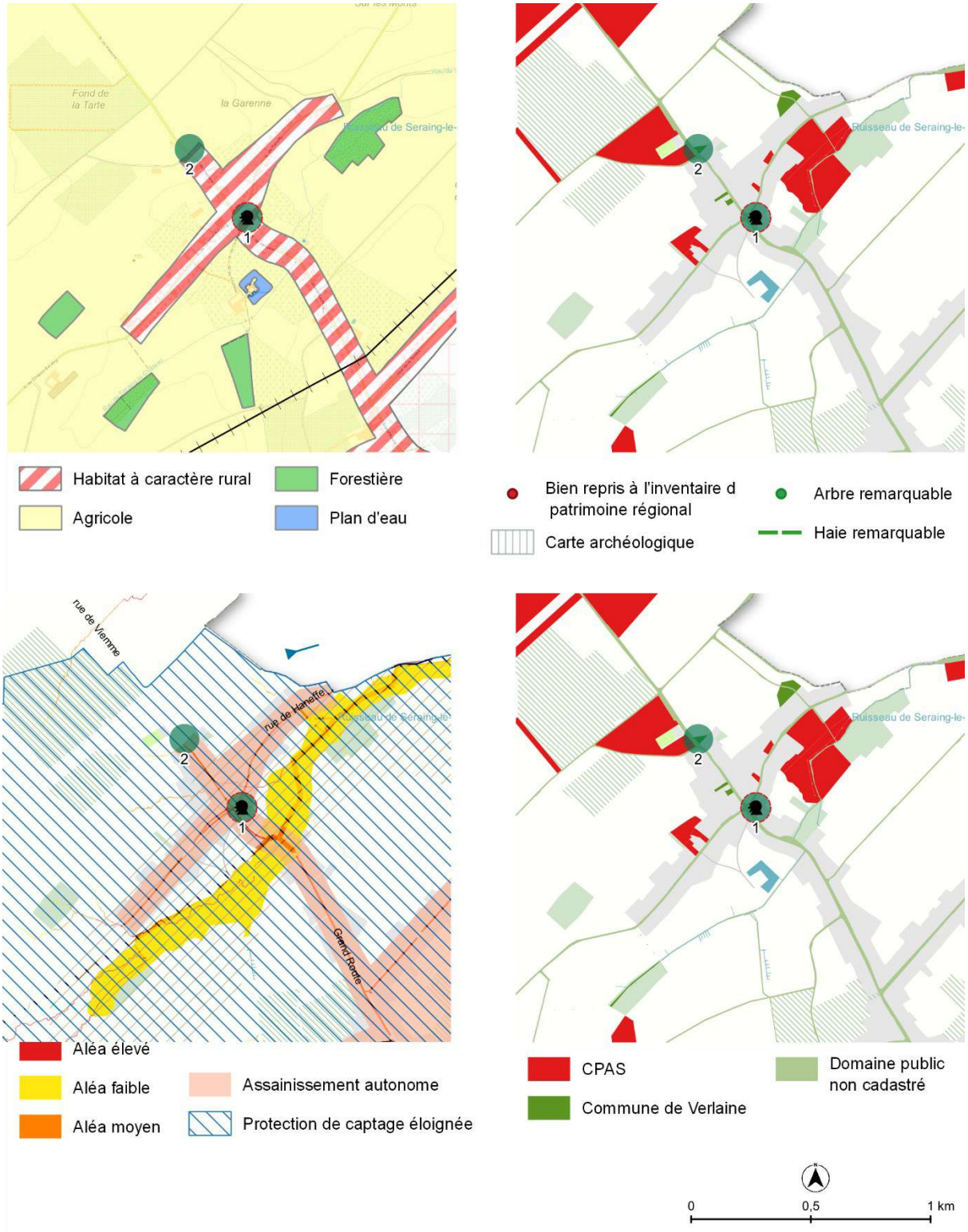


Figure 19 –Zoom sur Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services environnement, travaux • PCDN/BiodiverCité
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • Agriculteurs • SPW ARNE • Natagriwal • CRMA • Association Faune et Biotopes • CLDR • Écoles • Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les **actions présentées, et le cas échéant leur localisation, ont été définies** de manière à pouvoir être **facilement et rapidement mises en œuvre.**

Il s'agit donc bien d'actions prioritaires, d'autant plus que ces actions demandent **peu de démarches administratives** et que leurs **bénéfices** sont généralement **rapidement effectifs** (en tout cas pour les actions concrètes, ce constat est moins vrai pour les campagnes de sensibilisation).

ÉTAT DU DOSSIER

Cette fiche a été **alimentée par le GT biodiversité** qui a eu lieu le 07/03/2023 regroupant les membres de la CLDR, du PCDN/BiodiverCité et VeT.

Rappelons également que **la commune est engagée dans diverses actions en faveur de la biodiversité** et a déjà mis en place une série de choses sur son territoire : mare didactique, hôtels à insectes, intervention sur les cimetières, etc.(l'ensemble de ces actions est repris en annexe 6). Il s'agit de poursuivre ces actions. En 2023, la commune a également demandé un subside de 6.800€ (BiodiverCité pour les projets suivants :

- Création d'un jardin didactique à l'école communale,
- Exposition de champignons, volet animation,
- Création d'une malle pédagogique « Nature » avec l'école communale,
- Distribution de plants lors de la journée de l'Arbre 2024,
- Plantation d'une haie Voie des Cinq Bonniers (Chapon-Seraing),
- Pose de nichoirs à Lérot sur l'ancien vicinal,
- Replantation du site du "sentier n°13.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Les **travaux et aménagements proposés** sont les suivants :

- **Installation** de **54 nichoirs** : 6 nichoirs doubles et 38 universels,
- **Création et installation** de **5 perchoirs à rapaces**,
- Aménagement de **5 zones de nourrissage en bois,**
- Aménagement de **5 zones de nourrissage en pierre,**
- Installation de **4 hôtels à insectes,**
- Installation de **12 panneaux didactiques.**

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
Nichoirs :		
• Commande des 54 nichoirs universels et pour couples d'hirondelles	Automne-hiver	Administration
• Placement de ces nichoirs	Idéalement au printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
• Fabrication des 5 perchoirs à rapaces et localisation	Automne-hiver	PCDN/ BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
• Placement des perchoirs	Idéalement au printemps	PCDN/ BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
Hôtels à insectes :		
• Commande d'hôtels à insectes (4)	Automne-hiver	Administration
• Placement de ces hôtels à insectes	Idéalement au printemps	PCDN/ BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
Combles et clochers :		
• Commande de l'état des lieux à un expert indépendant	Quelques semaines avant la mission	Administration
• Réalisation d'un l'état des lieux (à partir du recensement fait par le membre de la CLDR – cfr. annexe 4. État des lieux)	En-dehors des périodes de nidification (mars – août)	Natagora, CNB ou autre
• Proposition d'aménagements		PCDN/ BiodiverCité CLDR
• Mise en œuvre de ces actions	En-dehors des périodes de nidification (mars – août)	PCDN/ BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
Aménagement de zones de nourrissage/d'abris :		
• Commande du matériau pour l'empierrement (pour les tas de pierre)	Fin de l'hiver	Administration
• Livraison – entreposage	Début du printemps	Administration
• Placement des 10 tas de pierres et 5 tas de bois	Idéalement au printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles

Quoi	Quand	Qui
Panneaux didactiques/sensibilisation :		
• Conception des panneaux	Cette action n'est pas dépendante d'une période d'hivernage ou de nidification et peut donc être réalisée à n'importe quel moment de l'année	PCDN/BiodiverCité CLDR
• Commandes des panneaux		Administration
• Placement		PCDN/BiodiverCité CLDR + appel à des bénévoles
D'autres actions, indiquées dans la description succincte du projet ne sont pas localisables sur carte et sont donc uniquement reprises ici :		
Campagne de sensibilisation aux jardins naturels, aménagements pour la faune et aux zones mellifères :		
• Préparation (réunions avec partenaires, planning, contenu, prise de contact avec les volontaires, ...)	Quelques semaines avant l'événement	Administration PCDN/BiodiverCité + appel à des bénévoles
• Organisation logistique (location/réservation de la salle, préparation du matériel, ...)		Administration
• Publications et invitations		Administration PCDN/BiodiverCité + appel à des bénévoles
• Evènement	Idéalement fin de l'hiver / début du printemps	Administration PCDN/BiodiverCité + appel à des bénévoles
Campagne de sensibilisation à la conservation des arbres remarquables, ou considérés comme tel :		
• Établissement d'un formulaire à compléter sur base volontaire à partir du formulaire transmis par la Région wallonne dans le cadre de sa sollicitation pour la mise à jour du recensement des arbres et haies remarquables	Au plus tard 1 an après réception du courrier du SPW, soit avant le 22/03/2024	Administration PCDN/BiodiverCité
• Vérification des propositions		Administration
• Transmission des propositions à la Région wallonne		Administration

Lien avec la Fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel

Quoi	Quand	Qui
Organisation d'une balade « nature » :		
• Préparation/organisation (planning, contact partenaires, itinéraire, parcours...)	Quelques semaines avant l'événement	Administration PCDN/BiodiverCité
• Publications et invitations		Administration PCDN/BiodiverCité
• Réalisation de la balade	Idéalement au printemps ou en été	Administration PCDN/BiodiverCité + appel à des bénévoles
Campagne de sensibilisation aux MAE :		
• Préparation (réunions avec partenaires, planning, contenu, prise de contact avec les volontaires, ...)		Administration GAL JSH Natagriwal
• Organisation logistique (location/réservation de la salle, préparation du matériel, ...)		Administration GAL JSH Natagriwal
• Publications et invitations		Administration GAL JSH
• Événement		Administration GAL JSH Natagriwal

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- **Rédaction des fiches** pour répondre à l'appel à projet **BiodiverCité**
- Demande des **éventuelles autorisation**s (notamment pour le placement des nichoirs sur les églises (façades et parvis)
- Emission des **bons de commandes**
- **Commande de l'état des lieux** relatif aux combles et clochers

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Afin d'assurer le bon usage de l'investissement, les membres du PCDN/BiodiverCité, de la CLDR et la commune se rencontreront régulièrement pour réaliser un **état d'avancement des travaux réalisés et futurs**. Par ailleurs, des **rapports d'activité** (avec dossier photographique) seront réalisés pour chaque action.

Il faudra également définir les **moyens nécessaires à la gestion et à l'entretien** des différents aménagements.

Concernant les **zones de nourrissage**, les tas de bois ou et de pierres doivent faire environ 1 m de hauteur sur 2,5 – 3 m de largeur. Pour les **nichoirs**, il faut également veiller à les placer

- Entre 1,6 et 5 m de hauteur,
- Avec une orientation favorable est – sud-est (éviter les vents dominants et le plein soleil),
- Pour les nichoirs de trou universel de 32mm, en mettre tous les 15 m.
- Pour les perchoirs à rapaces, ne pas les placer trop près des route pour ne pas que le passage des voitures et des promeneurs les effraient.

Il faut également veiller à placer une planche anti-fientes en PVC pour éviter les salissures qui posent parfois problème.

Concernant les **hôtels à insectes**, il faut qu'il soit de petite/moyenne taille car les plus grands amènent souvent au développement de maladie ou à l'arrivée de trop de prédateurs au même endroit.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Appel à projet BiodiverCité 2023 et années suivantes Pour 2023 : plafond de 10.000 € + 2.000 €dans le cadre de la distribution des arbres lors de la semaine de l'arbre + 500 € pour la valorisation de la carte « végétal d'ici »
Région wallonne : appel à projets divers	Suivant les opportunités
Commune	Solde non subventionné

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC
Placement de nichoirs				**4.010,00**	**4.852,10**
Nichoirs (+ mangeoires) + installation	65,00	54	pc	3.510,00	4.247,10
Perchoirs à rapaces	100,00	5	pc	500,00	605,00
Hôtels à insectes (placement + installation)	670,00	4	pc	**2.680,00**	**3.242,80**
Aménagement des combles et clochers, état des lieux (forfait mission)	2.500,00	1	pc	**2.500,00**	**3.025,00**
Aménagement de zones de nourrissage/d'abris				**2.358,00**	**2.853,18**
Matériel: empierrement	50,00	20	m3	1.000,00	1.210,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	23	h	1.058,00	1.280,18
Location de machine	40,00	7,5	h	300,00	363,00
Panneaux didactiques/sensibilisation/signalisation				**7.890,00**	**9.546,90**
Matériel: conception + support	650,00	10	pc	6.500,00	7.865,00
Matériel: panneaux de signalisation amphibiens	350,00	2	pc	700,00	847,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	15	pc	690,00	834,90
Campagne de sensibilisation: jardins naturels, aménagements/gestion pour la faune et zones mellifères				**5.300,00**	**6.413,00**
Administratif: préparation, réservation, réunions, invitations, coordination	50,00	75	h	3.750,00	4.537,50
Animation (2 animateurs)	50,00	15	h	750,00	907,50
Matériel divers (supports, packs de graines,…)	500,00	1	pc	500,00	605,00
Location de la salle	300,00	1	pc	300,00	363,00
Campagne de sensibilisation à la conservation des arbres remarquables ou considérés comme tel:				**6.300,00**	**7.623,00**
Administratif: offre mission, publication, engagement, contrat, organisation de la balade thématique,…)	50,00	60	h	3.000,00	3.630,00
Animateur/guide nature pour la balade thématique	300,00	1	pc	300,00	363,00
Mission informatique: formulaire en ligne et carte interactive	3.000,00	1	pc	3.000,00	3.630,00
Campagne de sensibilisation aux MAE				**5.300,00**	**6.413,00**

Administratif: préparation, réservation, réunions, invitations, coordination	50,00	75	h	3.750,00	4.537,50
Animation (2 animateurs)	50,00	15	h	750,00	907,50
Matériel divers (supports, packs de graines,…) - pack	500,00	1	pc	500,00	605,00
Location de la salle	300,00	1	pc	300,00	363,00
TOTAL				**36.338,00**	**43.968,98**

À noter que seuls les projets de nichoirs (si une expertise montre l'intérêt pour une espèce), les aménagements combles et clochers et les panneaux didactiques (s'ils donnent des informations sur la biodiversité) rentrent dans les postes éligibles dans l'appel à projet BiodiverCité 2023. Le dernier est limité à 1.500 euros.

Projet rémunérateur ☐Oui
■Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Installation de nichoirs	Au moins 80% des nichoirs localisés	Administration communale
Installation des hôtels à insectes	Au moins 80% des hôtels à insectes localisés	Administration communale
Installation de zone de nourrissage et d'abris	Au moins 80% des zones référencées	Administration communale
Fabrication des 5 perchoirs à rapaces	5 nichoirs à rapaces	Administration communale
Mission de recensement pour l'opération « combles et clochers »	1 recensement	Rapport du bureau
Nombre de panneaux didactiques installés	Au moins 80% des panneaux localisés	Administration communale
Organisation d'une campagne de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation proposée dans la présente fiche : jardins naturels, MAEC, arbres remarquables ou balade nature	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Nichoirs	80% des nichoirs installés sont occupés	Relevés PCDN/BiodiverCité
Zones de nourrissage et d'abris	80% de ces zones sont occupées	Relevés PCDN/BiodiverCité

Campagne de sensibilisation	Participation d'au moins 20 personnes	Administration communale
Jardins naturels	+ 3 nouveaux jardins recensés	GAL JSH
Arbres remarquables	50 % des demandes aboutissent effectivement à un recensement/classement à l'échelle régionale	Région wallonne

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Non-pertinent pour le type d'actions envisagées.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Non-pertinent pour le type d'actions envisagées.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

De manière générale, les **actions** sont **pensées de manière éco-responsable**, par exemple :

- Les nichoirs choisis seront en matériaux naturels (bois essentiellement),
- Le substrat pour les empierrements sera issu de carrières les plus locales possibles,
- Les packs de semences seront achetés chez un fournisseur belge certifié bio,
- Les plants seront d'espèces indigènes.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les actions ont été pensées de manière à avoir un impact coût/personnes impactées le plus faible possible. En effet, il s'agit, dans l'ensemble, d'actions ponctuelles ayant un **bénéfice significatif pour la biodiversité et donc pour la collectivité.**

Cependant, la quantification est difficile étant donné que les bénéfices sont avant tout des **services écosystémiques résultant de l'augmentation de la biodiversité.**

En matière de matériel, la sélection/estimation a été réalisée de manière à favoriser un **rapport cout/bénéfice** le plus important :

- Perchoirs à rapace fabriqués main,
- Nichoirs choisis pouvant accueillir diverses espèces.

Enfin, **l'économie d'échelle** sera favorisée :

- Par l'achat en packs de plants pour la plantation de haies,
- Par la réalisation d'une Journée de sensibilisation pour plusieurs thématiques groupées.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

L'objectif des actions étant directement l'amélioration de la biodiversité, il y a lieu de **se référer à l'ensemble de la fiche.**

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Les zones envisagées pour le placement de panneaux didactiques et/ou les aménagement destinés au public sont **accessibles et visibles à tous et toutes.**

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Dans la mesure du possible, les **entreprises locales seront favorisées** pour la prestation des services externalisés.

Les autres postes de **main d'œuvre** seront pris en charge par **l'administration communale** ou lors de **chantiers participatifs.**

En matière de matériel :

- Les tas de bois pour créer des refuges pour la faune seront par exemple issus de déchets de l'entretien des espaces verts de la commune ou des espaces environnants.
- Les graines seront fournies par une entreprise belge.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Actions de très faible gabarit et donc avec des impacts attendus non significatifs. Néanmoins, les aménagements de type nichoirs et ou hôtels à insectes seront réalisé en **matériaux naturels**, ce qui garantit une certaine **intégration paysagère**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



Chemin du tram et nichoirs le long du chemin du tram à Verlaine




Églises de Verlaine et de Chapon-Seraing




Dans le clocher de Chapon-Seraing
Source : Luc Caprasse, membre de la CLDR, mars 2023




Églises de Bodegnée et de Seraing-le-Château

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Trois actions sont déjà en lien avec la présente fiche sont déjà présentes sur le territoire communal. Il s'agit :

- Du placement de **nichoirs** au bord de l'ancien vicinal, rue Caquehu. Des nichoirs existent actuellement mais 75% sont à remplacer.
- De l'aménagement **des combles et clochers** pour les chiroptères, les effraies, les choucas et les rapaces nocturnes en général. D'après la personne relais au niveau du PCDN/BiodiverCité, certains aménagements sont déjà présents mais il conviendrait de réaliser un état des lieux complet, ce qui est prévu au niveau de cette fiche.
- De l'aménagement de **zones mellifères** ; pour lesquelles la présente fiche-projet propose d'installer des panneaux didactiques pour expliquer le bien-fondé de telles opérations.

Globalement, une partie importante des actions proposées découlent du PCDN/BiodiverCité et du GT Biodiversité dans le cadre de la présente ODR (CLDR, PCDN/BiodiverCité et commune).

Notons également que Luc Caprasse, membre de la CLDR, a déjà entamé le travail de recensement des actions « combles et clochers ». Pour les églises de Verlaine et Seraing-le-Château, il semblerait que les éléments aient été supprimés (pas de confirmation visuelle). Pour l'église de Bodegnée, M. Caprasse n'a pas pu avoir accès au clocher. Pour l'église de Chapon-Seraing, il indique :

« Il y a un nichoir à effraie dans le clocher.

Il a été occupé mais je n'ai pas vu de chouette.

Il me semble qu'il y a une dépression fraichement creusée.

Le couvercle n'est plus hermétique ; il ploie sous le poids de fientes de pigeons.

Une quantité très importante de déchets se trouve à l'intérieur.

Le tout mériterait un bon nettoyage (peut être en septembre hors de la période de nidification).

Il y a une quantité très importante de pigeons morts ».

Certaines actions proposées lors du GT n'ont pas été reprises dans cette fiche du fait de leur plus-value en matière de biodiversité qui est jugée moins significative ou parce qu'elles sont davantage concernées par d'autres fiches projet :

- La plantation de bulbe d'ellébores, tulipes, jonquilles aux entrées de village ou sur les bords de route sans trottoirs mais artificialisés (bétonnés) (cfr. Fiche 1.7. Aménagement des entrées de villages).
- La création d'une ruche didactique.

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

La commune de Verlaine a déjà entrepris diverses actions en faveur de la biodiversité. Citons notamment :

- La création d'un jardin didactique avec l'école (permaculture, bio, zéro phyto, participatif, vieilles variétés) (initiation de la démarche en 2012-2013),
- La réhabilitation de la mare didactique de l'école communale de Verlaine (2018),
- La pose d'un nichoir avec caméra dans le jardin didactique de l'école (qui n'est malheureusement plus fonctionnel),
- Le projet « cap Hirondelles » au bassin d'orage de Chapon-Seraing en 2017 (malheureusement le site n'a jamais été colonisé).
- La présence d'un hôtel à insectes près de la mare du jardin didactique (2021),
- La sensibilisation et l'éducation à la nature via divers projets, notamment l'exposition de champignons organisée les années impaires par le PCDN/BiodiverCité et la participation les années paires à la Semaine de l'Arbre,
- Le recensement botanique de certains talus en fauchage tardif et l'organisation de balades découvertes (en 2019),

- La renaturation de l'Yerne à Bomière (en collaboration avec le CRMA) et réalisation d'un panneau didactique (2019) (ndlr : la phase 2 est prévue dans la Fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne),
- La renaturation du « flot Bonivers » (2018) avec réalisation d'un pré fleuri (2019),
- La gestion différenciée des cimetières,

et bien évidemment les 4 zones mellifères et les nichoirs le long du tracé du tram qui sont en lien avec les actions proposées dans la présente fiche.

DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 1.4.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Cette fiche-projet concerne la protection de sites, les zones humides, mares et cours d'eaux tandis que la fiche-projet 1.3. concerne la protection des espèces.

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de ce projet est de **créer des espaces favorables à la biodiversité**, tels que

- des **petits bosquets**,
- des **prairies extensives** (faiblement pâturées ou gérées en fauche tardive), des **prairies fleuries** ou encore des **jachères**,
- des **zones humides** : mares, prairies humides,....
- des **zones de fruitiers haute-tige**.

Ces espaces peuvent se faire tant sur le **domaine public que sur le domaine privé**. Pour le domaine **public, plusieurs lieux sont déjà identifiés** (cfr. 5. Localisation et statuts). Pour le domaine privé, des acquisitions sont envisagées dans le cas de la fiche-projet 3.14. Acquisitions de terrains dédiés à développer le maillage écologique.

Le plan d'actions identifié sera ensuite **concrétisé par les services communaux avec l'aide de la population** et des acteurs du territoire lors de **chantiers participatifs** (agriculteurs, écoles, citoyens, etc.).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **réseau écologique du territoire communal** (établi dans le cadre du PCDN/BiodiverCité) est très **parsemé** et les **zones d'intérêt pour la biodiversité sont de faible superficie et souvent privées**. En outre, dans ce **paysage d'openfield**, la modernisation des pratiques agricoles a entrainé la **disparation d'un grand nombre d'arbres et de haies.** Par ailleurs, la commune n'accueille **aucun espace de protection** de la biodiversité (Natura 2000, Loi de Conservation de la Nature, SGIB).

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **favoriser la biodiversité** à l'échelle du territoire communal.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de proposer des **actions simples, peu onéreuses** mais avec un **impact significatif** sur la biodiversité puisque les terrains lui sont spécifiquement dédiés.

Ce projet est en lien avec les fiches-projets 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité, 2.4. Classement de zones sensibles, 2.6. Reméandrage de l'Yerne, 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations et 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

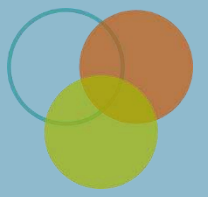
En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU
ÉCONOMIQUE	/
SOCIAL	Les actions peuvent être mises en place en partenariat avec la population via l'organisation de chantiers participatifs.
CULTUREL	En tant que commune « rurale », la biodiversité est une partie intégrante du patrimoine culturel de la commune.
ENVIRONNEMENTAL	Les actions doivent favoriser la biodiversité du territoire communal.
ÉNERGÉTIQUE	/
MOBILITÉ	Certaines actions peuvent être en lien avec les balades du PCDN/BiodiverCité.

PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :



5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un **GT biodiversité** (réalisé dans le cadre de la présente ODR) a **identifié différentes localisations de terrains potentiels** au développement d'aménagements favorables à la biodiversité au sein du territoire communal. Cependant, **certaines de ces localisations concernent des parcelles privées** pour lesquelles des **investigations supplémentaires seront nécessaires** (accord/convention avec le propriétaire, visite de terrain, accord sur l'aménagement à mettre en place). Il est donc évident qu'en matière de **priorisation**, **les actions sur parcelles publiques sont privilégiées**. Ce sont donc ces dernières qui sont détaillées dans la suite de la fiche-projet. En effet, à l'exception de l'action de végétalisation du bassin d'orage qui appartient à SPI, **tous les périmètres d'intervention appartiennent à la commune de Verlaine.**

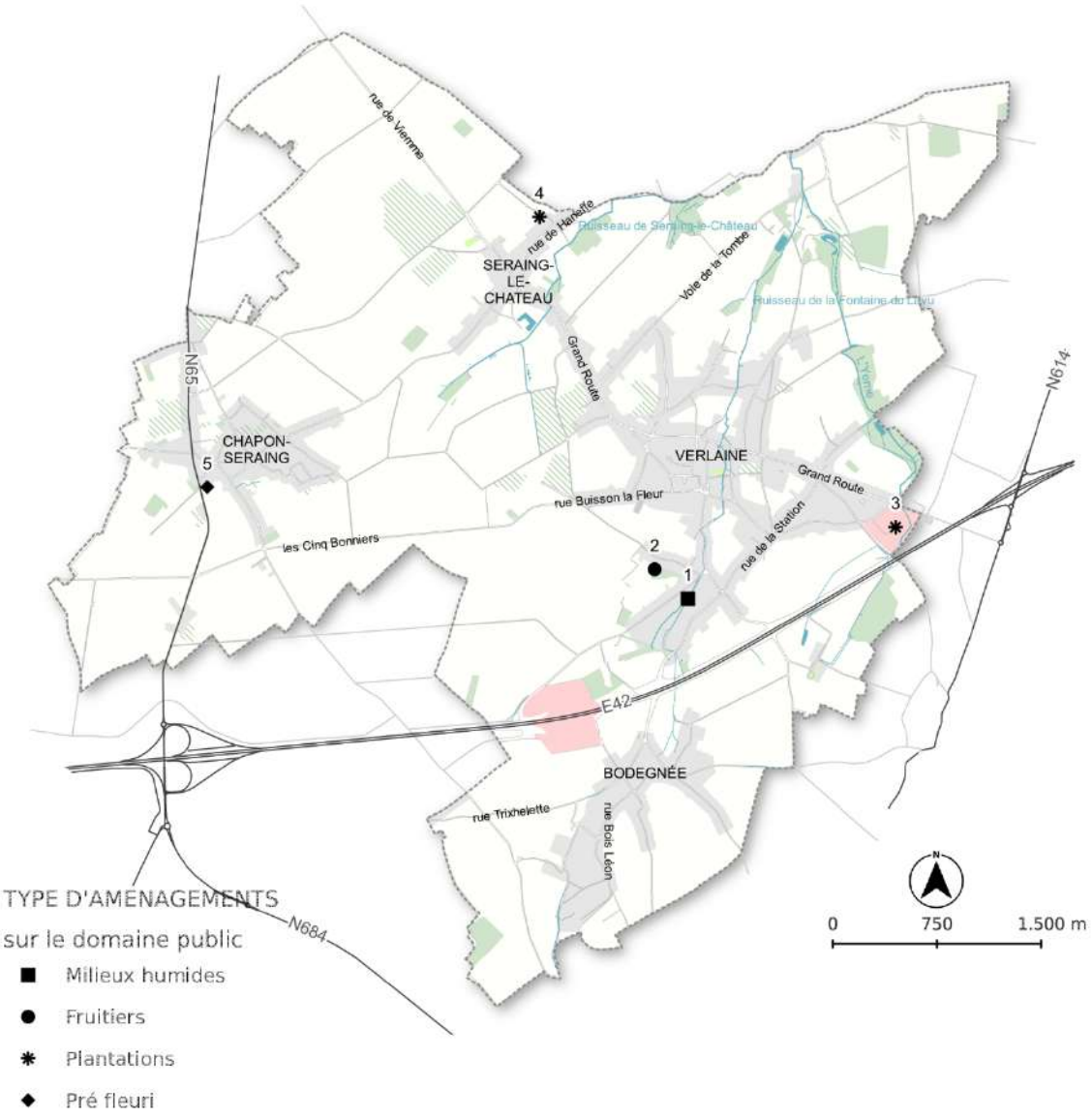


Figure 20 – Localisation du projet – domaine public

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

1. Création d'une mare en bordure de l'ancien vicinal, rue Caquehu (parcelle cadastrée division 61063 section B, n°1247²)



A cet emplacement, l'assiette en propriété communale est de 9 m. La mare sera installée dans une zone plus ouverte (le tracé étant principalement bordé par des boisements) ; et de manière sécurisée pour tous les types de promeneurs.

Une mare d'environ 25 m² est envisageable. Les pentes seront très douces et bien exposées. Une zone plus profonde sera également prévue (1 m à 1,5 m).

La mare sera imperméabilisée à l'aide d'une bâche en PVC de 0,5 à 2 mm d'épaisseur et couverture par une fine couche de terre (substrat d'enracinement).

En matière de plantation, les bordures de la mare seront plantées de plantes des berges (jonc épars, reine-des-prés), de plantes semi-aquatique (massette, iris jaune, ...) et de plantes aquatiques (lentille d'eau, nénuphar blanc,...). Les plantations pourront être réalisées en partenariat avec le DNF afin d'assurer une certaine cohérence de l'écosystème.

2. Plantation de fruitiers hautes-tiges (parcelle cadastrée division 61063, section B, n°1273k)

Il s'agit d'un terrain communal étroit situé Voie de Meuniers en bordure d'une parcelle agricole

Le projet consiste en la plantation de fruitiers hautes-tiges d'espèces indigènes et variété RGF (voir https://certifruit.be/liste-des-varietes/). Il s'agit également de maintenir une zone de fauchage tardif.

Cet aménagement se fera sur une distance de 120 mètres (soit 10 arbres en comptant à chaque fois 12 m d'écart).



3. Végétalisation des bordures du bassin d'orage (parcelle division 61063, section B, n°809c)



Il s'agit du bassin d'orage en lien avec le PAE SPI.

Le projet consiste en la végétalisation des bordures du bassin sous forme de plantations d'arbres haute-tige des milieux humides : saules (5) et Aulnes (5). Un espacement de minimum 10 mètres entre les arbres sera respecté.

4. Végétalisation de merlons de retenue des eaux (parcelles division 61056, section A, n°72c et 80c)

Il s'agit d'un terrain communal le long d'un chemin agricole partant de la rue Haneffe, au nord de Seraing-le-Château.

Ce terrain a déjà fait l'objet d'une fiche projet BiodiverCité. Voici la description contenue dans cette fiche :

« réalisation de plantation d'arbres et de haies indigènes le long des digues de retenues d'eau (merlons) situées à Seraing-le-Château.

En périphérie de la parcelle côté amont de la zone inondable à 3 m de la bordure des terres de culture en laissant une zone pour l'entretien (merlon gauche : 40m // merlon droit : 61m)



Une partie de la zone centrale inondable (bosquet submersibles quelques heures par an) arbres à > 3 m des limites par sécurité.

La partie aval des digues au pied ou en partie basse sauf à proximité des tuyaux (merlon gauche : 93m // merlon droit : 30m).

Les haies seront composées des essences en double rang à raison de 6 plants par mètre, sélectionnées grâce au site http://mahaie.be, fonctions « limitation de l'érosion » et « biodiversité ». »

Par ailleurs, et suite à la visite de la commune de Donceel par la CLDR le 18/03/2023, certains enseignements sont à tirer :

- Une plantation de haie mixte au niveau de la zone inondable additionnée d'un fauchage tardif augmente l'efficacité des moyens mis pour diminuer les conséquences des coulées de boues.
- Il faut compléter le fauchage tardif d'un ramassage des herbes puisque leur décomposition renforce l'arrivée des orties.

5. Aménagement d'un pré fleuri (parcelle division 61011, section B, parcelle n°121v²)



Terrain communal d'environ 1.000 m² en bordure de la rue de Huy.
Afin de laisser apparaitre davantage de biodiversité végétale, il est proposé de gérer le terrain (actuellement occupé par une prairie) en fauche tardive (pour laisser fleurir les plantes à floraison plus tardive) et évacuer les résidus de fauche afin d'appauvrir le sol (en effet, l'export diminue la quantité d'éléments nutritifs sur place, ne permettant plus aux espèces à croissance rapide de se développer et permettant le développement d'espèces plus frugales d'un grand intérêt botanique). Le pâturage devra également y être évité.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, PLAN DE SECTEUR, AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE, CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

MARE EN BORDURE DE L'ANCIEN VICINAL

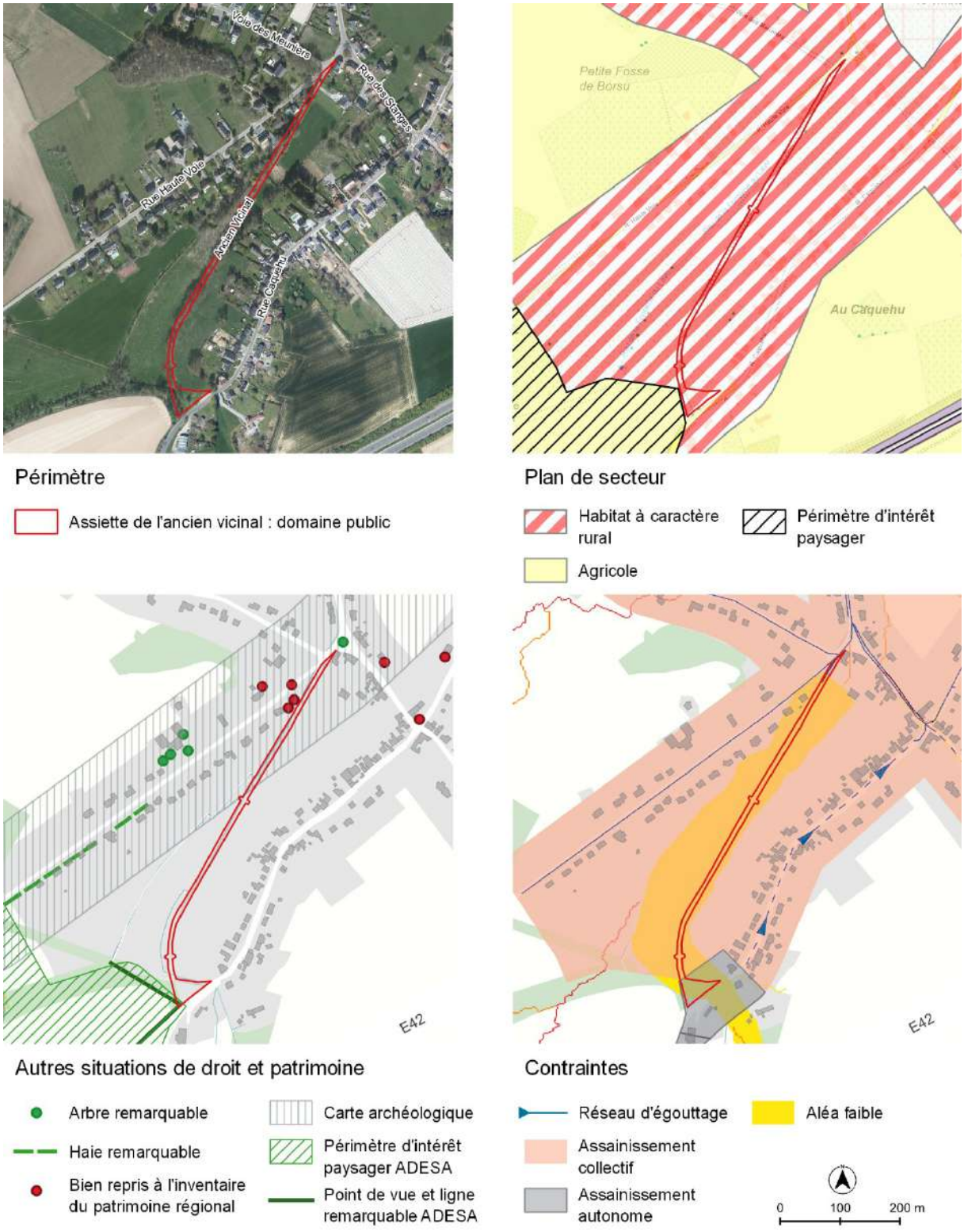


Figure 21 – Projet de mare

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

FRUITIERS HAUTES-TIGES



Figure 22 – Projet de fruitiers hautes tiges
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

VÉGÉTALISATION DU BASSIN D'ORAGE

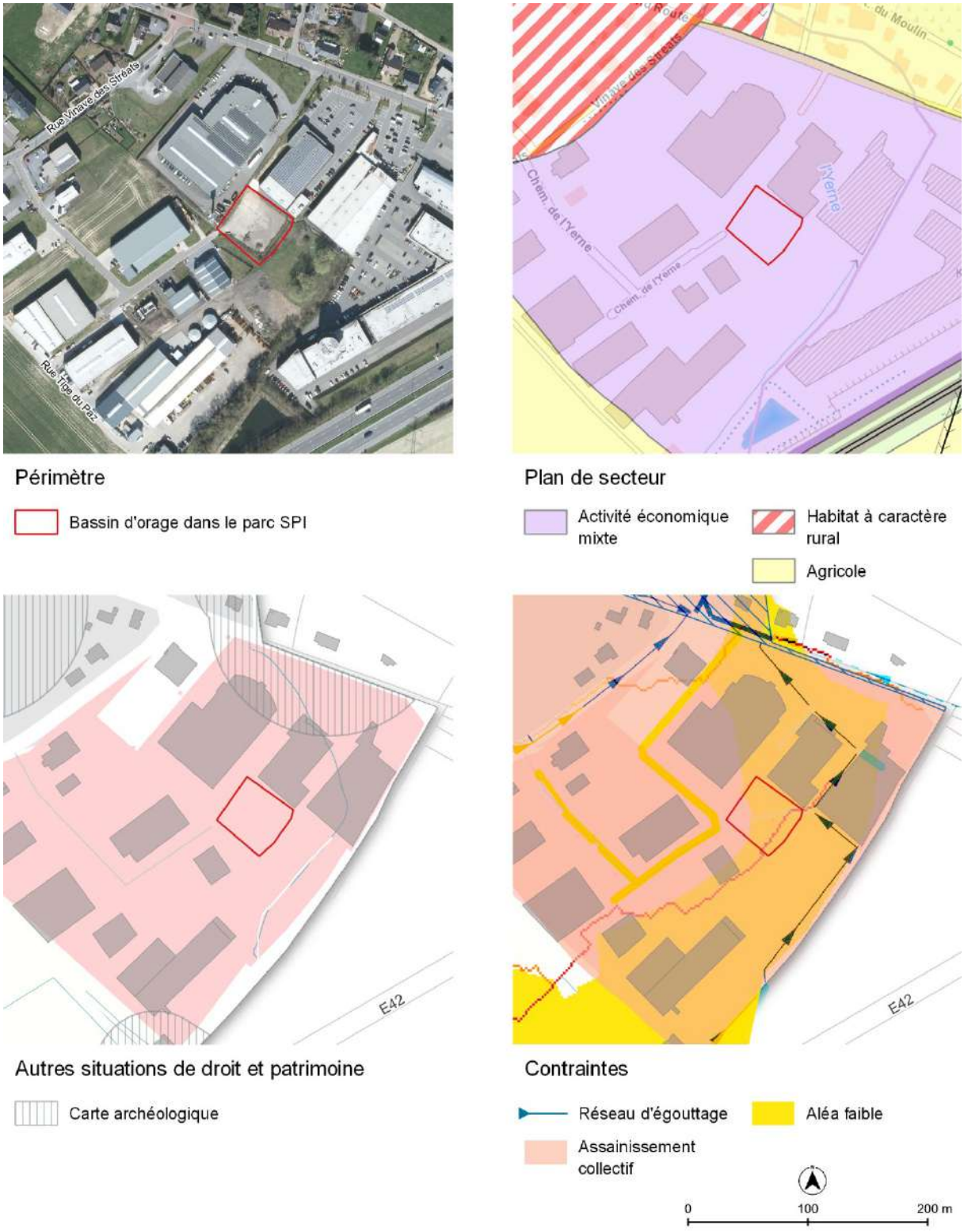


Figure 23 – Projet de végétalisation des abords du bassin d'orage
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété SPI.

VÉGÉTALISATION DES MERLONS

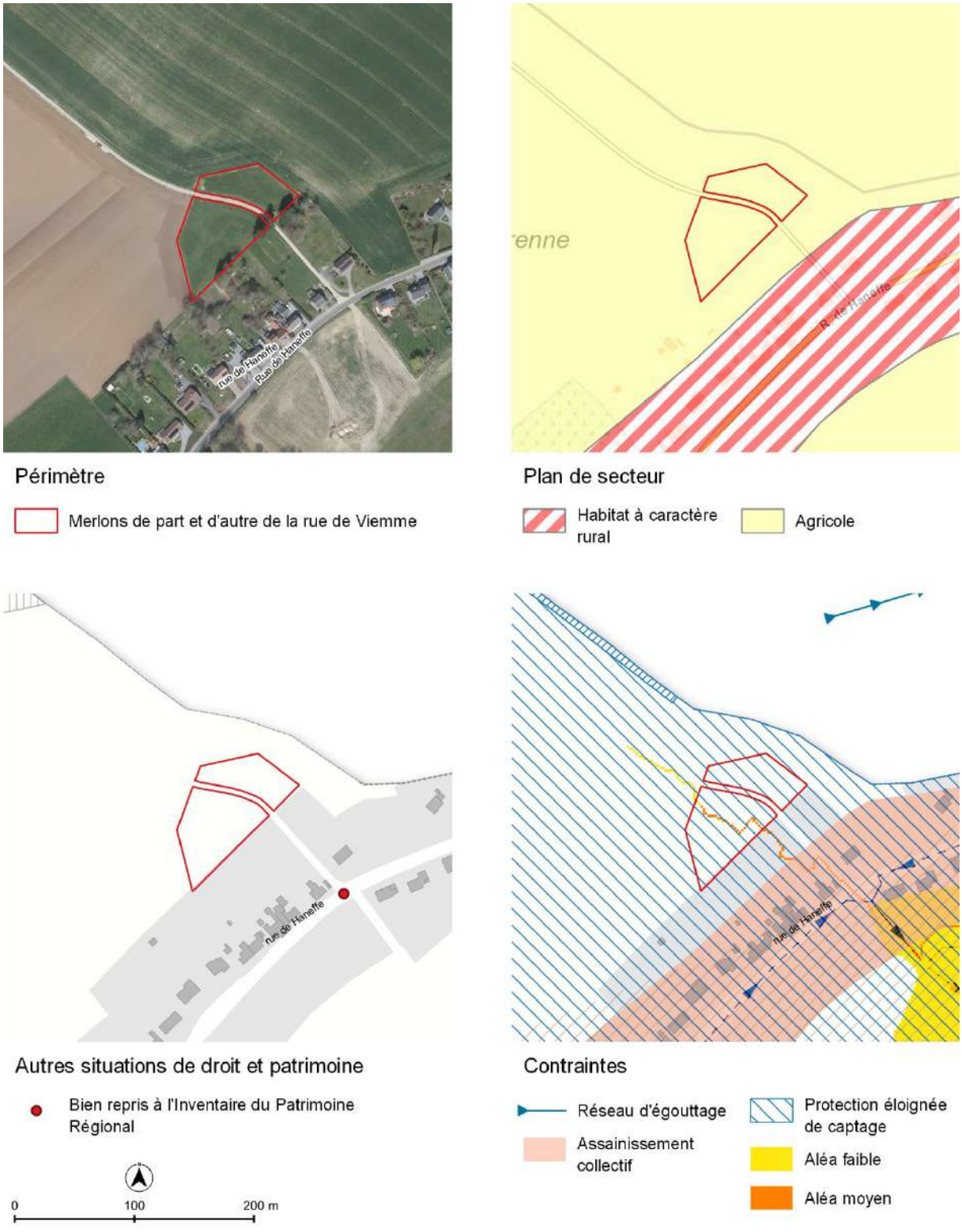


Figure 24 – Projet de végétalisation des merlons
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

AMÉNAGEMENT D'UN PRÉ FLEURI

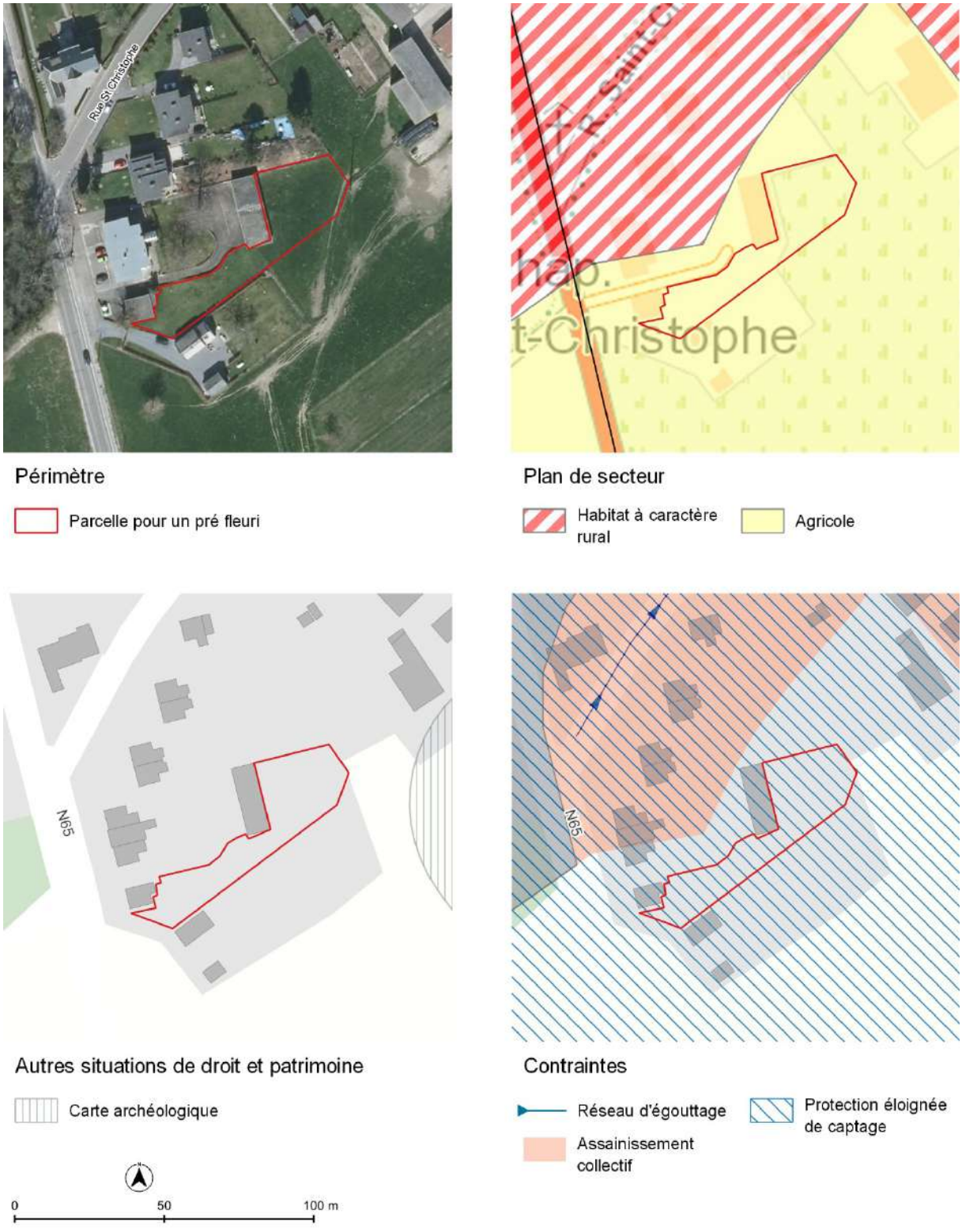


Figure 25 – Projet d'aménagement d'un pré fleuri
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • PCDN/BiodiverCité
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • Habitants • Natagora • Association Faune et Biotopes

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les **actions présentées et leur localisation ont été définies** de manière à pouvoir être **facilement et rapidement mises en œuvre.**

Il s'agit donc bien d'actions prioritaires, d'autant plus que ces actions demandent **peu de démarches administratives** et que leurs **bénéfices** sont généralement **rapidement effectifs.**

ÉTAT DU DOSSIER

Cette fiche a été **alimentée par le GT biodiversité** qui a eu lieu le 07/03/2023 regroupant les membres de la CLDR et du PCDN/BiodiverCité.

Rappelons également que **la commune est engagée dans diverses actions en faveur de la biodiversité** et a déjà mis en place une série de choses sur son territoire : mare didactique, hôtels à insectes, etc. (cfr. annexe 6). Il s'agit de poursuivre ces actions.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Cette fiche-projet **concerne** :

- La création d'une **mare** en bordure de l'ancien vicinal à Verlaine,
- La plantation de **fruitiers hautes-tiges** à Verlaine
- La **végétalisation** des bordures du bassin d'orage à Verlaine,
- La **végétalisation** des merlons de retenue des eaux à Seraing-le-Château,
- L'aménagement d'un **pré fleuri** à Chapon-Seraing.

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
Création d'une mare en bordure de l'ancien vicinal, rue Caquehu		
• Formulaire de l'appel à projet BiodiverCité	Mars – mai de l'année en cours	Administration communale PCDN/BiodiverCité CLDR
• Éventuellement, demande de permis d'urbanisme	Quelques mois avant le début du chantier	Administration communale
• Commandes des matériaux (bâche + substrat + plantes)	Quelques semaines avant le début du chantier	Administration communale
• Installation de la mare (déblais, placement de la bâche et du substrat)	Hiver	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
• Plantations	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)

Quoi	Quand	Qui
Plantation de fruitiers hautes-tiges		
• Formulaire de l'appel à projet BiodiverCité	Mars – mai de l'année en cours	Administration communale PCDN/BiodiverCité CLDR
• Commande des plants (10 arbres)	Quelques semaines avant le début du chantier	Administration communale
• Préparation de la zone (débroussaillage, fosses de plantation)	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
• Plantation + tuteurage et protection	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
Végétalisation des bordures du bassin d'orage		
• Contact à prendre avec SPI pour accord	Dès que possible	Administration communale
• Formulaire de l'appel à projet BiodiverCité	Mars – mai de l'année en cours	Administration communale PCDN/BiodiverCité CLDR
• Commande des plants en pépinière et ou DNF (10 plants aulnes-saules)	Quelques semaines avant le début du chantier	Administration communale
• Préparation de la zone (débroussaillage, fosse de plantation)	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
• Plantation + tuteurage et protection	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
Végétalisation des merlons de retenue des eaux		
• Formulaire de l'appel à projet BiodiverCité	Mars – mai de l'année en cours	Administration communale PCDN/BiodiverCité CLDR
• Commandes des plants (+ délais livraison)	Quelques semaines avant le début du chantier	Administration communale
• Préparation du terrain : défrichage, fosses de plantation	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
• Plantation + tuteurage et protection	Fin de l'hiver – début du printemps	PCDN/BiodiverCité CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
Aménagement d'un pré fleuri		
• Gestion en fauche tardive	1ère fauche à partir d'août	Administration communale
• Evacuation des résidus de fauche	Après le séchage des herbes	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

Pour l'ensemble des actions, les démarches suivantes seront nécessaires :

- La rédaction de la **fiche-projet BiodiverCité**,
- La rédaction des **marchés publics,**
- L'émissions de **bons de commandes** pour les matériaux.

Pour la **mare**, une **demande de permis d'urbanisme** sera sans doute nécessaire du fait de la modification du relief du sol.

Pour la **végétalisation du bassin** d'orage, une **convention d'accord avec SPI** devra être signée.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Afin d'assurer le bon usage de l'investissement, les membres du PCDN/BiodiverCité, de la CLDR et la commune se rencontreront régulièrement pour réaliser un **état d'avancement des travaux réalisés et futurs**. Par ailleurs, des **rapports d'activité** (avec dossier photographique) seront réalisés pour chaque action.

Il faudra également définir les **moyens nécessaires à la gestion et à l'entretien** des différents aménagements.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Appel à projet BiodiverCité 2023 et années suivantes Pour 2023 : plafond de 10.000 € + 2.000 €dans le cadre de la distribution des arbres lors de la semaine de l'arbre + 500 € pour la valorisation de la carte « végétal d'ici »
Yes We Plant	Subvention pour la plantation de haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger, d'un alignement d'arbres pour un montant max de 80% du total.
Région wallonne : appel à projets divers	Suivant les opportunités...
Commune	Solde non subventionné

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC
1. Aménagement de la mare (le long de l'ancien vicinal)					
Matériel: Bâche PVC 1 mm épaisseur	12,00	35	m2	420,00	508,20
Matériel: substrat	40,00	2	m3	80,00	96,80
Matériel: plantes (forfait)	300,00	1	pc	300,00	363,00
Location machine	350,00	1	j	350,00	423,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	30	h	1.380,00	1.669,80
2. Végétalisation: plantation de fruitiers					
Matériel: 10 plants (sur 120 mètres)	45,00	10	pc	450,00	544,50
Matériel: tuteurs + protection	25,00	10	pc	250,00	302,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	45	h	2.070,00	2.504,70

3. Végétalisation du bassin d'orage du parc d'activité (SPI)					
Matériel: plants (10 plants)	15,00	10	pc	150,00	181,50
Matériel: tuteurs + protection	25,00	10	pc	250,00	302,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	45	h	2.070,00	2.504,70
4. Végétalisation des merlons à Seraing-le-Château					
Matériel: plants (2650 plants)	1,50	2650	pc	3.975,00	4.809,75
Matériel: tuteurage + protection (pack)	1.000,00	1	pc	1.000,00	1.210,00
Location machine	500,00	1	pc	500,00	605,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	90	h	4.140,00	5.009,40
5. Gestion de la prairie (terrain de l'ancienne gendarmerie)					
Service de fauche annuel (main d'œuvre + machine)	300,00	1	pc/an	300,00	363,00
TOTAL				**17.685,00**	**21.398,85**

Les projets suivants peuvent être entrer dans l'appel à projet BiodiverCité 2023 : aménagement de la mare (typologie « mares et cours d'eau »), végétalisation (typologie « préparation », « plants » et « fournitures »). Les catégories de 2024 ne sont pas encore connues.

Projet rémunérateur ☐Oui
■Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réalisation de la mare	Présence en eau permanente	Rapport d'activité et photographies via le PCDN/BiodiverCité
Végétalisation	Min 50% des plantations proposées réalisées	Rapport d'activité et photographies via le PCDN/BiodiverCité
Prairie extensive	1 fauchage / an	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'espèces observées (oiseaux d'eau, amphibiens, faune aquatique, ...)	Au moins 3 espèces observées par site	Inventaires (potentiellement didactiques également) via CNB notamment
Plants ayant pris	80% des plantations persistent dans les 5 ans	Administration communale
Nombre de plants différents dans la prairie extensive	+ 1 nouveau plant / an (état des lieux, chaque année pour voir l'évolution)	Administration communale

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Aucun risque et/ou contrainte majeure n'est mis en évidence.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

L'action de végétalisation aura un **impact positif en favorisant l'infiltration des eaux**. Seule la mare va contribuer à une certaine imperméabilisation (surface en eau) mais elle va également contribuer à temporiser les eaux de pluies.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

De manière générale, les actions sont **pensées de manière éco-responsable**, par exemple :

- Le substrat pour la mare sera issu de carrières ou déblais les plus locales possibles,
- Les plants seront d'espèces indigènes.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les actions ont été pensées de manière à avoir un **impact coût/personnes impactées le plus faible possible.** En effet, il s'agit, dans l'ensemble, d'actions ponctuelles ayant un **bénéfice significatif pour la biodiversité et donc pour la collectivité.**

En matière de matériel, la sélection/estimation a été réalisée de manière à favoriser un rapport cout/bénéfice le plus important :

- Pour la création de la mare, sera privilégiée l'utilisation d'une technique peu coûteuse, durable et recommandée dans la brochure de référence publiée sur le site http://environnement.wallonie.be/
- Les autres actions se limitent à la plantation de plants qui seront conditionnés en racines nues (moins cher et adapté à des projets de plus grande envergure).
- Concernant le pré fleuri, en lieu et place d'un retravail complet du sol, il a été opté pour l'application de mesures de gestion favorables à la diversité floristique.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

L'objectif des actions étant directement l'amélioration de la biodiversité, il y a lieu de **se référer à l'ensemble de la fiche.**

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Les zones destinées au public (ex : ancien vicinal) sont **accessibles à toutes et tous**.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Dans la mesure du possible, les **entreprises locales** seront favorisées pour la prestation des services externalisés.

Les **autres postes de main d'œuvre** seront pris en charge par **l'administration communale et lors de chantiers participatifs.**

En matière de matériel :

- Les graines et plants seront fournis par une entreprise belge.
- Le substrat de la mare (sable) sera acheté auprès de fournisseurs locaux.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la prairie, les **résidus de fauche seront récupérés pour le fourrage** ou le paillage des aménagements communaux.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les actions liées à de la végétalisation permettent en général de **renforcer le caractère bocager** d'un lieu et créent « du liant » d'un point de vue paysager. Par ailleurs, aucune de ces plantations n'est envisagée au niveau d'une ligne ou d'un point de vue remarquable.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Les actions proposées concernent des aménagements actuellement inexistants au niveau des lieux proposés.

Globalement, une partie importante des actions proposées découle du PCDN/BiodiverCité et du GT Biodiversité dans le cadre de la présente ODR (CLDR, PCDN/BiodiverCité et commune).

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

La commune de Verlaine a déjà entrepris diverses actions en faveur de la biodiversité. Citons notamment :

- La création d'un jardin didactique avec l'école (permaculture, bio, zéro phyto, participatif, vieilles variétés) (initiation de la démarche en 2012-2013),
- La réhabilitation de la mare didactique de l'école communale de Verlaine (2018),
- La pose d'un nichoir avec caméra dans le jardin didactique de l'école,
- Le projet « cap Hirondelles » au bassin d'orage de Chapon-Seraing en 2017 (malheureusement le site n'a jamais été colonisé).
- La présence d'un hôtel à insectes près de la mare du jardin didactique (2021),
- La sensibilisation et l'éducation à la nature via divers projets, notamment l'exposition de champignons organisée les années impaires par le PCDN/BiodiverCité et la participation les années paires à la Semaine de l'Arbre,
- Le recensement botanique de certains talus en fauchage tardif et l'organisation de balades découvertes (en 2019),
- La renaturation de l'Yerne à Bomière (en collaboration avec le CRMA) et réalisation d'un panneau didactique (2019) (ndlr : la phase 2 est prévue dans la Fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne),
- La renaturation du « flot Bonivers » (2018) avec réalisation d'un pré fleuri (2019),
- La gestion différenciée des cimetières,
- L'aménagement de 4 zones mellifères (cfr. Fiche 1.3.).
- L'installation de nichoirs le long du tracé du tram (mais à remplacer, cfr. Fiche 1.3.).

ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM)



Fiche n° 1.5.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Ce projet est décliné dans la fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le Plan communal de mobilité (PCM) est un **outil stratégique** qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à **améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie** sur le territoire concerné. Les alternatives à la voiture individuelle doivent être particulièrement étudiées car plébiscitées par les habitants lors des consultations ainsi que la problématique du stationnement.

Ce plan est **réalisé par un bureau d'étude spécialisé**, lequel étudiera la mobilité voiture, poids-lourds, la mobilité douce et les transports en commun sur le territoire communal. Il compilera également l'ensemble des demandes citoyennes et procédera à une priorisation des besoins (dont certains sont déjà compilés en annexe 4. État des lieux de la présente fiche-projet). Pour ce faire, ce document est établi suivant **trois phases consécutives** :

- L'établissement d'un **diagnostic** de la situation existante,
- La définition **d'objectifs**,
- L'établissement de **propositions concrètes** à court et moyen terme.

La mise en œuvre de ces propositions est prévue via la fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Plusieurs problématiques de mobilité sont relevées à l'échelle communale. Citons notamment la **difficulté d'accès à la commune via la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse** (embouteillages aux heures de pointe), le **manque d'offre de transports en commun** qui est une **offre essentiellement scolaire,** le **manque de liaisons douces**, surtout inter-villageoises et vers les communes voisines. La problématique de la **vitesse** a également été soulevée lors des consultations citoyennes ainsi que de la **cohabitation** des différents modes sur la voirie (voiture, vélo, charroi agricole, piéton).

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux, notamment en regard de la vitesse des automobilistes.
- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité.
- Développer l'offre en transports en commun, surtout pour aller travailler.
- Solutionner le problème de congestion de la sortie autoroutière de Saint-Georges-sur-Meuse.
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.
- Développer une mobilité plus durable.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'envisager la mobilité dans sa globalité**, comme participant au cadre de vie.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,

- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'empreinte écologique,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété **puisqu'il s'agit de se doter d'une vision globale**, analysant tous les aspects de la mobilité, destinée à améliorer la situation à l'échelle de tout le territoire communal. Il s'agit donc bien **d'assurer la cohérence des projets** pour éviter des coûts inutiles.

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 1 Sensibilisation à la mobilité douce, la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village , la Fiche n°2. 1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine, la Fiche n°2. 5 Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine et la Fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM).

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	Les différentes fonctions du territoire, dont les commerces, doivent être mieux connectées en matière de mobilité douce.	
Social	Le projet consiste à améliorer la mobilité dans son ensemble, notamment au sein des villages mais aussi vers les fonctions structurantes du territoire.	
Culturel	/	
Environnemental	Par l'étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de réduire l'empreinte environnementale.	
Énergétique	Par l'étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de diminuer la part des énergies fossiles.	
Mobilité	Le projet envisage l'étude de la mobilité globale de la commune.	

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune

L'étude porte sur **l'ensemble de la commune**.

Présentation du périmètre d'intervention

L'étude doit porter sur **l'ensemble du territoire communal**.

Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet.

Plan de secteur

Sans objet.

Autres situations de droit et patrimoine

Sans objet.

Contraintes techniques et environnementales

Sans objet.

Statut de propriété

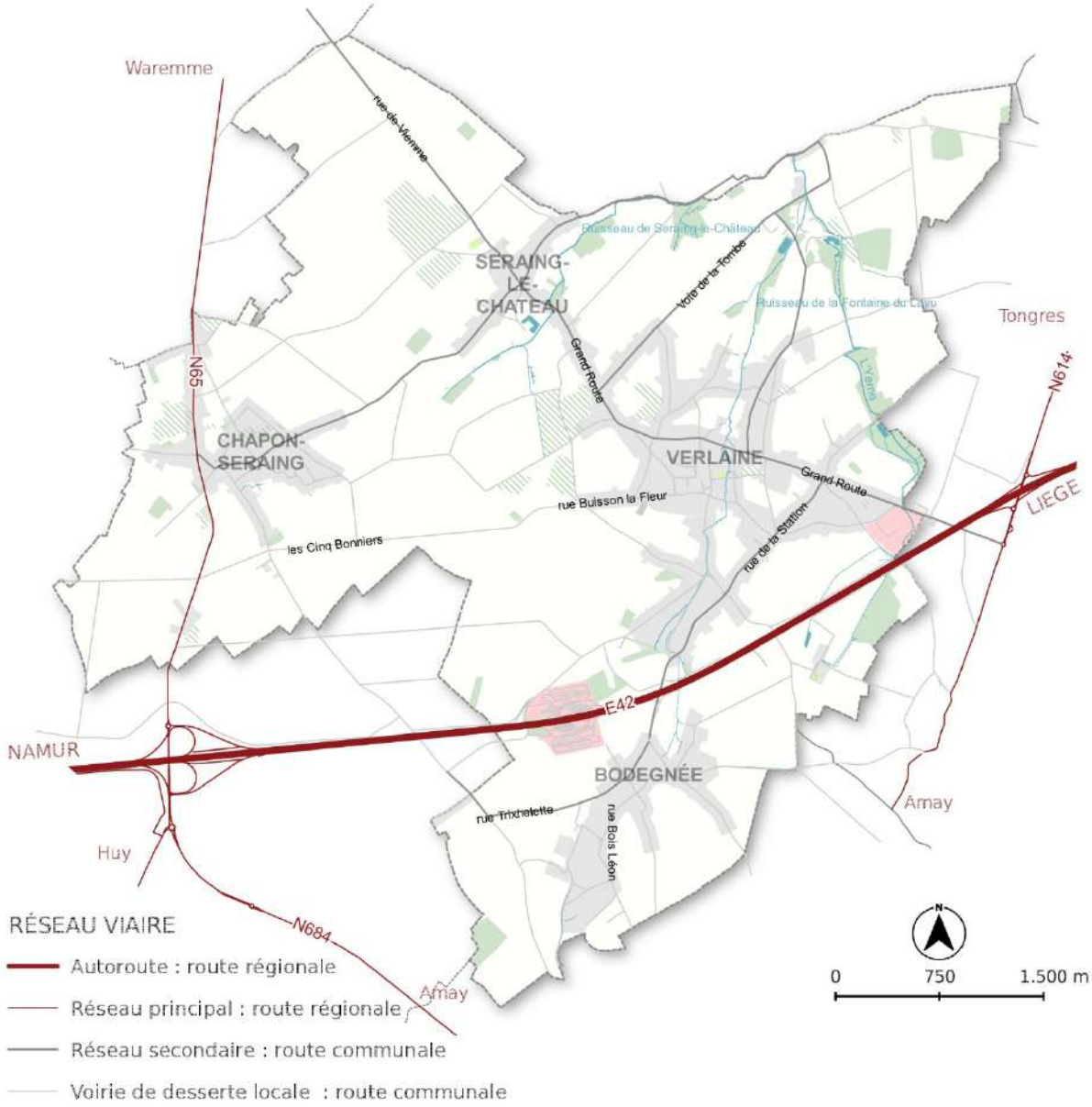


Figure 26 – Gestionnaire de voiries
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services énergie, environnement et mobilité • SPW MI • SPW TLPE • TEC
Partenaires potentiels :	• Police locale • GAL JSH • CCATM • CLDR • Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Cette étude est prioritaire pour envisager la mobilité communale dans son ensemble. Il s'agit d'un **point de départ nécessaire pour mener ensuite des actions concrètes**.

ÉTAT DU DOSSIER

La **population a déjà été consultée** dans le cadre de la présente ODR. Plusieurs idées d'actions concrètes ou points noirs ont déjà été émises et sont compilées en annexe 4. État des lieux de la présente fiche-projet.

La commune de Verlaine, en tant qu'employeur, participe également à **l'opération « Tous vélos actifs »** et **participe à certaines éditions de la semaine de la mobilité** (participation prévue en 2023). La commune a également programmé plusieurs investissements de réfection/réorganisation de la voirie. C'est notamment le cas du plan **PIMACI 2022-2024** qui des aménagements en faveur des cyclistes entre la rue de Viemme et la rue de Huy.

En parallèle à la **fiche-projet « Je pédale pour ma forme »,** le **GAL JeSuisHesbignon** est également en train de mettre en place un **« réseau utilitaire » cyclable** à l'échelle des onze communes. Ce réseau cyclable est basé sur 3 critères : la sécurité – la rapidité – la cohérence. Il se construit en plusieurs étapes avec l'aide des communes, de leurs conseillers en mobilité, des CCATM, des élus locaux et surtout des groupes de travail constitués de citoyens. À Verlaine, le réseau a déjà été défini et validé par le Collège. Plusieurs points noirs sont également recensés. Dans les prochains mois, 11 points noirs (à l'échelle des 11 communes) seront analysés plus en profondeur. Une carte A2 reprenant l'ensemble du réseau sera également distribuée aux cyclistes.

Les autres points noirs pourront être analysés dans le cadre de l'élaboration du PCM.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Cette fiche-projet concerne la **réalisation d'une étude**. Il n'y a pas de travaux et/ou aménagements prévus.

PLANIFICATION

Quoi		Qui
Élaboration du **pré-diagnostic** par le conseiller en mobilité de la commune de Verlaine. Ce document doit prendre la forme d'un tableau synthétique reprenant : les problèmes spécifiques rencontrés, leurs localisations, les actions déjà envisagées ainsi que l'identification des solutions apportées par le futur PCM.	Dès que possible	Administration
Élaboration du **cahier des charges** de manière conjointe entre la Région wallonne et la commune		Administration SPW MI
Désignation d'un **bureau d'études**		Administration SPW MI
Rédaction du PCM (1 ou 2 ans) : situation existante, stratégie et propositions d'actions Avec phase de consultation de la population	Les comptages et analyses doivent être réalisés en situation normale (hors vacances notamment)	Bureau d'étude
Adoption définitive du PCM		Conseil communal
Mise en œuvre concrète du PCM		Administration

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Rédaction d'un **pré-diagnostic** par la commune de Verlaine,
- Rédaction d'un **cahier des charges** dans le but de désigner un auteur de projet, et ce de manière conjointe avec la Région wallonne.
- Mise en place d'un **Comité de suivi** composé des services communaux et des administrations régionales suivantes : mobilité, autoroutes et routes, aménagement du territoire, et d'un représentant de la ou des sociétés de transport en commun couvrant la commune de Verlaine. Le comité accueille aussi, lorsque cela est possible, des représentants de comités ou d'associations, notamment de mobilité douce (GRACQ, Pro vélo, GAL JSH, ...).
- Concernant les futures entrées de village « sécuritaires » : elles ne doivent pas entraver le charroi agricole.

Enfin, les dispositifs de réduction de vitesse ne peuvent être aménagés hors agglomération. Toutefois, ces aménagements demeurent possibles sous réserve de réduire la vitesse maximale à 50 km/h voire à 30 km/h en amont de ces aménagements.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Consultations**, à différents moments de l'élaboration du document, de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de la commune.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	75% du montant des honoraires
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Montant HTVA	Total TVAC	Sources de financement	
			Région wallonne	Commune
Élaboration d'un PCM	50.000,00 €	60.500,00 €	45.375,00 €	15.125,00 €

Projet rémunérateur ☐Oui
■Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Date d'approbation du PCM par la Région wallonne	Approbation	Administration wallonne

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de points noirs disposant d'une recommandation	80% des points noirs	PCM

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Les actions concrètes proposées dans le cadre du PCM devront être dans la mesure du possible en matériau naturel.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Mise en place d'une **étude globale** en vue de s'assurer de la pertinence et de la complémentarité des actions les unes avec les autres en vue **d'éviter les coûts inutiles**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Sans objet.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet consiste justement à **améliorer la mobilité sur la commune**, dont l'accessibilité et l'inclusivité.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les actions concrètes pourraient notamment porter sur l'aménagement des entrées de village, et donc le passage de la route à la rue (cfr. Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village).

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

LES EXEMPLES D'ENTRÉE « SÉCURITAIRE » AVEC UN ACCENT ROUTIER FORT MARQUÉ :





Chicanes ayant un marqueur fort routier à Court-Saint-Étienne



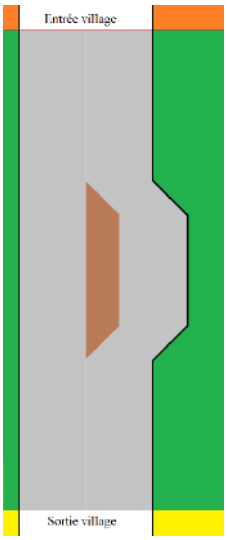


Coussins berlinois à Court-Saint-Étienne





Rétrécissement de voirie unilatéral ou bilatéral





Chicane avec dévoiement de voirie en entrée de village
Source : Luc Caprasse



Marquage central sur une nationale

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DAVANTAGE « PAYSAGERS » :



Entrée de village de Tronquoy, commune de Neufchâteau



Boulevard urbain de Marche-en-Famenne

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Lors des consultations villageoises, **plusieurs points noirs et pistes de solutions** ont déjà été référencés. Ces éléments sont repris ici :

EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DOUCE ET D'ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE,

- Rouvrir si besoin et aménager des chemins (et sentiers),
- Aménager des pistes cyclables / sécuriser les déplacements des usagers faibles, notamment via l'aménagement et/ou la libération des trottoirs,
- Encourager les riverains à entretenir leur trottoir,
- Réprimer le stationnement sauvage sur les trottoirs,
- Créer des trottoirs sur la Grand-Route,
- Augmenter les passages piétons aux endroits plus fréquentés,
- Développer l'offre de balades (RAVeL, chemins et sentiers à valoriser, ...), notamment le long des cours d'eau,
- Réenvisager les déplacements vers les écoles : à pied, à vélo, rangs organisés (ramassage scolaire à pied, à vélo, « S'Cool bus », etc.),
- Initier au vélo et accompagner les enfants qui se rendent à l'école,
- Faciliter le déplacement des aînés,
- Aménager des parkings vélos (si possible couverts), aux abords de toutes les fonctions structurantes du territoire (pôle administratif et sportif, écoles, salles, terrains de football, commerces),
- Réaliser des pistes cyclables en site propre,
- Créer un circuit cycliste à l'intérieur des 4 villages,
- Mettre à sens unique certaines voiries et sécuriser les déplacements des usagers faibles (cyclistes et piétons). Exemples :
    - la rue du Lavu, Vinâve des Stréats et la Voie des Six Bonniers,

- La rue des Croisettes,

- Sécuriser les chemins de remembrement entre Chapon-Seraing, Seraing-le-Château et Verlaine, et notamment le croisement des rues Fize-Fontaine et Cinq Bonniers,
- Conscientiser la population à une évolution des comportements dans le but d'une mobilité plus durable : covoiturage, voiture partagée, …
- Mettre en place une navette de ramassage scolaire vers l'école de Flône.
- Créer un site de covoiturage.
- Créer un sentier didactique le long du ruisseau de Seraing-le-Château, qui vient « se connecter » (indirectement) au sentier didactique de la Dicque à Haneffe,
- Un membre de la CLDR a également proposé un itinéraire pour la promenade cyclable :



Figure 27 – Proposition de promenade cyclable balisée
Source : CLDR

PAR RAPPORT À LA MOBILITÉ « VOITURE »,

- Solutionner l'engorgement situé à la sortie de l'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse vers Verlaine. Une solution serait de créer une route à la sortie d'autoroute qui permettrait de rejoindre Verlaine (en arrivant devant le shopping Saint-Georges-sur-Meuse/Verlaine).
- Poursuivre les travaux de voiries pour améliorer l'état des routes,
- Installer des dispositifs visant à ralentir la circulation automobile, idéalement des plateaux casse-vitesse dans les rues (qui rejoignent notamment la Grand-Route),
- Réduire les nuisances de la N65 et sécuriser la traversée du village de Chapon-Seraing. Des pistes de solutions sont de :
  - Dévier les gros camions de la N65,
  - Objectiver les nuisances de la N65 à l'aide de sonomètres,
  - Améliorer la sécurité rue de Huy, en y installant des radars (ndlr : un radar doit être posé prochainement),
  - Créer une section payante de la N65 pour les camions,
  - Renouveler l'asphalte de la N65,
  - Installer un ralentisseur à l'entrée de Chapon-Seraing (en venant de Seraing-le-Château) (ndlr : une phase-test est en cours),
- Prévoir des aménagements structurels : radar tronçon, taxe pour les camions, trottoirs, revêtement,
- Mettre une limite au trafic de transit des poids lourds entre le parking de l'autoroute et la sortie 5,
- Mettre les rues Hamente - Vinâve des Stréats (entre rue Hamente et station) – Station (entre Vinâve et Stanges) et Stanges (entre les rues de la Station et Hamente) en zone 30. Il y a

déjà deux zones 30, cela créerait un environnement protégé autour de l'école et du centre sportif local,
- Aménager des cœurs de village pour plus de convivialité et de sécurité (mise en place de zones 30km/h) (cfr. fiche 2.1. Développement d'un cœur de village à Verlaine),
- Réfection du chemin agricole Seraing-le-Château – Chapon-Seraing

À noter qu'un radar et des ralentisseurs sont prévus à l'entrée de Chapon-Seraing, rue de Seraing-le-Château (projet 2023).

PAR RAPPORT AUX TRANSPORTS EN COMMUN,

- Augmenter l'offre des transports en commun,
- Développer un transport intra-communal vers le centre commercial.

PAR RAPPORT AU PÔLE ADMINISTRATION, ÉCOLE, CENTRE SPORTIF LOCAL,

- Trouver des solutions pour plus de fluidité et de sécurité,
- Aménager des parkings adaptés pour accéder à l'administration communale et aux différents commerces

ENTRÉES DE VILLAGES

Lors d'un GT dédié aux **entrées de village**s, plusieurs **entrées « sécuritaires »** ont été analysées (cfr. fiche 1.7. Aménagement des entrées de villages). **Ces entrées sécuritaires devront faire l'objet d'une analyse dans le cadre du PCM**. Ces entrées sont donc présentées ci-après, notamment en regard de la **situation de droit et des éventuelles contraintes.** Il est en effet intéressant de croiser la localisation des entrées avec les axes de ruissellement afin de pouvoir envisager des aménagements qui participent à une meilleure gestion des eaux (cfr. Fiche 2.9. Aménagement de dispositifs contre les inondations et les coulées de boue). À noter que quand on parle de l'amont, on parle de ce qui se situe en-dehors du village. On se positionne chaque fois en position « d'entrer » dans le village.

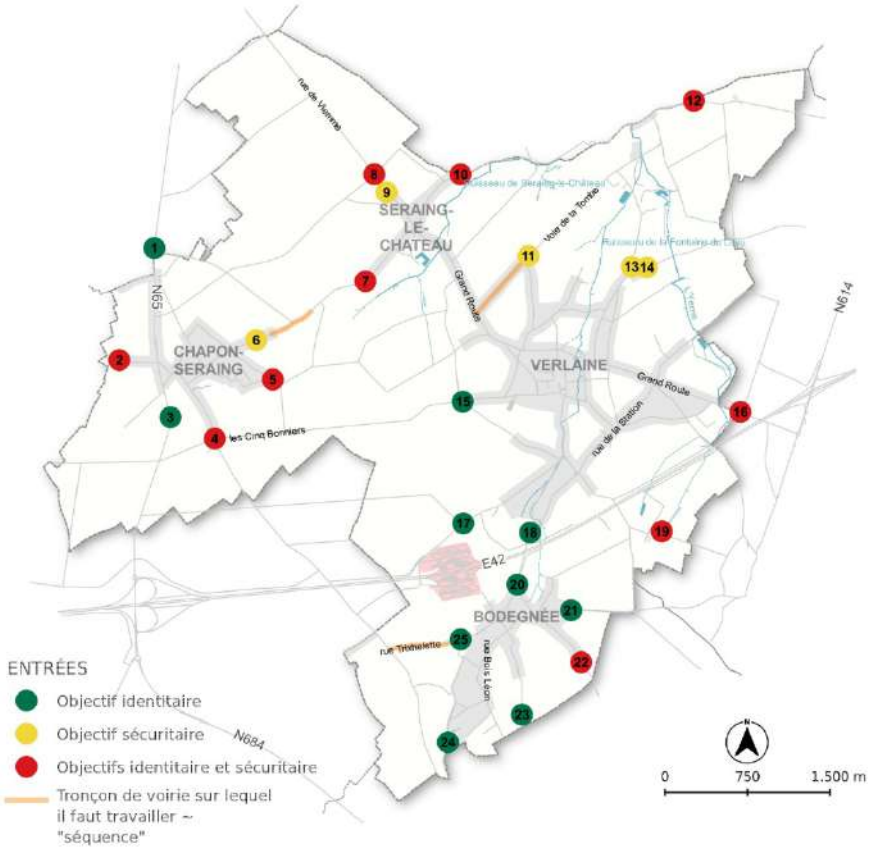


Figure 28 – Localisation des différentes entrées

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Entrée n°2 – Chapon-Seraing (rue de Borset)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée est indiquée par un panneau d'agglomération. Les délimitations des propriétés privées marquent les limites contrairement à l'amont qui est ouvert (champs ouverts).

Ce que les participants proposent : réaliser une drève haute tige ainsi que des aménagements en faveur des cyclos et quelques luminaires.

Entrée n°4 – Chapon-Seraing (croisement des rues les Cinq Bonniers et de Fize-Fontaine)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : croisement de la rue des Cinq Bonniers et de la rue de Fize-Fontaine, soit deux routes rectilignes.

Ce que les participants proposent : installer un panneau identitaire (ex : avec un coq, en lien avec l'étymologie de Chapon-Seraing, une porte cochère qui représente les différents corps de ferme, etc.).

Entrée n°5 – Chapon-Seraing (croisement des rues aux Raines et Lambotte)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité d'une zone de carrière souterraine renseignée à la DGRIM

Description : cette entrée se situe au croisement de la Lambotte et de la rue aux Raines. Le panneau d'agglomération est d'ailleurs présent.

Ce que les participants proposent : planter des arbres hautes-tiges.

Entrée n°6 – Chapon-Seraing (rue de Seraing-le-Château)



Plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée est déjà bien avancée sur la rue de Seraing-le-Château. En effet, en amont, plusieurs habitations sont déjà édifiées.

Ce que les participants proposent : installer un coussin berlinois ainsi que trois luminaires

Séquence de l'entrée n°6 :



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Ce que les participants proposent : planter une drève d'arbres haute-tiges qui mène au village. Cette drève est en amont de la zone d'habitat à caractère rural.

Entrée n°7 – Seraing-le-Château (rue de Chapon-Seraing)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, sur un axe de ruissellement concentré élevé, dans une formation carbonatée ainsi que dans un périmètre de la carte archéologique

Description : l'entrée est indiquée au niveau de la ferme (exploitation Galet) et de la première habitation de la rue de Chapon-Seraing. À cet endroit, une fascine en paille a été installée de manière temporaire. Un permis d'urbanisme pour la création d'un merlon en terre a été octroyé à l'administration communale.

Les participants proposent de : installer un bac à fleurs avec le nom du village inscrit de manière à faire ressortir les spécificités du territoire (ex : le ruisseau et le château).

Entrée n°8 et entrée n°9 – Seraing-le-Château (rue de Viemme)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et à la limite de la zone de protection rapprochée

Description : des talus sont présents de part et d'autre de la voirie. Un panneau F99c (c'est-à-dire que la route est réservée à la circulation des véhicules agricoles, des piétons, des cyclistes, des cavaliers et des conducteurs de vélos rapides) sera bientôt installée sur la route à droite dans le cadre du réseau utile cyclable mené par le GAL JSH via un subside PIMACI.

Les participants proposent de : marquer l'entrée sur le territoire communal en changeant régulièrement de message (exemple de la « zone sms » de Crisnée)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : les panneaux d'entrée d'agglomération se trouvent à ce niveau.

Les participants proposent de : réduire la voirie, en mettant d'abord en place des essais temporaires et en changeant le revêtement de sol.

NB : un projet d'organisation du stationnement et un dispositif à l'entrée du village (zone d'évitement) va bientôt être mené sur le village, organisant celui-ci en chicane dans le but de faire ralentir les voitures.

Entrée n°10 – Seraing-le-Château (rue de Haneffe, à la limite communale avec Donceel)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Donceel

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité de la zone d'aléa d'inondation de risque faible.

Description : cette entrée se situe à la fourche de la rue de Haneffe et de la rue longeant le ruisseau de Seraing-le-Château. Un aménagement de sécurité est déjà aménagé rue de Haneffe. Il s'agit d'un coussin berlinois avec des potelets d'un côté et une bordure de l'autre.

L'habitation sur la photo ci-dessus marque la fin de l'urbanisation au Plan de secteur. Un panneau indiquant l'entité est présent légèrement en amont. Il s'agit d'un panneau jaune à bord rouge indiquant le changement administratif de commune.

À noter que le n°24 de la rue de Haneffe accueille une association qui entraine des chiens pour personne handicapée, il y a donc un certain nombre de fauteuils roulants passant par là avec leurs chiens. Deux chiens ont par contre déjà été fauchés par des automobilistes. La vitesse est donc bien excessive.

Les participants proposent de : planter des arbres près du coussin berlinois ou d'installer une chicane dans le sens d'entrée de village et une sortie en ligne droite.

Entrée n°11 – Verlaine (Voie de la Tombe)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : l'entrée est indiquée au niveau de l'entrée d'agglomération, à la fin de la limite de la zone destinée à l'urbanisation au Plan de secteur. Des zones d'évitement et des coussins berlinois sont déjà présents.

Les participants proposent de : installer un aménagement de sécurité (la voie de la Tombe est très rectiligne) ainsi qu'éventuellement quelques plantations.

Entrée n°12 – Verlaine (croisement de la rue Harduémont et du chemin de la Croisette)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Donceel

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, bien repris à l'Inventaire du Patrimoine régional.

Description : cette entrée marque surtout l'entrée administrative sur la commune.

Les participants proposent de : mettre en valeur la petite chapelle ainsi que l'arbre situé à l'arrière.

Entrée n°13 et entrée n°14 – Verlaine (rue Oudoumont et Voie de Frainay)





Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et dans une formation carbonatée

Description : les deux rues, la voie de Frainay et la rue Oudoumont, forment un Y.

Les participants proposent de : ne peut-être pas aménager ces deux entrées malgré que les voitures roulent vite sur la n°14…

Entrée n°16 – Verlaine (Grand-Route)



Plan de secteur : à la limite entre une zone d'activité économique mixte et la zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Saint-Georges-sur-Meuse

Autres contraintes et situation de droit : sans objet

Description : cette entrée est l'entrée « principale » depuis la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse.

Les participants proposent de : marquer davantage l'aspect identitaire de la commune.

Entrée n°19 – Verlaine (rue de Hepsée)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : repris dans une zone de la carte archéologique

Description : cette entrée se situe au niveau de la ferme de Hepsée, qui se sent comme faisant partie de l'entité de Verlaine malgré le fait qu'elle soit localisée au sud de l'autoroute. La drève plantée est déjà un élément identitaire.

Les participants proposent de : mettre en valeur les arbres qui sont déjà un élément identitaire.

Entrée n°22 – Bodegnée (rue Trixhelette)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : l'axe de la voirie est légèrement repris sur un axe de ruissellement concentré (très faible).

Description : les participants au GT ont placé l'entrée à la fin de la zone destinée à l'urbanisation au Plan de secteur. En effet, tous les terrains situés à droite sur la photo pourraient éventuellement être mis en œuvre. Le panneau de sortie d'agglomération se situe d'ailleurs à ce niveau (celui d'entrée d'agglomération se situe plus vers le village – cfr. photo ci-dessous).



En avançant vers le village, il apparaît qu'un aménagement de sécurité est déjà placé au niveau de la première habitation. Il s'agit d'un coussin berlinois et des petits plots et poteaux de part et

d’autre de la voirie avec un bac à fleurs. Un panneau d’agglomération est également présent au niveau de la haie.

Les participants proposent de : installer un élément identitaire.

ANNEXE 5 - S’IL S’AGIT D’UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D’ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L’AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Sans objet.

MISE EN VALEUR DU (PETIT) PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET IMMATÉRIEL



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.6.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à améliorer **l'état, l'accessibilité et la visibilité** (signalisation, information, fleurissement, QR code,...) **et les abords** (espace de repos, plantations,...) **des éléments du patrimoine local, qu'ils soient « classés » ou non.**

Un **recensement du petit patrimoine** a par ailleurs déjà été effectué mais pourrait **être complété par les corps de ferme,** qui participent à l'identité du territoire, ou encore par **le patrimoine naturel** (arbre remarquable ou considéré comme tel) **ainsi que par les points de vue ouverts vers le paysage**. Ce dernier aspect a également l'avantage d'informer et de sensibiliser tout un chacun à la qualité et à l'identité des paysages ainsi que sur le travail des agriculteurs.

Cette **mise en valeur** du patrimoine local pourrait consister en :

- la **pose de panneaux** reprenant différentes informations sur le bien. Outre l'aspect « informatif » pour les habitants, cette mise en valeur permettra également d'agrémenter les balades balisées (en effet, cette thématique du « patrimoine » doit également s'entendre d'un point de vue de la mobilité douce),
- la **sensibilisation des propriétaires privés à la rénovation** de leur bien, ayant une valeur patrimoniale, en les informant notamment des subventions existantes en la matière et des démarches à effectuer. En ce qui concerne les éventuels biens publics, la commune de Verlaine établira son programme d'intervention sur base des opportunités, dont les opportunités financières,
- **l'organisation d'évènements autour du patrimoine local** qui permettront de soutenir la convivialité tout en sensibilisant la population à la valeur et l'importance du patrimoine bâti de la commune (exemples : apéros / pique-nique dans différents lieux patrimoniaux ou avec des vues ouvertes vers le grand paysage),
- le lancement **d'actions de communication et de promotion** telles que l'édition d'une **brochure**, un lien QR code vers le site interne ou encore des **sorties guidées et animées** avec le soutien et la participation d'autres citoyens, des associations et comités locaux, des écoles, de guides...

Par ailleurs, les éléments patrimoniaux ne sont pas uniquement des éléments « matériels », que l'on peut toucher ; ainsi, **l'histoire locale racontée par les aînés**, tant au niveau de l'histoire des villages que des métiers, est également un élément de patrimoine intéressant à mettre en avant et transmettre. Des **après-midi « contées »** pourraient être organisées pour les écoles et lors des journées du patrimoine.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Verlaine accueille **plusieurs éléments patrimoniaux intéressants** : 46 **biens repris à l'Inventaire du Patrimoine régional,** 1 **monument** (le tumulus) ainsi qu'une multitude de **biens datant d'avant 1900** et de **« petit patrimoine »** ayant d'ailleurs fait l'objet d'un recensement. Si les éléments plus « significatifs » sont déjà mis en valeur grâce aux balades du PCDN/BiodiverCité, les autres restent relativement **peu visibles et connus** du grand public et pourraient être davantage mis en valeur (à l'instar des panneaux informatifs sur les fermes de Chapon-Seraing), et ce d'autant plus qu'ils participent à l'identité de Verlaine. C'est **également le cas du patrimoine naturel** : plusieurs arbres/haies sont repris comme remarquables mais d'autres pourraient également être mis en avant.

Enfin, dans un contexte d'urbanisation croissante, la volonté est de protéger et valoriser le cadre de vie paysager. En effet, à force d'avoir « le nez dans le guidon », on ne fait plus particulièrement

attention à ce qui nous entoure. L'objectif est donc bien de **mettre en avant les paysages qui participent au cadre de vie rural, tant apprécié des habitants.**

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Mettre en valeur le patrimoine.
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **mettre en valeur les éléments du patrimoine existant** qui sont une composante essentielle du cadre rural.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- faire connaître l'histoire locale.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **mettre en valeur des éléments déjà existants** du territoire, et qui agrémentent le cadre de vie (et éventuellement les promenades balisées).

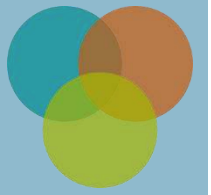
Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce, la fiche 1.7. Aménagement des entrées de village, la fiche 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité, la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine, la fiche 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée et la fiche 3.3. Acquisition et rénovation de l'ancienne gare du tram à Verlaine.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Les éléments du patrimoine participent au cadre de vie de la commune mais permettent également de renforcer le volet « touristique » de la commune.	
SOCIAL	Le projet propose d'organiser des événements autour du patrimoine. Les habitants sont donc amenés à se rencontrer.	
CULTUREL	Dans le cadre de transmission orale ou visuelle, il s'agit de faire perdurer l'histoire de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Le projet envisage de mettre également en valeur les éléments naturels et paysagers.	

ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Le projet, par la mise en valeur d'éléments du patrimoine, dont le patrimoine naturel, agrémentera les balades balisées.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le projet porte sur l'ensemble de la commune.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La fiche-projet porte sur **l'ensemble du territoire communal**. Plusieurs **éléments**, **« officiels »,** sont déjà **localisés cartographiquement** :

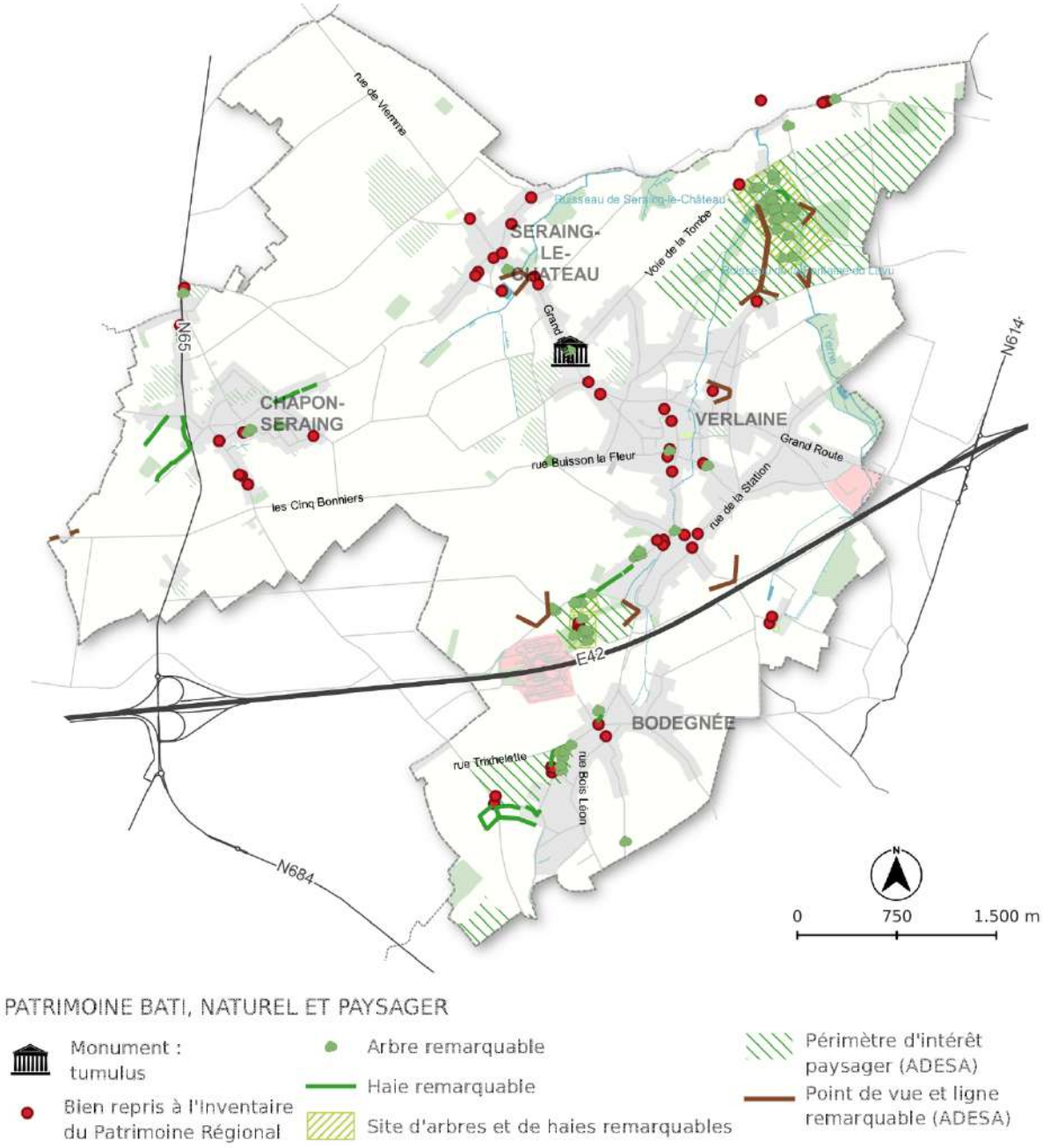


Figure 29 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

D'autres éléments sont repris dans un **listing** (cfr. Lot 0 – Fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine) et ne sont pas (encore) cartographiés.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La liste des biens recensés devant faire l'objet d'une mise en valeur n'étant pas encore arrêtée, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

La liste des biens recensés devant faire l'objet d'une mise en valeur n'étant pas encore arrêtée, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

La liste des biens recensés devant faire l'objet d'une mise en valeur n'étant pas encore arrêtée, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

La liste des biens recensés devant faire l'objet d'une mise en valeur n'étant pas encore arrêtée, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

La liste des biens recensés devant faire l'objet d'une mise en valeur n'étant pas encore arrêtée, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services urbanisme, environnement et culture • CLDR
Partenaires potentiels :	• PCDN/BiodiverCité • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Écoles • CCCA • PCS • Lions Club • SPW ARNE • Citoyens • AWAP • GAL JSH • Qualité Village Wallonie

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Il s'agit de la **suite « logique » du recensement** effectué dans le cadre du lot 0 (cfr. Lot 0 – Fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine).

ÉTAT DU DOSSIER

Plusieurs éléments du patrimoine sont **déjà recensés** : le **tumulus** (monument), les **biens repris à l'Inventaire du patrimoine régional,** les **arbres et haies remarquables**, les **points de vue et lignes remarquables ADESA** ainsi que le **petit patrimoine** (cfr. Lot 0 – Fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine).

Notons qu'en mars 2023, le Collège a été sollicité pour a**ctualiser la liste relative aux arbres et haies remarquables,** et ce conformément à l'article R.IV.4-9 du CoDT. Cette actualisation sera réalisée en

collaboration avec la CCATM, la CLDR et le PCDN/BiodiverCité. Le reste de la population sera également invité à participer à l'opération.

À partir des recensements existants, il s'agit donc **prévoir leur valorisation** (par des panneaux ainsi que par l'organisation, éventuellement, d'événements divers).

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Certains biens devront faire l'objet d'une **mise en valeur « matérielle ».** Pour ce faire des panneaux informatifs devront être installés. Au niveau paysager, il s'agit de cadre ouvert sur le paysage.





Exemple de panneau « paysager » et panneau informatif du site de la Ferme du Prince-Évêque de Liège à Chapon-Seraing

Sources : le pamphlet et FRW

Des **bancs** doivent également être installés à certains endroits pour inviter à contempler le paysager et le patrimoine bâti.

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
Complétude du recensement « patrimoine » (bâti, naturel et paysager)		
• Établissement d'un formulaire à compléter, notamment la description du bien, ainsi que de grilles de critères afin d'objectiver les futures propositions des habitants	Dès que possible	Administration communale CLDR CCATM
• Consultation de la population : proposition d'inscription de biens, points de vues, arbres ou haies dans le recensement o Communication sur la démarche o Distribution des grilles de critères	Aucun temporalité n'est exigée. Le délai de réponse doit cependant être relativement long (min 2 mois)	Administration communale
• Vérification des propositions à partir des grilles NB : pour les arbres et haies, partir du formulaire transmis par la Région dans le cadre de l'actualisation des arbres et haies remarquables	2 semaines après la fin de la consultation Notons que la commune doit envoyer son actualisation validée par le Conseil communal pour mars 2024	Administration communale CLDR CCATM

Quoi	Quand	Qui
Installation des panneaux informatifs		
• Arrêt de la liste des éléments qui nécessitent la pose d'un panneau informatif	Max 2 mois après la consultation et 1,5 mois après la vérification	Administration communale CLDR CCATM
• Identification de l'endroit pour la pose du panneau	Max 1 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale CLDR CCATM
• Rédaction et recherche sur le contenu de chaque panneau	Max 3 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale CLDR CCATM
• Commande des panneaux	Max 6 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale
• Pose des panneaux	Max 8 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale
Communication sur l'ensemble des biens recensés		
• Localisation cartographique de l'ensemble de ces biens.	Max 1 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale
• Rédaction d'une petite fiche explicative de chacun de ces biens.	Max 3 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale CLDR CCATM
• Recensement sur le site internet de la commune et/ou dans une brochure (qui pourrait être délivrée dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants – cfr. Lot 0 – Fiche 0.13. La mise en place d'actions favorisant spécifiquement les nouveaux habitants). NB : dans le cadre des nouvelles propositions, se baser sur la description du bien demandée dans le cadre du formulaire	Max 6 mois après l'arrêt de la liste définitive	Administration communale
Concernant les biens « bâtis »		
• Faire le point sur les bâtiments qui nécessiteraient une rénovation (en tout cas pour exclure ceux qui sont déjà bien rénovés),	Dès que possible	Administration communale
• Contacter les propriétaires pour les informer des aides existantes (et en profiter pour leur parler des rénovations énergétiques – cfr. Fiche 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie).	Max 12 mois après avoir établi la liste	Administration communale

Quoi	Quand	Qui
Organisation d'un événement (ou plusieurs) relatif au patrimoine		
• Faire le point sur l'élément du patrimoine à mettre en avant : une ferme, un point de vue, l'histoire locale, ...	Aucun temporalité n'est exigée	Administration communale CLDR CCATM
• Arrêt d'une date		Administration communale CLDR CCATM
• Communication auprès du grand public		Administration communale CLDR CCATM
• Appel à des bénévoles pour le jour J		Administration communale CLDR CCATM

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Rédaction d'un **formulaire avec des grilles de critères** pour objectiver les propositions des habitants dans le but de compléter le recensement.
- Lancement d'un **marché public** pour la commande des panneaux.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- Utiliser la **même charte graphique** pour l'ensemble des panneaux et des documents autour du patrimoine (brochure, communication sur les événements, etc.). Cette charte graphique doit également être la même que celle pour la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village).

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux

Région wallonne - AWAP	• les travaux sur biens classés :
	  ○ max 60% pour les travaux de maintenance et restauration
	  ○ 80 % pour les études préalables
	  ○ 50% pour les travaux conservatoire d'urgence
	• la protection du petit patrimoine populaire wallon :
	  ○ max 7.500 € pour la restauration et valorisation,
	  ○ max 2.500 € pour les actions collectives de mise en valeur et promotion
	• les projets de sensibilisation et de promotion du patrimoine : max 60 %
	• les aides financières à destination des propriétaires de biens classés :
	  ○ Réduction d'impôt sur dépenses d'entretien et de restauration de biens classés
	  ○ Exemption des droits de succession, de donation et de partage

Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 5 Taux de subvention : 60% Assiette de subvention maximum : 500.000,00 € Plafond de subvention : 300.000,00 €
Région wallonne	Appel à projets divers : à définir ultérieurement suivant les opportunités

CGT	Subside relatif à la promotion touristique, dans les limites des crédits disponibles
Commune	Solde non subventionné

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "bâti"	500,00	47	pc	23.500,00	28.435,00	60,00%	40,00%
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "naturel"	500,00	20	pc	10.000,00	12.100,00		
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "paysager"	750,00	9	pc	6.750,00	8.167,50		
Édition d'une brochure	10.000,00	1	pc	10.000,00	12.100,00	60,00%	40,00%
Organisation d'un événement de type "pique-nique"	2.500,00	1	pc	2.500,00	3.025,00	100,00%	0,00%
TOTAL				**52.750,00**	**63.827,50**	**39.506,50**	**24.321,00**

Projet rémunérateur ☐Oui
■Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Pose des panneaux informatifs	Min 50% des endroits recensés	Administration communale
Recensement des éléments « bâtis » qui nécessitent des travaux et contacts des propriétaires sur les aides existantes	Contact de 100% des propriétaires	Administration communale
Organisation d'un événement autour du patrimoine	1/an	Administration communale
Édition d'une brochure sur le patrimoine communal	1 brochure	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de participation à l'événement	Présence de min 30 personnes	Administration communale
Réitération bisannuelle de l'événement	1 événement / 2 ans	Administration communale

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Il s'agit de mettre en valeur les éléments patrimoniaux existants du territoire communal. La **« complétude » du recensement** doit par ailleurs se faire **sur base volontaire et bénévole**.

Les **événements** organisés doivent également compter sur le **soutien bénévoles**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet propose de **mettre en valeur les éléments naturels et paysagers du territoire**.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Plusieurs des biens à mettre en valeur **se trouvent le long des itinéraires de balades balisées**.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le projet consiste à mettre en valeur des éléments du patrimoine et à mettre en lumière des travaux de rénovation qui pourraient être pris en charge par des propriétaires. Ce **volet de « rénovation »** des bâtiments doit permettre **une meilleure longévité** de ce tissu bâti ancien.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les **panneaux** doivent être **sobres et bien intégrés** sur les façades, en bordure des éléments naturels et paysagers. Ils doivent faire l'objet d'une même charte graphique, notamment en lien avec la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village.

Le projet consiste par ailleurs à **mettre en valeur le paysage communal**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Voir 5. Localisation et statut pour le recensement déjà existant.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Voici quelques **exemples de biens recensés :**





Ferme le Maire, en face de l'église de Bodegnée, et ferme Destexhe (ferme de Borsu)





Le tumulus au croisement de la Grand-Route et de la Voie de la Tombe (monument)





Vieux Tribunal à Bodegnée et Ecole des garçons et des filles à Chapon-Seraing



Arbres remarquables de part et d'autres de la voirie – cfr. Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village



Point de vue remarquable ADESA, Oudoumont

Un exemple de panneaux sur une ferme de Chapon-Seraing est déjà repris au point 7. Programme de réalisation. À cet endroit est également repris un exemple de panneau destiné à mettre en valeur le paysage.

Annexe 4 - État des lieux

Voir 5. Localisation et statut pour le recensement déjà existant.

Annexe 5 - S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

Sans objet.

Annexe 6 - Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Le projet du lot 0 – 0.1. recensement du petit patrimoine est une étape de la présente fiche-projet. D'autres fiches-projets sont en lien avec celle-ci (cfr. 2. Justification du projet).

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 1.7.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Une **entrée de village** est le début de l'urbanisation, la **« porte d'entrée »,** le **passage de la route à la rue.** Le projet porte sur leur aménagement et ce dans le but de à un objectif **identitaire**. En effet, l'objectif sécuritaire est quant à lui repris dans la fiche 1.5. relative à l'élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM). Si ce dernier doit permettre la sécurisation des modes doux et la réduction de la vitesse des voitures, le premier porte davantage sur **la communication des spécificités du village ou de la commune.**

Ce projet est **mené sur les quatre villages** ainsi que sur les **« quartiers » en marge** du territoire communal (Oudoumont/Harduémont, Tige des Marchands ou encore Hepsée). Dans un premier temps, il convient **d'identifier** pour chacun, en fonction des logiques de flux, de la présence des zones d'habitats et d'activités ainsi que d'éventuels éléments à mettre en valeur, **la localisation précise des effets de porte**. Ce travail a déjà fait l'objet d'une **première réflexion lors d'un GT** dédié à ce projet (cfr. 5. Localisation et statut). Il s'agit ensuite de **les matérialiser** sur le terrain.

Si les exemples d'aménagements sont très diversifiés (ex : rétrécissement par chicane ou îlot central, aménagement des abords par des plantations ou du mobilier urbain, revêtement différencié, bande de ralentissement, mats, totems ou sculptures, etc), les membres du GT ont tous exprimé leur souhait de sortir des marqueurs « routiers » pour avoir des **effets de porte intégrés d'un point de vue paysager et qui mettent en valeur**, le cas échéant, **certains éléments du patrimoine naturel et/ou bâti.**

À noter que chaque localisation fera l'objet d'un projet spécifique qui prendra en compte les spécificités du village même si une **unité d'ensemble est attendue** à l'échelle de la commune. Il est d'ailleurs proposé de planter une espèce locale d'arbre remarquable avec un fil rouge (panneau, petite construction simple, solide et identitaire,...) qui serait la même à chaque entrée pour créer une cohérence et miser sur les arbres qui structurent les paysages.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Même s'il s'agit davantage d'un ressenti plutôt que d'une objectivation concrète, les consultations villageoises ont fait ressortir la **problématique de vitesse** automobile sur certains axes (notamment la N65 et la Grand-Route). Plusieurs dispositifs différents sont déjà mis en place (ex : coussins berlinois, bandes pavées, zones d'évitement, etc.). Par ailleurs, **les limites** de certaines entités ne sont **pas ou plus clairement identifiables.**

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Sécuriser et marquer les entrées des villages,
- Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère,
- Mettre en valeur le patrimoine.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **mettre en avant les spécificités villageoises et de marquer clairement la délimitation des noyaux d'habitat.**

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,

- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **tirer parti des éléments à mettre en valeur pour délimiter les entrées des villages**. Il s'agit également **d'identifier clairement les objectifs derrière chaque entrée** pour éviter des aménagements non-pertinents, notamment du point de vue de la sécurité. Par ailleurs, toutes les entrées ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'un aménagement ; il **faut tenir compte de la logique des flux**.

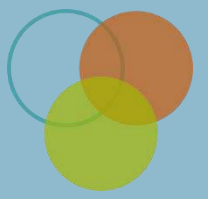
Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce, la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM), la fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel et indirectement avec la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité,

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.)
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	Le projet, dans sa composante identitaire, doit faire ressortir les spécificités de chaque village et de la commune. C'est donc un atout touristique supplémentaire.	
Social	Le projet, par la mise en valeur d'éléments intéressants et/ou le volet identitaire, doit permettre de développer le sentiment d'appartenance. Dans son volet sécuritaire, il doit permettre d'apaiser la circulation dans les entités ; que les automobilistes comprennent que la route laisse place à la rue.	
Culturel	Le projet propose de mettre en avant les spécificités des villages et de la commune.	
Environnemental	Certains aménagements peuvent être végétalisés.	
Énergétique	/	
Mobilité	L'un des objectifs des entrées de village est l'aspect sécurité : par le fait d'entrer davantage dans un espace-rue (et plus sur une « voirie »), les voitures doivent ralentir.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un GT a permis **d'identifier les entrées** ainsi que **l'objectif sous-jacent** pour chacune d'elle (identitaire, sécuritaire ou les deux). Les participants ont également fait ressortir des tronçons sur lesquels il est intéressant de travailler en **« séquences ».**

Notons également **qu'aucune porte** n'a été recensée, **volontairement, entre Verlaine et Seraing-le-Château.** En effet, la limite de l'ancienne commune s'établit au niveau du ruisseau de Seraing-le-Château mais dans les faits, aujourd'hui, cette limite ne se fait plus sentir et l'urbanisation est continue.

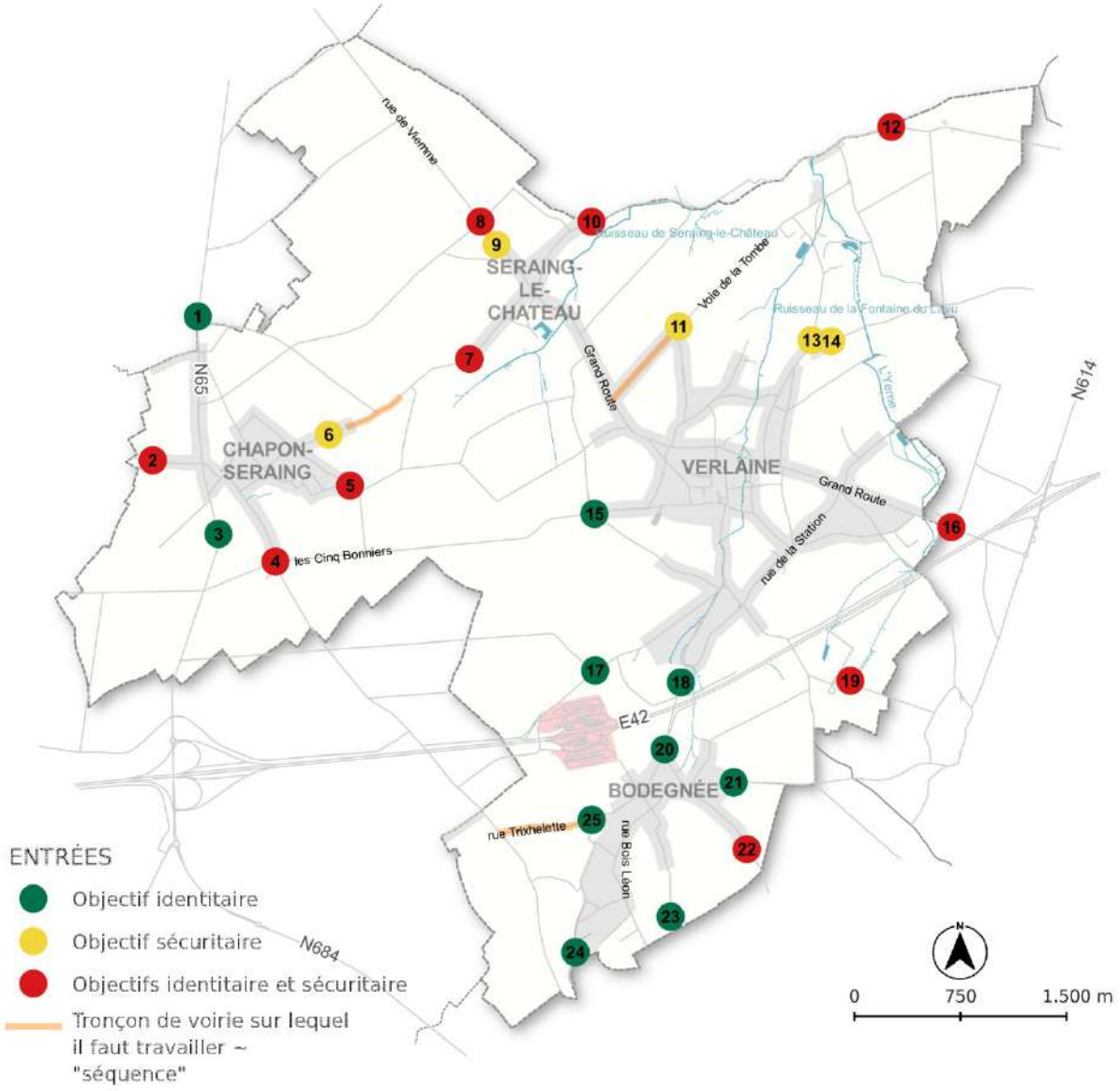


Figure 30 – Localisation des différentes entrées

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, INTÉGRATION DANS SON ENVIRONNEMENT, SITUATION DE DROIT ET ÉVENTUELLES CONTRAINTES

Toutes les **entrées identitaires[7] sont présentées ci-dessous**, notamment en regard de la **situation de droit et des éventuelles contraintes.** Il est en effet intéressant de croiser la localisation des entrées avec les axes de ruissellement afin de pouvoir envisager des aménagements qui participent à une meilleure gestion des eaux (cfr. Fiche 2.9. Aménagement de dispositifs contre les inondations et les coulées de boue). À noter que quand on parle de l'amont, on parle de ce qui se situe en-dehors du village. On se positionne chaque fois en position « d'entrer » dans le village

Entrée n°1 – Chapon-Seraing (N65 – rue de Huy)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : N65, voirie régionale (SPW)

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : il s'agit d'une entrée sur l'entité de Chapon-Seraing et plus largement sur le territoire communal au niveau de la N65.

Ce que les participants proposent : planter arbres hautes tiges, placer 1 totem identitaire et placer une zone de tarmac rouge sur une distance de 10 m.

Entrée n°2 – Chapon-Seraing (rue de Borset)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée est indiquée par un panneau d'agglomération. Les délimitations des propriétés privées marquent les limites contrairement à l'amont qui est ouvert (champs ouverts).

Ce que les participants proposent : réaliser une drève haute tige ainsi que des aménagements en faveur des cyclos et quelques luminaires.

[7] Les entrées « sécuritaires » sont développées dans la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM).

Entrée n°3 – Chapon-Seraing (N65 – rue de Huy)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : N65, voirie régionale (SPW)

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée correspond aux premières habitations sur la N65.

Ce que les participants proposent : réaliser des plantations de part et d'autre de la voirie, de placer un totem identitaire et de placer une bande de tarmac rouge sur une longueur de 10 m.

Entrée n°4 – Chapon-Seraing (croisement des rues des Cinq Bonniers et de Fize-Fontaine)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : croisement de la rue des Cinq Bonniers et de la rue de Fize-Fontaine, soit deux routes rectilignes.

Ce que les participants proposent : installer un panneau identitaire (ex : avec un coq, en lien avec l'étymologie de Chapon-Seraing, une porte cochère qui représente les différents corps de ferme, etc.).

Entrée n°5 – Chapon-Seraing (croisement des rues aux Raines et Lambotte)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité d'une zone de carrière souterraine renseignée à la DGRIM

Description : cette entrée se situe au croisement de la Lambotte et de la rue aux Raines. Le panneau d'agglomération est d'ailleurs présent.

Ce que les participants proposent : planter des arbres hautes-tiges.

Entrée n°7 – Seraing-le-Château (rue de Chapon-Seraing)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, sur un axe de ruissellement concentré élevé, dans une formation carbonatée ainsi que dans un périmètre de la carte archéologique

Description : l'entrée est indiquée au niveau de la ferme (exploitation Galet) et de la première habitation de la rue de Chapon-Seraing. À cet endroit, des aménagements pour la gestion des eaux ont été posés : une fascine en paille.

Les participants proposent de : installer un bac à fleurs avec le nom du village inscrit de manière à faire ressortir les spécificités du territoire (ex : le ruisseau et le château).

Entrée n°8 (rue de Viemme)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et à la limite de la zone de protection rapprochée

Description : des talus sont présents de part et d'autre de la voirie. Un panneau F99c (c'est-à-dire que la route est réservée à la circulation des véhicules agricoles, des piétons, des cyclistes, des cavaliers et des conducteurs de vélos rapides) sera bientôt installée sur la route à droite dans le cadre du réseau utile cyclable mené par le GAL JSH via un subside PIMACI.

Les participants proposent de : marquer l'entrée sur le territoire communal en changeant régulièrement de message (exemple de la « zone sms » de Crisnée). Notons que l'identification de l'entrée de village doit se faire juste avant ou juste après les deux chemins perpendiculaires.

Entrée n°10 – Seraing-le-Château (rue de Haneffe, à la limite avec la commune de Donceel)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité de la zone d'aléa d'inondation de risque faible.

Description : cette entrée se situe à la fourche de la rue de Haneffe et de la rue longeant le ruisseau de Seraing-le-Château. Un aménagement de sécurité est déjà aménagé rue de Haneffe. Il s'agit d'un coussin berlinois avec des potelets d'un côté et une bordure de l'autre.

L'habitation sur la photo ci-dessus marque la fin de l'urbanisation au Plan de secteur. Un panneau indiquant l'entité est présent légèrement en amont. Il s'agit d'un panneau jaune à bord rouge indiquant le changement administratif de commune.

À noter que le n°24 de la rue de Haneffe accueille une association qui entraine des chiens pour personne handicapée, il y a donc un certain nombre de fauteuils roulants passant par là avec leurs chiens. Deux chiens ont par contre déjà été fauchés par des automobilistes. La vitesse est donc bien excessive.

Les participants proposent de : planter des arbres près du coussin berlinois ou d'installer une chicane dans le sens d'entrée de village et une sortie en ligne droite. Notons que ce coussin berlinois a été placé par la commune de Verlaine sur le territoire de la commune de Donceel (avec une autorisation).

Entrée n°12 – Verlaine (croisement de la rue Harduémont et du chemin de la Croisette)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Donceel

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, bien repris à l'Inventaire du Patrimoine régional.

Description : cette entrée marque surtout l'entrée administrative sur la commune.

Les participants proposent de : mettre en valeur la petite chapelle ainsi que l'arbre situé à l'arrière.

Entrée n°13 et entrée n°14 – Verlaine (rue Oudoumont et Voie de Frainay)





Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et dans une formation carbonatée

Description : les deux rues, la voie de Frainay et la rue Oudoumont, forment un Y.

Les participants proposent de : ne peut-être pas aménager ces deux entrées malgré que les voitures roulent vite sur la n°14...

Entrée n°15 – Verlaine (croisement de la rue Buisson la Fleur et de la Voie de Meuniers)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : un arbre est repris comme arbre remarquable. Une chapelle est également présente même si elle n'est pas officiellement classée. La commune a entrepris les démarches de demande de permis d'urbanisme pour l'abattage des deux hêtres morts et prévoit de les remplacer par deux nouveaux sujets ainsi qu'une haie. Suivant l'avis de la DNF, les chronoxyles de ces arbres devront être conservés.

Description ; l'entrée se situe au croisement de la rue Buisson la Fleur et de la Voie de Meuniers. Une chapelle est présente ainsi que plusieurs grands arbres.

Les participants proposent de : mettre ces éléments en valeur

Entrée n°16 – Verlaine (Grand-Route)



Plan de secteur : à la limite entre une zone d'activité économique mixte et la zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Saint-Georges-sur-Meuse

Autres contraintes et situation de droit : sans objet

Description : cette entrée est l'entrée « principale » depuis la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse.

Les participants proposent de : marquer davantage l'aspect identitaire de la commune.

Entrée n°17 – Verlaine (rue Haute Voie)



Plan de secteur : en zone agricole et à la limite avec un périmètre d'intérêt paysager

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : présence de deux arbres remarquables de part et d'autre de la voirie

Description : cette entrée se situe au niveau des deux arbres remarquables qui créent une « arche végétale » à la belle saison

Les participants proposent de : mettre en valeur ces deux arbres.

Entrée n°18 – Verlaine (rue Caquehu)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole ainsi qu'à la limite avec un périmètre d'intérêt paysager

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : sans objet

Description : cette entrée est située au début de la rue Caquehu, juste après le pont au-dessus de l'autoroute. Cette voirie est déjà bordée de grands arbres.

Les participants proposent de : sécuriser la mobilité active.

Entrée n°19 – Verlaine (rue de Hepsée)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : repris dans une zone de la carte archéologique

Description : cette entrée se situe au niveau de la ferme de Hepsée, qui se sent comme faisant partie de l'entité de Verlaine malgré le fait qu'elle soit localisée au sud de l'autoroute. La drève plantée est déjà un élément identitaire.

Les participants proposent de : mettre en valeur les arbres qui sont déjà un élément identitaire.

Entrée n°20 – Bodegnée (rue Tilleul Saint-Joseph)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : sans objet.

Description : le traitement différent se ressent déjà par l'aménagement d'un trottoir et des panneaux d'agglomération. L'ilot a été semé d'une mini prairie fleurie fin mars 2023.

Les participants proposent de : mettre en place de chicanes ou rétrécissement de voiries[8] (avec plantations), prolonger les trottoirs jusqu'au pont et plus d'éclairage. Ils pointent également la nécessité d'un totem reprenant les spécificités du village (ex : le tilleul, la fontaine, ...).

Entrée n°21 – Bodegnée (rue d'Yernawe)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : à la limite d'un périmètre repris sur la carte archéologique de Wallonie.

Description : Cette entrée dispose déjà d'un aménagement sécuritaire, à savoir un coussin berlinois avec des plots et poteaux ainsi qu'un bac à fleurs. Le panneau d'agglomération se situe également à cet endroit.

Les participants proposent de : installer un élément identitaire reprenant les spécificités du village.

[8] Ce rétrécissement de voirie fait l'objet d'un projet en 2023.

Entrée n°22 – Bodegnée (rue Trixhelette)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : l'axe de la voirie est légèrement repris sur un axe de ruissellement concentré (très faible).

Description : les participants au GT ont placé l'entrée à la fin de la zone destinée à l'urbanisation au Plan de secteur. En effet, tous les terrains situés à droite sur la photo pourraient éventuellement être mis en œuvre. Le panneau de sortie d'agglomération se situe d'ailleurs à ce niveau (celui d'entrée d'agglomération se situe plus vers le village – cfr. photo ci-dessous).



En avançant vers le village, il apparaît qu'un aménagement de sécurité est déjà placé au niveau de la première habitation. Il s'agit d'un coussin berlinois et des petits plots et poteaux de part et d'autre de la voirie avec un bac à fleurs. Un panneau d'agglomération est également présent au niveau de la haie.

Les participants proposent de : installer un élément identitaire.

Entrée n°23 – Bodegnée (rue Tilleul Del Motte)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : le tilleul est repris comme arbre remarquable.

Description : cette entrée consiste en la limite administrative matérialisée par la présence d'un tilleul.

Les participants proposent de : regarnir le bosquet et d'envisager un aménagement pour le croisement des voitures tel que présenté dans l'annexe 3. Dossier photographique (exemple de Tronquoy). Cet aménagement pourrait être de nouveau implanté plus proche du village.

À noter qu'une ordonnance du Bourgmestre a été émise pour abattre le bosquet car il est en mauvais état. Par ailleurs, l'avis du SPW ARNE devra être demandé dans le cadre d'aménagement au pied du tilleul.

Entrée n°24 – Bodegnée (rue Bodegnée Village)



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone d'aléa d'inondation de risque faible

Description : cette entrée se matérialise par la présence de la fontaine (cfr. Fiche 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée).

Les participants proposent de : aménager un trottoir, installer un miroir ainsi qu'un éclairage. Ils proposent également d'installer un élément identitaire.

À noter qu'il faut définir le tronçon plus précisément le tronçon pour le trottoir. Par ailleurs, il y a un futur projet de voirie dans le cadre de la pose d'un collecteur de l'AIDE. Un aménagement d'entrée de village devra donc se faire en accord avec cette temporalité.

Entrée n°25 – Bodegnée (rue Trixhelette)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : plusieurs axes de ruissellement de risque faible traversent la voirie. Un arbre remarquable est également recensé à la limite avec la zone d'habitat à caractère rural.

Description : l'entrée de l'agglomération a lieu plus en amont (et dispose d'ailleurs d'un arrêt de bus non sécurisé).

Les participants proposent de : aménager des trottoirs (sur toute cette voirie qui est dangereuse pour la mobilité douce). Ils proposent également d'installer un élément identitaire.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

À l'exception des **deux entrées** sur la **N65**, soit une voirie régionale, **toutes les entrées** proposées sont sur des **voiries communales**.

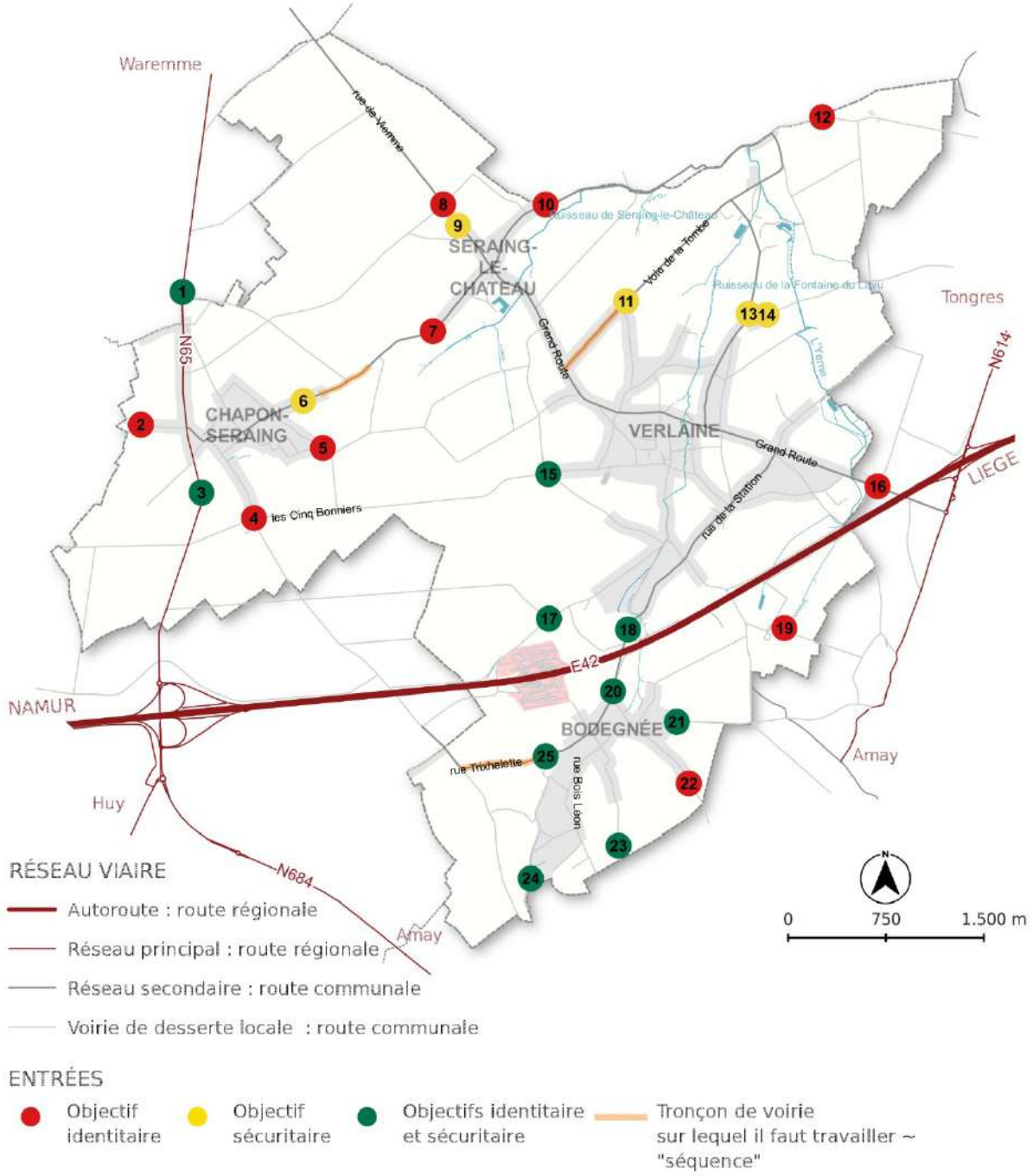


Figure 31 – Gestionnaire de voiries

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services urbanisme • SPW MI
Partenaires potentiels :	• CCATM • CLDR • Police • Agriculteurs • Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La **vitesse des voitures** sur certains axes routiers principaux et les **réflexions de mobilité** sont au cœur des **priorités** comme l'attestent les différentes fiches projets du lot 1. Les **entrées de village** font partie de cette réflexion et **apportent en plus le volet « identitaire ».**

ÉTAT DU DOSSIER

Un **GT** a déjà entamé une **première réflexion** par rapport à la localisation des entrées de village en indiquant pour chaque localisation le(s) objectif(s) rencontré(s) (sécurité et/ou identité) (cfr. 5. Localisation et statut).

À noter que les membres ont marqué leur **intention pour des entrées « végétalisées »** dans le but de sortir des marqueurs uniquement routiers (panneaux de signalisation, ...).

Notons également que **certaines entrées identifiées disposent déjà d'un aménagement**. Il s'agirait **d'uniformiser** les aménagements les uns par rapport aux autres pour avoir des **entrées cohérentes** à l'échelle du territoire communal (cfr. 5. Localisation et statut pour plus de détails).

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Les travaux d'aménagement identitaire concernent **l'implantation de mats, totems ou sculptures reprenant les spécificités communales et des villages.**

Pour rappel, les membres du GT ont tous exprimé leur souhait de sortir des marqueurs « routiers » pour avoir des **effets de porte intégrés d'un point de vue paysager et qui mettent en valeur**, le cas échéant, **certains éléments du patrimoine naturel et/ou bâti.**

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
Établissement de la **liste définitive des entrées de village / quartiers avec le(s) objectif(s) associé(s)** et **priorisation** des entrées à mettre en œuvre	Printemps	Administration CLDR CCATM
Consultation de la population afin de faire ressortir quelques éléments **« identitaires » par village**	Printemps-été	Administration Auteur de projet en charge du PCM
Désignation d'un **auteur** pour la déclinaison graphique des éléments identitaires sous forme de mats, totems, sculptures	Été	Administration Auteur de projet
Demande de **permis d'urbanisme éventuels**	Automne	Administration
Pose des **éléments identitaires**	Idéalement au printemps	Administration, ouvriers communaux

Aucune temporalité n'est exigée. Le planning envisagé pourrait être décalé.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Désignation d'un **auteur pour la déclinaison graphique**.
- Demande de **permis d'urbanisme** pour la réalisation de travaux d'aménagement.
- Désignation d'un **entrepreneur** pour la réalisation des travaux.
- Dans le cas d'entrées de villages sur la N65, **convention avec le gestionnaire de la voirie régionale**.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Mise en valeur d'éléments intéressants** (arbres, chapelles, etc) et d'éléments représentant les entités,

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 5 Taux de subvention : 60% Assiette de subvention maximum : 500.000,00 € Plafond de subvention : 300.000,00 €
Région wallonne	100% de financement sur la N65
Commune	Solde

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Conception graphique des panneaux "identitaires"	10.000,00	1	pc	10.000,00	12.100,00	60%	40%
Entrée de village de type "identité" sur voirie communale	7.500,00	16	pc	120.000,00	145.200,00		
Entrée de village de type "identité" sur voirie régionale	7.500,00	2	pc	15.000,00	18.150,00		
TOTAL				**130.000,00**	**157.300,00**	**112.530,00**	**44.770,00**

Projet rémunérateur ☐ Oui
■ Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Nombre d'entrées de villages aménagées	100 % des localisations prioritaires 50% des autres localisations	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Satisfaction des riverains par rapport à l'identité affichée sur les entrées	80% de taux de satisfaction	Enquête à réaliser auprès des riverains

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Les contraintes et risques devront **être étudiés au cas par cas** lorsque la position exacte des entrées sera définitivement arrêtée et en regard des aménagements proposés. Dans tous les cas, les entrées de villages sont également l'occasion de penser les aménagements relatifs aux inondations et coulées de boue (ex : fascines).

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Certains aménagements pourraient proposer, si cela s'avère nécessaire, des **dispositifs relatifs à la gestion des eaux** tels que noues drainantes et/ou dispositifs contre les coulées de boues (ex : fascines – cfr. Fiche n°2. 9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations).

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Les entrées doivent sortir des marqueurs routiers et être dans une **optique d'intégration paysagère**, **de végétalisation et d'utilisation des éléments existants** (un arbre à mettre en valeur, un talus à végétaliser, etc).

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les entrées arrêtées définitivement doivent **tenir compte d'une logique des flux**. Ainsi, toutes les entrées ne doivent pas obligatoirement disposer d'un « marqueur » ; celles qui n'ont que (très) peu de passage peuvent rester en l'état. Les **travaux** doivent également être **phasés** en tenant compte de certaines priorités, notamment sécuritaires.

Par ailleurs, **les entrées se placent à des endroits où des éléments marquent déjà un changement** : la présence d'un arbre, d'une chapelle, d'un talus, etc. Il s'agit de **tirer au maximum parti de la situation existante.**

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet envisage justement de créer des entrées de village qui soient **davantage végétalisées** plutôt que minéralisées et routières.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Les aménagements pour chacune des entrées doivent tenir compte des logiques de flux, et notamment des flux de mobilité douce et le charroi agricole, dans le but de proposer les aménagements qui soient les plus pertinents possibles.

Cette fiche doit donc s'entendre **en lien avec la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM).**

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Les aménagements plus conséquents doivent tenir compte au maximum des spécificités du territoire et utiliser des **matériaux** qui soient **locaux** (pavés, plantation indigène, etc).

Il faut également veiller à désigner des **entrepreneurs locaux**, dans le respect es règles de marché public.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les entrées de village doivent **marquer le passage de la route à la rue**. Les aménagements proposés doivent donc être **intégrés d'un point de vue paysager**. Pour ce faire, il faut **éviter une trop grande panoplie et hétérogénéité des panneaux en vue de ne pas surcharger le paysage.**

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

La localisation des entrées sont référencées au point 5. Localisation et statut.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

La localisation des entrées sont référencées au point 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

EXEMPLES D'ENTRÉE « IDENTITAIRE » :

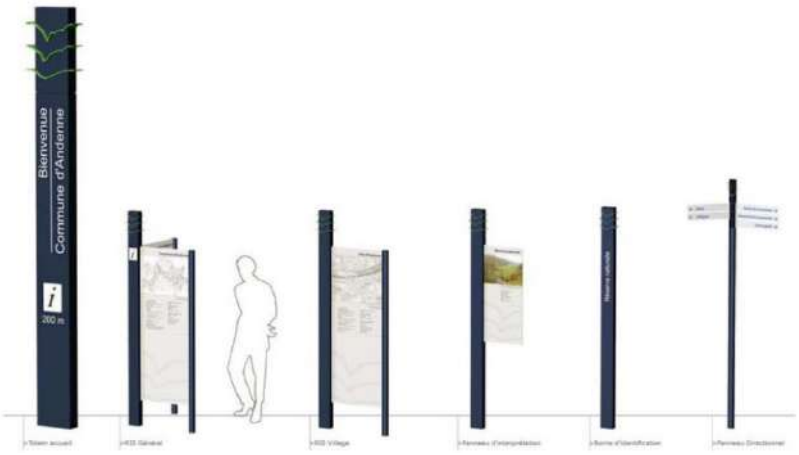




Panneau identitaire à Limet, commune de Modave, et Rochefort



Statue « identitaire » pour l'entrée de Neufchâteau (ancien château)





Seraing-le-Château

Verlaine

Charte graphique pour la signalétique de la Ville d'Andenne Exemple de visuel pour la commune de Verlaine (proposition d'un membre de la CLDR)





Sculpture de saules à Braives – rond-point des vaches à Nandrin



Entrée de village d'Odeur, commune de Crisnée



« Zone sms », commune de Crisnée

Annexe 4 – État des lieux

Voir 5. Localisation et statut.

Annexe 5 - S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

Sans objet.

Annexe 6 - Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Sans objet.

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE SERAING-LE-CHÂTEAU EN MAISON DE VILLAGE ET DE SES ABORDS



Fiche n° 1.8.
Priorité : Lot 1
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : Seraing-le-Château
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Figure 32 – Localisation de l'ancienne école de Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Ce projet concerne **plusieurs éléments** du périmètre d'intervention : le **bâtiment dit de l'ancienne école**, le **local des pionniers** et la **cour extérieure**.

Pour le **bâtiment dit de l'ancienne école, deux temps** sont proposés :

- Le premier consiste à **aménager** les locaux dans une optique de **« confort »** pour les usagers (porte-manteaux, tableau blanc, prises de courant et placards supplémentaires, électroménagers...). Ces aménagements seront réalisés rapidement par la commune, en attendant la convention DR pour les travaux plus conséquents.
- Dans un **second temps**, il s'agit d'opérer une **rénovation plus ambitieuse** afin d'envisager la **modularité de l'ancienne école** tout en augmentant les **performantes énergétiques** des bâtiments. Une kitchenette sera également aménagée.

Celle-ci doit devenir une **véritable maison de village, conviviale et attractive.**

Pour le **local des pionniers**, il s'agit de **poursuivre la rénovation** afin de répondre, notamment, au problème d'humidité.

Pour **la cour**, il s'agit de **maintenir le caractère minéral** pour le (dé)chargement mais de **l'agrémenter par des dessins au sol** pour les enfants (ex : marelle, etc.). **Un préau** est également adossé à l'ancienne école. Il s'agit enfin de donner une **meilleure visibilité à la et aux activités qui s'y déroulent depuis la rue**.

Voir le point 7. Programme de réalisation pour le descriptif des aménagements.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'ancienne école de Seraing-le-Château est une **salle communale gérée par le comité culturel et sportif de Verlaine asbl.** Elle doit être rénovée pour être attractive et offrir une salle accueillante aux habitants de Seraing-le-Château ainsi qu'à ses utilisateurs actuels (les ateliers de peinture du Lavu, les ateliers de céramique, poterie et dessins, le Repair Café, la section baladins des mouvements de jeunesse, le Cercle des Collectionneurs de l'Union -Saint-Georges-sur-Meuse, le Comité des Fêtes de Seraing-le-Château, le PCDN/BiodiverCité, ...).

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui est de rénover/réaménager la salle communale de Seraing-le-Château.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **développer un cœur de village convivial**, dont fait partie intégrante cette notion.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le **projet** répond à la notion de sobriété puisqu'il **s'envisage en deux temps** : un 1er temps, avec des aménagements simples et peu coûteux destinés à améliorer le confort des usagers, et un 2ème temps plus ambitieux qui envisage une rénovation plus complète du bâtiment. Notons toutefois que les aménagements prévus dans le premier temps devront bien évidemment être **réutilisés**.

Ce projet est en lien, et complémentaire, à la fiche 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords et la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural.

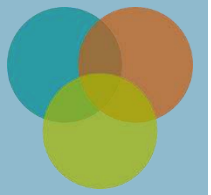
Cfr. Annexe 6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.)
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles** (objectif 2.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	La rénovation plus profonde du bâtiment doit permettre de faire des gains sur les factures énergétiques.	
Social	Le confort des usagers sera augmenté et le lieu deviendra une véritable maison de village dédiée aux associations et habitants.	
Culturel	Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancienne école de Seraing-le-Château, qui fait partie de l'histoire et du patrimoine du village et de la commune.	
Environnemental	La seconde phase prévoit une rénovation plus profonde, destinée à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.	
Énergétique	La seconde phase prévoit une rénovation plus profonde, destinée à réduire les consommations énergétiques et à utiliser/produire de l'énergie renouvelable.	

MOBILITÉ	L'accès à la cour pour le (dé)chargement doit être amélioré et les abords réaménagés pour de la mobilité douce.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La salle de l'ancienne école se trouve en **bordure de la rue de Verlaine**, presqu'au **centre géographique de l'entité** (qui est un village « carrefour », c'est-à-dire un croisement de quatre rues).

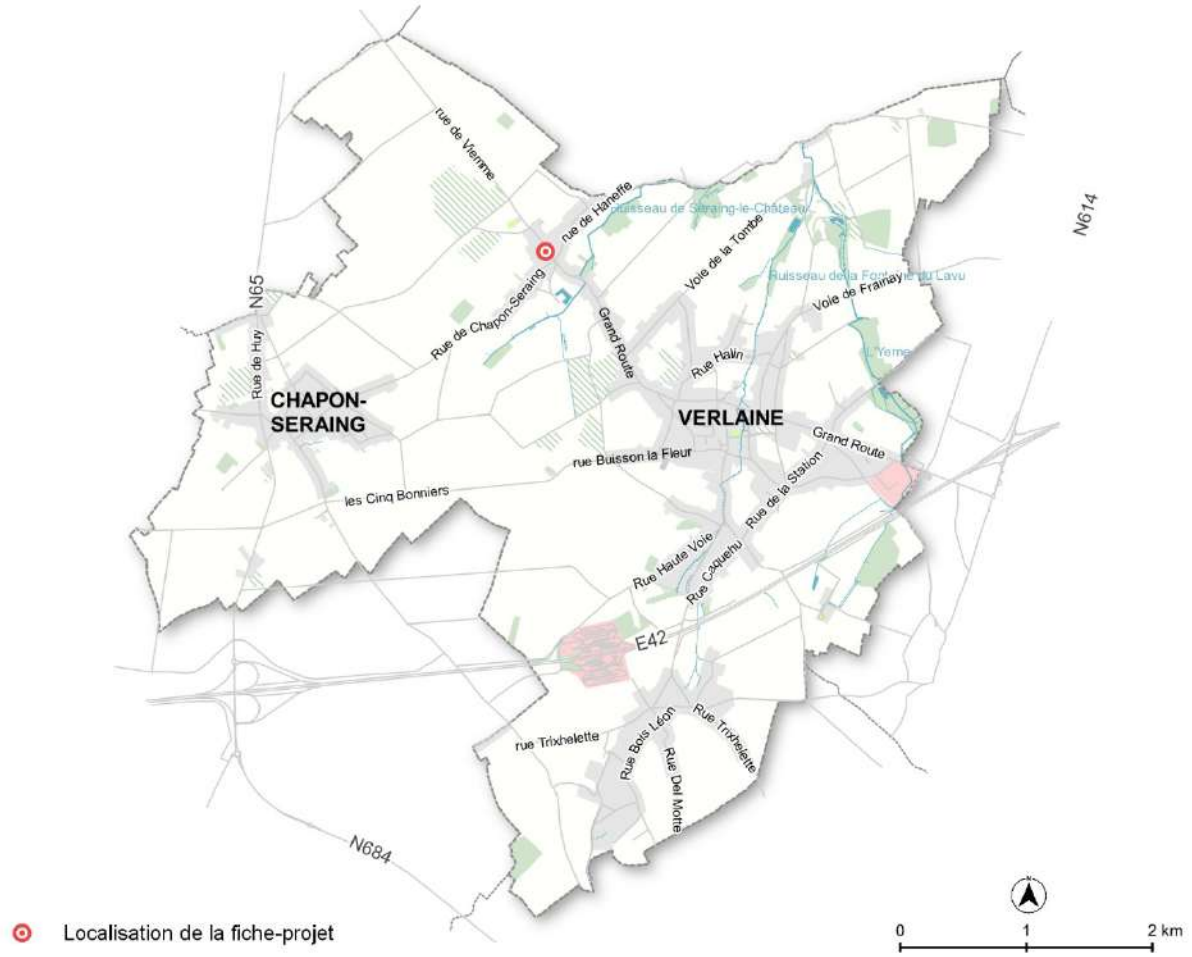


Figure 33 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet concerne la **parcelle division 61056, section B, parcelle n°360l**. Cette parcelle accueille deux bâtiments : le local dit de l'ancienne école, composé de deux anciennes salles de classe, de deux couloirs, d'un local technique et de sanitaires, et le **local des pionniers**. Ce dernier est accolé, à l'ouest, d'un petit **bâtiment stockant plusieurs bonbonnes de gaz** et à l'est **d'anciens sanitaires**.



Figure 34 – Les différents locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

NB : le plan schématique des bâtiments est repris en annexe 1. Plan de situation. Les photos représentant la situation existante sont reprises en annexe 3. Dossier photographique.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La salle se trouve au **centre géographique** du village, presqu'au **croisement des deux voiries principales**.



Figure 35 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

NB : la seconde salle, rue de Verlaine, est l'ancien local des colombophiles (cfr. Fiche n°2. 13. Aménagement d'un tiers-lieu rural à Seraing-le-Château). Cette salle n'est pas encore réaménagée et n'est donc pas utilisée.

PLAN DE SECTEUR

Le site se situe entièrement en **zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.

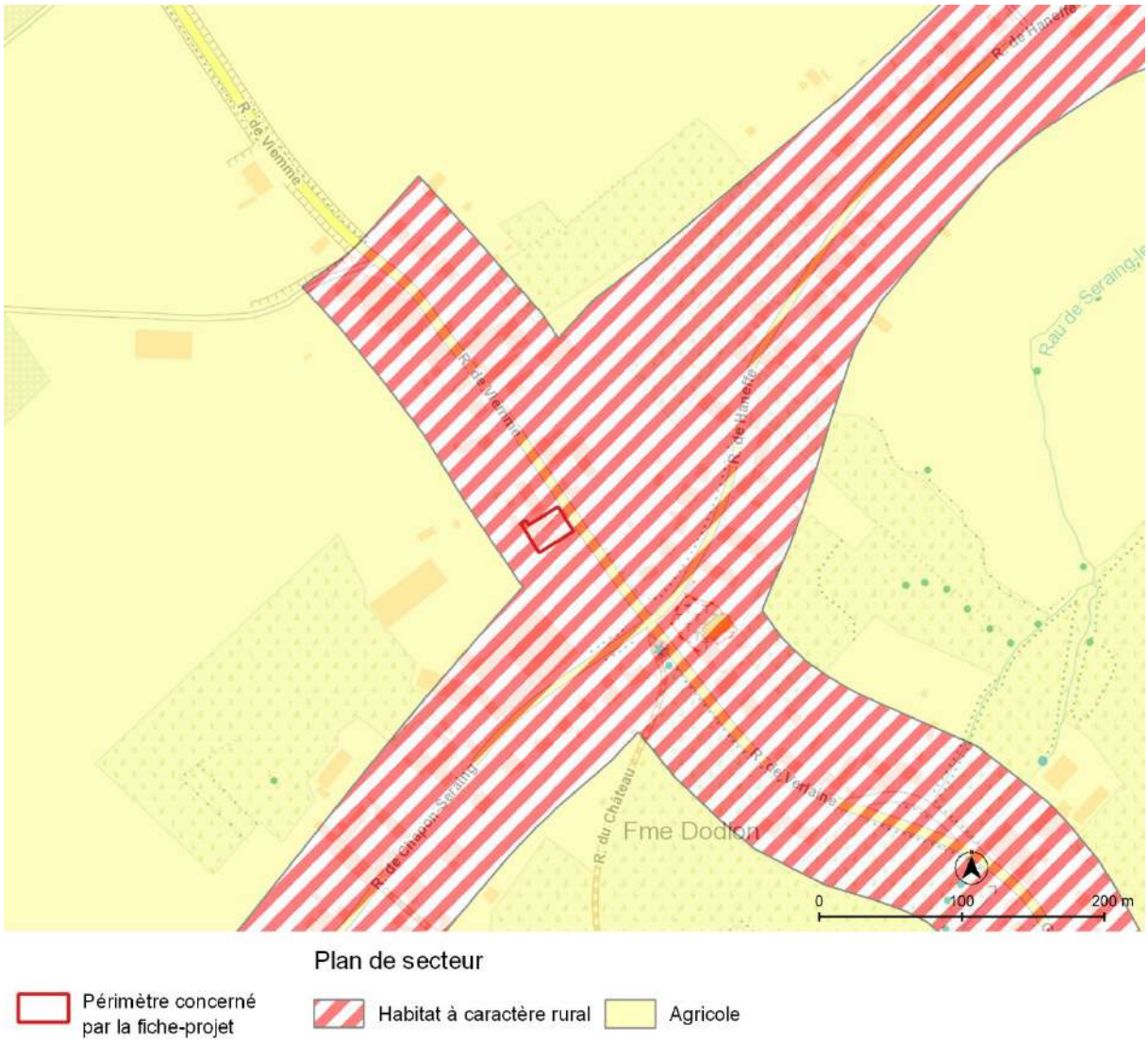


Figure 36 – Plan de secteur
Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, février 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

L'ensemble du site est concerné par la carte archéologique de Wallonie (qui n'est pas encore d'application).

Une **servitude** est également renseignée sur la parcelle voisine afin de remplir la cuve à mazout située dans le local technique. À noter que la servitude est fermée par une barrière et qu'un chien garde la propriété.



Figure 37 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le site est situé en **zone d'assainissement collectif**. Un égout passe rue de Verlaine.

Le site se situe également dans une **formation carbonatée** (karst) ainsi que dans une **zone de prévention éloignée de captage.**

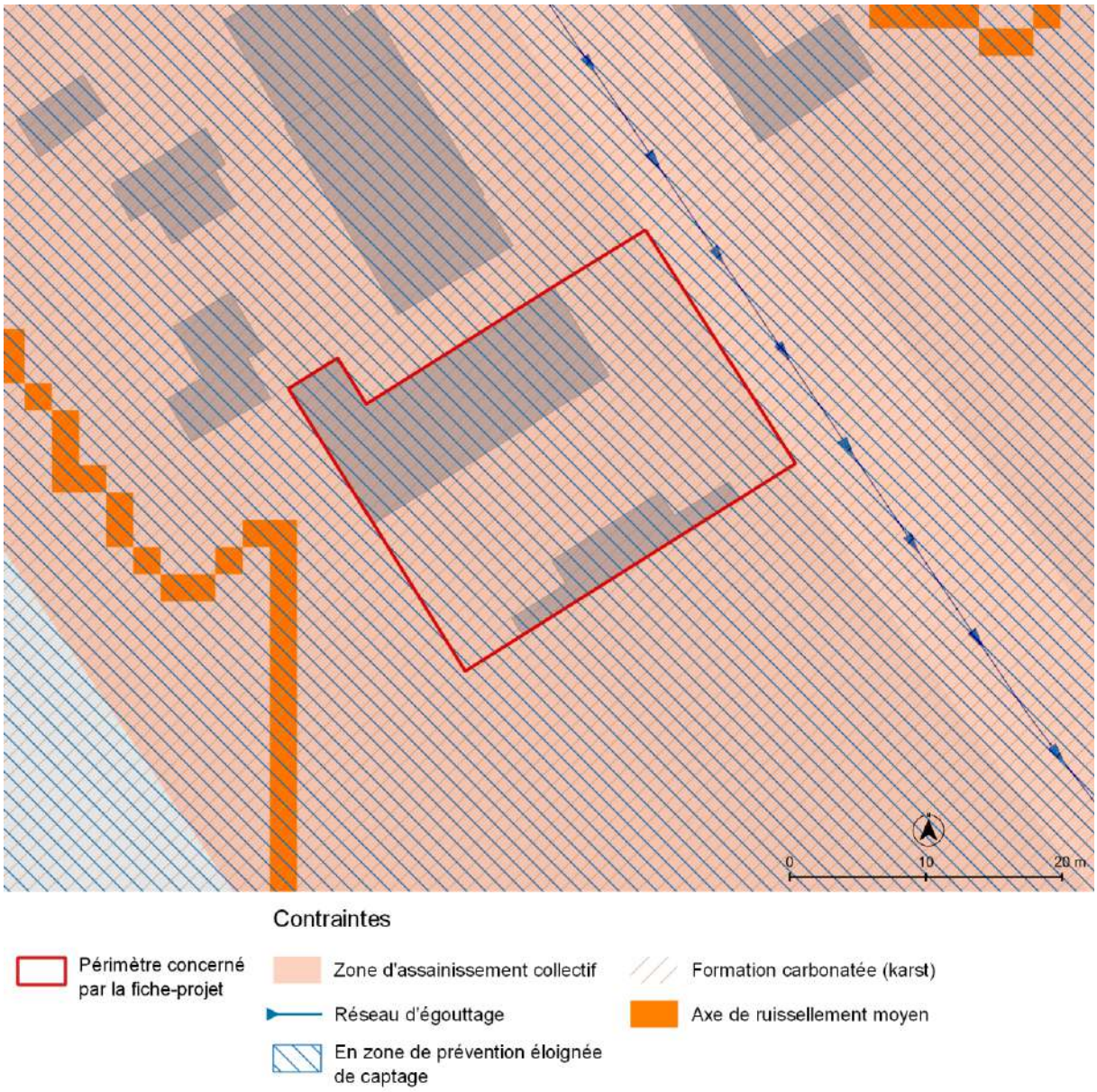


Figure 38 – Contraintes techniques et environnementales

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

La parcelle est entièrement **propriété communale**.



Figure 39 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Utilisateurs de la salle
Partenaires potentiels :	• CCATM • Citoyens (et particulièrement les riverains)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les **locaux** sont déjà **utilisés** par plusieurs associations et même s'ils sont **toujours utilisables** aujourd'hui, certains **aménagements** doivent avoir lieu pour **plus de confort des usagers** ; **l'objectif final** reste toutefois un **réaménagement global** de la **salle** pour qu'elle devienne une véritable **« maison de village ».**

ÉTAT DU DOSSIER

Plusieurs **travaux** ont déjà été effectués sur le **local de l'ancienne école** :

- Réparations localisées du carrelage
- Remplacement des sanitaires et du boilers
- Remplacement de la citerne à mazout
- Placement de portes coupe-feu à la chaufferie
- Pose de tentures ignifuges
- Inspection visuelle de la toiture plate (pas de travaux car en bon état)
- Mise en couleur des bords de toiture en béton
- Achat de mobilier (chaises et tables)

Plusieurs **travaux** ont également été réalisés sur le **local des pionniers** :

- Installation d'un système de chauffage au gaz
- Remplacement de la toiture plate
- Pose de nouveaux châssis (1 porte et 1 fenêtre)
- Mise en couleur des bords de toiture en béton

La barrière d'accès à la **cour** a également été réparée.

À noter que le **programmation PIMACI 2022-2024** prévoit déjà le réaménagement du stationnement le long de la rue de Viemme (marquage au sol et organisation en chicanes).

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Local dit de l'ancienne école :

Dans un 1er temps, il s'agit d'envisager toute une série de travaux destiné à **améliorer le confort des utilisateurs**. Parmi ceux-ci, **citons**[9] notamment :

- L'amélioration de l'accès PMR grâce à une rampe (via l'entrée du milieu du bâtiment de l'ancienne école),
- L'installation de petits électroménagers dans la salle qui dispose déjà d'un évier : taques de cuisson, four, frigo, cafetière. Le matériel (ou à tout le moins une partie) pourrait être mutualisé entre les associations.
- Le renforcement du compteur électrique (de 40 à 63 A – en cours)
- L'augmentation du nombre de prises de courant : informatique (6 prises), espace cyber (4 prises.), couture (3 prises), électronique (6 prises.), Répar'Tout (4 prises),
- Un meilleur éclairage,
- L'installation du réseau wifi,
- L'augmentation du nombre d'armoires de rangement qui ferment à clef pour du stockage,
- La pose de tableaux blancs dans chacune des salles,
- La pose d'un panneau d'occupation de la salle pour les utilisateurs,

[9] Ces travaux ont été énumérés dans le cadre d'un GT destiné à cette fiche-projet.

- La pose de moustiquaires sur les fenêtres,
- L'installation d'une photocopieuse/imprimante.

À noter que les deux salles couvrent une superficie d'environ 70 m².

Dans un **2ème temps**, il s'agit d'envisager une **rénovation plus profonde** du bâtiment :

- L'ouverture de l'espace pour disposer d'une grande salle, modulable, d'environ 150 m²,
- L'installation d'une kitchenette, avec une évier double vasque en plus des électroménagers déjà acquis lors de la 1ère phase,
- L'aménagement d'un WC PMR,
- Le retrait des estrades pour disposer d'un sol de plain-pied au sein même de la salle,
- L'installation d'un nouvel accès pour le remplissage de la chaudière à mazout (afin de ne plus passer par la servitude),
- La rénovation énergétique du bâtiment avec comme priorité l'isolation.

La cour :

Les investissements sont peu conséquents et consistent davantage en une amélioration de l'existant. Parmi les travaux citons notamment :

- L'autorisation de l'accès à la cour pour le (dé)chargement de matériel uniquement (plus comme espace de stationnement),
- L'élargissement de l'entrée pour faciliter les manœuvres (rayon de braquage),
- L'installation d'une prise extérieure,
- L'installation d'un interrupteur extérieur ou une lampe extérieure avec détecteur de mouvement,
- Le marquage de jeux au sol dans la cour,
- L'installation d'un panneau d'information destiné à faire la promotion des associations et de leur calendrier,
- L'aménagement d'un préau,
- L'aménagement d'un local adapté pour le stockage des bonbonnes de gaz – ou les localiser ailleurs.

À noter que certains aménagements concernent l'extérieur du périmètre et devront être pris en charge lors du réaménagement de la rue dans le cadre de la programmation PIMACI 2022-2024 :

- L'aménagement d'un dépose-minute,
- Le placement de potelets de part et d'autres de la barrière pour empêcher le stationnement,
- L'installation d'un passage pour piétons,

Local des pionniers :

Les investissements sont plus conséquents car le bâtiment est en plus mauvais état. Les travaux à effectuer sont :

- L'aménagement de sanitaires afin de rendre le bâtiment autonome,
- L'isolation du bâtiment,
- L'assainissement du bâtiment d'un point de vue humidité,
- La mise en place d'un nouveau revêtement de sol.
- L'installation d'armoires fixes de stockage.

PLANIFICATION

Quoi	Quand	Qui
Local dit de l'ancienne école et cour extérieure :		
• **Acquisition** des éléments prévus lors de la première phase	Dès à présent	Administration communale
• **Installation** des éléments prévus lors de la première phase	Dès à présent	Administration communale Comité culturel et sportif Verlaine asbl Utilisateurs
• **Démarches administratives** liées à la demande de subsides (convention-faisabilité)	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale
• Mise en place d'un **GT** destiné à réfléchir à la modularité de l'espace et à la rénovation plus profonde de la salle	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale Comité culturel et sportif Verlaine asbl Utilisateurs CLDR Riverains
• Arrêt du **projet définitif** (convention-réalisation + demande de permis d'urbanisme)	Max 24 mois après la notification de la convention-faisabilité + max 12 mois	Administration communale
• **Adjudication** du marché de travaux	Max 12 mois à partir de la notification de la convention-réalisation + max 12 mois	Administration communale
• **Travaux** de rénovation et des abords	Une fois les formalités administratives réglées pour une durée max de 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale Architecte Entrepreneurs
• **Réception définitive** des travaux	À la fin des travaux Soit max. 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale
• **Inauguration** de la salle	Avant la première utilisation de la salle	Administration communale

Quoi	Quand	Qui
Local des pionniers :		
• Lancement des **démarches administratives** relatives au **projet** (désignation d'un architecte, permis d'urbanisme) et aux **demandes de subsides**	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet. À noter que si cette partie n'est pas finançable en DR, il est néanmoins possible de profiter d'un marché conjoint (de services et de travaux) pour les économies d'échelle.	Administration communale Mouvements de jeunesse
• **Travaux** de rénovation	Aucune exigence de temporalité.	Administration communale Entrepreneurs Architecte
• **Réception définitive** des travaux	Aucune exigence de temporalité.	Administration communale
• **Inauguration** de la salle	Aucune exigence de temporalité.	Administration communale Mouvements de jeunesse

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Préparation du **dossier d'exécution**
  - Désignation d'un **auteur de projet**
  - Dossier de demande de **permis d'urbanisme**
- **Démarches administratives liées au subside DR** :
  - demande de **convention-faisabilité**
  - demande de **convention-réalisation**
- **Démarches administratives liées au subside FWB**
- **Travaux** :
  - Lancement et désignation du **marché de travaux** selon les règles des marchés publics
  - **Réception définitive** des travaux
- Autre : inscription d'un **numéro de police** à la salle car celle-ci est difficile à trouver quand on l'encode simplement dans un GPS. La commune a déjà lancé cette modification et la salle portera désormais le n°7.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Implication des utilisateurs** à la définition du projet d'aménagement, en ce compris les **riverains**
- **Contrôle des travaux** en cours de réalisation
- **Enquête de satisfaction** auprès des utilisateurs
- **Inauguration** du projet
- Rédaction d'une **charte de bonne occupation des lieux** pour informer des lignes de conduite à respecter lors de l'utilisation de la salle
- **Réunions régulières** entre les usagers, le Comité culturel et sportif Verlaine asbl et la commune
- **Surveillance et/ou contrôle social** du site
- Actions liées à la **bonne gestion et à l'entretien des lieux**

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 1 – « bâtiment de service » Taux de subvention : 80% Assiette de subvention maximum : 850.000,00 € Plafond de subvention : 680.000,00 €
Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française)	L'accord de coopération prévoit une intervention à hauteur de 50% (plafonnés à 75.000 €) pour les équipements culturels de base, dans les limites des budgets disponibles
UREBA	• UREBA exceptionnel 2022-2024 : o Montant forfaitaire en €/m² suivant le type de travaux (isolation du toit, isolation de toiture, isolation mur, isolation du sol, remplacement de châssis et installation d'un système de ventilation type C ou D). o Le montant est majoré suivant l'utilisation de matériaux bio-sourcés. • UREBA ordinaire : o 75% des coûts éligibles pour la réalisation d'un audit, d'une étude de préfaisabilité, pour l'élaboration d'une stratégie immobilière globale et pour l'installation d'une comptabilité énergétique o 40% des coûts éligibles pour les autres travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et travaux de mise en conformité de l'installation électrique en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques (avec possibilité de majoration de 30%) o Des montants forfaitaires pour des travaux d'amélioration de l'enveloppe (avec majoration si matériaux bio-sourcés)
Appels à projets ponctuels	À définir suivant les opportunités
Commune	Solde non subventionné

Ancienne école – Phase 2

	Prix unitaire	Q	unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subside	Commune
Mise aux normes (notamment PMR), transformations et rénovation énergétique	1.200,00	190	m²	228.000,00	275.880,00	80%	20%
Kitchenette	10.000,00	1	pc	10.000,00	12.100,00		
Architecte	23.800,00	10	%	23.800,00	28.798,00		
Imprévus	23.800,00	10	%	23.800,00	28.798,00		
TOTAL				**285.600,00**	**345.576,00**	**276.460,80**	**69.115,20**

Local des pionniers :

	Prix unitaire	Q	unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Mise aux normes, assainissement et rénovation énergétique (dont local bonbonne de gaz)	1.200,00	40	m²	48.000,00	58.080,00	0%	100%
Armoires de rangement qui ferment à clef	250,00	1	pc	250,00	302,50		
Nouveau sanitaire	4.000,00	1	pc	4.000,00	4.840,00	100%	0%
TOTAL				**52.250,00**	**63.222,50**	**4.840,00**	**58.382,50**

À noter que si cette partie n'est pas finançable en DR, il est néanmoins possible de profiter d'un marché public (de services et de travaux) conjoint pour les économies d'échelle.

Cour

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Aménagement de la cour	5.000,00	1	pc	5.000,00	6.050,00	80%	20%
Préau	20.000,00	1	pc	20.000,00	24.200,00		
TOTAL				**25.000,00**	**30.250,00**	**24.200,00**	**6.050,00**

Récapitulatif

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Ancienne école				285.600,00	345.576,00	276.460,80	69.115,20
Local pionniers				52.250,00	63.222,50	4.840,00	58.382,50
Cour extérieure				25.000,00	30.250,00	24.200,00	6.050,00
Total				**362.850,00**	**439.048,50**	**305.500,80**	**133.547,70**
Architecte	36.285,00	10%	%	36.285,00	43.904,85	35.123,88	8.780,97
Imprévus	36.285,00	10%	%	36.285,00	43.904,85	35.123,88	8.780,97
TOTAL				**435.420,00**	**526.858,20**	**375.748,56**	**151.109,64**

Notons que la 1ère phase destinée à augmenter le confort des usagers de l'ancienne école n'est pas budgétisée car sera mise en œuvre dès à présent, sans attendre l'approbation du présent PCDR et/ou les demandes de subsides ultérieures.

Projet rémunérateur ☐ Oui
■ Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rénovation de l'ancienne école en « maison de village »	Rénovation	Réception définitive des travaux
Rénovation du local des pionniers	Rénovation	Réception définitive des travaux
Aménagements extérieurs	Aménagement	Réception définitive des travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Taux d'occupation de la salle de manière hebdomadaire	Utilisation de la salle au moins 1x/jour	Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Fréquentation de l'ancienne école	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Utilisation hebdomadaire de la maison de village	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Il n'y a **pas de risque ou contrainte** qui nécessite une réponse particulière.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
  - Superficie totale de la parcelle : 595 m²
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 370 m²
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 370 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  Aucun dispositif de temporisation des eaux n'est renseigné.
  Néanmoins, les eaux devront être gérées dans le **respect du Code de l'Eau**. C'est notamment le cas des **eaux des nouvelles toitures** qui devront être **gérées de manière séparative**, et si possible **en infiltrant en priorité**.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

L'ensemble des aménagements sera réalisé dans une volonté de **réduction des consommations énergétiques et d'utilisation et production d'énergies renouvelables**. Seront étudiés, par exemple,

- les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables par la mise en place de panneaux solaires,
- une option plus poussée pour l'isolation globale du bâtiment,
- le choix des matériaux pour valoriser selon les possibilités, des matériaux de réemploi, des matériaux écologiques...,
- des dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles électrique (luminaire),
- l'utilisation de techniques innovantes,
- etc.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Pour l'ancienne école, le projet s'envisage en **deux temps** : si le premier consiste davantage en une amélioration du confort des utilisateurs, le second envisage une rénovation plus ambitieuse. Il n'empêche que les éléments mis en place durant la première étape seront **réutilisés**.

Il s'agit par ailleurs de réutiliser un bâtiment existant **en plein cœur de village.**

Le **projet définitif** sera arrêté **à partir de plusieurs alternatives architecturales** qui seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet.

Enfin, le projet permettra de **répondre à des besoins en locaux** pour les associations et les citoyens du village et de la commune.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet n'a **pas de composante « biodiversité »** ; en effet, les extérieurs, qui sont relativement restreints, sont déjà asphaltés et le resteront car ils doivent pouvoir accueillir des véhicules pour (dé)charger du matériel. Des aménagements tels que des nichoirs pourraient par contre être envisagés.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet prévoit justement **l'accessibilité PMR** vers le local dit de l'ancienne école, soit la future maison de village, grâce à une rampe d'accès.

Par ailleurs, un **arrêt de bus** se situe à moins de 100m du site.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le projet consiste en une **rénovation d'un bâtiment existant** : il s'agit donc de partir d'une parcelle déjà bâtie au lieu de construire un nouveau bâtiment sur des parcelles vierges de toute urbanisation.

La rénovation doit également utiliser, dans la mesure du possible, des **matériaux locaux et/ou des entreprises d'insertion sociale.** Le **recours à des entrepreneurs locaux** sera également étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

Enfin, la rénovation de cette maison de village vise à **soutenir les associations et activités verlainoises**.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Le projet prévoit une **meilleure visibilité** de la salle sur l'extérieur grâce à un **panneau d'affichage** des utilisateurs et des événements. Des potelets seront également aménagés à l'extérieur de l'enceinte pour éviter le stationnement permanent « contre » la maison de village et permettre ainsi une meilleure visibilité de celle-ci (cfr. PIMACI 2022-2024).

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

SITUATION EXISTANTE

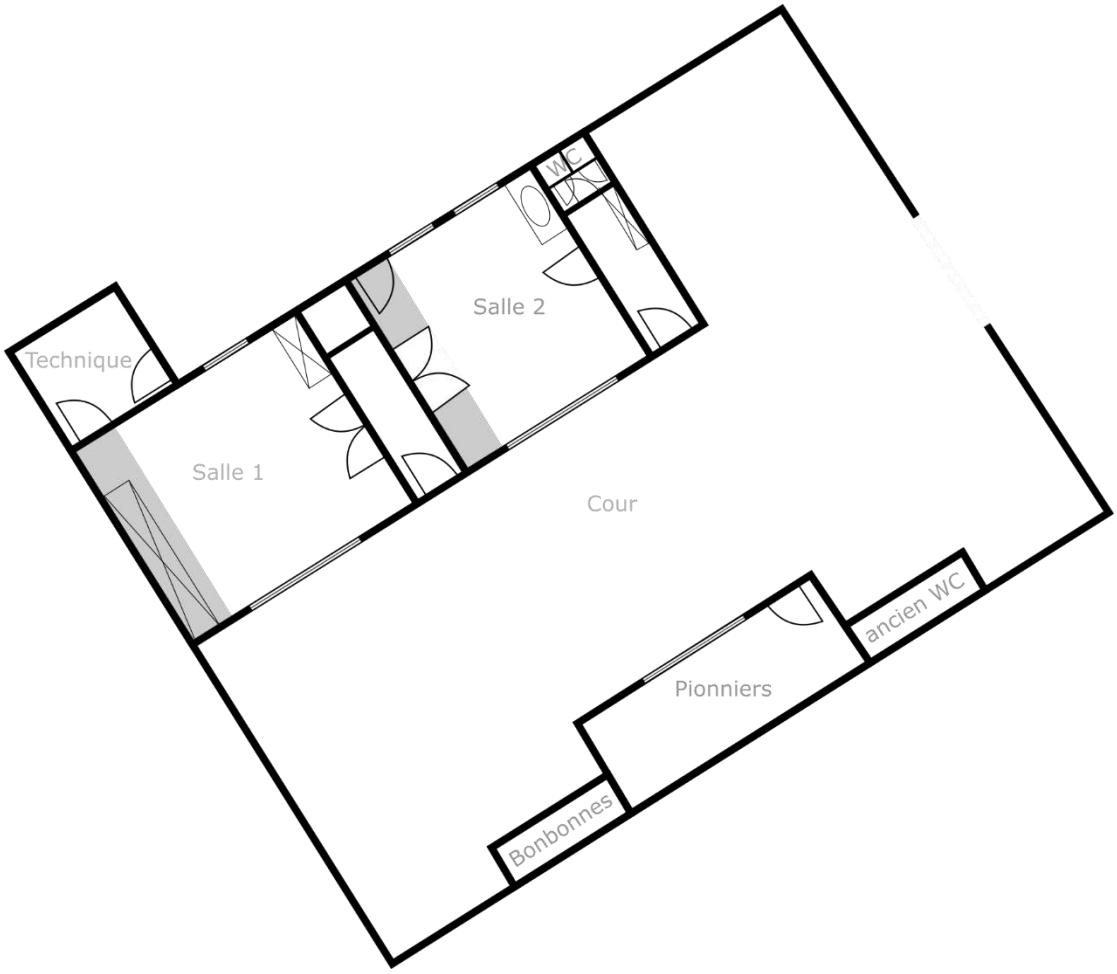


Figure 40 – Représentation schématique des locaux
Source : SEN5, mars 2023

SITUATION PROJETÉE

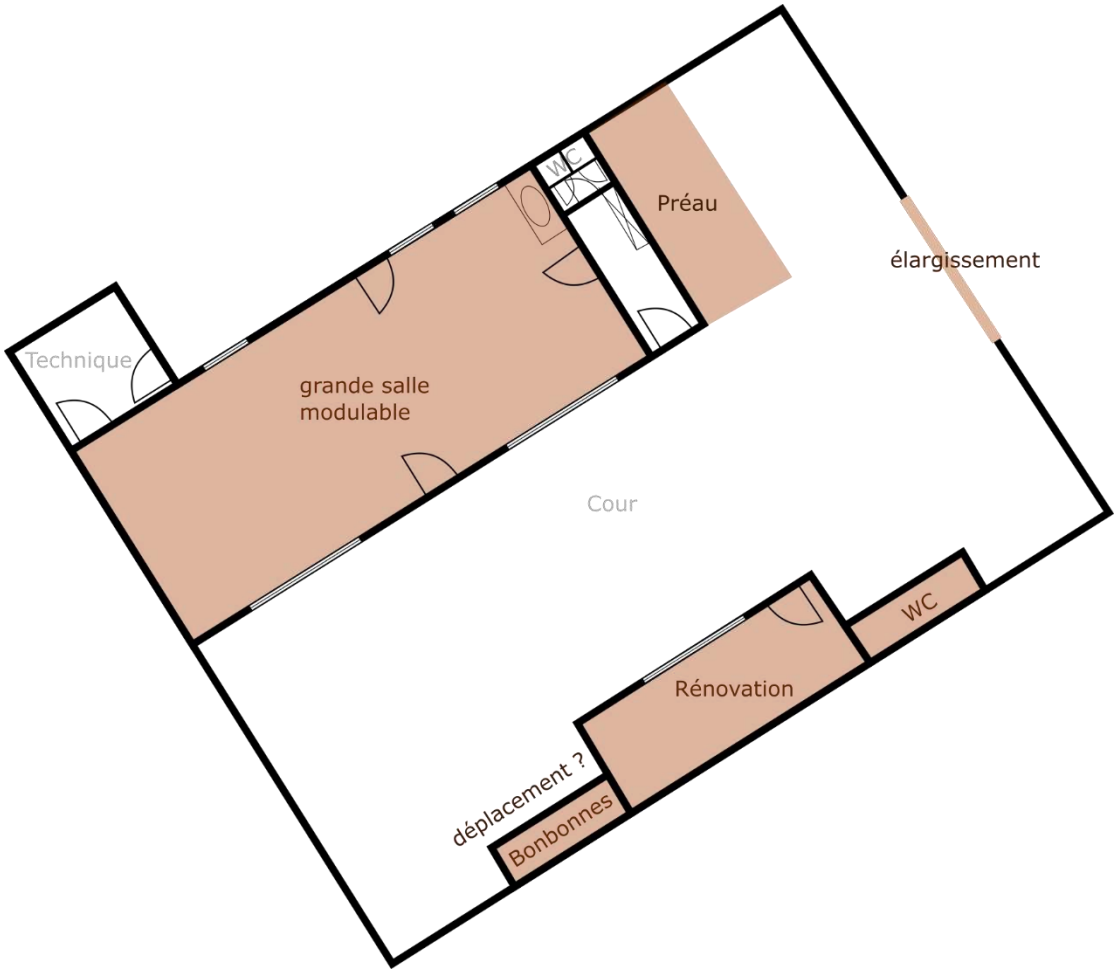


Figure 41 – Représentation schématique des aménagements envisagés par la population
Source : SEN5, mars 2023

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

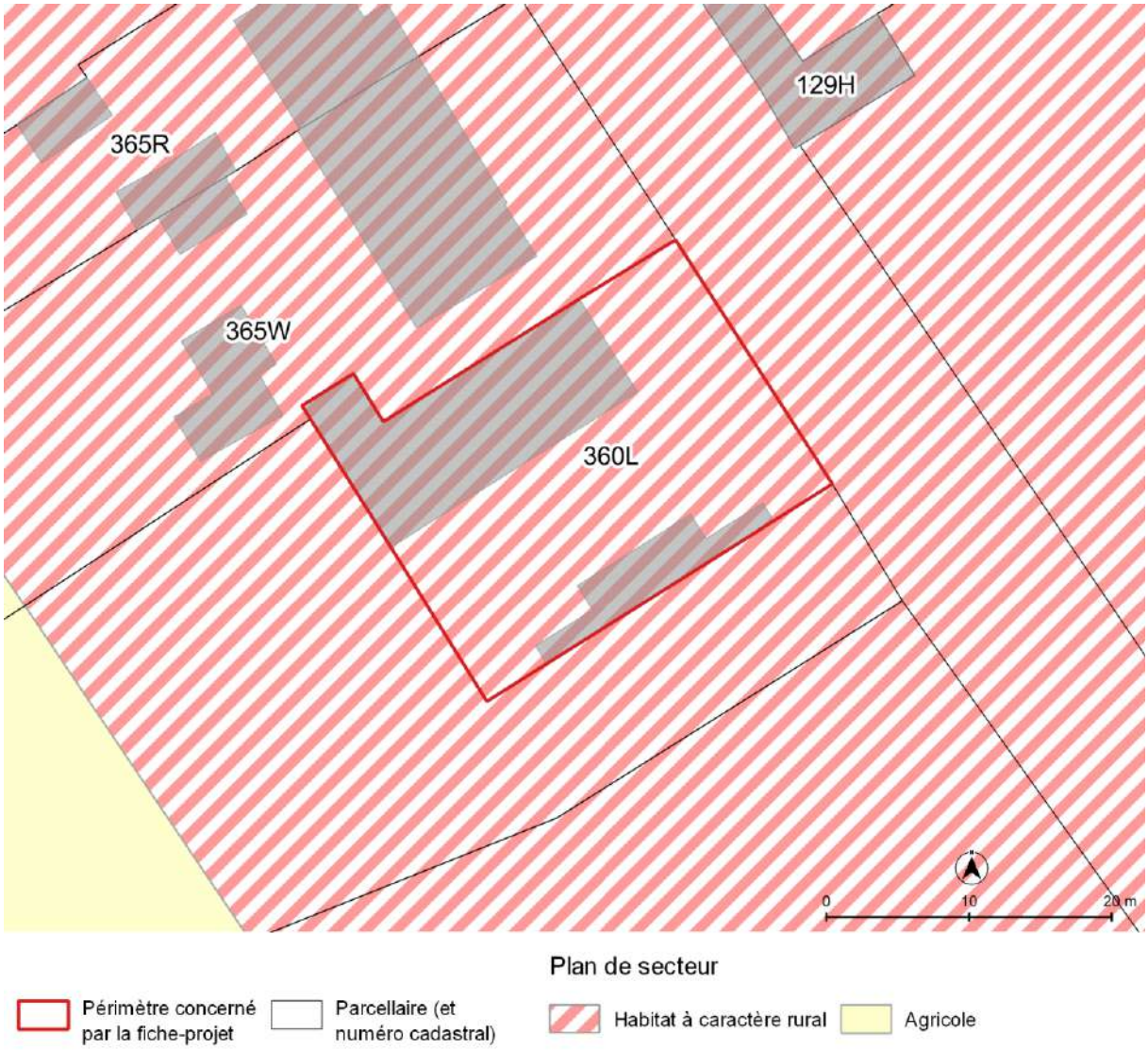


Figure 42 – Périmètre d'intervention

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANCIENNE ÉCOLE :



première salle avec évier



2ème salle avec armoires de rangement



Fenêtres de la 2ème salle



2ème salle avec armoires de rangement



Hall d'entrée



Hall d'entrée – vue vers les toilettes



Bloc sanitaire



Local technique avec citerne

LOCAL DES PIONNIERS



Intérieur du local des pionniers



Bloc sanitaire à gauche du local des pionniers

COUR EXTÉRIEURE :



ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux a été réalisé par les utilisateurs de la salle et les membres de la CLDR et les riverains lors d'un GT dédié à cette fiche-projet.

Ancienne école :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Quelques grandes armoires de rangement qui ferment à clé 2 locaux séparés Espace disponible - grands espaces intérieurs Eclairage – luminosité Chauffage Tables et chaises Location Activités Accessibilité	Manque d'armoires-espaces de rangement* / associations et qui ferment à clé ! 2 petits locaux - Pas assez fonctionnels Estrades : danger + perte de place ! Eclairage médiocre (notamment pour les réparations du Repair café) + absence d'éclairage extérieur Electricité défectueuse + manque de prises électriques Absence de connexion Wifi Absence de cuisine et d'équipements : four, frigo, (double) éviers... Haut plafond (chaleur) Absence de tableau mobile ou fixe que l'on peut stocker Absence de porte-manteaux Absence de sanitaires PMR

Local des pionniers :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Local séparé des autres (2X)	Absence de sanitaires Manque de rangement, notamment pour le stockage des bonbonnes de gaz Isolation Humidité Electricité défectueuse et absence de prises électriques Difficultés pour chauffer le local Vétusté

Cour extérieure :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Bel espace – grand espace de jeu (3X) Espace fermé avec barrière (2X) Parking pour les visiteurs Espace « sécurisé » mais pas vraiment... La « balustrade » et ses tubes métalliques au-dessus des murets, laquelle fait exactement la taille de la bâche publicitaire utilisée/fixée pour le Repair Café	Manque parking (2X) Absence de sécurisation de la voirie (absence de passage pour piétons) Accotements boueux Sécurisation de l'espace > clôture à revoir Le passage au niveau de la barrière est étroit et proéminent (bas de caisse qui touche) Revêtement de sol en béton, peu adapté aux enfants (baladins) 2X Accès à la citerne à mazout, uniquement via la servitude de passage Veillot Absence de sanitaires extérieurs Mal éclairé (problème d'interrupteur)

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Ancienne école :

- Atelier de peinture du Lavu (en rouge sur le semainier ci-dessous),
- Atelier de céramique- poterie & dessins (en orange sur le semainier ci-dessous),
- Repair Café (en vert sur le semainier ci-dessous),
- Réunions des baladins (en jaune sur le semainier ci-dessous)+ 1 nuit au local avec les enfants (1X/an),
- CCU (Cercle des Collectionneurs de l'Union -Saint-Georges/Meuse), intitulé aussi le Royal Cercle Cartophilatélique et Numismatique L'Union (en bleu sur le semainier ci-dessous),
- Activités du comité des fêtes de Seraing-le-Château,
- Fêtes de quartier,
- Souper de St Nicolas,
- Chasse aux œufs (Pâques),
- Réunions mensuelles de tous les comités,
- Bourse d'échanges et vente,
- Groupe FFH du PCDN/BiodiverCité.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
9h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
10h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
11h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
12h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
13h						2ème de chaque mois	1er et 4ème de chaque mois
14h							
15h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
16h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
17h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
18h		Hebdomadaire					
19h		Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire			
20h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
21h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
22h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
23h							

Occupation de l'ancienne école

En plus de toutes ces activités, la salle pourrait également être ouverte aux étudiants durant les périodes de « blocus ».

Local des pionniers :

- Réunions des pionniers et réunions de projets
- Jeux,
- Rencontres entre les différentes sections de l'unité scoute.

Cour extérieure :

- Parking,
- Activités du Comité des fêtes de Seraing-le-Château,
- Espace pour barbecue,
- Activités scoutes (baladins et pionniers) : rassemblement, jeux, « réunions », ...,
- Atelier vélo (quand le temps le permet).

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

L'autre salle communale, soit la salle des Thuyas, est complémentaire à cette salle. En effet, l'ensemble des espaces polyvalents de la salle des Thuyas offre une capacité d'environ 500 personnes debout. Il s'agit donc de la plus grande salle communale. Elle est d'ailleurs utilisée par plusieurs associations et groupements citoyens. Le fait d'avoir plusieurs salles adjacentes permet également de recevoir plusieurs associations/événements en même temps. Enfin, cette salle est équipée pour permettre l'accueil d'événements privés (grâce à la présence d'une cuisine équipée) ainsi que de spectacles (grâce à une scène et des gradins rétractables). Une salle de réunion est également prévue à l'étage.

La maison de village de Seraing-le-Château héberge quant à elle essentiellement des activités associatives et n'a pas vocation à être louée pour des événements privés. Les deux salles sont également beaucoup plus petites.

Le projet de tiers-lieu rural, (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera quant à lui plutôt des services (+ animation).

Les autres salles présentes à Verlaine sont des salles privées. Il s'agit de la ferme des Carmes Déchaussés à Chapon-Seraing, de la ferme de Hepsée, de la ferme du château d'Oudoumont et de la salle des fêtes de Bodegnée. À l'exception de cette dernière qui est utilisée comme « salle de village », les autres font partie des domaines de châteaux/fermes et sont davantage utilisées lors de banquets/séminaires/mariages, etc.

LOT 2

Table des matières

2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 177

2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 189

2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 195

2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 201

2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 209

2.6. Reméandrage de l'Yerne 221

2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 239

2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 245

2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 251

2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 257

2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 269

2.12. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 273

2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 277

2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 289

2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 293

2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 297

AMÉNAGEMENT D'UN CŒUR DE VILLAGE À VERLAINE

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 2.1.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Les aspects mobilité de ce projet découlent de la fiche 1.5 Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

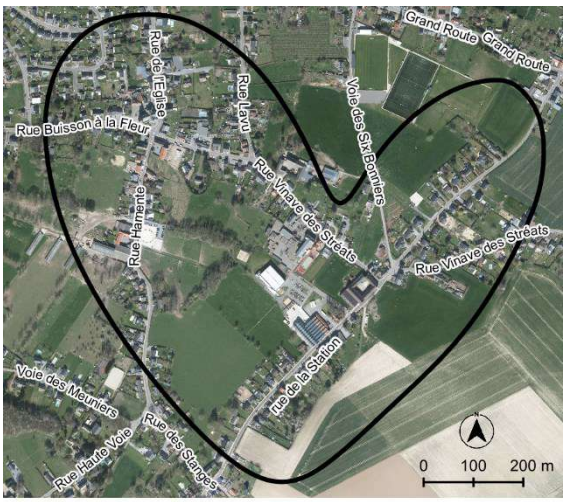


Figure 43 – Localisation d'un cœur de village de Verlaine
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Ce projet est de **créer un cœur de village convivial**, où les gens sont amenés à se rencontrer et échanger. Cela passe notamment par **l'aménagement d'espaces publics conviviaux, définis à partir des besoins citoyens.** Il s'agit bien de faire le **recensement** des aménagements existants, et surtout manquants, afin de **pointer des lieux et les types d'aménagements nécessaires à mettre en place**. Par exemple, il pourrait ressortir de ce recensement la place de l'église et la nécessité de disposer d'un banc et/ou d'une boîte à livres. Il s'agit donc bien de **valoriser l'existant** plutôt que d'envisager un réaménagement complet des différents espaces publics.

En matière de mobilité, le projet consiste à **pacifier le cœur du village** de Verlaine en proposant des **connexions modes doux sécurisées vers les différentes fonctions structurantes** de Verlaine (administration communale, école, centre sportif local, salle des Thuyas, terrains de football, ...).

L'étude du projet pourrait aboutir à la mise à sens unique de manière permanente des rues Vinâve des Stréats, de la Station, des Stanges et Hamente (au lieu de proposer ce sens unique sur la rue Vinâve des Stréats uniquement aux heures d'entrées / de sorties d'école) ainsi qu'à **l'aménagement zone 30 km/h** si cela s'avère nécessaire. Ce volet sera étudié lors de la phase d'élaboration de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les verlainois expriment un **manque d'aménagements conviviaux**. Par ailleurs, **les rues de Verlaine** sont **souvent** dotées de **trottoirs** mais ceux-ci sont **parfois discontinus et/ou encombrés par le stationnement**. **Aucune piste cyclable** n'est aménagée. Ces problématiques sont **particulièrement prégnantes aux abords des fonctions structurantes**, et notamment de l'école, où le « tout-à-la-voiture » semble encore la norme. Pourtant, l'entité de Verlaine accueille une **multitude de services, d'activités et de commerces**. C'est le **pôle structurant** de la commune. Or les aménagements des espaces publics ne sont pas nombreux, ni très conviviaux et accueillants (malgré l'appel à projet « C'est ma ruralité » qui a permis d'aménager des espaces conviviaux dans les autres entités et rue Caquehu).

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Pallier au manque d'espaces publics structurants et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux),
- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.

- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.
- Développer une mobilité plus durable.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **développer un cœur de village convivial**. Cette notion de convivialité et de rencontres fait partie intégrante du caractère rural.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il est en **lien avec d'autres fiches-projets du PCDR.** Il ne s'agit donc **pas** de **décupler les forces mais de tirer parti des projets complémentaires** afin de mettre en œuvre un projet cohérent.

Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce, fiche 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords, la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine ainsi qu'indirectement avec la fiche 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune ».

Les aspects mobilité découlent directement de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM).

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.) et **en valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	L'aménagement d'un cœur de village doit permettre de connecter les différents commerces présents sur le cœur de l'entité de Verlaine et donc éventuellement d'attirer de nouveaux clients.	

SOCIAL	L'aménagement d'un cœur de village doit permettre de renforcer la convivialité de l'entité et de faciliter les rencontres entre les habitants du village et les usagers des fonctions grâce aux aménagements conviviaux à créer mais aussi grâce aux connexions de mobilité douce.
CULTUREL	Cet aménagement doit permettre de mieux connecter la salle des Thuyas ainsi que la salle de l'école, lieux pour des activités culturelles. Il s'agit également de mettre le doigt sur les aménagements de leurs abords pour qu'ils deviennent des lieux rassembleurs.
ENVIRONNEMENTAL	Cet aménagement doit permettre de développer des lieux conviviaux et végétalisés, qui participent au cadre rural de la commune.
ÉNERGÉTIQUE	Cet aménagement doit permettre de diminuer la dépendance à la voiture individuelle en permettant de meilleures connexions pour les modes actifs.
MOBILITÉ	L'aménagement d'un cœur de village doit permettre de dissuader l'utilisation de la voiture individuelle, notamment pour des courts trajets, en connectant les différentes fonctions du territoire de manière sécurisée.

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le **périmètre d'intervention sera définit après consultation** des riverains et citoyens concernés au moment de l'activation de la fiche-projet.

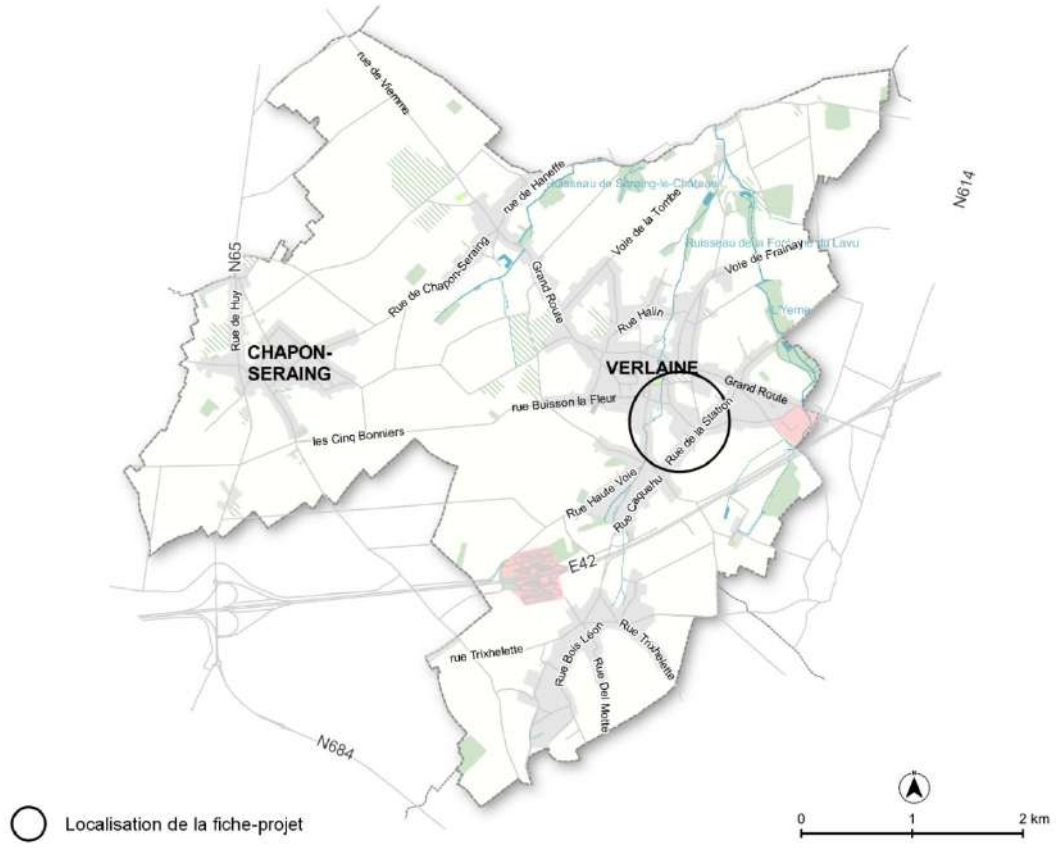


Figure 44 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Le cœur du village de Verlaine **englobe l'ensemble des fonctions structurantes** : le pôle administratif/scolaire/sportif, la salle des Thuyas, les terrains de football ainsi qu'une série de commerces.



Figure 45 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2023

PLAN DE SECTEUR

Le cœur du village est concerné par de la **zone d'habitat à caractère rural** et **deux zones d'aménagement communal concerté (ZACC).** Notons que ces deux ZACC n'ont pas (encore) été activées.

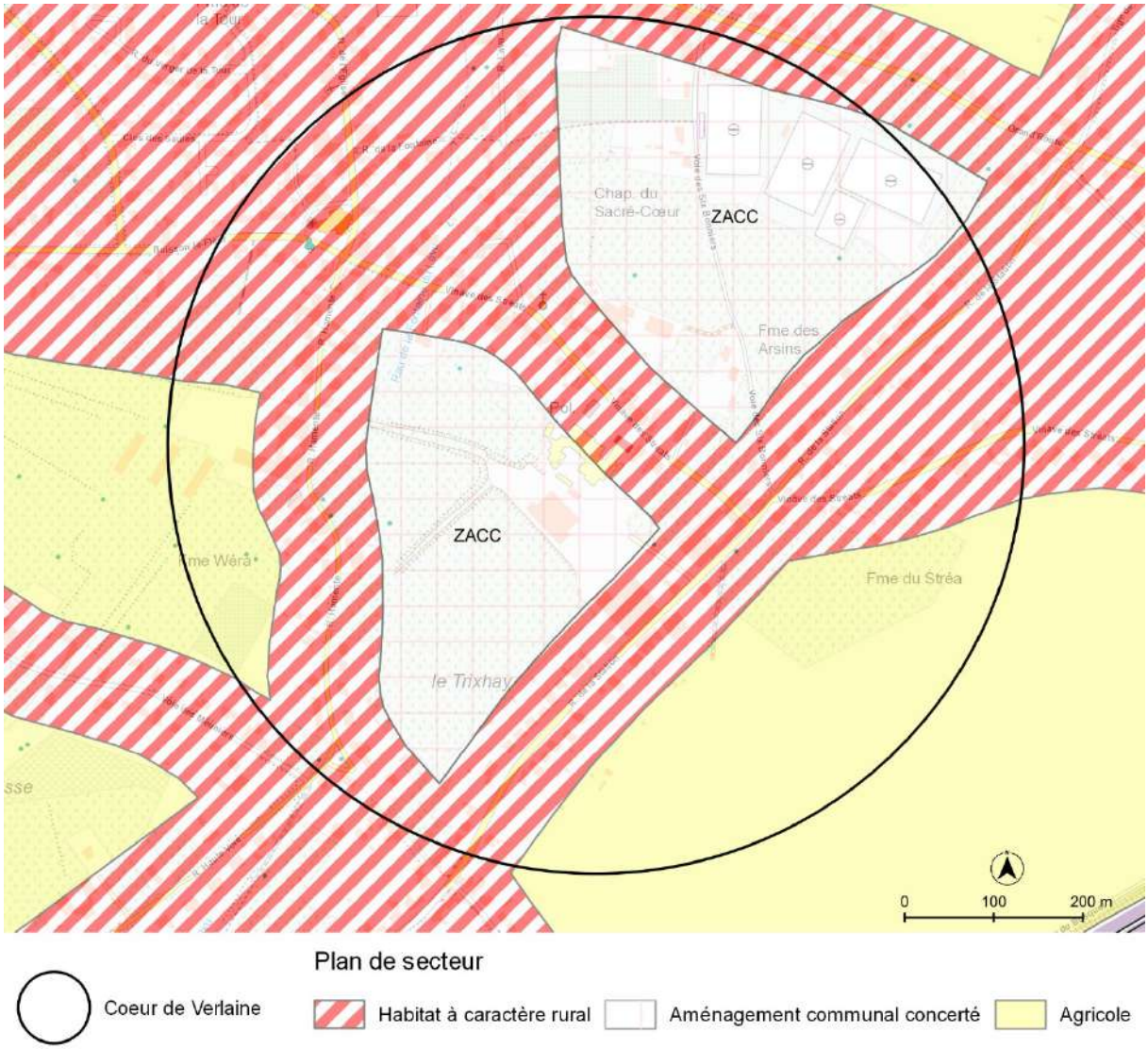


Figure 46 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Le cœur de village accueille **quelques biens repris à l'Inventaire du Patrimoine régional** ainsi que plusieurs **arbres remarquables**. Plusieurs parcelles sont également concernées par la **carte archéologique de Wallonie** (qui n'est pas encore d'application). Enfin, **un SAR** est présent sur le site du centre sportif / service travaux.

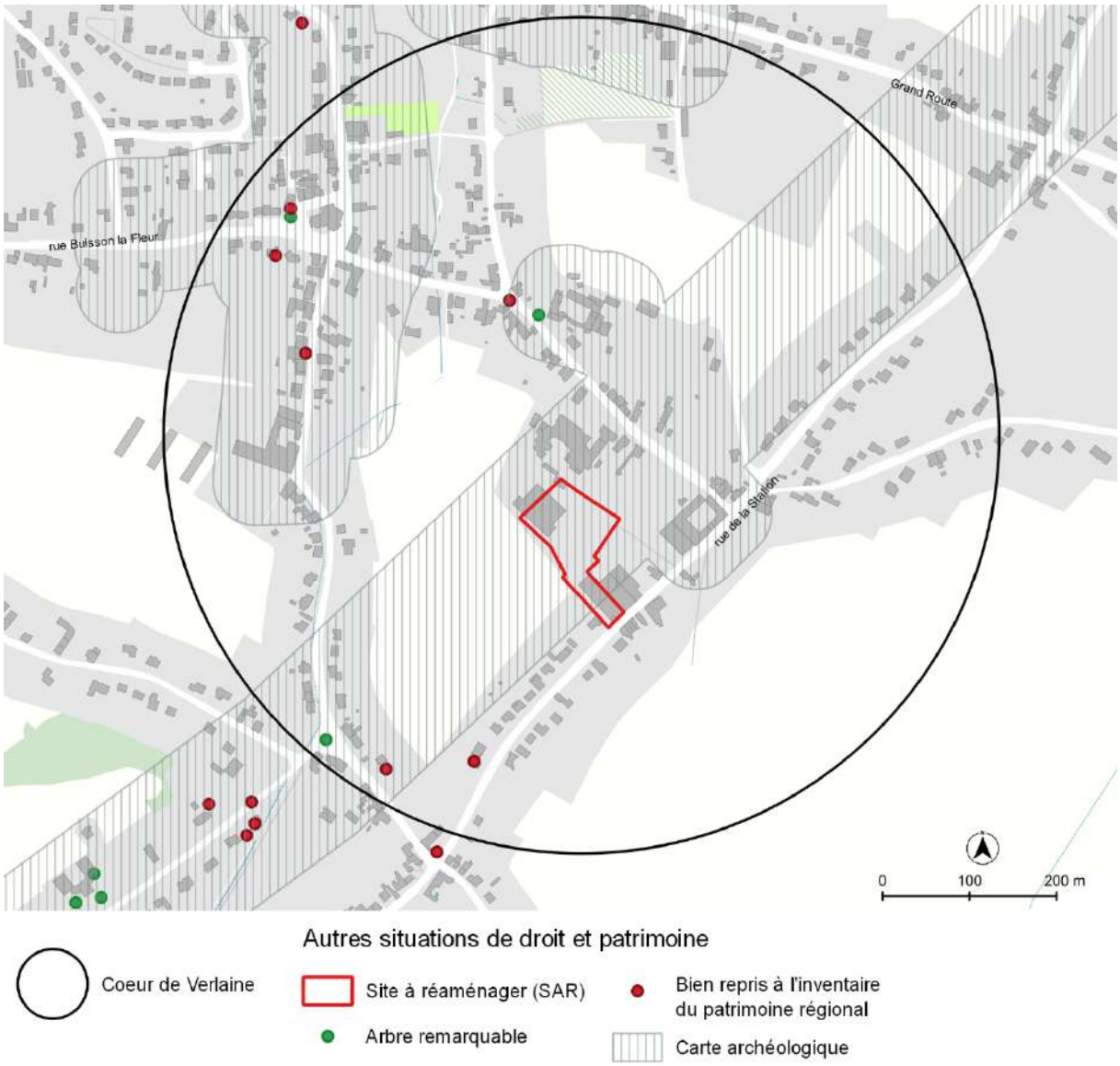


Figure 47 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

L'ensemble du site est concerné par **la zone d'assainissement collectif** au PASH. **Plusieurs aléas d'inondations par ruissellement** sont également renseigné ainsi que **deux aléas faible par débordement lié au cours d'eau. Trois captages** sont recensés (sans périmètre de protection) ainsi qu'une partie de la **formation carbonatée** (karst).

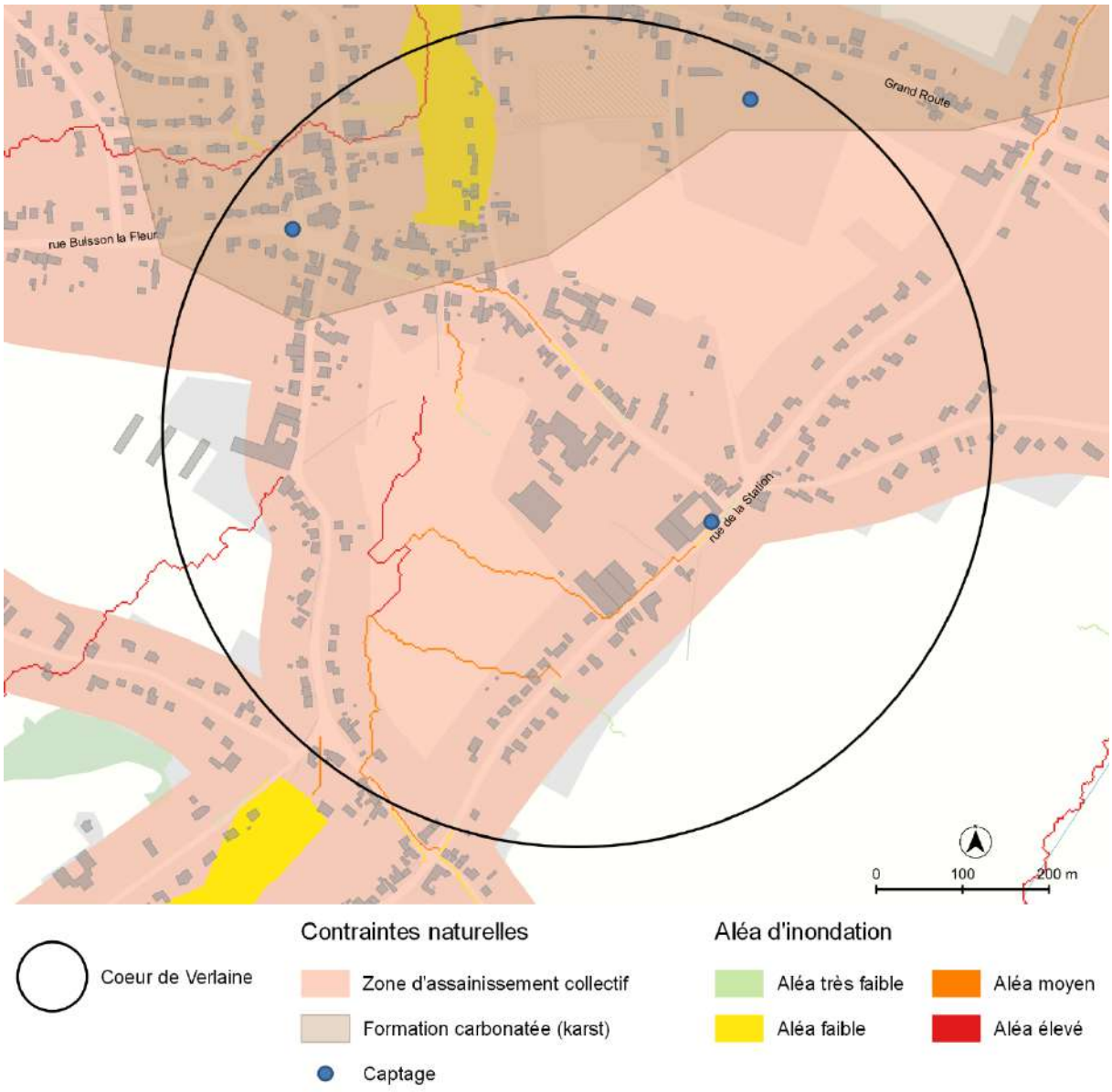


Figure 48 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'ensemble des voiries est communal. Les terrains de la salle des Thuyas, du pôle administratif / scolaire / sportif et les terrains de football appartiennent également au **public**.

Le bâtiment de l'ancienne gare du tram appartient à la SRWT (cfr. Fiche 3.3. Acquisition et rénovation de l'ancienne gare du tram à Verlaine).



Figure 49 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, services urbanisme et environnement
Partenaires potentiels :	• CCATM • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • PCDN/BiodiverCité • Écoles • PCS • CPAS • Police locale
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Commune • DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Cette fiche-projet se situe en lot 2 car elle est **constituée de divers aspects** : espace public, mobilité, signalisation,... Elle pourrait donc se baser sur les projets 1.1. Développer une politique de mobilité douce, 1.2. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et éventuellement 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine.

La rénovation de la salle des Thuyas et de ses abords, elle aussi en lot 1, participera également à améliorer la convivialité du cœur de village.

ÉTAT DU DOSSIER

Concernant le volet mobilité, la mise à sens unique de la rue Vinâve des Stréats a déjà lieu aux heures scolaires et constituent déjà une **« phase test »** d'aménagement possible.

Une **soirée d'information relative à la sécurité routière** a également eu lieu le 16/11/2022 (cfr. 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et le stationnement) et a permis de faire remonter divers **points noirs de mobilité**.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Des propositions d'aménagement devront être envisagées sur la place de l'église de Verlaine.

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
Mise sur pied d'un **GT** destiné à cette question	Dès l'activation de la fiche	Administration communale CCATM CLDR Citoyens
Analyse des pôles structurants d'un point de vue de la convivialité, de l'accessibilité, des aménagements, ... afin de **relever les « points noirs » et les solutions** envisageables	Dès le GT mis sur pied	GT

	concernant la convivialité du « cœur de village ».		
	Démarches administratives liées à la demande de subsides (convention-faisabilité)	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale
	Désignation d'un auteur de projet selon les règles des marchés publics	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale
	Arrêt du **projet définitif (**convention-réalisation + demande de permis d'urbanisme)	Max 24 mois après la notification de la convention-faisabilité + max 12 mois	
	Adjudication du marché de travaux	Max 12 mois à partir de la notification de la convention-réalisation + max 12 mois	
	Travaux d'aménagement	Une fois les formalités administratives réglées pour une durée max de 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale Architecte Entrepreneurs
	Réception définitive des travaux	À la fin des travaux Soit max. 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale
	Inauguration	À la fin des travaux, et si possible au printemps ou en été	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Préparation du **dossier d'exécution**
  - Désignation d'un **auteur de projet**
  - Dossier de demande de **permis d'urbanisme**
- **Démarches administratives liées au subside DR** :
  - demande de **convention-faisabilité**
  - demande de **convention-réalisation**
- **Travaux** :
  - Lancement et désignation du **marché de travaux** selon les règles des marchés publics
  - **Réception définitive** des travaux

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE

- **Intégration de cet aspect « cœur de village » durant l'élaboration du PCM** (fiche 1.5.) – puisque les aspects mobilité découleront des recommandations du PCM – ainsi que dans le cadre de l'élaboration des

L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	fiches-projets de **la salle des Thuyas (fiche 1.2.) et de l'ancien tracé du vicinal (fiche 2.5.).** • **Implication des citoyens** à la définition du projet d'aménagement • **Contrôle des travaux** en cours de réalisation • **Enquête de satisfaction** auprès des utilisateurs et des associations • **Inauguration** du projet • Actions liées à la **bonne gestion et à l'entretien des lieux.**

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagement des « points noirs » en matière de convivialité	75% des « points noirs » relevés ont été réaménagés	Administration communale, service urbanisme
Développement d'itinéraires modes doux	75% des itinéraires relevés sont sécurisés	Administration communale, service urbanisme

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'enfants qui se rendent à l'école à vélo/à pied	Au moins 20% des élèves	Comptage par les directions d'écoles
Nombre de citoyens qui se rendent à l'administration communale à pied/à vélo	Au moins 20% des citoyens répondant au formulaire en ligne affirment se rendre à l'administration communale à pied ou à vélo	Enquête en ligne
Sondage de satisfaction par rapport aux aménagements proposés	Au moins 75% des citoyens sont satisfaits	Sondage en ligne

MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE « J'ACHÈTE DANS MA COMMUNE »



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.2.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour ambition de **soutenir les commerces locaux** et d'inviter les citoyens à privilégier les achats à Verlaine. **Différentes actions** vis-à-vis des consommateurs pourraient être menées telles que :

- La distribution de **bons d'achats** à utiliser dans les commerces locaux, à l'instar de ce qui est actuellement fait par le CPAS (cfr. ci-dessous dans la justification),
- La **création de paniers, colis découverte des produits et services** Verlainois,
- La **promotion de la « vente à la ferme »,**
- La création d'un **logo spécifique** permettant d'identifier les commerces verlainois qui participent à cette dynamique,
- …

Cette dynamique pourrait également être l'occasion de **remettre sur pied une association de commerçants,** susceptible de mener plusieurs événements durant l'année de manière à renforcer la présence des commerces locaux dans l'esprit des verlainois, de les faire connaître des nouveaux habitants.



Exemple de dynamique « J'achète dans ma commune », commune de Amay

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune **accueille de nombreux commerces** (c'est-à-dire un endroit où l'on peut faire ses courses ; n'est donc pas repris sous cette dénomination les restaurants et indépendants), même si ceux-ci sont **surtout présents à Verlaine** (il n'y en a pas dans les autres villages, si ce n'est Le Maire Bio, sur la nationale à l'entrée de Chapon-Seraing et les quelques ventes directes à la ferme). Les commerces **se maintiennent d'ailleurs très bien** malgré l'arrivée des grandes surfaces et les commerçants restent dynamiques malgré que **l'association ait disparu**.

Par ailleurs, dans le cadre de **l'octroi d'aides sociales** sous la forme de **bons alimentaires**, le CPAS distribue régulièrement de tels bons à utiliser auprès des commerçants locaux (Buttiens, Bio Lemaire, Evrard et Grégoire).

En regard de ces différents constats, il s'agit bien de **répondre au besoin identifié dans le diagnostic partagé** qui est d'encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **favoriser l'aspect « économique »** de la commune, que les entités **ne deviennent pas des villages-dortoirs** mais qu'il y ait bien une vie villageoise.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de m**ettre en avant des commerces, des producteurs qui sont déjà présents aujourd'hui et qui ont besoin d'une clientèle fidèle.**

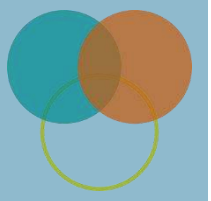
Ce projet est en lien avec la fiche 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **valorisera les ressources économiques locales** (enjeu 6.) en
  - **encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux** (objectif 6.1.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.),
  - **favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs** (objectif 5.3.).
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) en
  - **donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Ce projet a pour objectif de soutenir les commerces et producteurs locaux sur la commune.	
SOCIAL	Les verlainois seront amenés à se rencontrer dans les commerces locaux et chez les producteurs locaux.	
CULTUREL	Le projet permet de mettre en avant les produits locaux, le « terroir » (référence culturelle).	
ENVIRONNEMENTAL	/	
ÉNERGÉTIQUE	Le projet participe à la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre des achats « locaux ».	

MOBILITÉ	Il s'agit de diminuer les déplacements automobiles vers des commerces plus éloignés au profit de commerces plus proches du domicile. Pour les producteurs locaux, il y a également moins de mobilité liée à la logistique.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La dynamique a lieu **sur l'ensemble de la commune**.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• PCS • Commune, service communication • Commerçants
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • CPAS
Fourchette de prix	• €
Pistes de financement	• Commune • DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Cette fiche-projet se situe en lot 2 car cette dynamique n'est pas prioritaire à l'heure actuelle puisque les commerçants survivent bien face aux grandes surfaces. Il n'empêche que cette dynamique permettra de donner un coup de projecteur sur les commerces locaux.
ÉTAT DU DOSSIER	Des bons alimentaires sont déjà distribués par le CPAS. L'association des commerçants a déjà existé ; il faudrait la remettre sur pied.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Cette fiche-projet concerne un projet immatériel. Ce point n'est donc pas pertinent.		
PLANIFICATION	**QUOI**	**QUAND**	**QUI**
	• Mise sur pied d'une cellule « commerciale » au niveau communal destinée à mettre en interaction les services de la commune, les commerçants établis ainsi que les nouveaux commerçants et éventuellement l'association des commerçants (si remise sur pied d'ici là)	Dès l'activation de la fiche	Administration communale Commerçants
	• Organisation d'une réunion d'information et de travail avec les commerçants	Dès la constitution de la « cellule commerciale »	Cellule commerciale de la commune
	• Mise sur pied d'une association des commerçants (suite à cette réunion)	Dans la foulée de la rencontre de la « cellule commerciale »	Commerçants
	• Définition d'un plan d'actions pour les années à venir, avec éventuellement le lancement d'un sondage auprès des habitants / consommateurs pour comprendre leurs habitudes d'achats	1ère année après la reconstitution de l'association des commerçants	Cellule commerciale de la commune Associations de commerçants
	• Création d'un logo, dans la continuité de la charte graphique de la commune. Celui-ci sera arrêté en concertation avec les personnes concernées lors de l'activation de la fiche-projet.	1ère année après la reconstitution de l'association des commerçants	Cellule commerciale de la commune Associations de commerçants
	• Lancement de la campagne « J'achète dans ma commune » : présentation du logo, des commerces et producteurs participants, etc.	Dans les 2 ans après la constitution de la cellule commerciale de la commune	Cellule commerciale de la commune
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Constitution d'une cellule commerciale communale		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Mise sur pied d'une association des commerçants • Suivi et évaluation des actions		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Don de bons aux ménages verlainois	1 bon/ménage	Budget communal
Création d'un logo	1	Présentation du logo dans les canaux de communication de la commune
Actions commerciales	2/an	Promotion de ces actions

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied de l'association des commerçants	1	Rencontres de cette association et actions mises en place
Création d'une « cellule commerciale » communale	1	Administration communale
Nombre de commerçants qui participent à cette dynamique	Min 25%	Liste des commerçants / producteurs recensés sur le site internet
Nombre de ménages qui utilisent les bons	Min 40%	Bilan annuel avec les commerçants
Taux de fréquentation des actions commerciales	Taux de satisfaction des commerces et producteurs locaux par rapport à ces actions : 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès des commerces et producteurs

AIDE À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE



Fiche n° 2.3.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet prévoit la **centralisation des informations utiles** auprès du service énergie de l'administration communale, et ce **de manière permanente**, afin d'éviter de se rendre au guichet Énergie Wallonie de Huy ou de Liège. Ces informations utiles sont de différents ordres : conseils, brochures, références Internet, coordonnées d'associations et/ou indépendants à contacter, etc. Les **aides fournies** sont quant à elles :

- Le **conseil** à l'isolation et à la pose de panneaux photovoltaïques, **par l'organisation de soirées d'informations** par exemple,
- **L'aide administrative pour l'introduction de dossiers** (par le citoyen) **pour bénéficier de subsides régionaux** à l'isolation, à la pose de panneaux photovoltaïques, ...
- Les **visites à domicile** par le conseiller en énergie, éventuellement en partenariat avec l'auditeur de la Région wallonne, dans le but **d'identifier les mesures à mettre en place pour consommer moins et réduire sa facture énergétique**.

À noter que ces actions existent déjà sur la commune de Verlaine mais **sont à faire connaître davantage** auprès du grand public (communication) et sont également à développer, notamment en **étoffant les effectifs du « service cadre de vie »** (urbanisme, environnement, énergie) ainsi qu'en créant une **« mise en réseau » des partenaires** (ex : PCS, coopératives Corenove et Courant d'AIR, etc).

D'autres actions, inexistantes aujourd'hui, pourraient également être **mises en place**. Citons notamment :

- Le **relevé thermographique aérien** de l'ensemble du territoire communal afin d'établir un état des lieux des déperditions de chaleur pour les toits des bâtiments et des sites survolés,
- La constitution d'une **écoteam**, propre aux différents services administratifs,
- La constitution d'une **plate-forme de rénovation énergétique** en collaboration avec les communes voisines afin de fournir un audit, voir même des matériaux à moindre coût, dans le cas de rénovations importantes.
- La constitution d'une **Commission citoyenne « Énergie »** qui pourrait organiser plusieurs événements dont notamment, et pour exemple, :
  - **des soirées d'information** sur des thématiques ciblées avec la présence d'experts pour répondre aux questions et/ou la mise en place d'un « salon » avec ces mêmes experts ainsi que les entrepreneurs locaux (communes limitrophes comprises),
  - **des visites de projets inspirants** (privés et/ou publics) ainsi que l'ouverture de maisons « exemplaires »

  L'objectif est bien de multiplier les invitations et rencontres avec le citoyens dans le but de partager les expériences et les connaissances destinées à réduire son empreinte énergétique.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

À Verlaine, **le mazout représente une part importante des sources d'énergie utilisées** (86%). Par ailleurs, la commune de Verlaine est engagée dans un **Plan d'actions en faveur de l'énergie durable**

et du climat (PAEDC) et dispose d'un **service énergie** à raison d'un jour par semaine. Il y a par ailleurs un certain **engouement envers les énergies renouvelables** et les démarches ne sont pas toujours aisées pour les citoyens. Il s'agirait de pouvoir les guider et les conseiller au mieux. Il s'agit dès lors de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Offrir aux habitants des alternatives au mazout.
- Réduire les émissions de CO_2, notamment dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **préserver le territoire de l'utilisation d'énergie fossile** et de **tirer parti des ressources économiques locales**.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments publics et privés.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit d'**informer et de sensibiliser** les citoyens sur les dispositifs à mettre en place individuellement, notamment grâce à des aides des pouvoirs publics (surtout Région wallonne mais éventuellement communales).

Ce projet est en lien avec la fiche 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles** (objectif 2.1.).
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) en
  - **donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	Il s'agit de permettre aux ménages privés de faire des économies sur les factures énergétiques en tirant parti des ressources économiques locales.	
Social	/	
Culturel	/	
Environnemental	Il s'agit de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et de développer la part d'énergies renouvelables.	
Énergétique	Idem.	
Mobilité	/	

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune et périmètre d'intervention

La dynamique a lieu **sur l'ensemble de la commune.**

Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Sans objet.

Plan de secteur

Sans objet.

Autres situations de droit et patrimoine

Sans objet.

Contraintes techniques et environnementales

Sans objet.

Statut de propriété

Sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet et pistes de financement

Porteurs potentiels :	• Commune, service énergie et communication
Partenaires potentiels :	• Tuteur énergie du CPAS • Entreprises locales et citoyens volontaires
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche	La commune de Verlaine s'est inscrite dans un **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC)** et dispose d'un **service énergie** à raison d'un jour par semaine. Il s'agit donc de s'inscrire dans ces dynamiques et de s'appuyer sur les forces existantes.
État du dossier	La commune dispose déjà d'un **service énergie 1 jour par semaine**. Par ailleurs, un subside emploi POLLEC est accordé à la commune pour l'engagement d'un temps plein pendant trois ans.
Programme des travaux et/ou des aménagements	Cette fiche-projet concerne un projet immatériel. Ce point n'est donc pas pertinent.

PLANIFICATION	QUOI	QUAND	QUI
	Pour les actions qui existent déjà : envisager un **plan de communication** performant pour les faire connaître auprès du grand public.	Dès à présent	Administration communale : service communication
	Thermographie aérienne :		
	• Sonder des communes ayant déjà mis en place ce type d'actions afin de vérifier leur pertinence et utilité (que faire des résultats ?)	Au lancement de la fiche	Administration communale : service énergie
	• Le cas échéant, lancement d'un marché public nécessaire à la réalisation de cette thermographie aérienne.	Après résultat du sondage	Administration communale : cellule marchés publics
	• Communication sur les résultats.	Après réalisation de la thermographie	Administration communale : service communication
	Mise sur pied d'une écoteam communale	Au lancement de la fiche	Administration communale
	Mise sur pied d'une plate-forme de rénovation énergétique		
	• Sonder les communes voisines pour envisager des partenariats	Au lancement de la fiche	Administration communale : service énergie
	• Questionner les plateformes existantes sur le modus operandi de mise en œuvre	Au lancement de la fiche	Administration communale : service énergie
	Mise sur pied d'une Commission citoyenne « Énergie »		
	• Appel auprès de la population	Au lancement de la fiche	Administration communale
	• Aide à la mise sur pied : secrétariat, local, etc. en vue d'un pilotage autonome par la suite	À la fin de l'appel auprès de la population	Administration communale FRW
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• **Ouverture du service énergie 2 à 3 jours/semaine** (augmentation du temps de travail) et/ou **engagement d'une personne supplémentaire** pour le service « cadre de vie » (urbanisme, environnement, énergie). • Lancement d'un **marché de services** pour une thermographie aérienne.		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Organiser des **soirées d'information** pour permettre au maximum de ménages de prendre connaissance des différentes informations. • **Mise à disposition de l'ensemble des informations sur le site internet** de la commune, notamment le fait de pouvoir faire venir le conseiller en énergie à domicile. • **Renvoi vers le service énergie de Saint-Georges-sur-Meuse** lorsque celui de Verlaine est fermé.		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Organisation d'activités d'information et/ou de sensibilisation (conférence, salon, visite, ...)	3/an	Administration communale, service énergie
Enrichissement de la page internet de la commune	75% des publications existantes sont téléchargeables sur le site internet de la commune	Source internet
Réalisation d'une étude de thermographie aérienne	1 étude	Administration communale, service énergie

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Émission de gaz à effet de serre dans la commune	40% de réduction d'ici 2033	Convention des Maires
Pose de dispositifs d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, etc.	20% des demandes d'information ont abouti à des aménagements	Suivi auprès des demandeurs (service énergie)

CLASSEMENT DE ZONES SENSIBLES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.4.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

Cette fiche-projet concerne la protection de sites, les zones humides, mares et cours d'eaux et est en lien avec la Fiche 1.4. Développement du maillage écologique

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Les **zones sensibles** sont généralement considérées comme **celles contenant des écosystèmes rares, patrimoniaux, Natura 2000 (repris dans la directive habitat de l'UE) ou encore les zones d'intérêts pour la diversité d'habitats qu'elles contiennent**. Par ailleurs, elles sont particulièrement **vulnérables** surtout si elles sont urbanisables au plan de secteur.

Sur base du travail réalisé dans le cadre de la présente ODR (GT biodiversité du 07/03/2023 regroupant les membres de la CLDR et du PCDN/BiodiverCité), sur les connaissances des acteurs de terrains (associations, personnes ressources, ...) et des inventaires biodiversité, **certaines zones sont proposées. Le classement** pourrait être de **différents ordres** :

- **Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** – ce statut reste accessible pour des activités humaines tout en donnant déjà une certaine protection et une reconnaissance des qualités biologiques du site en question.
- **Réserve naturelle** - statut de protection juridique le plus fort et le plus durable prévu par la législation. Dans une réserve naturelle, la nature est "strictement" protégée dans le sens où sa protection est LA priorité, contrairement aux autres régimes de protection où celle-ci doit être un compromis avec d'autres préoccupations et usages (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, activités de loisirs). Ce classement devrait être la finalité pour les biotopes les plus remarquables.

Il s'agit d'un **projet dynamique et non figé**. En effet, l'occupation du sol et le développement des habitats évoluant sans cesse, certains peuvent disparaitre comme d'autres apparaitre. Par ailleurs, cela dépendra également de l'implication des particuliers qui est d'ailleurs évolutive (de nombreux espaces d'intérêt sont des propriétés privées).



Plan d'eau près de la Ferme de Hepsée
Source : Google streetview

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine ne **dispose d'aucun site classé naturel** : ni zone Natura 2000, ni réserve naturelle (au sens de la Loi de la Conservation de la Nature) ni site de grand intérêt biologique (SGIB).

Il s'agit par ailleurs de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **protéger certaines zones du territoire**, les plus intéressantes d'un point de vue de la biodiversité, pour qu'elles subsistent dans le temps.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit **préserver certaines zones du territoire**. Il s'agit essentiellement de démarches administratives à mener.

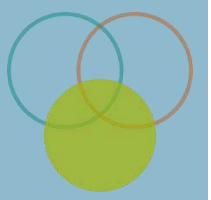
Ce projet est en lien avec la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité, la fiche 1.4. Développement du maillage écologique, la fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne, la fiche 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique et indirectement la 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.),

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	/	
CULTUREL	Les zones sensibles font partie du patrimoine environnemental et donc, d'une certaine manière, de la culture verlainoise.	
ENVIRONNEMENTAL	Il s'agit de préserver les zones sensibles pour qu'elles subsistent dans le temps, et qu'elles soient reconnues comme telles.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Un **GT biodiversité** (réalisé dans le cadre de la présente ODR) **a identifié les différents terrains à préserver** sans pour autant savoir si la qualité biologique du lieu permettrait un classement. Il s'agit d'une **première base de réflexion** dans le cadre de cette fiche-projet. En effet, certaines de ces localisations concernent **des parcelles privées** pour lesquelles des **démarches supplémentaires** seront nécessaires (prise de contact avec propriétaire, signature d'accord/convention, visite de terrain,...).

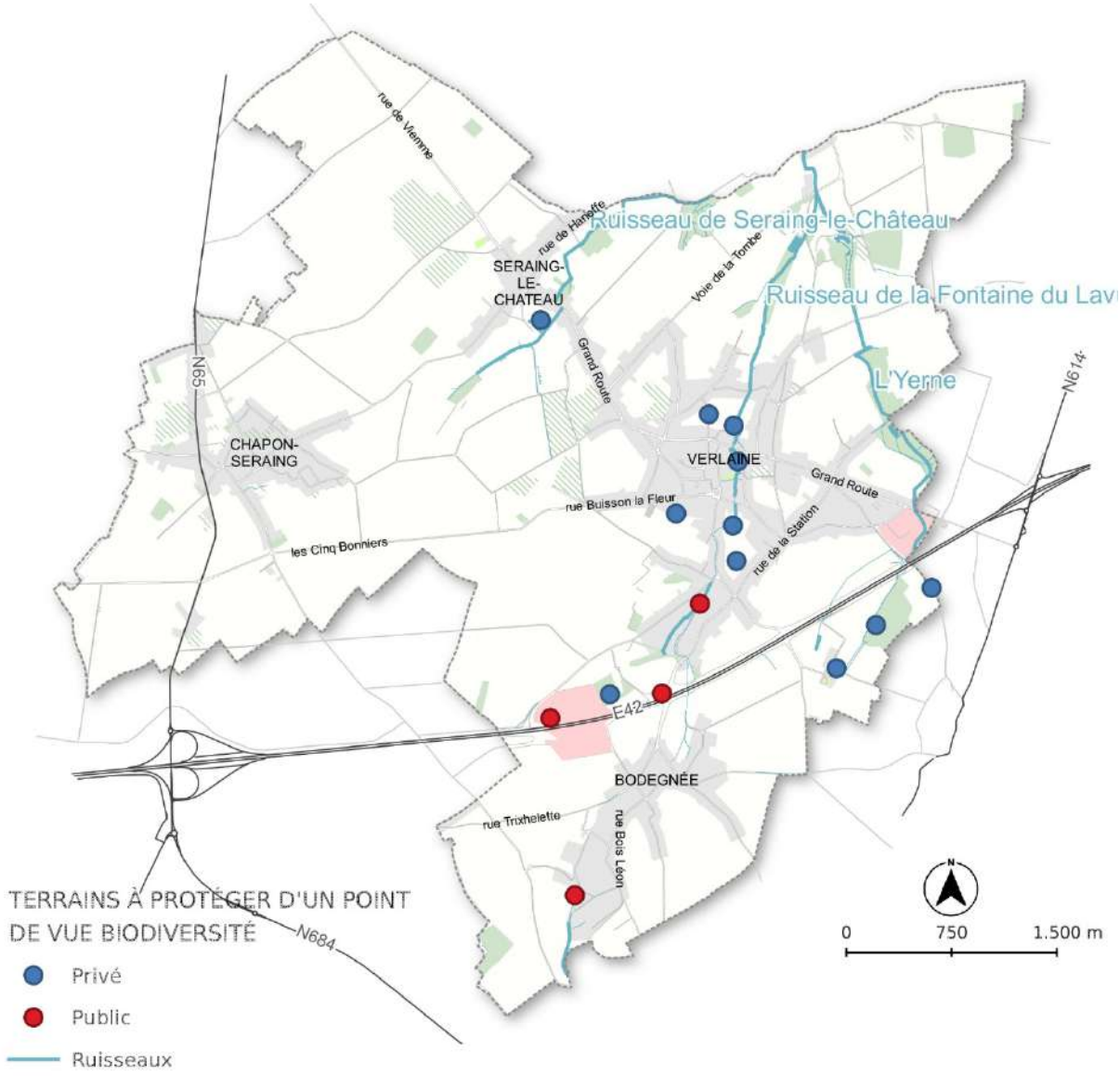


Figure 50 – Terrains à protéger d'un point de vue biodiversité
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Concernant les **terrains privés**, relevons particulièrement **les alentours de la ferme de la Hepsée** (étangs, bois de Hepsée). Il s'agit par ailleurs d'une **zone centrale du réseau écologique** communal (PCDN/BiodiverCité). Cette zone devra faire l'objet d'une **priorité** dans les prises de contact avec les propriétaires privés et la réalisation d'inventaires spécifiques.

De manière plus générale, les cours d'eau et habitats associés (aux alentours immédiats) ont été mis en évidence lors de GT biodiversité : le ruisseau de Seraing-le Château, le Ruisseau de la fontaine du Lavu et l'Yerne. Ils mériteraient une attention particulière en tant **qu'élément structurant du réseau écologique.** Des inventaires pourraient y être réalisés afin d'avoir un suivi de leur intérêt et de potentiellement définir de tronçons à protéger.

Dans la même optique Le **bois de Bomière** ainsi que **les alentours du château d'Oudoumont** représentent une zone importante de la structure écologique communale. Cependant, ces zones n'ont **pas été pointées sur la carte suivante car le propriétaire n'était pas en faveur d'une procédure de classement jugée trop contraignante.**

Concernant les **terrains publics**, la **zone de l'autoroute** (talus de l'aire et bretelle) serait intéressante d'après plusieurs membres du PCDN/BiodiverCité. Une autre zone ressort particulièrement : il s'agit de **l'ancien vicinal à hauteur de la rue de Caquehu.** Cette zone est d'ailleurs concernée par plusieurs actions de la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Certains terrains sont situés dans un **contexte bâti** tandis que d'autres sont situés davantage dans **« la campagne ».**

PLAN DE SECTEUR

Les terrains sont **soit en zones destinées à l'urbanisation** (habitat à caractère rural, activité économique mixte, service publics et équipements communautaires), **soit en zones non-destinées à l'urbanisation** (agricole, forestière, espaces verts)**.** Certains sont également en **ZACC** (qui ne sont pas concernées par des outils permettant leur mise en œuvre).

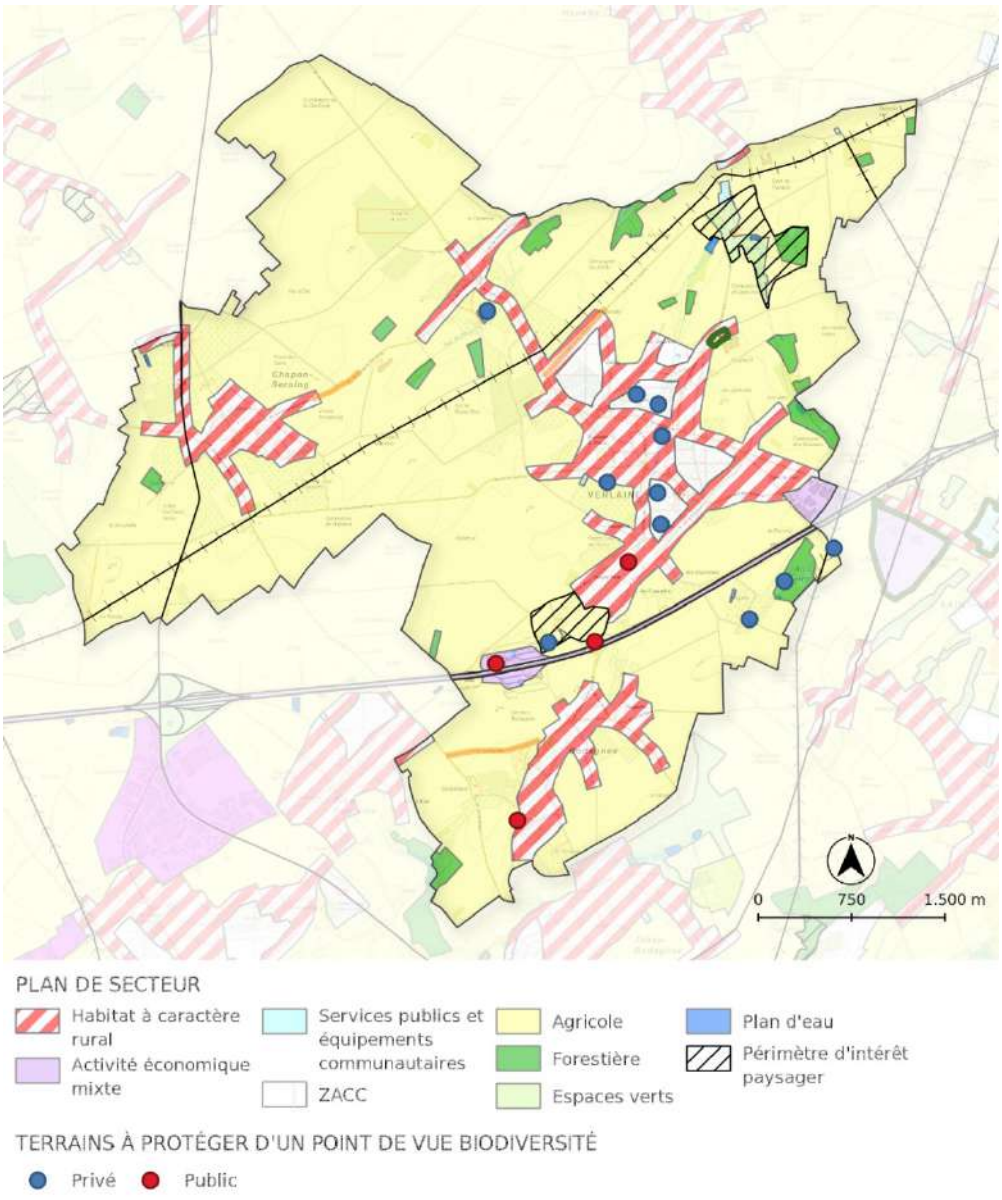


Figure 51 – Terrains à protéger d'un point de vue biodiversité – Plan de secteur
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

La **zone de Borsu**, concernée par le périmètre d'intérêt paysager, accueille également **plusieurs arbres remarquables.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voir le statut des éléments relevés sur les cartes (public ou privé).

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • PCDN/BiodiverCité
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • CRMA • Citoyens
Fourchette de prix	• €
Pistes de financement	• Commune

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Cette fiche est la suite logique de la fiche 1.4. Développement du maillage écologique. Une fois les inventaires biodiversité réalisés, il s'agit **d'envisager les démarches administratives nécessaires à leur reconnaissance (SGIB) ou classement (réserve naturelle).**
ÉTAT DU DOSSIER	Le **PCDN/BiodiverCité** a déjà identifié des **zones centrales** (restaurables ou caractéristiques) ainsi que plusieurs **zones intéressantes** dans le cadre du Groupe de Travail « Nature » de l'ODR. C'est un point de départ pour identifier les zones susceptibles de faire l'objet d'un classement.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU D'AMÉNAGEMENTS	Si certaines zones aboutissent à un classement, alors des **panneaux informatifs et/ou restreignant l'accès** devront être installés.

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
• **Mise à jour** des zones intéressantes localisées dans le cadre de cette fiche-projet	Dès l'activation de la fiche	PCDN/ BiodiverCité
• **Arbitrage** des zones sensibles : identification de celles qui pourraient faire l'objet d'une reconnaissance de celles qui pourraient mener à un classement, et ce en regard des formulaires à remplir (pour objectiver cet arbitrage).	Une fois la mise à jour terminée	PCDN/ BiodiverCité

	• Pour les zones arrêtées, et si les terrains ne sont pas communaux, contacter les propriétaires pour trouver un **arrangement** (convention de mise à disposition ou acquisition)	Une fois les zones sensibles arrêtées	Administration communale
	• **Rédaction du dossier** relatif o à la proposition d'inscription d'un nouveau **SGIB** (formulaire disponible ici : http://biodiversite.wallonie.be/fr/sgib-sites-de-grand-interet-biologique.html?IDC=824), o à la proposition d'inscription d'une **réserve naturelle** (en partenariat avec Natagora actif dans la création de réserves naturelles).	Une fois les arrangements trouvés pour pouvoir disposer des terrains	Administration communale PCDN/ BiodiverCité
	• **Placement de panneaux de sensibilisation/information** pour le grand public (pour les zones concernées par un dossier mais aussi pour les autres zones recensées mais qui n'aboutissent pas forcément à une reconnaissance ou un classement) et/ou restreignant l'accès.	Suite aux réponses suite aux demandes de classement	PCDN/ BiodiverCité CLDR Citoyens
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• **Complétude des dossiers** relatifs à leur reconnaissance ou classement, et ce compris les relevés faunistiques et floristiques. • Convention de **mise à disposition** de terrains privés ou **acquisitions**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• **Panneaux de sensibilisation / information et/ou restreignant l'accès** pour le grand public et indiquant ce qu'il est permis ou interdit de faire dans cette zone (selon qu'on soit en SGIB ou dans une réserve naturelle).		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Au moins 1 réunion annuelle entre CLDR, PCDN/BiodiverCité et commune pour traiter des éventuels terrains à protéger	1 réunion annuelle	PV Réunion
Prise de contact avec les propriétaires privés	1 prise de contact/propriétaire/an	Administration communale
Mise à jour de la carte des zones sensibles/à protéger	1 fois/2 ans	Les différentes versions de la carte
Transmission de dossiers relatifs à la reconnaissance ou au classement de zones sensibles	Rédaction d'au moins 1 dossier	Accusé de réception du dossier

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rédaction de dossiers de base pour la reconnaissance ou le classement	Rédaction d'au moins 2 dossiers	Administration communale
Aboutissement des dossiers de base (reconnaissance ou classement)	Au moins 1 demande aboutie	Arrêté ou document de confirmation de statut

VALORISATION DU TRACÉ DE L'ANCIEN VICINAL À VERLAINE

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 2.5.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale
(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

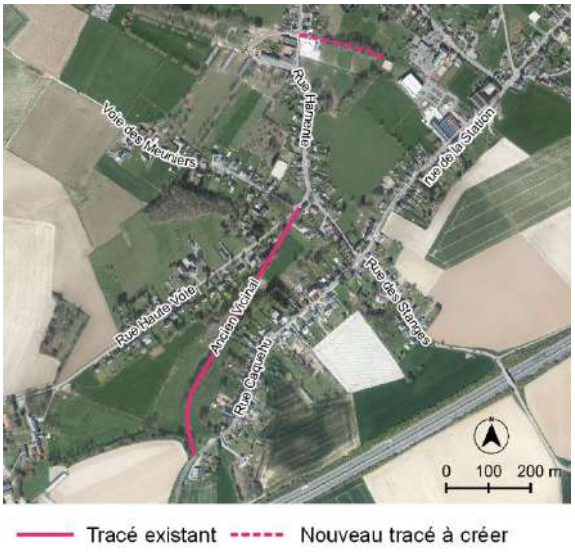


Figure 52 – Localisation du tracé de l'ancien vicinal
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

L'ancien tracé du tram existe depuis la rue Caquehu jusqu'à la rue Haute Voie. Il s'agit d'un cheminement **uniquement dédié aux modes actifs** (vélos, piétons, etc.). Au sud, côté de la rue Caquehu, **un espace de convivialité** reprenant plusieurs bancs et modules de jeux (0-12 ans) est implanté (cfr. 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages).

La **portion permettant de relier la rue Hamente au pôle centre sportif local, à l'école et à l'administration communale** est par contre sur terrain privé. Si une acquisition n'est pas possible, un partenariat pourrait être envisagé avec les propriétaires, via des conventions, pour **permettre le passage du public** puisque le projet consiste à **prolonger cet ancien tracé** de manière à venir **connecter les fonctions structurantes du territoire grâce à des cheminements uniquement dédiés à la mobilité douce.**





Photo 1 – le tracé du tram existant
Source : FRW

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les rues de Verlaine sont souvent dotées de **trottoirs** mais ceux-ci sont **parfois discontinus et/ou encombrés par le stationnement.** Par ailleurs, **aucune piste cyclable** n'est aménagée. Ces problématiques sont **particulièrement prégnantes aux abords des fonctions structurantes**, et notamment de l'école, où le « tout-à-la-voiture » semble encore la norme. Ce type d'itinéraire, uniquement dédié aux modes doux, permet donc de **sécuriser au maximum les « usagers faibles »**

tout en connectant des fonctions structurantes du territoire. Il permet également de **mettre en valeur une trace du passé.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Développer une mobilité plus durable.
- Mettre en valeur le patrimoine.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **connecter les différents fonctions du territoire grâce à la mobilité douce.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- faire connaître l'histoire locale,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de trouver une **solution de mise en œuvre qui ne nécessite pas forcément une acquisition** (sobriété financière). Ce projet **ne nécessite pas non plus des aménagements conséquents.**

Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce, les fiches 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan Communal de Mobilité (PCM) ainsi que la fiche 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

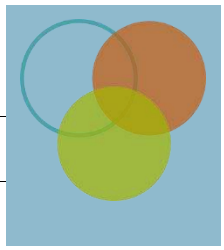
En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.),
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Ce tronçon sera vecteur de rencontres.	
CULTUREL	Ce tronçon prend part sur l'ancien tracé du tram, qui fait partie intégrante de l'histoire locale.	

ENVIRONNEMENTAL	Les aménagements sont minimes et doivent respecter le contexte sur lequel il s'implante, et notamment les arbres existants.
ÉNERGÉTIQUE	/
MOBILITÉ	Ce projet fait la part belle à la mobilité douce.



5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

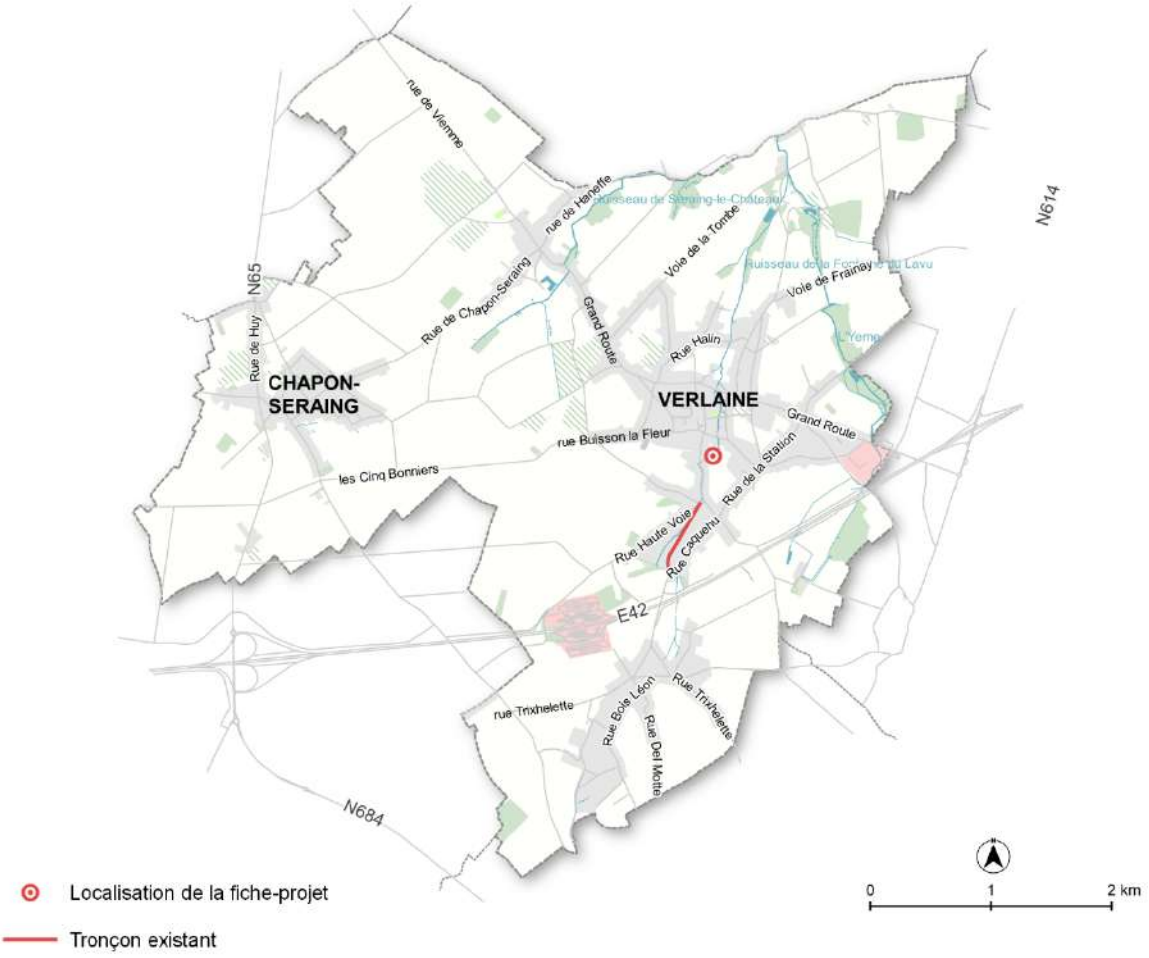


Figure 53 – Localisation du projet
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet concerne la **parcelle division 61063, section B, parcelle n°585 2c**

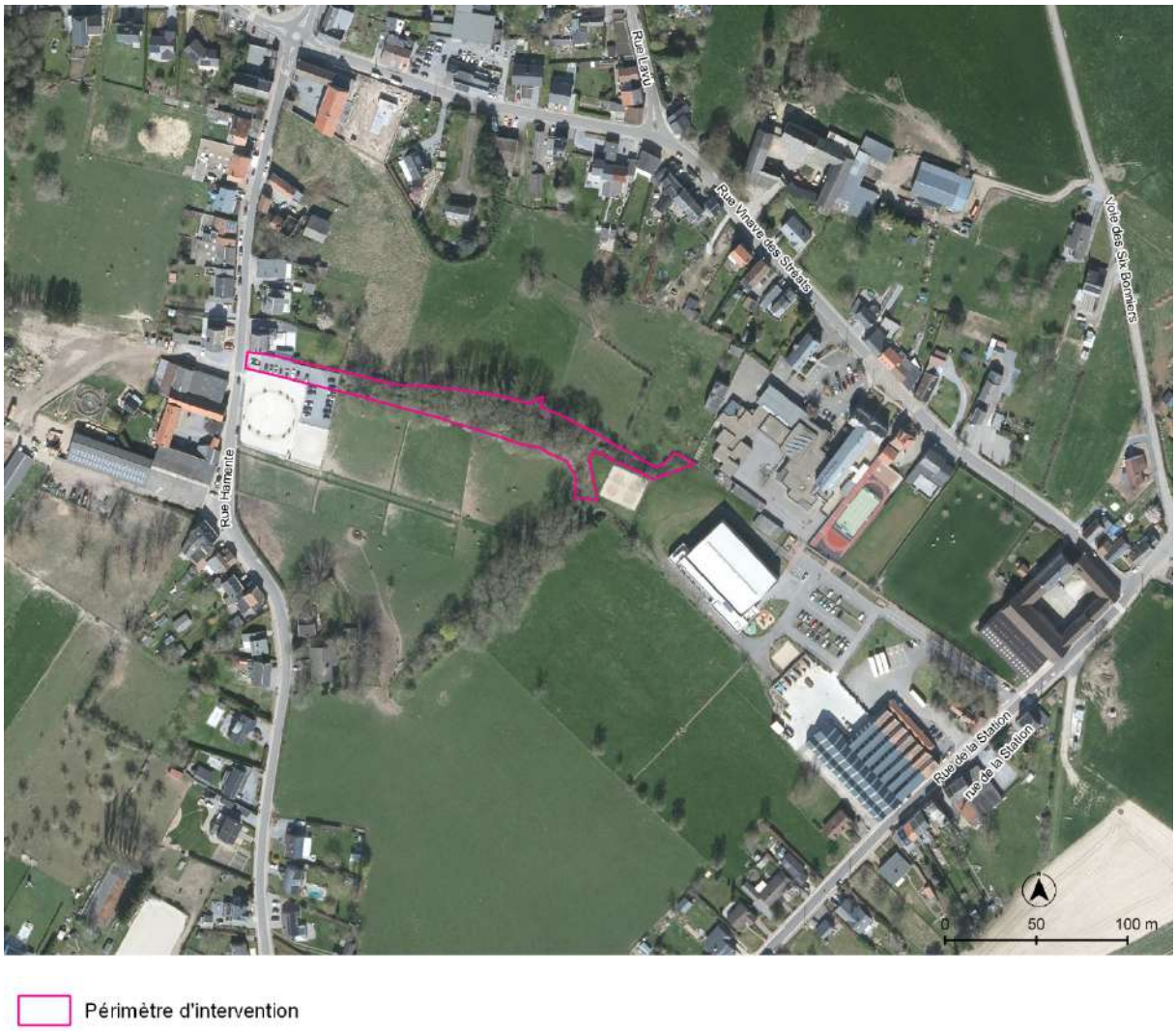


Figure 54 – Périmètre d'intervention
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Le tracé envisagé permet de **connecter la rue Hamente à l'arrière du pôle sportif / administratif / scolaire.**

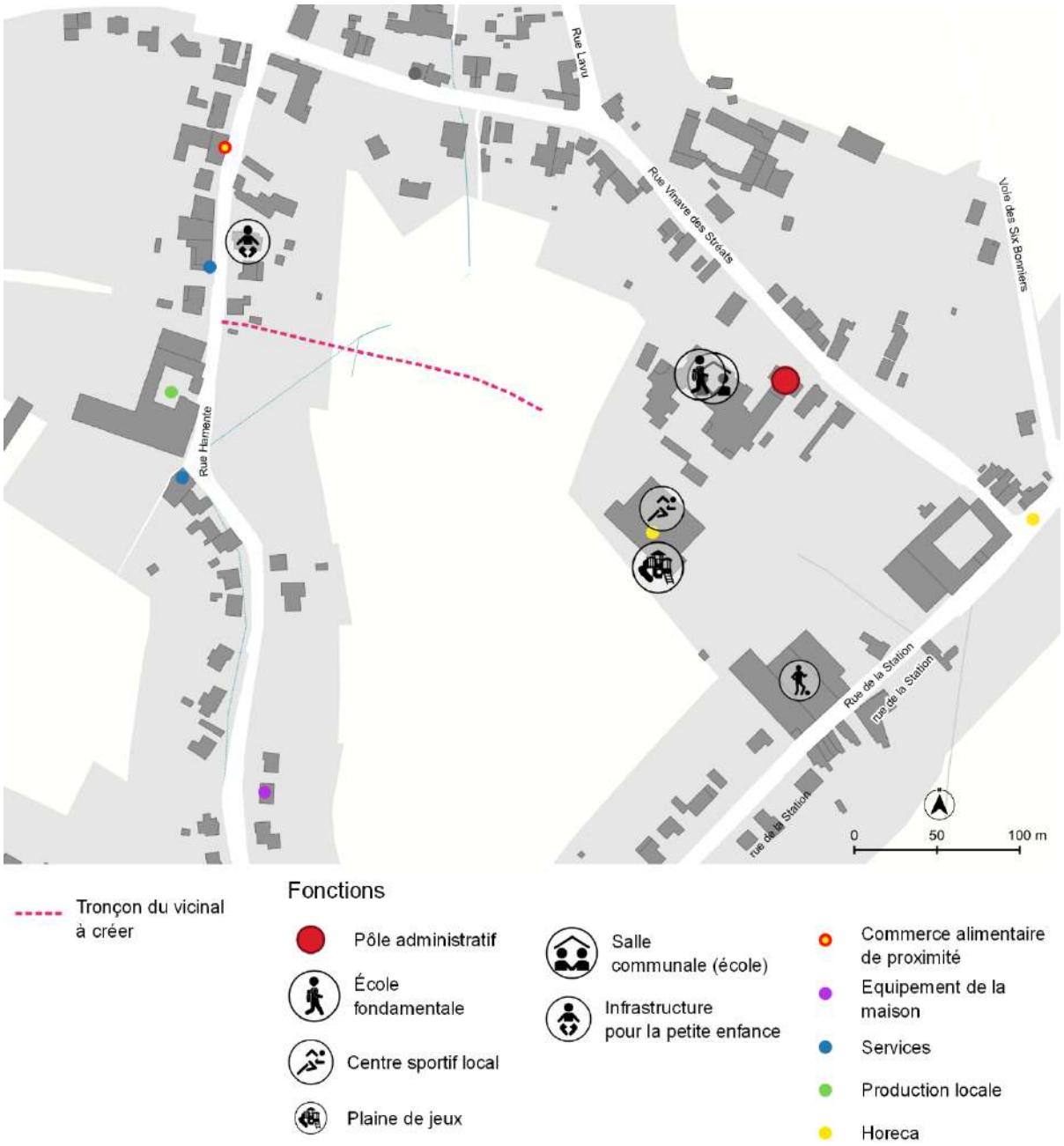


Figure 55 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR

Le tracé est **partiellement en zone d'habitat à caractère rural et en zone d'aménagement communal concerté (ZACC).**

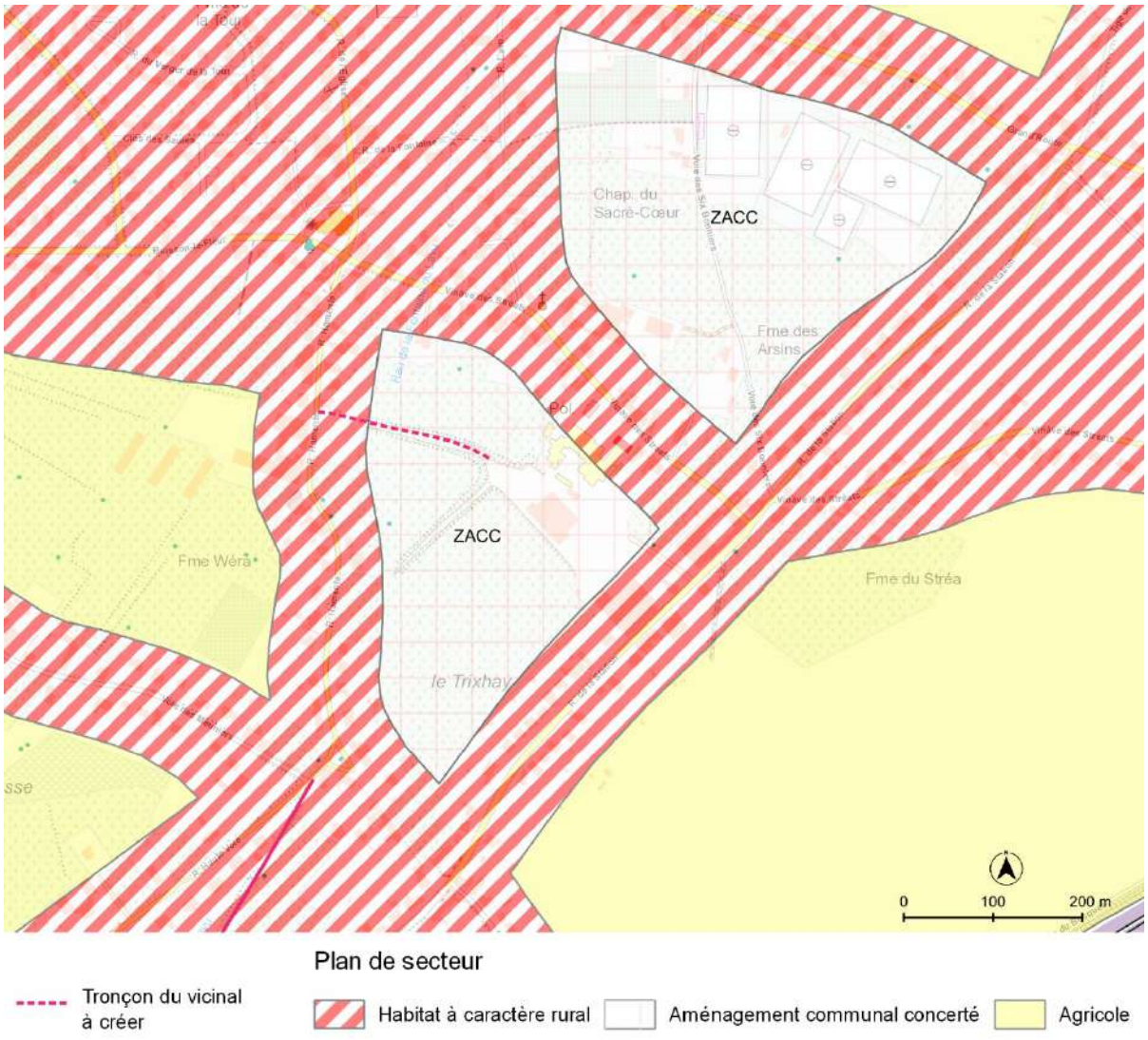


Figure 56 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Le tracé est uniquement concerné par la **carte archéologique de Wallonie**, qui n'est pas encore d'application.

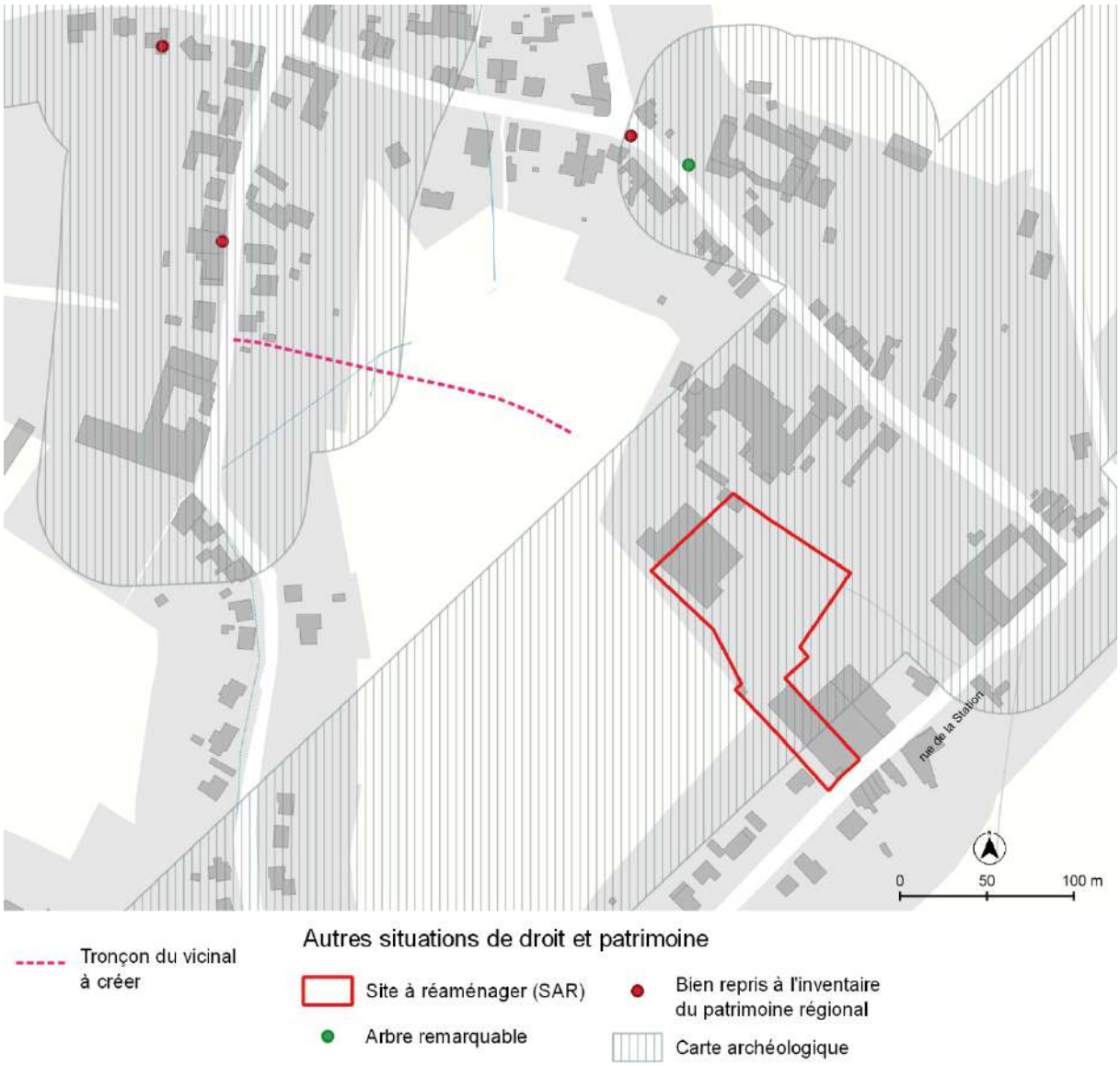


Figure 57 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Un **aléa d'inondation élevé par ruissellement** traverse le tracé perpendiculairement.

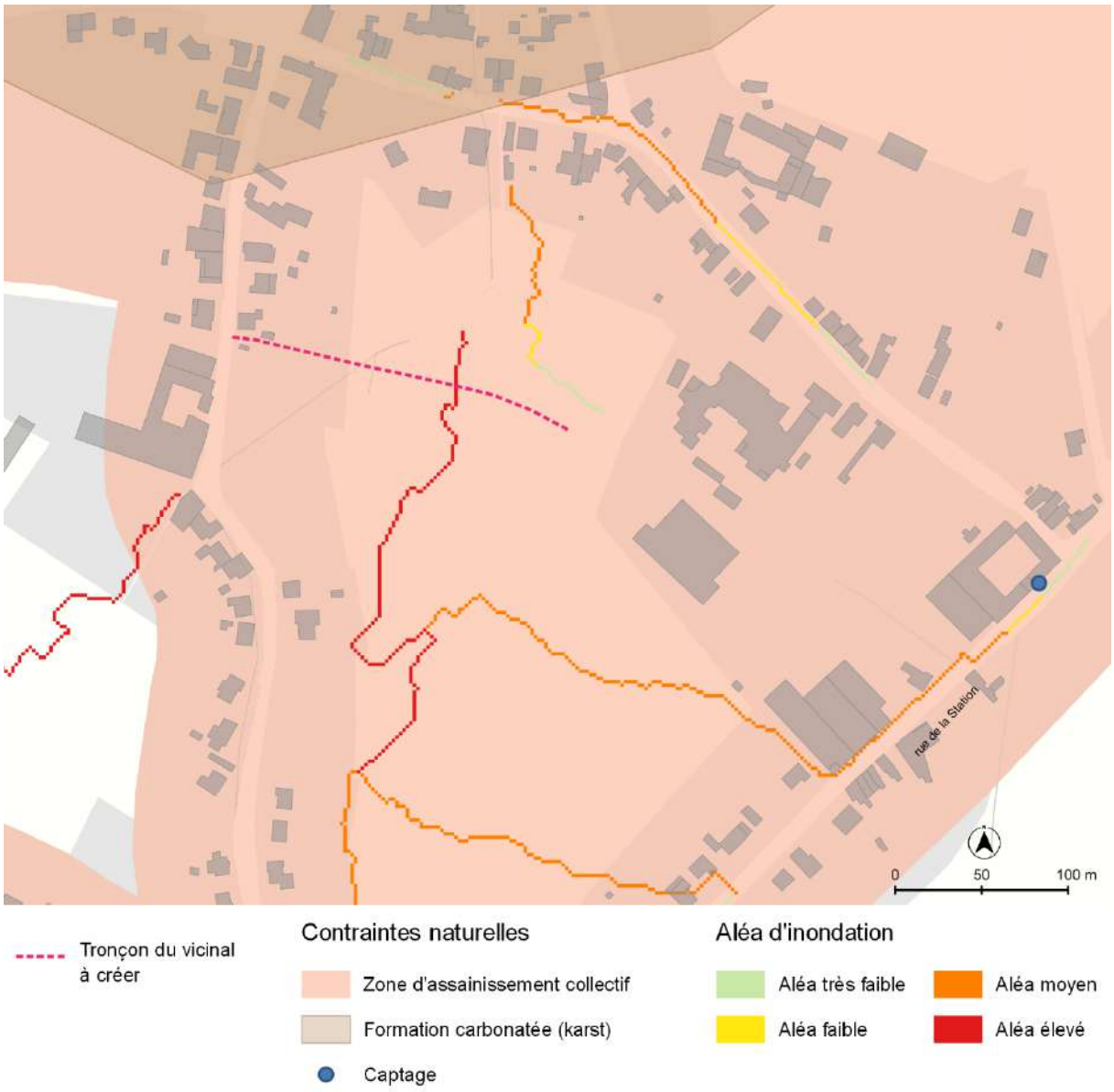


Figure 58 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le **tracé est essentiellement privé**.

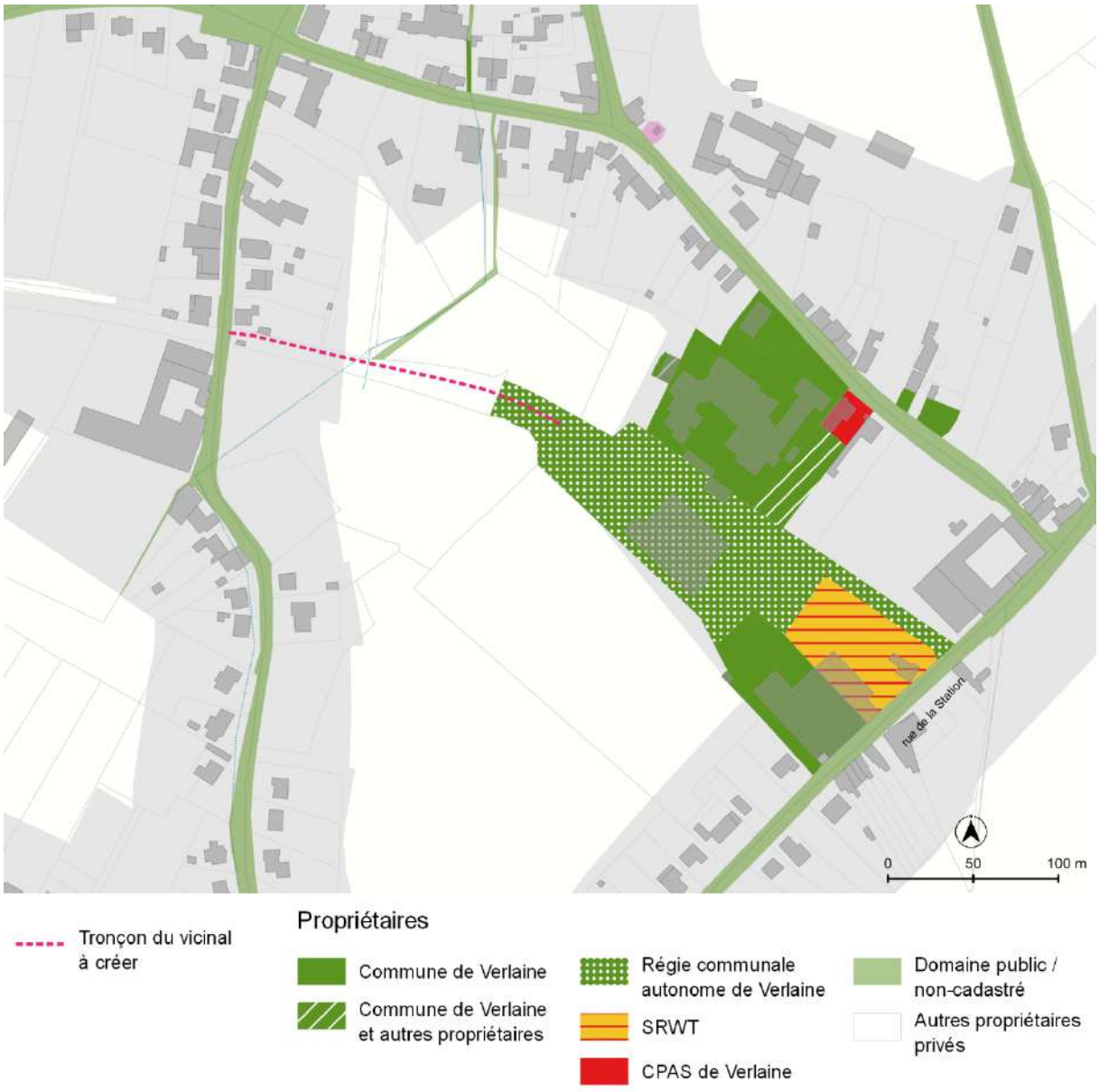


Figure 59 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme
Partenaires potentiels :	• PCDN/BiodiverCité • AWAP • CCATM
Fourchette de prix	• €€

Pistes de financement	• Commune • DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Le tracé envisagé doit également être analysé dans les fiches-projets 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce et 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM). La **mobilité douce** est une **préoccupation principale de la population**.
ÉTAT DU DOSSIER	Le **premier tronçon** du tracé du tram est **déjà actif**. Il convient de l'étendre, tel que demandé lors des consultations citoyennes. Le **recensement de la faune et flore est prévu en 2023-2024.**
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	• **Défrichage du tronçon** et déplacements des **clôtures** • **Tonte** du tronçon pour permettre l'accès • Pose de **signalétique** renseignant le cheminement

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
• **Contact avec le propriétaire** pour envisager une mise à disposition de son terrain (dans le but de créer une **voirie communale conventionnelle**)	Dès l'activation de la fiche	Administration communale
• Le cas échéant, envisager une **acquisition** du terrain.	Si aucun accord n'est trouvé avec le propriétaire	Administration communale
• Entamer les **travaux** d'aménagement du sentier (cfr. ci-dessus, programme des travaux et/ou des aménagements)	Une fois le tracé légalement accessible pour le public	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Création d'une **voirie communale conventionnelle** (durée max 29 ans renouvelable) en application du décret Voirie **ou acquisition** de la parcelle pour la création d'une voirie « classique » en application du décret voirie.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• **Tonte et taille** régulière par la commune • **Ramassage** de déchets • Pose de **panneaux de signalisations / obligations / interdictions**

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Ouverture du tronçon au public	Accessibilité et utilisation du tronçon	Sur terrain, passage possible par les modes doux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Passage de promenade balisée via cet itinéraire	1 balade balisée	Roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité
Nombre d'enfants/enseignants qui utilisent cet itinéraire pour se rendre à l'école	Min 25% de ceux qui viennent à pied ou à vélo	Direction d'école

REMÉANDRAGE DE L'YERNE

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 2.6.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'Yerne a déjà fait l'objet d'une **première phase de reméandrage**, via un projet PCDN/BiodiverCité, et ce pour diverses raisons :

- **Favoriser le développement la biodiversité** grâce à un tracé plus naturel,
- Respecter les **normes européennes** qui imposent des normes de qualité de l'eau,
- **Contribuer à la lutte contre les inondations**.

Pour ce faire, un terrassement important a été mis en place et le lit de la rivière a été réaménagé grâce à un substrat d'enrochement et de gravier. Des plantations ont ensuite été réalisées par le SPW ARNE – DNF.

Cette première phase a vu le jour grâce à un **partenariat public-privé** entre la commune, le Contrat de rivière Meuse aval et le propriétaire riverain.

Il semble désormais nécessaire d'avoir une **vision d'ensemble et de continuité par rapport au réaménagement de l'Yerne** (aussi bien en matière d'hydrologie que par rapport à la continuité écologique). Cette fiche **concerne donc l'ensemble du tracé de l'Yerne** sur le territoire communal. De ce fait, il conviendra de **redonner, dans la mesure du possible, à l'Yerne un profil plus naturel** en réalisant un **arasement des berges**, **un aplanissement général du lit** de la rivière (souvent fortement encaissée) et y **réinstaurer une légère sinuosité** (petits méandres). En effet, ce type de cours d'eau (en fonction de la pente et du débit) ne se prête pas à des trop grands méandres. Par ailleurs, il conviendra de **revégétaliser les abords berges** (avec plantes et arbres typiques des bordures des cours d'eau) **et banquettes** (avec des plantes hélophytes).

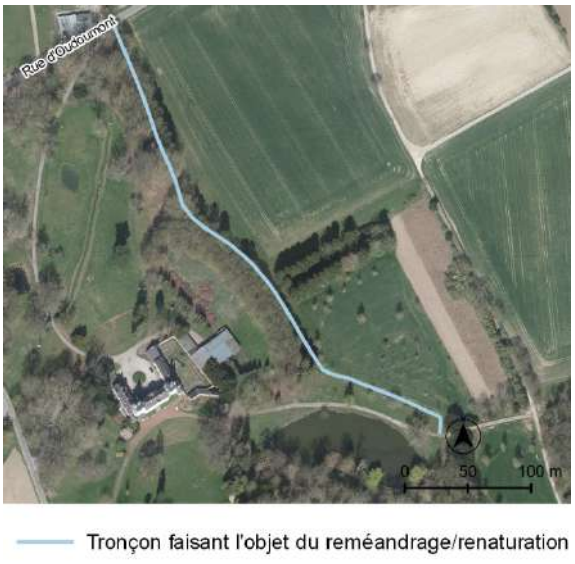


Figure 60 – Localisation de la phase II
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

Notons qu'une **opportunité** s'est par ailleurs déjà manifestée **pour la réalisation d'une deuxième phase** (cfr. figure ci-contre). Cette opportunité est présentée plus en détail aux points 5 et 7 de la présente fiche-projet.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

De manière générale, **ce type d'aménagement** permet de **se rapprocher d'un faciès naturel** de la rivière plus favorable à la biodiversité. En outre, **engager d'autres phases de reméandrage permettra de se rapprocher des normes européennes et de contribuer à la lutte contre les inondations.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **proposer un reméandrage propice à la biodiversité tout en agissant sur les problématiques d'inondation.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- rétablir des couloirs écologiques
- protéger des sites intéressants.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **faire « d'une pierre deux coups » : en favorisant le développement de la biodiversité tout en participant à la lutte contre les inondations.**

Ce projet est en lien avec la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité, la fiche 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique, la fiche 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité et la fiche 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

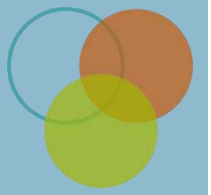
En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU
ÉCONOMIQUE	/
SOCIAL	Même si cela se fait sur terrain privé, le projet permettra de sensibiliser les citoyens au cours d'eau et à la biodiversité en général. Le chantier pourrait également faire appel à des bénévoles.
CULTUREL	/
ENVIRONNEMENTAL	Il s'agit de favoriser le développement de la biodiversité en retrouvant un tracé plus naturel du cours d'eau.
ÉNERGÉTIQUE	/
MOBILITÉ	/

PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :



5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le ruisseau de **l'Yerne** est situé **à l'est de la commune de Verlaine**. Le ruisseau prend **sa source au niveau de la ferme de Hepsée, passe sous l'autoroute ainsi que dans le parc SPI puis va vers la commune de Donceel en passant par le lieu-dit Oudoumont.**

Le **point** indiqué sur la carte reprend **l'opportunité de reméandrage** qui pourrait avoir lieu dans un le **court terme**.

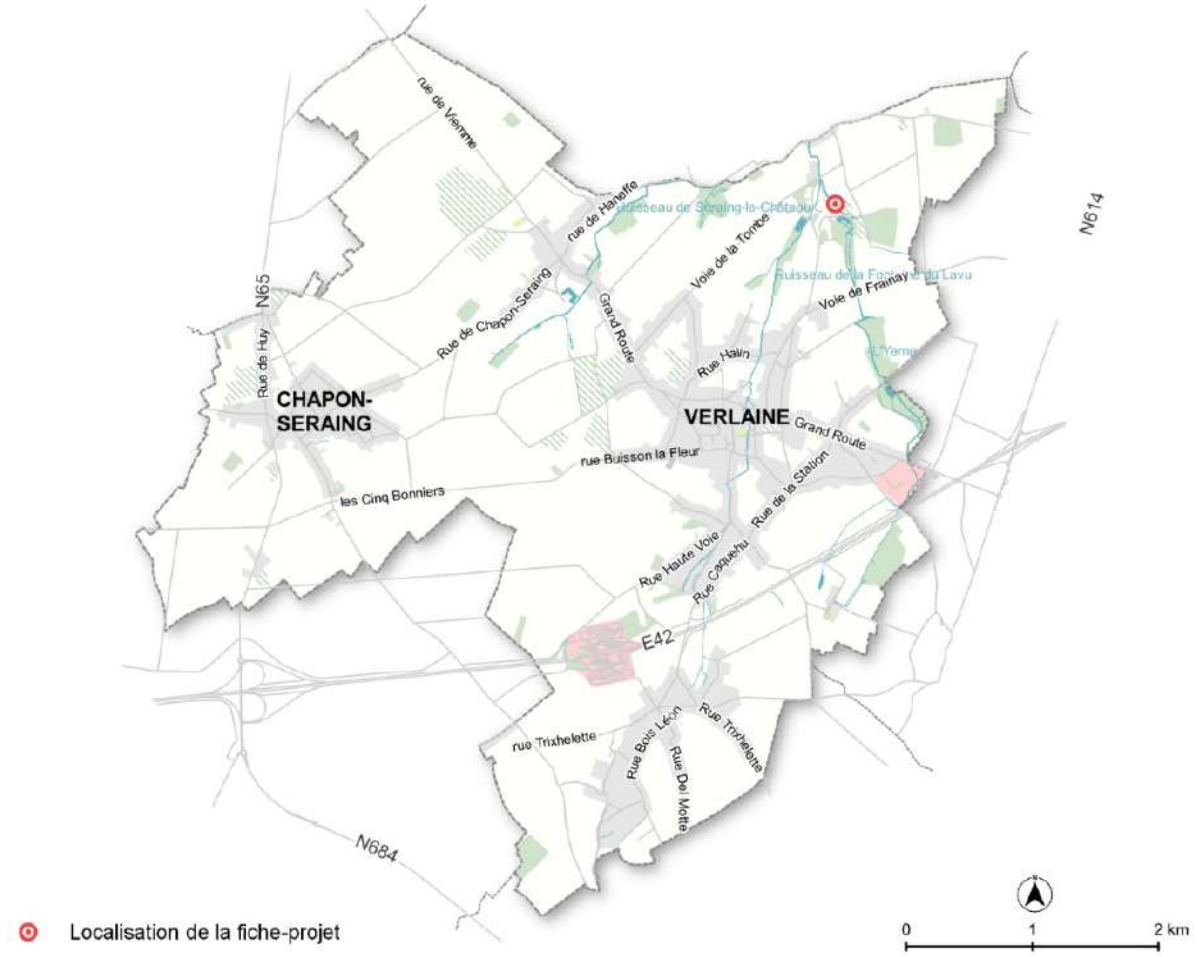


Figure 61 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

Les cartes suivantes sont déclinées en deux localisations : le tracé général de l'Yerne et l'opportunité de reméandrage au niveau d'Oudoumont.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

L'ENSEMBLE DU TRACÉ DE L'YERNE

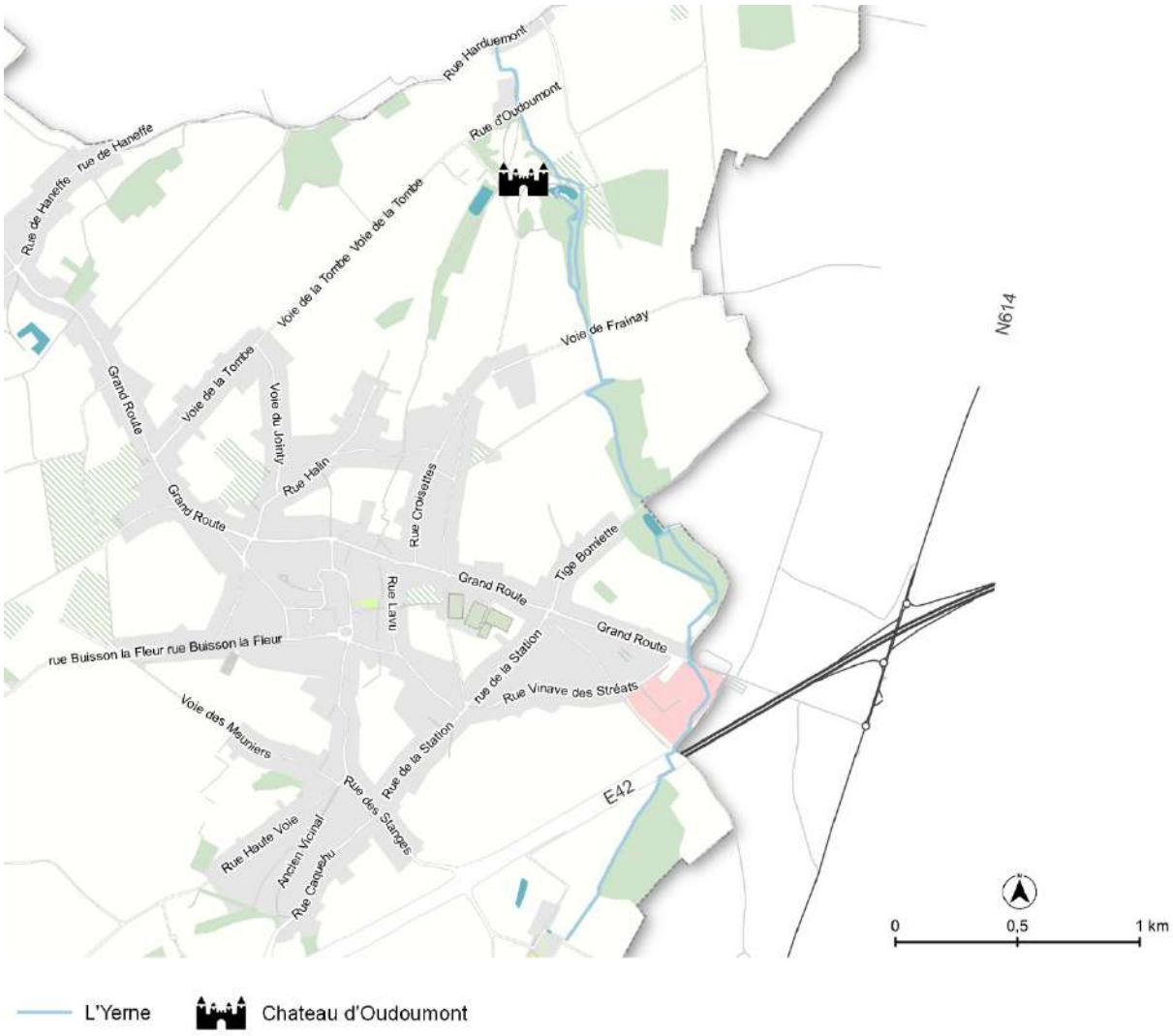


Figure 62 – le tracé de l'Yerne sur le territoire communal
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, avril 2023

OPPORTUNITÉ CONCRÈTE

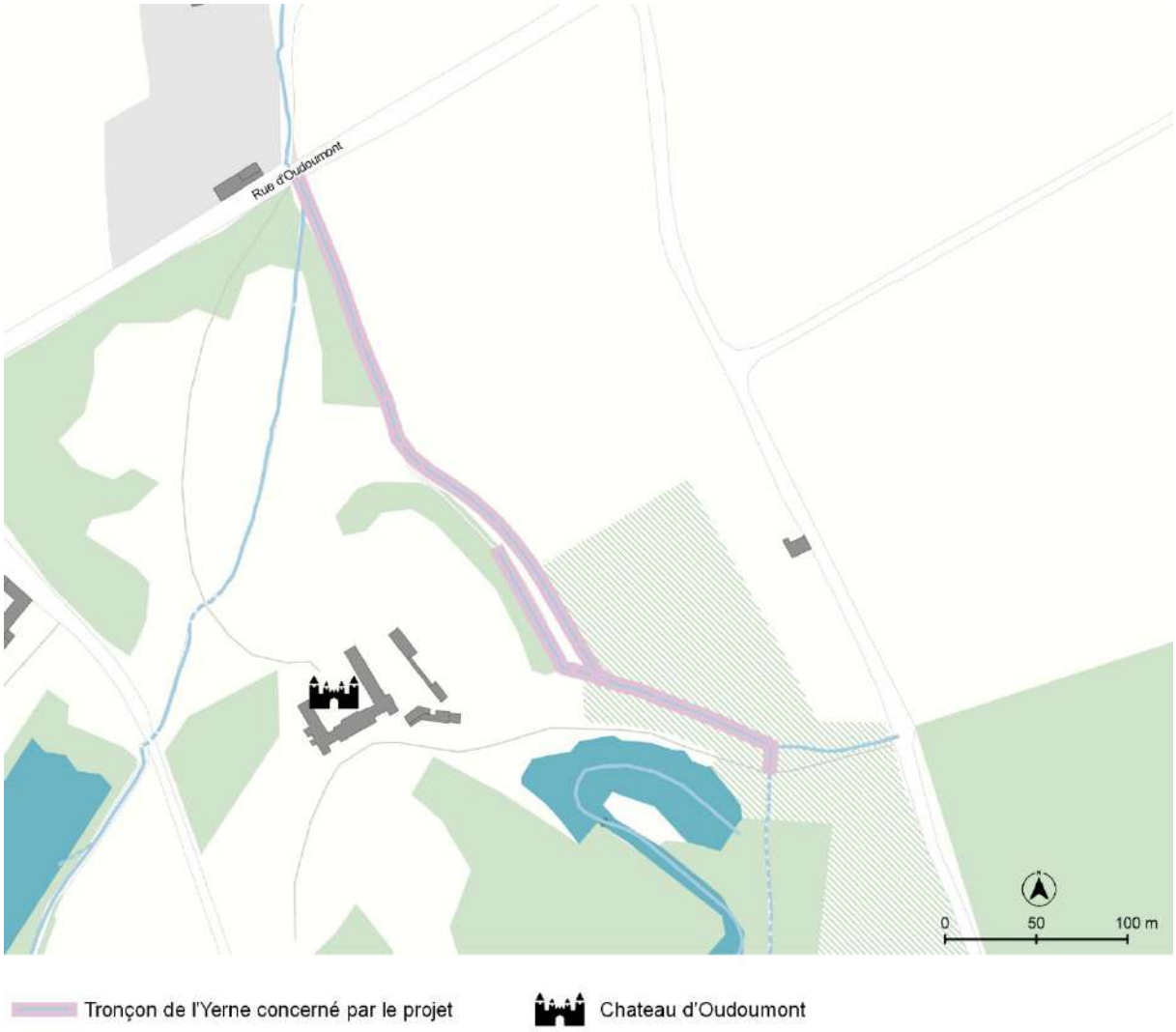


Figure 63 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR

L'ENSEMBLE DU TRACÉ DE L'YERNE

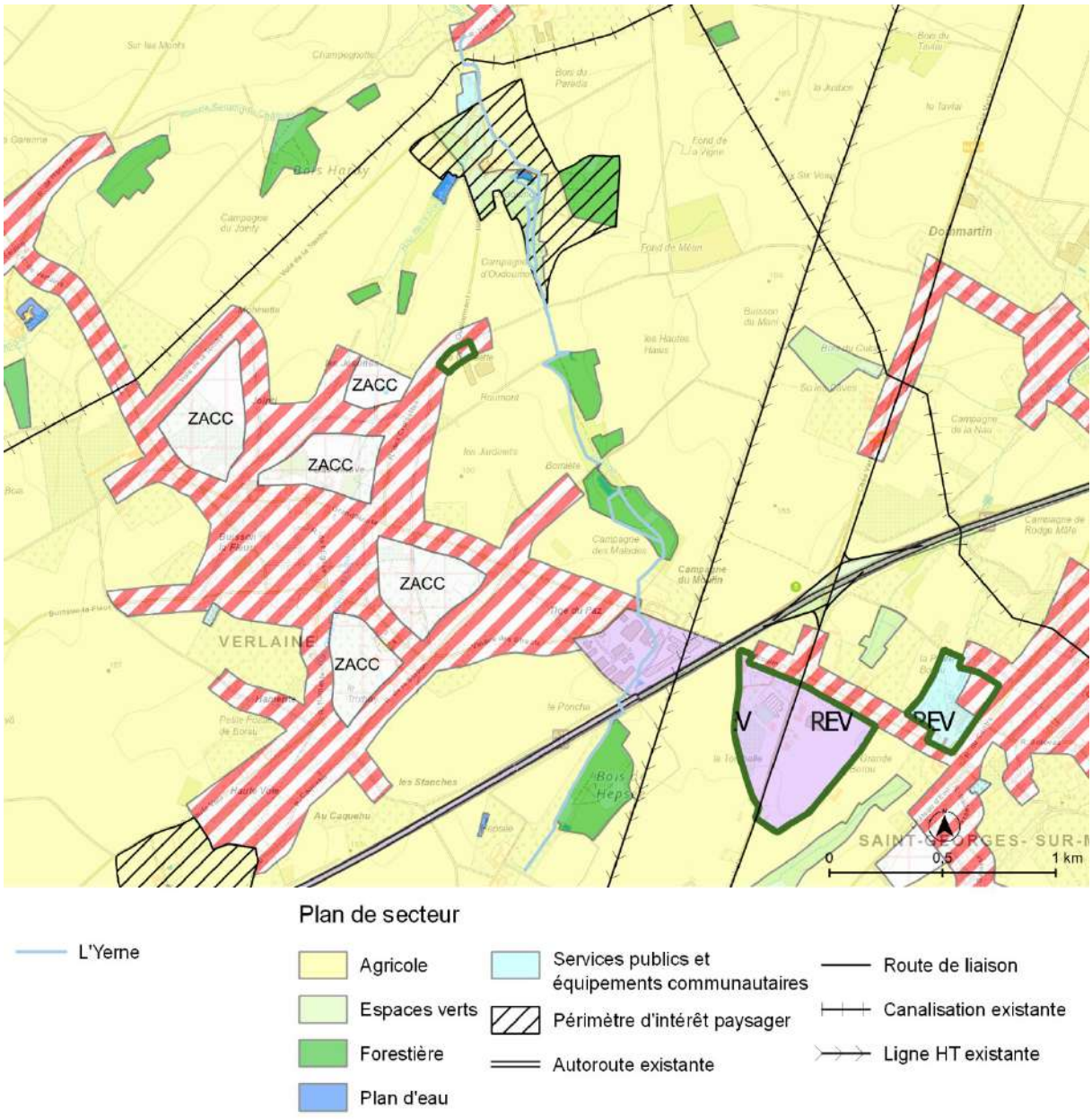


Figure 64 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, avril 2023

OPPORTUNITÉ CONCRÈTE

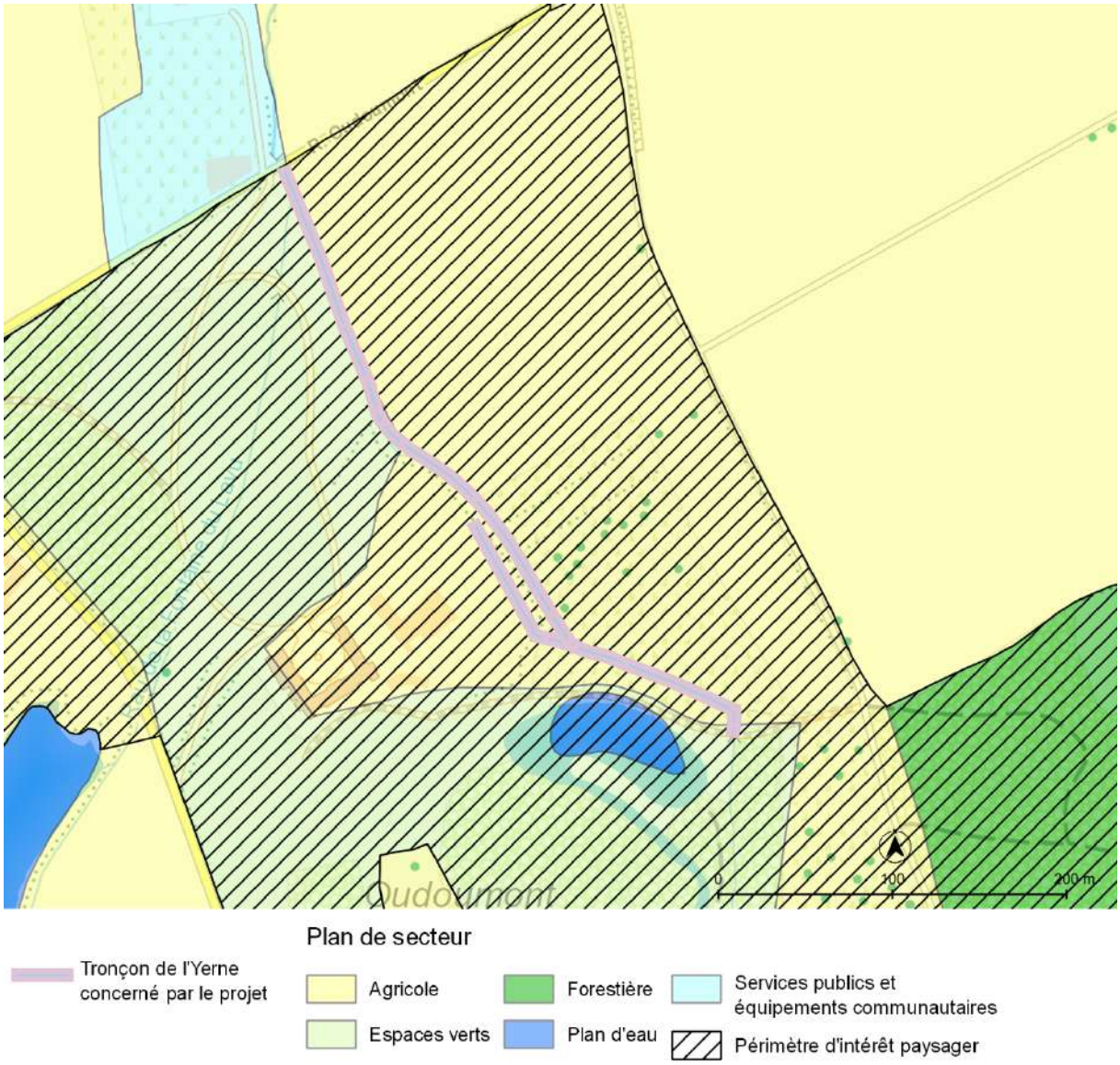


Figure 65 – Plan de secteur
Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

L'ENSEMBLE DU TRACÉ DE L'YERNE

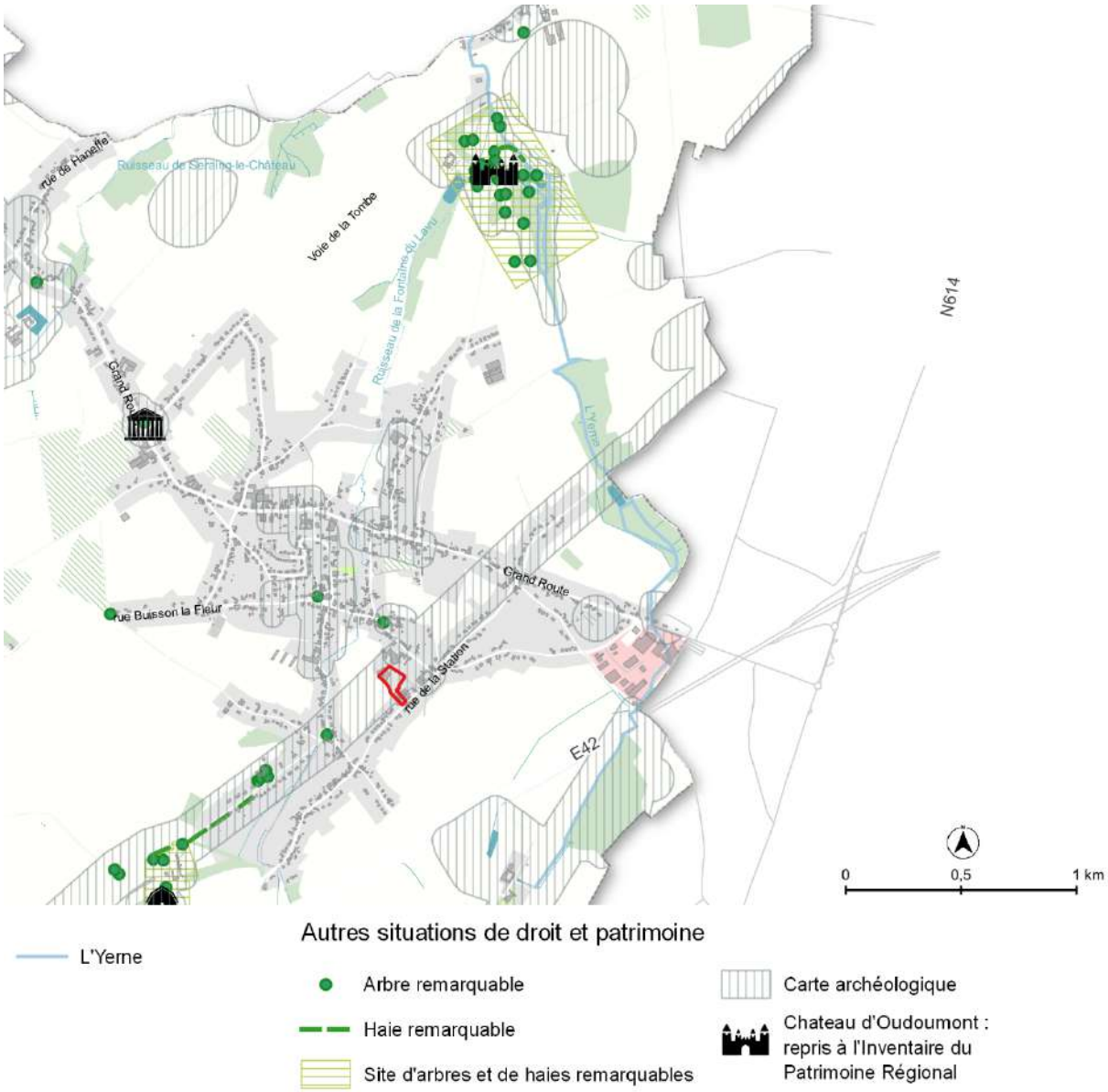


Figure 66 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, avril 2023

OPPORTUNITÉ CONCRÈTE

Cette opportunité concrète se trouve **au cœur d'un site d'arbres et de haies remarquables recensé auprès de la Région wallonne.**

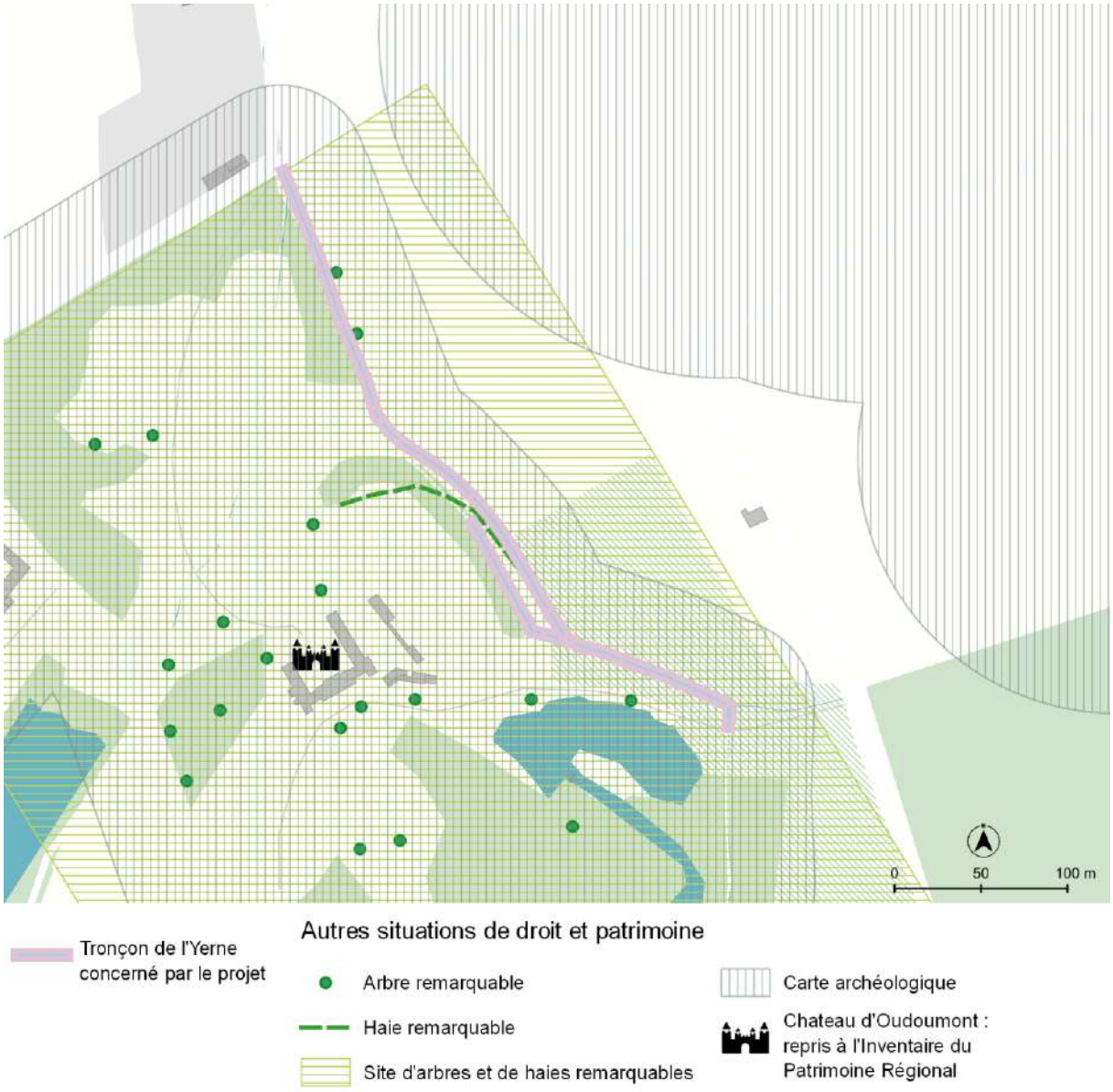


Figure 67 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

L'ENSEMBLE DU TRACÉ DE L'YERNE

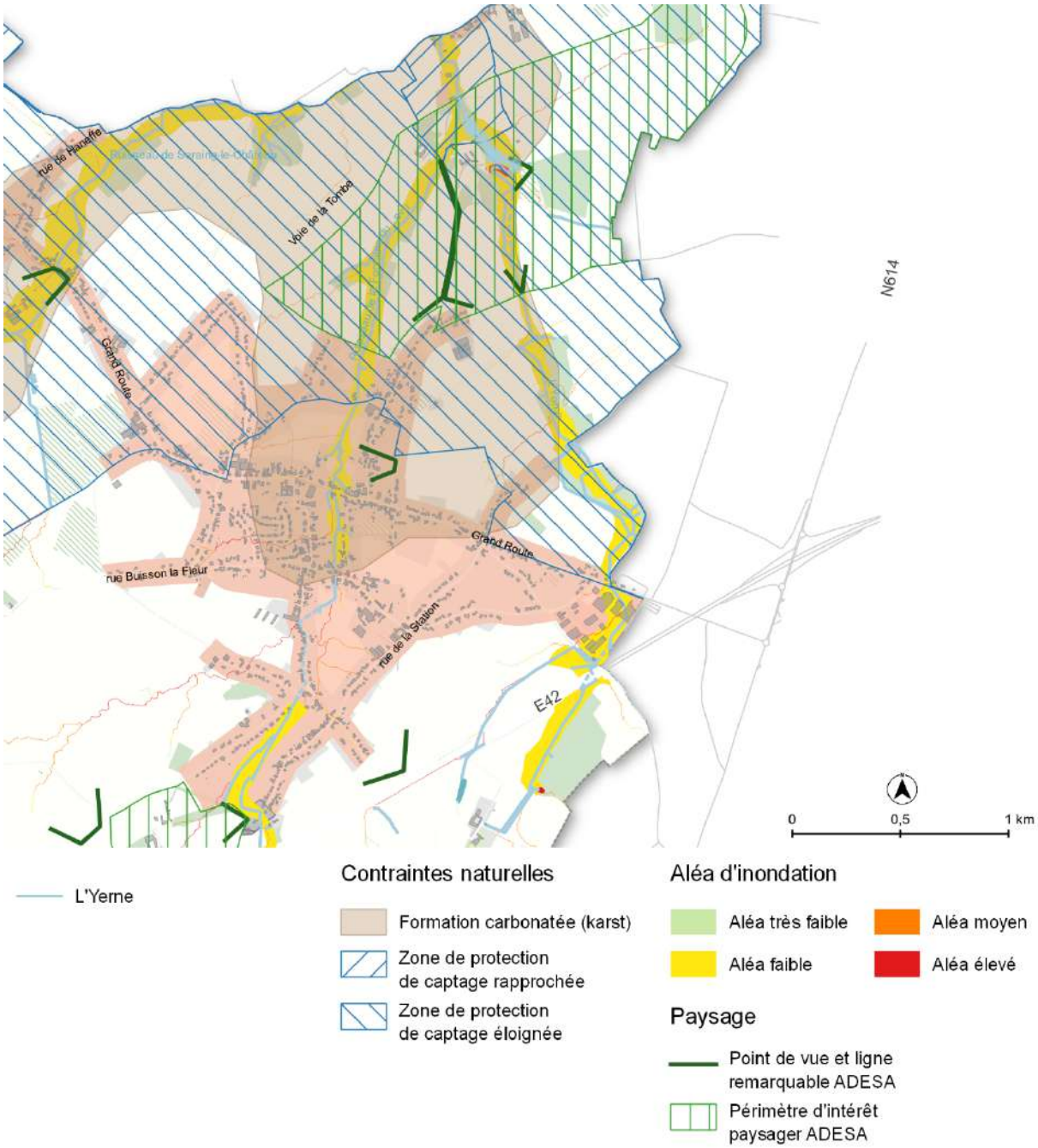


Figure 68 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, avril 2023

OPPORTUNITÉ CONCRÈTE

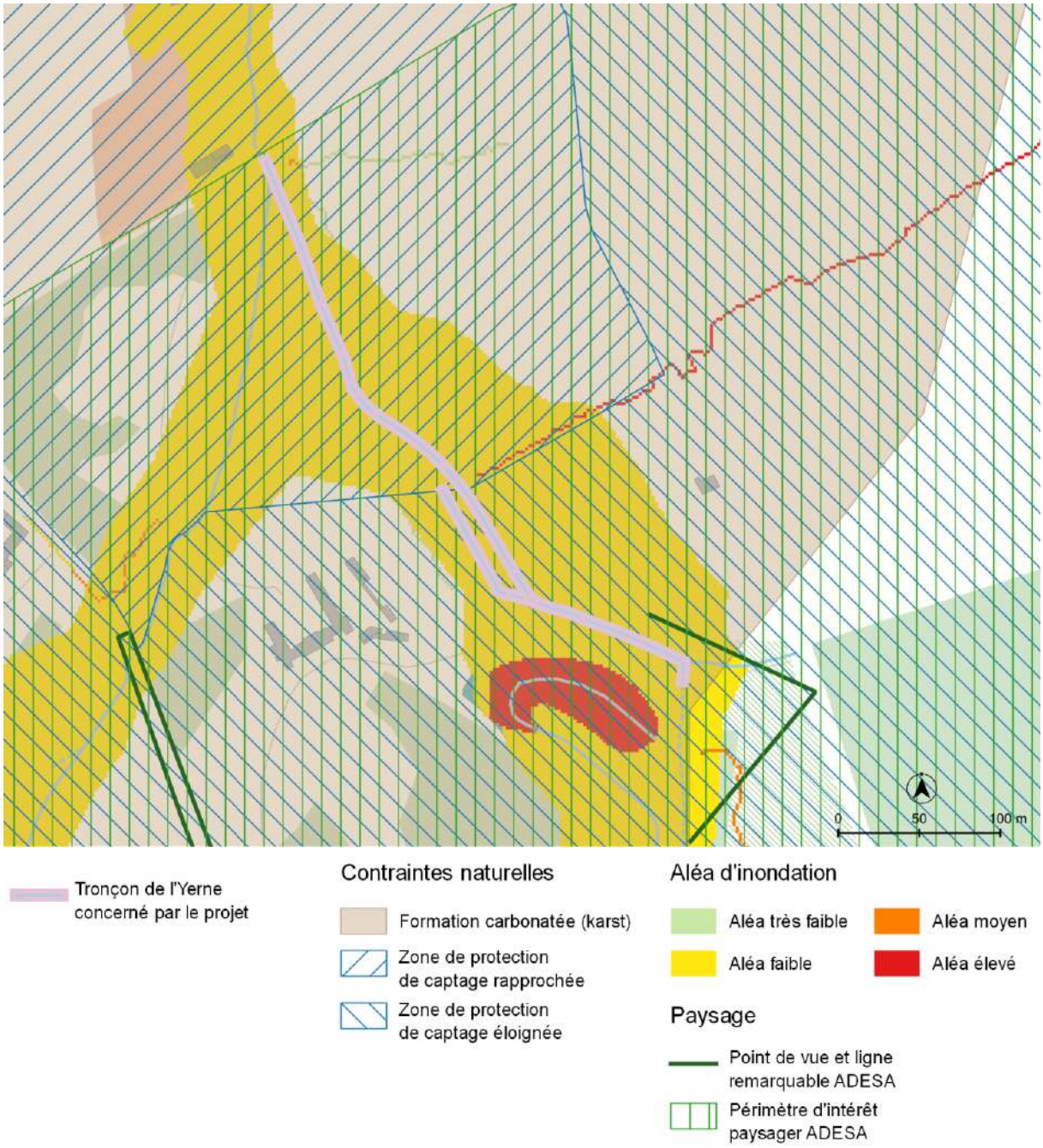


Figure 69 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'ENSEMBLE DU TRACÉ DE L'YERNE

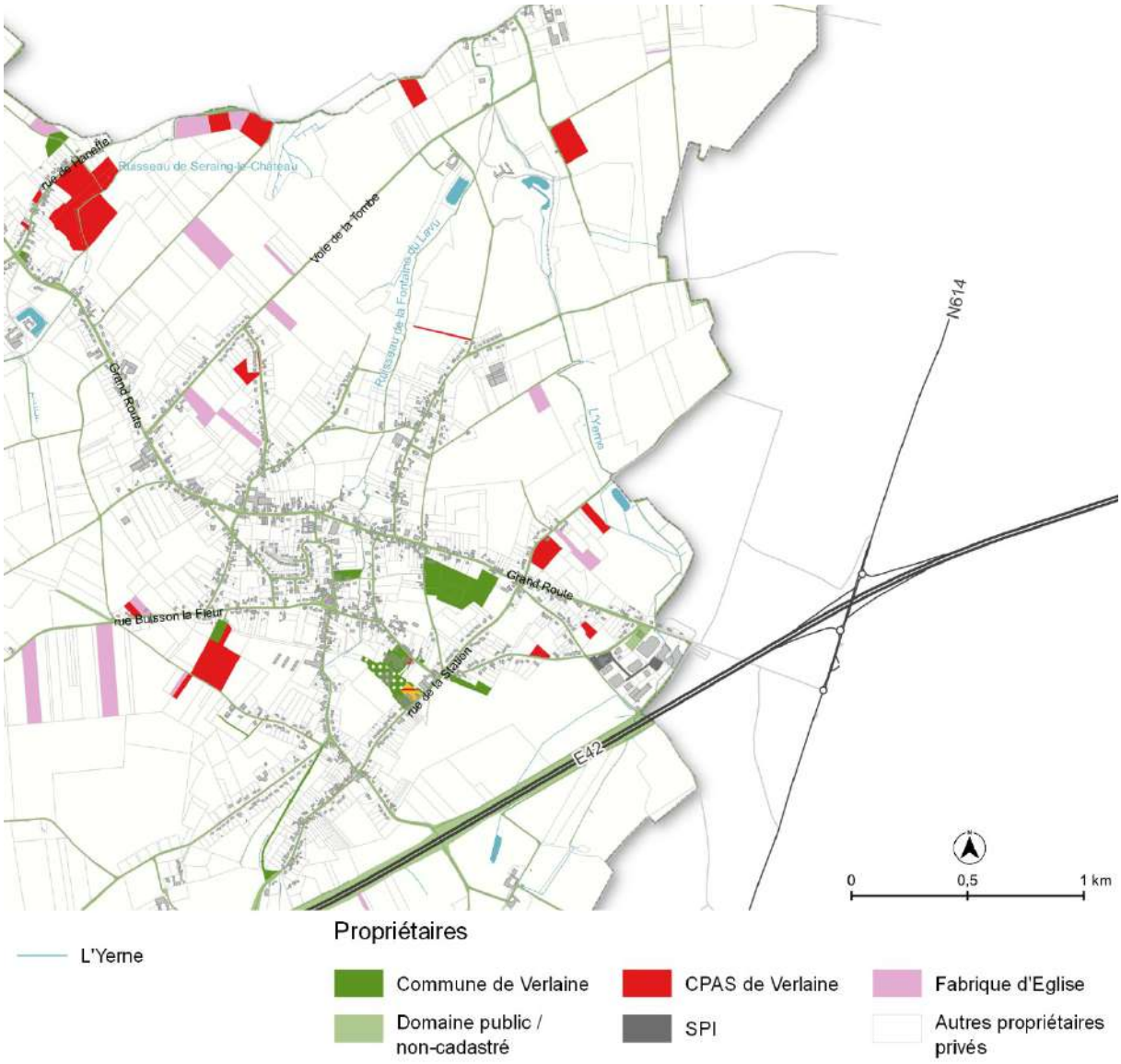


Figure 70 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, avril 2023

OPPORTUNITÉ CONCRÈTE

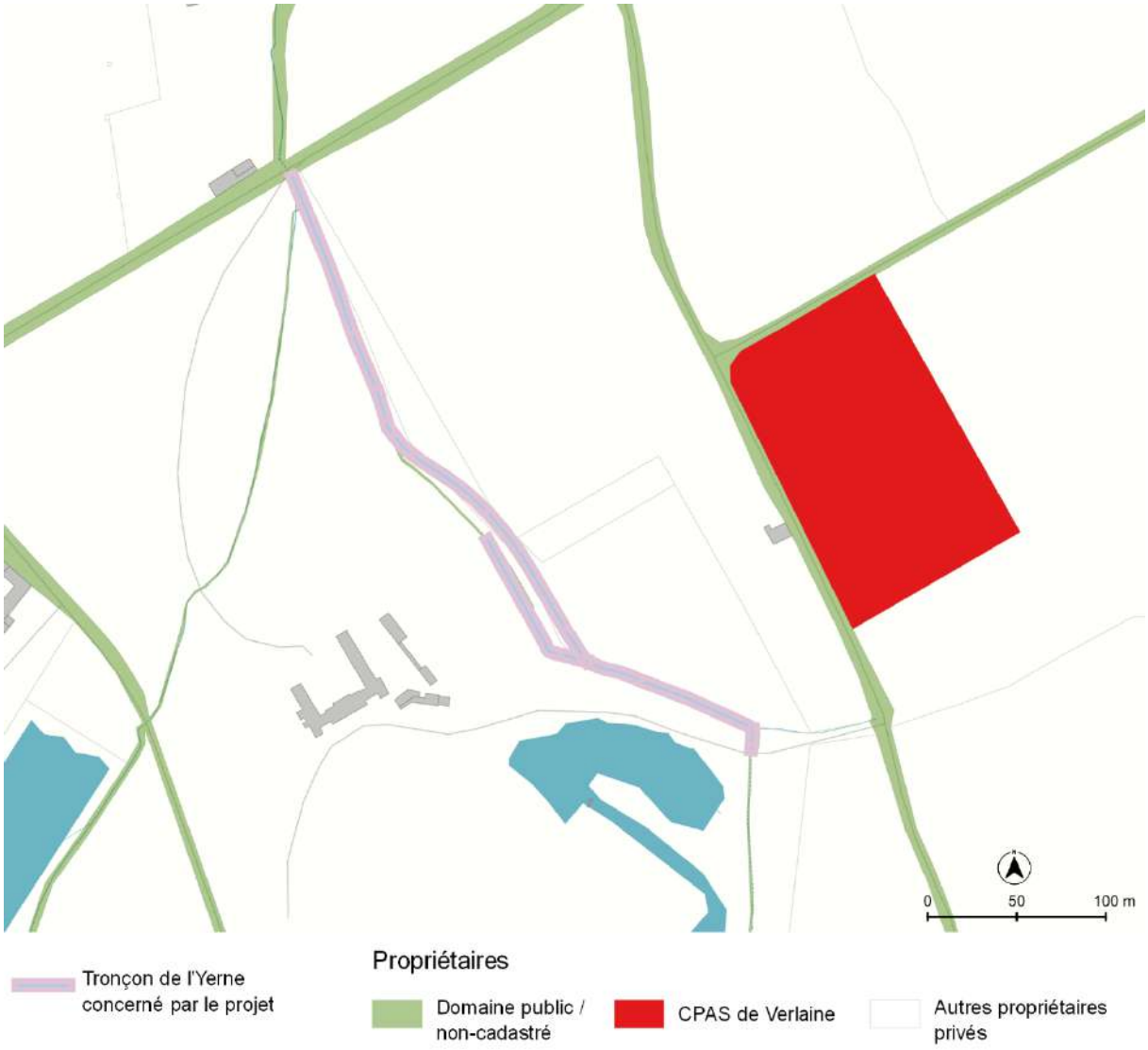


Figure 71 – Propriétaires
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • CRMA • Province de Liège (STP) • PCDN/BiodiverCité • Propriétaire privé
Partenaires potentiels :	• Citoyens
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Subside « BiodiverCité »

- Subside DR – attention que dans ce cas, une convention devra être conclue avec le gestionnaire du cours d'eau pour que la commune reprenne à tout le moins la gestion des tronçons concernés.
- Commune

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	**Un tronçon de l'Yerne** a déjà fait l'objet d'un **reméandrag**e. Il s'agit donc de s'inspirer de ce qui a été fait pour proposer le même type d'aménagements **sur l'ensemble du ruisseau**.
ÉTAT DU DOSSIER	Une **visite de terrain** a déjà été organisée avec le Service Technique Provincial, le CRMA, le PCDN/BiodiverCité, la commune et le propriétaire le 10 janvier 2023 afin d'envisager la **mise en œuvre concrète d'un second tronçon de 320 m à hauteur du Château d'Oudoumont**.



Figure 72 – Reméandrage envisageable
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

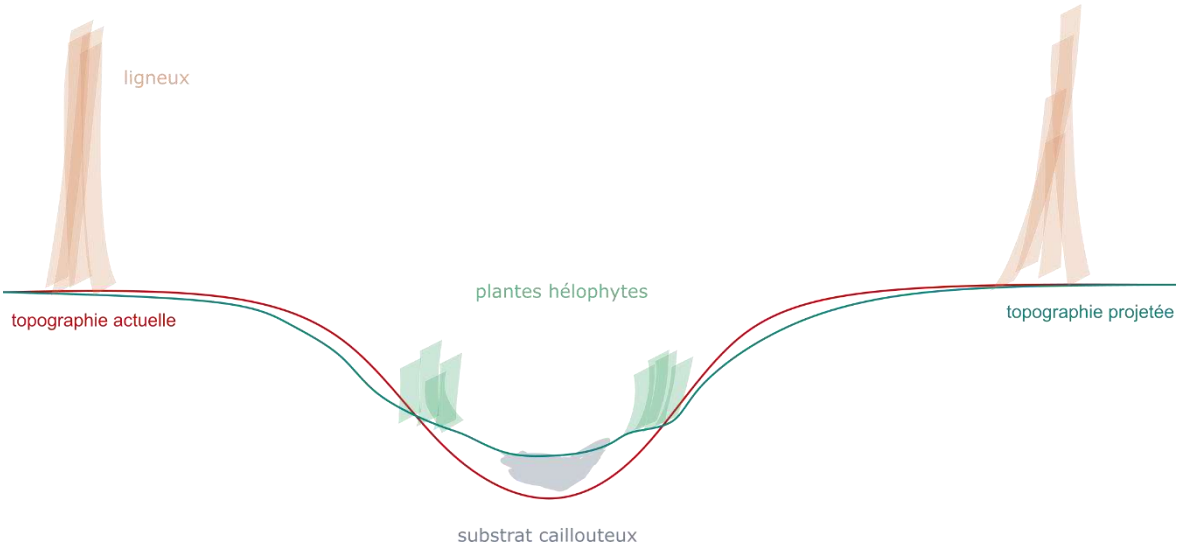
Le **tronçon sans modification** (1) **se justifie** du fait de la **proximité immédiate de l'alignement d'épicéas servant d'écran végétal** vers la propriété du Château d'Oudoumont (2). Par ailleurs, s'il est aujourd'hui légalement interdit de planter des épicéas à moins de 6 mètres d'un cours d'eau, il n'est pas interdit de laisser les épicéas en place surtout que cet alignement se trouve **au cœur d'un site d'arbres et de haies remarquables.** Notons également que dans le cadre de l'appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat » il est interdit d'inclure des épicéas dans le projet même s'ils étaient existant. Pour que le projet puisse passer, il ne faut donc pas les inclure (soit les abattre, soit commencer le projet en amont). Notons par ailleurs qu'en aval, soit vers la rue d'Oudoumont, le **tronçon est trop court** jusqu'à la route pour envisager un reméandrage car la présence du pont « oblige » au ruisseau d'arriver dans l'axe de celui-ci (1).

Le **reméandrage envisagé tient compte de plusieurs éléments :**

- Les **sinuosités envisagées** doivent être douces (l'Yerne n'est pas une rivière rapide et donc ne pouvant pas décrire de très grands méandres). Un plus grand méandre peut néanmoins être envisagé au niveau de l'alignement d'ifs (repris dans le tracé de la haie remarquable et au cœur du site d'arbres et de haies remarquables) pour en écarter le cours d'eau (3).
- La **parcelle** au sud accueille **plusieurs jeunes fruitiers**. Certains pourraient éventuellement être déplacés (ou à tout le moins remplacer s'ils sont trop abîmés) (4).
- Des **jonctions avec l'ancien chenal** doivent être maintenues afin de limiter le débordement du lit de la rivière (5).

Cette phase II est relativement similaire à la phase I dans son principe puisqu'il s'agit, en plus du **reméandrage**, **d'aplanir les berges** tel qu'illustré sur le schéma ci-dessous. Notons que cet aplanissement **ne doit pas diminuer la section du cours d'eau** ; le profil doit être retravaillé de manière à ce que la section soit justement plus importante dans le but de d'accueillir un plus grand volume d'eau.

Des **plantations** doivent également être prévues : des plantes hélophytes, pour les parties exposées au soleil, ainsi que des arbres hautes tiges en lien avec le milieu aquatique (saules, aulnes, etc.).





(2)



(3)



(4)



(5)

PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS

Les **travaux** envisagés sont les suivants :

- **préparation du terrain :** enrochements et substrat caillouteux.
- **arasement des berges et remplissage éventuel du fond et/ou étalement** sur les côtés de la rivière avec ce qui a été enlevé (optimalisation du ratio déblais/remblais**) / création de sinuosités et d'un plus large méandre**. Pour rappel, la section du cours d'eau devra être augmentée globalement.
- **placement d'obstacles** (pierres, troncs, …) pour permettre la création de **zones refuges** pour la faune et où la flore pourra s'y enraciner.
- **plantation** au printemps de plantes propres à ce milieu (hélophytes pour les parties exposées au soleil ou arbres typiques des bordures de cours d'eau (aulne, saule, …).

Ces travaux concernent essentiellement le tronçon déjà proposé dans le point « état du dossier » mais peuvent être étendus à l'ensemble du tracé.

PLANIFICATION

NB : le phasage concerne essentiellement le tronçon déjà proposé dans le point « état du dossier » mais peut être étendu à l'ensemble du tracé

QUOI	QUAND	QUI
• **Convention et accord** entre le gestionnaire de cours d'eau, la commune et le(s) propriétaire(s) privé(s)	Dès activation de la fiche	Administration communale STP Propriétaire
• Élaboration de **l'étude technique** de reméandrage	Une fois l'accord trouvé	STP CRMA
• Demande de **permis d'urbanisme**	Une fois l'étude réalisée	Administration communale
• Lancement du **marché de travaux** pour le reméandrage	Fin de l'été – automne	Administration communale
• **Travaux**	Automne-hiver	Administration communale Entrepreneurs
• **Réception définitive** des travaux	Fin de l'hiver	Administration communale
• **Plantations**	Début du printemps	Administration communale CLDR PCDN/BiodiverCité
• Parallèlement, le GT pourrait continuer à arpenter l'Yerne de manière à **identifier d'autres tronçons favorables** à une telle opération. Ces tronçons sont ensuite communiqués auprès de l'administration communale qui pourra contacter les propriétaires des terrains adjacents de manière à envisager de nouveaux travaux.	Dès activation de la fiche	PCDN/BiodiverCité

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• **Accord du gestionnaire du ruisseau** : la Province de Liège et accord du propriétaire privé • **Convention de reprise de la gestion** de la portion du cours d'eau concerné **par la commune** (dans le cadre d'une demande de subside DR) • **Relevé du tronçon et étude technique** (service technique provincial) • **Permis** d'urbanisme • **Marché** public pour la réalisation des travaux
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Réalisation d'une **étude technique** des profils permettant de guider la mise en œuvre afin d'obtenir un profil final optimal d'un point de vue hydraulique. • Réalisation d'un **état des lieux,** d'un **suivi** et d'une **réception des travaux**. • Il faut veiller à **éviter au maximum la sortie de terre de la zone de travail** afin d'éviter les surcoûts (en se rapprochant, au maximum, d'un ratio de déblais/remblais nul).

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Reméandrage et renaturation des 320 m du cours d'eau	320 m du cours d'eau	Réception définitive des travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Maintien du lit de l'Yerne dans ce nouveau tracé	Écoulement fluide du ruisseau	Relevés de terrain
Résistance des plantations prévues	Min 50% des plantations prévues sont toujours en place	Relevés de terrain
Accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques	1 nouvelle espèce faunistique 1 nouvelle espèce floristique	Relevés de terrain

DÉFINITION DE LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME : SDC



Fiche n° 2.7.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

La commune de Verlaine souhaite se doter d'un ou plusieurs outils d'aménagement du territoire destinés à guider son évolution future (SCD, GCU, charte,...). Son choix s'est finalement porté sur l'élaboration d'un **Schéma de Développement Communal (SDC),** surtout en regard de de la réforme du CoDT et de la carte du SDT qui préconisent aux communes de se doter d'un tel outil dans les 5 ans de l'entrée en vigueur de ces documents.

Le SDC s'applique à l'entièreté du territoire et est un **guide en matière d'aménagement du territoire**. À valeur indicative, il propose une **hiérarchisation du territoire** (les villages les uns par rapport aux autres) afin de faire ressortir les espaces à intensifier et ceux à préserver **via le concept de « centralité.**

Les thématiques de l'habitat alternatif et de l'aménagement d'espaces publics conviviaux dans les nouveaux lotissements seront traitées car particulièrement plébiscitées par les verlainois lors des consultations.

Ce document doit être réalisé par un **auteur de projet agréé** par la Région wallonne et sera soumis à **enquête publique**. Par ailleurs, et dans tous les cas, la commune devra lancer un **marché public** afin de désigner un bureau compétent en la matière.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine dispose encore de **beaucoup de disponibilités foncières** ainsi que de **5 zones d'aménagement communal concerté (ZACC)** au Plan de secteur. Par ailleurs, les habitants déplorent une perte du caractère rural des villages et un **manque d'intégration** des nouvelles habitations dans les villages. Cela est également vrai d'un point de vue de la « convivialité » ; certains se plaignent que la commune devient une « cité-dortoir ».

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de

- se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature,
- développer des projets suivants une logique d'intégration paysagère.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de doter la commune d'outils capables de **préserver ce caractère rural et éviter une urbanisation qui défigurerait le territoire**.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de se doter d'un outil qui permettra de **donner des balises** à de futurs actes et travaux sur une **échelle relativement longue (15-20 ans)** dans le but de préserver le cadre rural.

Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce, 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) et 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM), la fiche 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine, la fiche 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité et la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.)
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements** (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).

- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **aidant à l'accès au logement pour tous** (objectif 4.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	Le SDC aura une portée « économique » puisque cet aspect fait partie intégrante de la dimension territoriale d'une commune (ex : parcs d'activités économiques, commerces (de proximité), etc.).	
Social	Le SDC aura une portée sociale puisqu'ils s'appliqueront aux actes et travaux que les citoyens voudront poser.	
Culturel	/	
Environnemental	Le SDC devra intégrer la composante environnementale dans les études, afin de la préserver et de proposer des densités raisonnées et en accord avec la structure du territoire.	
Énergétique	/	
Mobilité	La notion de mobilité fait partie intégrante du SDC puisque c'est une thématique clef de la dimension territoriale d'une commune.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce projet doit avoir lieu **sur l'ensemble du territoire communal.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme
Partenaires potentiels :	• CCATM • SPW TLPE • GAL JSH • PCDN/BiodiverCité • Promoteurs • CPAS, • PCS • Meuse-Condroz-Logement de Huy • Agence Immobilière Sociale (AIS)
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Commune • SPW TLPE

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Le **projet de Schéma de développement du territoire (SDT)** initié par le Gouvernement Wallon, entrera en application dans le courant de l'année 2023 – début 2024 (si la réforme abouti). Ce projet définit la **stratégie du développement territorial** à l'échelle de la Wallonie avec pour **objectifs de réduire l'artificialisation des sols et de freiner l'étalement du territoire.** Le SDT définit la **centralité des villages** en imposant : • Une densification de l'habitat (20 logements/ha pour les villages ruraux) ; • Un renforcement des services et équipements ;

<table>
<tr><td></td><td>

- Un renforcement de l'accessibilité des transports en commun ;

Les communes sont **invitées à réaliser leur schéma de développement communal (SDC) dans les 5 ans de l'approbation du SDT** ; à défaut, les objectifs du SDC seront de stricte application.
</td></tr>
<tr><td>ÉTAT DU DOSSIER</td><td>**Sans objet.**</td></tr>
<tr><td>PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS</td><td>Ce projet étant immatériel, **aucun travaux ou aménagements** n'est proposé à ce stade.
L'outil SDC devrait par contre mener à des recommandations en matière d'aménagements.</td></tr>
<tr><td>PLANIFICATION</td><td>
<table>
<tr><th>QUOI</th><th>QUAND</th><th>QUI</th></tr>
<tr><td>Lancement d'un marché de services</td><td>Dès l'entrée en vigueur du SDT</td><td>Administration communale</td></tr>
<tr><td>Désignation d'un auteur de projet agréé</td><td>Dès que possible une fois les offres remises</td><td>Administration communale</td></tr>
<tr><td>Élaboration du SDC</td><td>2 ans</td><td>Administration communale
Auteur de projet</td></tr>
<tr><td>Approbation définitive du projet de SDC par le Conseil communal</td><td>2,5 ans après le lancement du marché</td><td>Conseil communal</td></tr>
<tr><td>Approbation définitive du projet de SDC par le Gouvernement wallon</td><td>Aucun délai de rigueur</td><td>Gouvernement wallon</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER</td><td>

- Lancement d'un **marché de services.**
- **Adjudication** du marché.
</td></tr>
<tr><td>ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ</td><td>

- Mise en place d'un **Comité de suivi** regroupant à tout le moins la commune, la Région wallonne (Fonctionnaire-délégué et Direction de l'Aménagement Local) ainsi que le bureau d'études. La CCATM peut éventuellement faire partie de ce Comité de suivi. Dans le cas contraire, elle devra être consultée à différentes étapes clefs.
</td></tr>
</table>

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Approbation définitive du projet de SDC par le Gouvernement wallon	Approbation définitive du document	Arrêté du Gouvernement wallon

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Utilisation de l'outil dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme	Référence au SDC dans les motivations relatives aux permis d'urbanisme	Motivation des permis d'urbanisme

AIDE À LA MISE EN PLACE DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.8.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **se donner la possibilité de créer des énergies vertes alternatives** sur le territoire communal. Pour ce faire, certains citoyens motivés pourraient **se regrouper sous forme d'Association Citoyenne Locale (ACL) et se greffer à une coopérative existante** (ex : HesbEnergie). Cette formule a pour avantage de ne pas « perdre du temps » dans la création d'une coopérative propre à Verlaine, puisqu'une multitude de coopératives énergétiques existent déjà et jouissent du label Rescoop[10], tout en bénéficiant d'un soutien administratif, technique, juridique et financier. Cette ACL devrait être composée, a minima, de 3-4 personnes et idéalement d'une dizaine de personnes. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet très concret sur le territoire communal, **la commune pourrait également être partie prenante de celui-ci en intégrant le « Special Purpose Vehicule » (SPV),** soit l'outil juridique créé pour la construction, l'exploitation et la maintenance du projet.



REScoop Wallonie – Fédération wallonne des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable

Source : https://www.rescoop-wallonie.be/

Concernant **le type d'énergies à développer** sur le territoire communal, elles sont de différents ordres[11] :

- **Éolien**, par la réservation d'une éolienne citoyenne dans le cadre de projets de parc éolien mais aussi par le développement d'éoliennes privées,
- **Solaire**, par la pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur les bâtiments publics, mais aussi sur les exploitations agricoles et/ou sur de grands parkings (ainsi que toutes autres localisations qui semblent pertinentes),
- **Déchets organiques**, par l'aménagement d'une unité de biométhanisation et/ou biomasse (avec co-génération).

Concernant ces deux derniers points, il serait intéressant de **bien définir en amont les besoins** de la commune en matière d'énergie à produire et de possibles localisations. Cela pourra se faire par **l'étude d'opportunité pour des réseaux de chaleur que chaque commune devra mener à l'avenir.**

[10] https://www.rescoop.eu/

[11] Dans le cadre de l'installation d'une éolienne citoyenne, les coopératives partent souvent d'une opportunité à savoir un projet de parcs éoliens par de plus grandes firmes. Une éolienne est ensuite réservée comme « citoyenne ». Une fois l'accord trouvé, il y a toute la procédure de demandes de permis unique, étude des incidences environnementales, travaux, maintenance.
Pour un projet de panneaux solaires et/ou biomasse et/ou biométhanisation, l'opportunité vient davantage d'une personne (physique ou morale, dont publique) intéressée (par exemple : une maison de repos pour une chaudière biomasse, proximité des services pour un réseau de chaleur, panneaux photovoltaïques sur des hangars agricoles). Il y a des conventions à rédiger pour ensuite arriver à une concrétisation via un tiers investissement.

Notons qu'a priori, la proximité de l'administration, du CPAS, de la police, de l'école et du centre sportif local pourrait mener à développer un **réseau de chaleur commun à tous**.

Notons également qu'en regard des avancées récentes et rapides, **d'autres réflexions pourraient être analysées à l'avenir** (ex : géothermie, batterie, ...).

Enfin, il serait intéressant que la commune puisse se doter d'un **cadre clair** concernant cette thématique afin **d'aborder de manière très pragmatique et objective les futures demandes privées** auxquelles elle sera confrontée.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine est engagée dans **un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)** et a des objectifs de **réduction des émissions**. Elle doit par ailleurs entamer **une étude d'opportunité pour la mise en place de réseaux de chaleur.** Elle a par ailleurs **plusieurs potentiels** pour créer des énergies alternatives :

- les **surfaces agricoles** sont très importantes à l'échelle communale et les déchets organiques, présents en quantité, représentent un potentiel important pour alimenter des infrastructures type « biométhanisation ». La proximité de la plate-forme de compostage d'Intradel à Grâce-Hollogne est également un atout ;
- le **potentiel venteux et solaire** avec ses paysages d'openfield : 3 éoliennes sont dès aujourd'hui présentes sur le territoire communal (notons toutefois que de nombreux habitants, notamment de Chapon-Seraing, se plaignent des éoliennes existantes (impact visuel, sonore, ...)) et une demande de permis unique a été déposée pour l'implantation de 3 nouvelles éoliennes sur Verlaine et Villers-le-Bouillet.

Il s'agit dès lors de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Offrir aux habitants des alternatives au mazout.
- Réduire les émissions de CO_2, notamment dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de p**réserver le territoire de l'utilisation d'énergie fossile** et de **tirer parti des ressources économiques locales et gratuites**, qui ne seront (normalement) jamais soumises à des embargos (ex : le vent, le soleil).

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique.
- améliorer l'image du milieu agricole,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments publics et privés.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit **promouvoir la production locale** et de proposer des **alternatives renouvelables et démocratiques**.

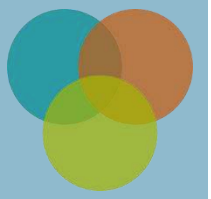
Ce projet est en lien avec la fiche 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles** (objectif 2.1.).
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) en
  - **donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Le projet propose de tirer parti de ressources énergétiques locales qui ne seront jamais soumises à embargo (en tant cas pour le soleil et le vent) ce qui devrait se répercuter sur les factures énergétiques des coopérateurs.	
SOCIAL	En plus de mener des projets énergétiques, ce projet se veut créateur de liens entre les gens.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Le projet consiste à tirer parti d'énergies locales.	
ÉNERGÉTIQUE	Le projet consiste à s'affranchir des énergies fossiles.	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce projet doit avoir lieu **sur l'ensemble du territoire communal.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

Notons toutefois que le **réseau électrique** est une **donnée non-négligeable** ; en effet, le gestionnaire de réseau **devra être sollicité avant toute projet afin de confirmer les opportunités**.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service énergie • Citoyens, regroupés sous forme d'Association Citoyenne Locale (ACL)
Partenaires potentiels :	• Agriculteurs • SPW TLPE • SPW ARNE

Fourchette de prix	• €€€
Pistes de financement	• Coopérative, • Tiers investissement

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	**L'engouement est là** pour mener ce projet **mais les citoyens ne sont pas (encore) regroupés** sous forme d'ACL. Il s'agit du préalable pour mener à bien ce projet de création d'énergie alternative.
ÉTAT DU DOSSIER	La commune devrait **lancer prochainement une étude d'opportunité pour des réseaux de chaleur.**
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Suivant le type de projets proposés (éolien, solaire, biomasse), le programme des travaux et/ou des aménagements sera **à définir ultérieurement.**

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
Regroupement de citoyens sous forme d'**ACL** et **lien avec une coopérative existante**	Dès que possible	Citoyens
Prospection des **énergies renouvelables à produire** et des **nouvelles techniques** à développer (batterie, etc).	Dès que possible	ACL
Montage de projets	Une fois l'opportunité trouvée	ACL
Travaux	Dès approbation de la demande de permis d'urbanisme ou unique	ACL Entrepreneurs
Maintenance	Durant la durée de vie de l'installation	Entrepreneurs

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Organiser le groupement citoyen sous forme **d'ACL, avec un statut d'asbl** nécessaire pour recevoir une dotation. • **Greffer cette ACL à une coopérative** déjà existante (par exemple : HesbEnergie). • Création d'un **« Special Purpose Vehicule » (SPV)** pour concrétiser le projet retenu. La commune peut faire partie de cet outil (mais pas les personnes à titre privée).
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Organiser des **soirées d'information** auprès du grand public pour déconstruire les mythes autour de certains projets et expliquer le rôle des coopératives d'énergie. Par exemple : les lumières des éoliennes. Les éoliennes clignotent pour l'armée. Un dispositif a été mis en place pour les allumer uniquement lorsque nécessaire.

- Si un projet sort de terre, mise en place d'un **Comité de suivi** comprenant les différents acteurs, dont la commune, et les riverains pour pouvoir relayer d'éventuels problèmes.
- **Contacter le gestionnaire de réseau** pour **installer des bornes** qui absorbent le surplus produit par les panneaux photovoltaïques dans le but de le rediriger vers d'autres consommateurs. Cela maximise les productions tout en diminuant le CO_2

  Et/ou

  Contacter le gestionnaire de réseau pour la **mise en place d'un smart grid** (réseau électrique intelligent) pour avoir une autoconsommation de la production.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'une Association Citoyenne Locale (ACL)	Noyau dur de 3-4 personnes motivées	Statut juridique de cette ACL (idéalement asbl)

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'au moins un projet concret : • 1 éolienne citoyenne • 1 réseau de chaleur • 1 unité de biométhanisation • 1 unité de biomasse • Des panneaux photovoltaïques	1 réalisation concrète	Demande de permis d'urbanisme et/ou administration communale
Émission de gaz à effet de serre dans la commune	40 % de réduction d'ici 2033	Convention des Maires

AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIFS CONTRE LES COULÉES DE BOUE ET LES INONDATIONS



Fiche n° 2.9.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : tout le territoire de la commune
Descriptif : projet immatériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à **compléter les mesures déjà mises en place** pour lutter contre les coulées de boues mais aussi à intervenir en prévision des événements de grandes pluies dont peuvent résulter des inondations.

Il s'agira, dans un premier temps, de **mettre en place des groupes de discussion** avec les habitants (un ambassadeur par village par exemple), les pouvoirs locaux, la cellule de Gestion Intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (GISER), les exploitants, les agriculteurs, ... afin de **recenser les points noirs** du territoire. Cette cartographie pourra ensuite ê**tre intégrée dans le Plan particulier d'urgence et d'intervention (PGRI – PARIS)** de la commune.

Sur base de cette cartographie, il faudra ensuite **déterminer les mesures de prévention les plus adaptées et les réaliser.** À noter que ces mesures de prévention concernent tant les habitants que les agriculteurs et consistent aussi bien en la mise en place d'une gestion séparative des eaux de pluies (par infiltration, temporisation) que la plantation de haies, d'interdiction de cultures sarclées, d'encouragement à de nouvelles techniques culturales (ex : culture sur butte des légumes et contre-buttes, ...), etc.



Fascine de paille à Seraing-le-Château
Source : Google Streetview

À noter que cette fascine en paille va être remplacée par un merlon permanent.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Dans un territoire où les grandes cultures sont fortement représentées comme à Verlaine, **un point d'attention particulier doit être porté aux axes de ruissellement**. En effet, par le labour et autres pratiques agricoles conventionnelles, le sol peut perdre sa capacité drainante. Ce qui peut conduire à des écoulements de surface importants avec une force érosive conséquente (pouvant charrier une certaine quantité de boues).

Par ailleurs, la commune de Verlaine est également touchée par des **aléas par débordement associés aux trois principaux cours d'eau** de la commune ainsi que par un **risque d'inondation par ruissellement.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui est de lutter contre les coulées de boue et les inondations.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit d'**éviter les phénomènes d'inondations et de coulées de boue qui mettent à mal le territoire.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de se doter **d'outils qui permettront de lutter efficacement** contre ces phénomènes tout en développant la biodiversité.

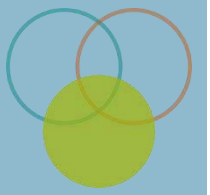
Ce projet est en lien avec les fiches-projets 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité, 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique, 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité et 2.6. Reméandrage de l'Yerne.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	/	
Social	Les dispositifs mis en place doivent permettre de préserver les habitations, les jardins et bien évidemment les habitants.	
Culturel	/	
Environnemental	Les dispositifs doivent permettre d'endiguer les phénomènes d'inondations et de coulées de boue tout en développement la biodiversité.	
Énergétique	/	
Mobilité	/	

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune et périmètre d'intervention

Ce projet doit avoir lieu **sur l'ensemble du territoire communal.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La cartographie des points noirs du territoire fait l'objet de la présente fiche. **Ce point sera donc à développer ultérieurement.**

PLAN DE SECTEUR

La cartographie des points noirs du territoire fait l'objet de la présente fiche. **Ce point sera donc à développer ultérieurement.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

La cartographie des points noirs du territoire fait l'objet de la présente fiche. **Ce point sera donc à développer ultérieurement.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

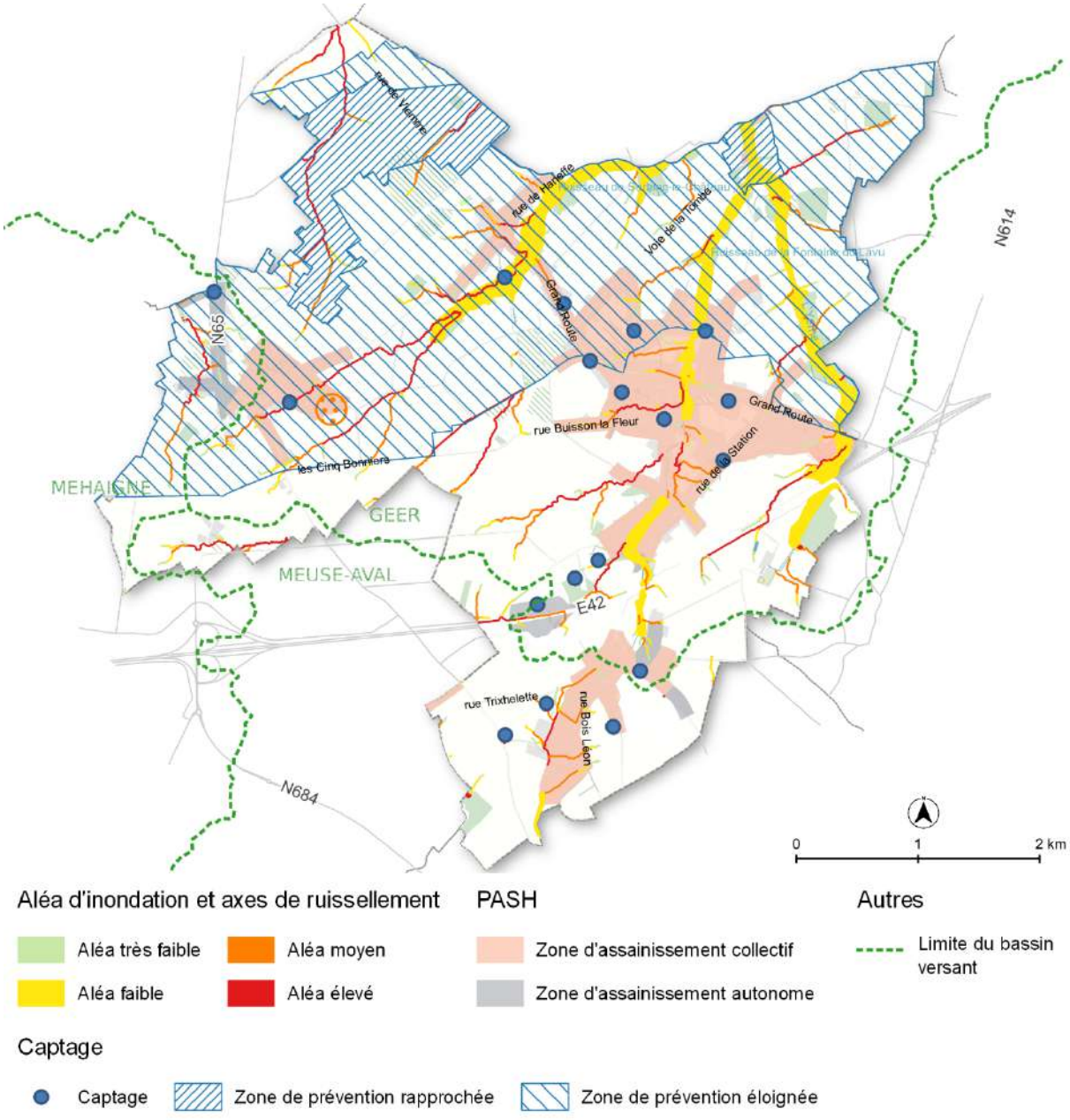


Figure 73 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

La cartographie des points noirs du territoire fait l'objet de la présente fiche. **Ce point sera donc à développer ultérieurement.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme et environnement • CRMA • Cellule GISER
Partenaires potentiels :	• PCDN/BiodiverCité • GAL JSH • Citoyens • Agriculteurs
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Droit de tirage de 52.000 € octroyés à la commune de Verlaine pour renforcer la gestion des risques d'inondations • Commune • SPW ARNE

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	La commune de Verlaine est bien consciente de cette problématique et a déjà **mis en place certaines actions** (cfr ci-après), dont certaines dans l'urgence (ex : fascine en paille suite aux intempéries d'août 2020 rue de Chapon-Seraing). Le **CRMA aimerait par ailleurs mettre en place ces cartographies** dans chacune des communes à l'avenir.
ÉTAT DU DOSSIER	**Plusieurs actions** ont déjà été réalisées : • Réalisation d'une fascine en saule de +/- 60 m de long au carrefour des Voies de Roumont et des Jardinets. • Ouvrage Voie de Meuniers. • Entretien annuel par le curage des fossés, filets d'eau et avaloirs. • Reméandrage de l'Yerne – phase I à Bomière. **Plusieurs actions vont également prochainement démarrer :** • Création d'un ouvrage d'art de reprise des eaux en aval d'un fossé rue Bois Léon. • Rue de Haneffe (Lotissement fondation d'Oultremont) : travaux consistant à séparer les eaux claires (rejet dans ruisseau de Seraing-le-Château) des eaux usées (rejet dans collecteur AIDE) – automne 2023. • Rue de Chapon-Seraing : travaux qui consistent en la réalisation d'un merlon enherbé (pente 4/4) avec ajutage et déverse, le tout complété par l'installation d'une fascine en saule (au lieu d'une fascine en paille tel que déjà posée). • Rue Bois Léon : travaux qui consistent en la réalisation d'un merlon enherbé, d'un fossé drainant à redents et rejet au réseau d'égouttage public (possibilité d'un subside PGRI).
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Suivant les points noirs recensés, le programme des travaux et/ou des aménagements sera **à définir ultérieurement.**

PLANIFICATION	QUOI	QUAND	QUI
	Mise sur pied de **groupes de discussion** dans le but de **recenser les points noirs**	Dès que possible	Administration communale Citoyens Cellule GISER CRMA Agriculteurs PCDN/BiodiverCité …
	Réflexion quant aux **solutions adéquates** pour chacun des points noirs recensés (en tenant compte des contraintes techniques et environnementales) + phasage qui tient compte de l'urgence des situations.	Une fois les points noirs cartographiés	Administration communale CRMA
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Mise sur pied des **groupes de discussions**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• **Campagnes de sensibilisation.** Plusieurs informations sur la gestion des eaux de pluie en milieu urbain sont consultables ici : http://jesuishesbignon.be/catalogue-de-dispositifs-pour-la-gestion-des-eaux-pluviales-en-milieu-urbain/ • **Participation** des citoyens à l'entretien des fossés et aménagements publics • **Prendre connaissance** des **bonnes pratiques ailleurs** : la cellule GISER a édité une brochure intéressante reprenant les différents dispositifs à mettre en place en zone agricole (et forestière) avec à chaque fois un retour d'expérience. Cette brochure est consultable ici : http://jesuishesbignon.be/wp-content/uploads/2019/02/GISER-Catalogue-merged.pdf Des exemples de bonnes pratiques sur la commune de Donceel, commune voisine, sont également repris ici : http://jesuishesbignon.be/wp-content/uploads/2020/07/GAL-Catalogue-des-amenagements-DONCEEL-BAT.pdf		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Mise en place de groupes de discussion	Minimum 1 représentant/village	Administration communale, service environnement
Organisation de réunions	2/an	Administration communale, service environnement
Inventaire des points noirs	1 inventaire	Administration communale, service environnement

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagements en réponse aux points noirs	Aménagement de 3 points noirs / an	Administration communale, service environnement
Campagne de sensibilisation	1/an	Administration communale, service environnement
Diminution de l'ampleur des dégâts suite aux inondations / coulées de boues	Diminution par rapport à une année de référence	Administration communale, service environnement
Diminution du nombre de points noirs	La part des points noirs ne fait que diminuer au fur et à mesure des années, et notamment par rapport à l'année de référence	Administration communale, service environnement

CRÉATION D'UN ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL COMPRENANT UNE MAISON DE REPOS ET DES AMÉNAGEMENTS DÉDIÉS À LA RENCONTRE ET À LA CONVIVIALITÉ À VERLAINE



Fiche n° 2.10.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Localisation du projet de maison de repos

Figure 74 – Localisation du projet de maison de repos
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Le projet consiste à aménager sur le territoire communal **un espace intergénérationnel** comprenant une **maison de repos** (projet porté par un promoteur privé) ainsi que des **aménagements favorisant les rencontres et la convivialité.**

Pour l'aspect « intergénérationnel », il faut veiller à **installer des équipements et infrastructures destinées à d'autres tranches d'âge (**ex : crèche, plaine de jeux, ...) et en organisant des a**ctivités regroupant différents publics** (ex : rencontre avec les écoles, ...). À noter que ce caractère « intergénérationnel » sera déjà rencontré **grâce à l'aménagement d'une crèche communale de 28 places** (cfr. 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants).

Si la maison de repos ne pouvait voir le jour, une **réflexion sur une résidence-services, de l'habitat groupé** (pour seniors encore autonomes) **ou un centre résidentiel** pourrait être envisagée.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Aucune infrastructure de type maison de repos ou résidences-services n'est actuellement présente sur le territoire communal. Pourtant, la commune devra faire face au **phénomène de vieillissement de la population.** Aujourd'hui, le **manque de logements adaptés** implique que les personnes âgées doivent quitter le territoire communal. Un **projet** de maison de repos de 100 lits et une résidence-service est **en cours de réflexion** à Verlaine.

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui est de faire face au vieillissement de la population en matière d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de permettre aux Verlainois **de rester sur le territoire communal.** La composante humaine fait partie intégrante du caractère rural.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer la solidarité et la convivialité.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **tirer parti d'investissement privé** dans le but de **créer un espace convivial et créateur de liens,** notamment entre les générations.

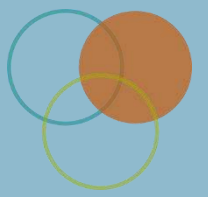
Ce projet est en lien avec les fiches-projets 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants et 0.12. Aménagement d'espace convivial dans tous les villages.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **améliorant les services pour les aînés** (objectif 4.3.)
  - **aidant à l'accès au logement pour tous** (objectif 4.1.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Les Verlainois seront amenés à rester sur le territoire grâce à l'aménagement de services spécialement dédiés aux aînés. L'aspect « intergénérationnel » du projet doit également permettre à différents profils de se rencontrer.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Les nouveaux bâtiments doivent être exemplaires d'un point de vue environnemental et intégrer, dans la mesure du possible, des nichoirs ainsi que des toitures vertes.	
ÉNERGÉTIQUE	Les nouveaux bâtiments doivent être exemplaires d'un point de vue énergétique.	
MOBILITÉ	Le projet s'implante à proximité du cœur de Verlaine, qui accueille la majorité des services à la population. Les commerces sont également proches. Les déplacements modes doux peuvent donc être privilégiés.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

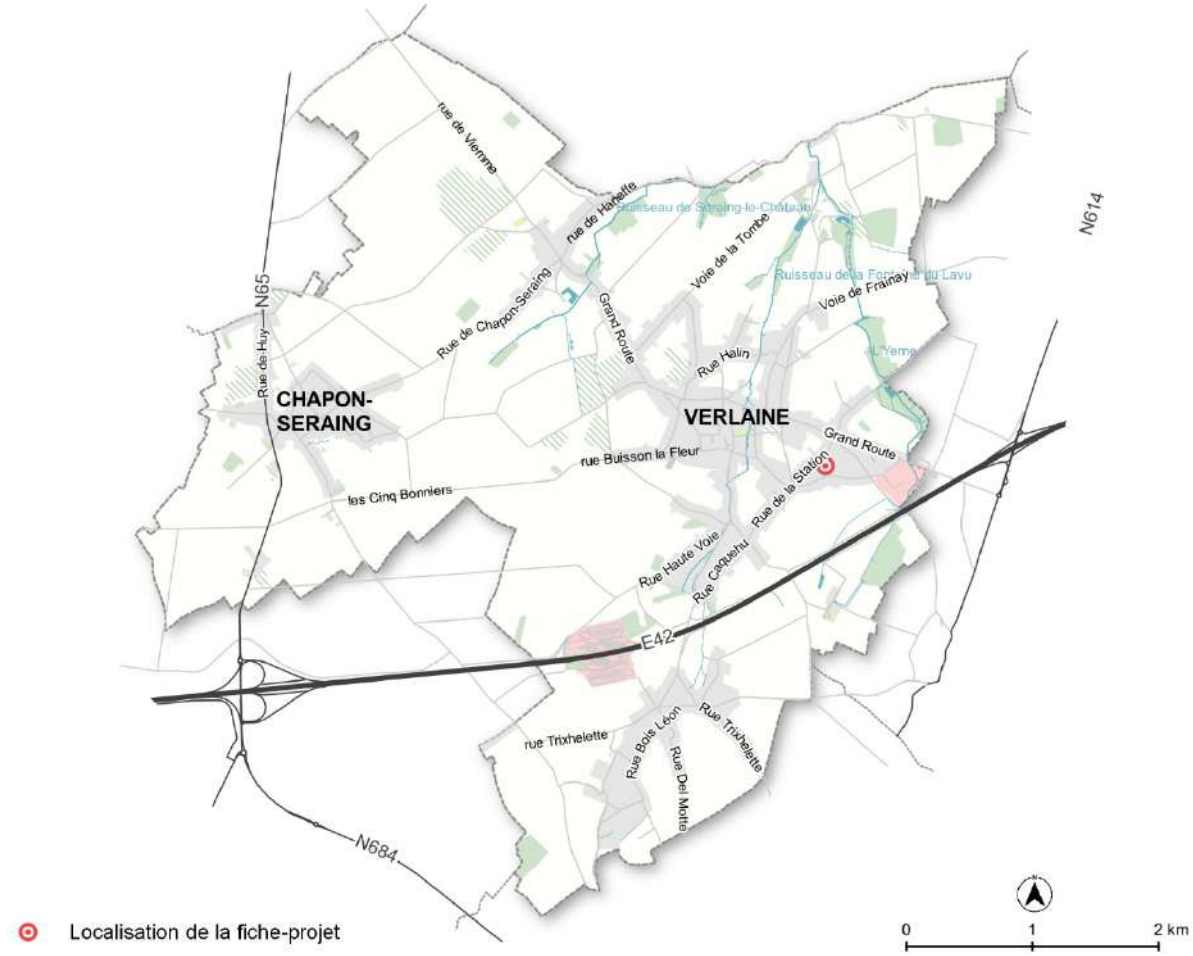


Figure 75 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention reprend l'ensemble de la **poche disponible** puisque celle-ci est destinée à accueillir **différentes fonctions : logements, maison de repos et crèche.**



Figure 76 – Périmètre d'intervention

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, avril 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Le projet se situe **entre le pôle commercial et le pôle administratif / école / sportif.**



Figure 77 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2023

PLAN DE SECTEUR

Le projet se situe entièrement en **zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.

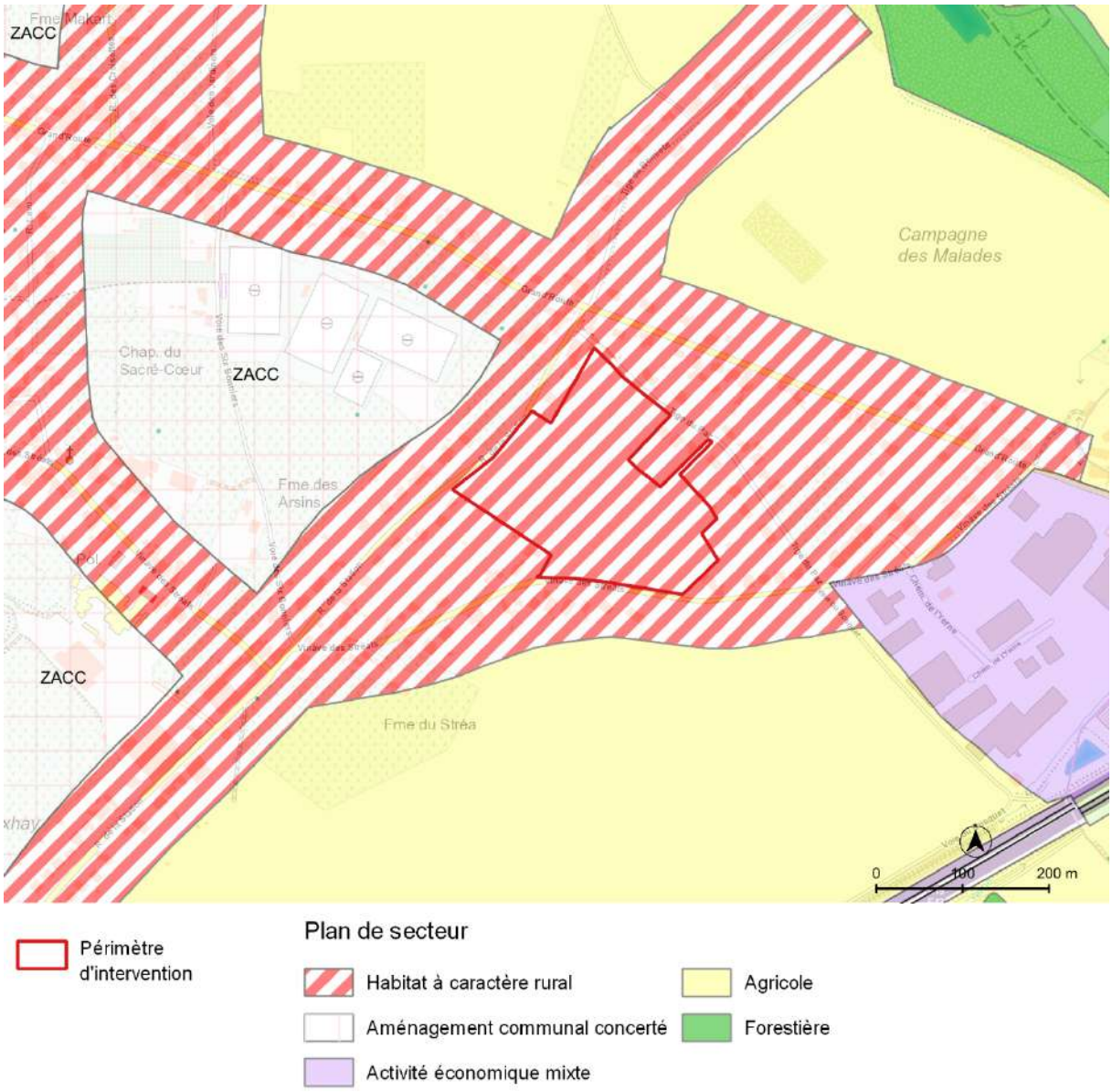


Figure 78 – Plan de secteur
Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Le projet n'est **pas concerné** par une situation de droit ou patrimoine.

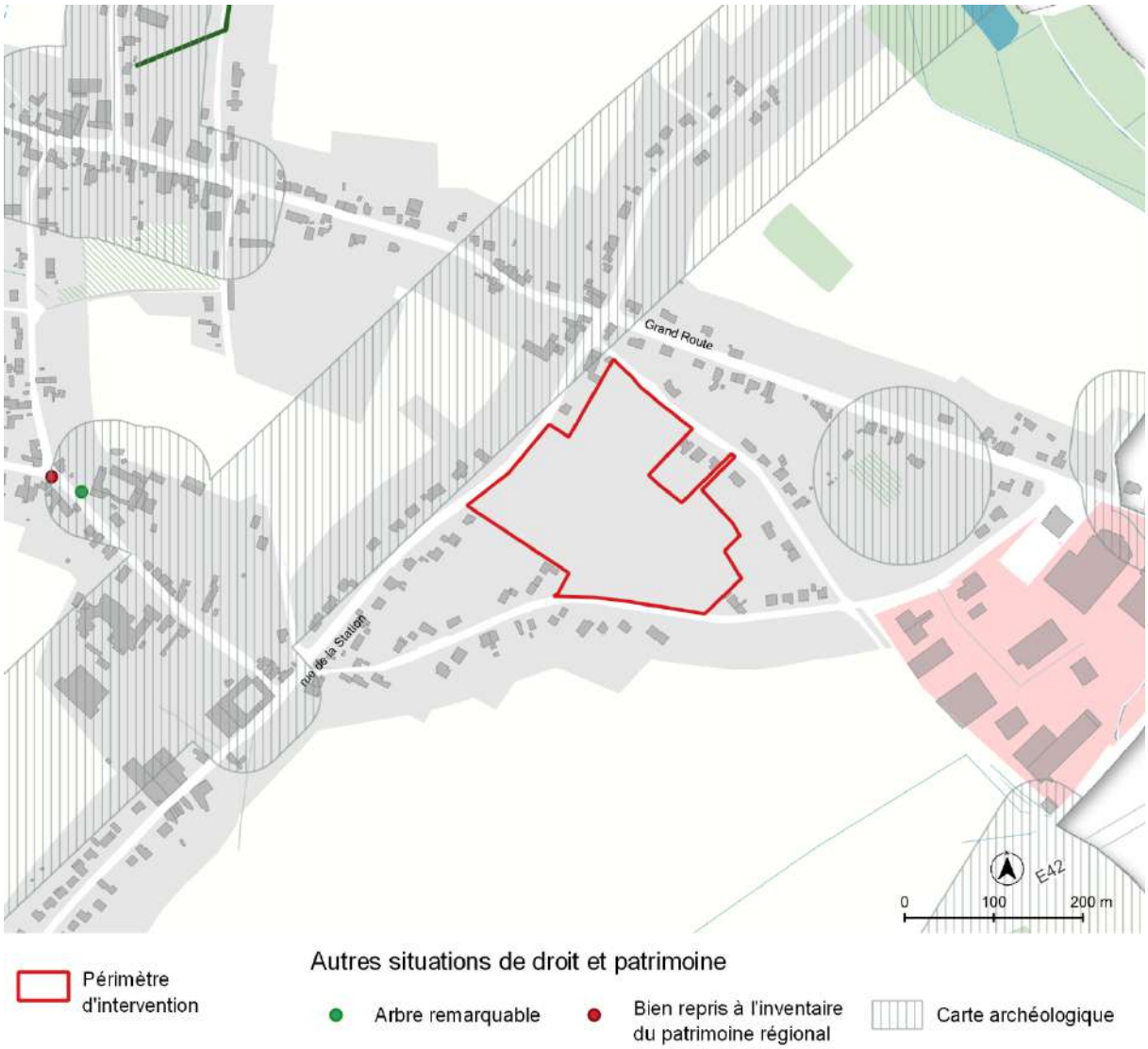


Figure 79 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le projet n'est **pas concerné** par des contraintes techniques ou environnementales.

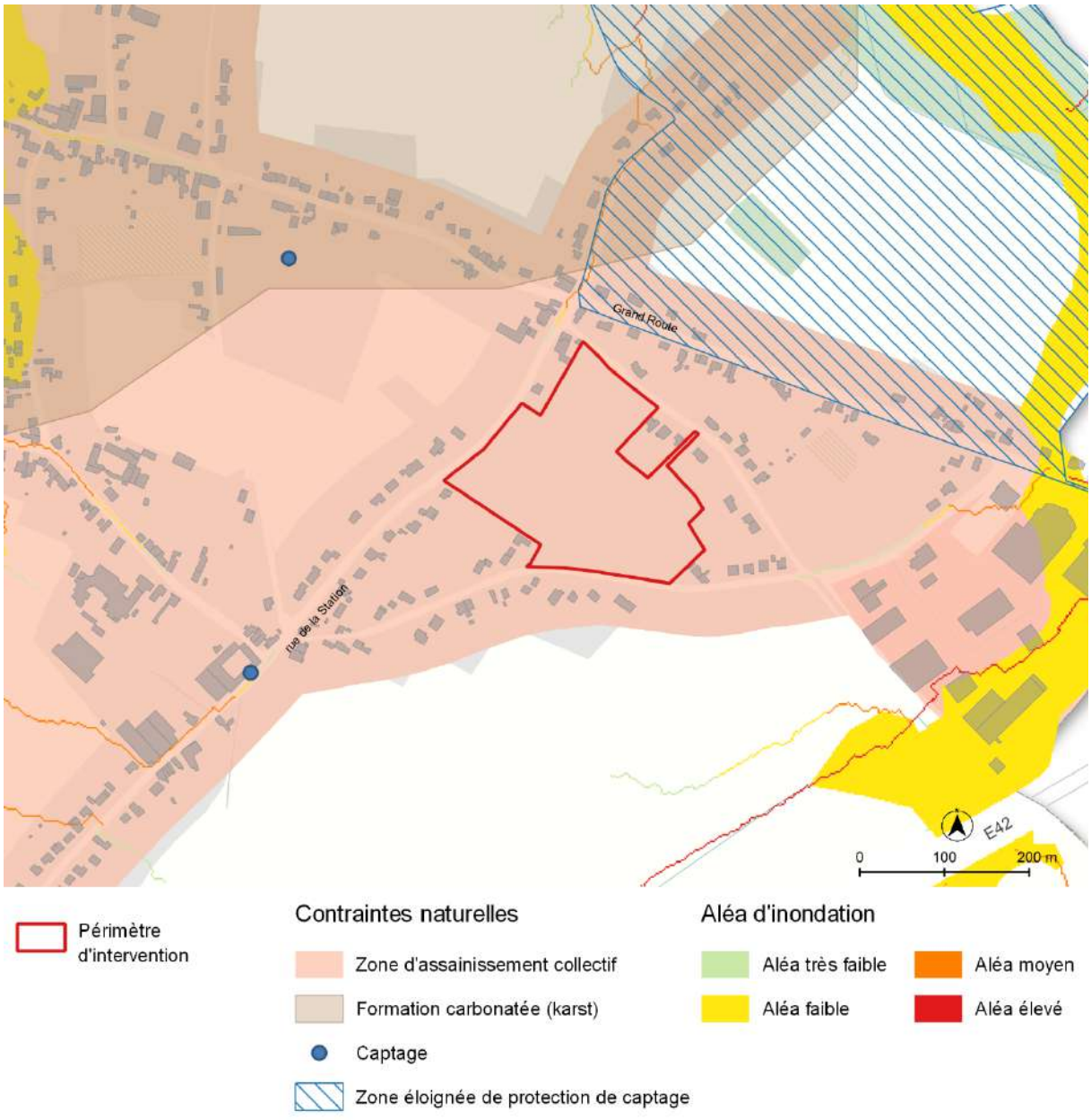


Figure 80 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'ensemble de la poche est **privée**, à l'exception de **deux parcelles appartenant au CPAS.**

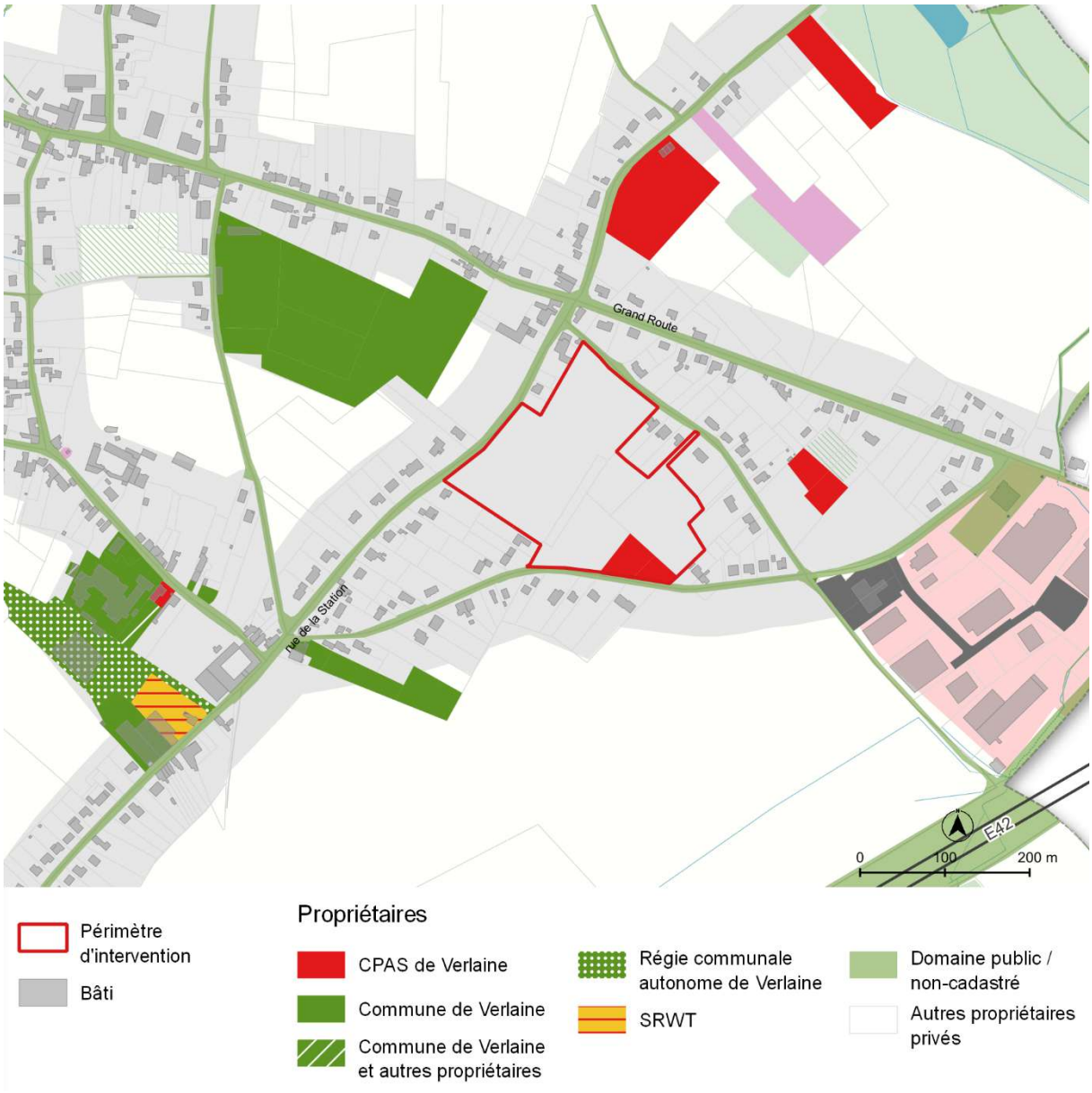


Figure 81 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme • PCS • CPAS
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • Écoles • CCCA
Fourchette de prix	• €€

Pistes de financement	• Promoteur privé • Commune • DR (si des logements publics sont envisagés sur le site)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Le **projet de maison de repos** est toujours **en cours d'instruction**. La **commune dispose d'un subside** pour établir une crèche de 20 places (cfr. 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants).
ÉTAT DU DOSSIER	Les **voiries** nécessaires au développement de la poche ont été **aménagées** par le demandeur privé.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	La maison de repos doit être édifiée par le privé. La crèche doit être édifiée par le pouvoir public. L'espace intergénérationnel doit **idéalement se placer à la confluence de ces deux infrastructures.** Si les aménagements doivent encore être réflchis, il semble déjà pertinent de dire qu'ils devront **permettre l'accueil de toutes les tranches d'âges :** • Modules de jeux pour les enfants, • Modules de sport pour les jeunes et les sportifs, • Bancs et tables pour les adultes / personnes âgées, • Piste de pétanque, • Etc. Les aménagements doivent être réfléchis de concert, en mettant les différents acteurs autour de la table pour discuter des aménagements à mettre en place. Sur base de ces premières réflexions, un bureau d'étude doit être désigné afin d'envisager la faisabilité technique du projet et préparer la demande de permis d'urbanisme. Ensuite, des activités intergénérationnelles peuvent être organisées, en lien avec les écoles et les différentes associations présentes sur le territoire communal.

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
Mise sur pied d'un **GT** destiné à réfléchir à l'aménagement de l'espace intergénérationnel	Dès l'activation de la fiche	Administration communale Maison de repos Crèche CCATM CLDR Citoyens
Désignation d'un **auteur de projet** pour formaliser les idées	Après min 2 rencontres du GT	Administration communale Auteur de projet
Lancement des **procédures administratives** liées aux **subsides**	Dès l'activation de la fiche	Administration communale
Fixation du **projet définitif** et demande de **permis d'urbanisme**	Une fois le projet arrêté	Administration communale

			Auteur de projet
	Désignation d'un **entrepreneur** pour la réalisation des travaux		Administration communale
	Travaux		Administration communale Entrepreneur
	Réception définitive des travaux		Administration communale
	Inauguration		Administration communale
	En parallèle de ce projet d'aménagement, le GT pourrait prendre en charge **l'organisation d'activités intergénérationnelles** dans les infrastructures déjà existantes	Dès la mise en place du GT	GT
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Mise sur pied d'un **GT** comprenant à tout le moins un représentant de la maison de repos, de la crèche, des pouvoirs publics et services administratifs associés ainsi que la CCATM/CLDR afin d'envisager l'aménagement de l'espace intergénérationnel ainsi que les activités. • **Désignation d'un auteur de projet** pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel, selon les règles des marchés publics. • **Désignation d'un entrepreneur** pour la réalisation des travaux, selon les règles des marchés publics. • Demande de **permis d'urbanisme** • **Démarches administratives** liées aux demandes de **subsides : convention-faisabilité, convention-réalisation.**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Création d'un **groupe interne à la maison de repos et de la crèche en charge des activités intergénérationnelles,** relai auprès de la commune, des écoles et des associations.		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagement d'un espace intergénérationnel	Min 1 aménagement dans un rayon de 150 m (crèche, plaine de jeux ou autre)	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de satisfaction de l'aménagement réalisé	80% de taux de satisfaction	Sondage papier ou en ligne
Activités intergénérationnelles organisées	Min 2 /an	Administration communale

DISPOSITION DE BANCS ET DE POUBELLES, NOTAMMENT LE LONG DES CHEMINS DE BALADES



Fiche n° 2.11.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à **placer des bancs et des poubelles, notamment en matériaux de récupération, aux abords des services publics et équipements communautaires** (administration, centre sportif local, école, terrains de football, ...) ainsi que le **long des promenades et des points de vue paysagers**. L'objectif est d'inciter les promeneurs à s'arrêter, prendre le temps, à discuter et pourquoi pas se rappeler... En effet, la commune se lance dans un projet **de « banc du souvenir »[12].**

Pour ce faire, les **verlainois** sont **invités à proposer** des endroits propices où installer un (des) banc(s) et des poubelles afin de renforcer l'offre existante.

Pour les poubelles, il faut trouver le juste milieu car les poubelles appellent les déchets et le but n'est pas de se retrouver avec es immondices au pied. **Des panneaux (ou autocollants)** pourraient être disposés afin de **sensibiliser aux dépôts clandestins**.





Banc à l'espace de Bodegnée et banc au croisement de la rue Buisson la Fleur et de la Voie des Meuniers
Source : Google streetview (2ème photo)

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune dispose de **plusieurs bancs disséminés** çà et là sur le territoire : au coin d'une rue, le long d'un sentier, à côté d'une chapelle, sur le parvis de l'église, etc. Ces bancs sont parfois accompagnés d'une boîte à livres. Il s'agit **d'étendre ces aménagements** pour favoriser les rencontres et inviter les promeneurs à s'arrêter.

Par ailleurs, les verlainois ont indiqué, lors des rencontres citoyennes, que **beaucoup de déchets** se retrouvent dans la nature.

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont :

- d'endiguer le problème de déchets sauvages,
- de mettre en valeur le patrimoine,
- de pallier au manque d'espace public structurant et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux).

[12] Un « banc du souvenir » est un banc offert par des donateurs dans le but de penser sereinement à une personne défunte, pour se rappeler un évènement ou simplement pour informer et apprendre. Chaque banc dispose d'un QR code destiné à expliquer pourquoi ce banc existe.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **profiter de la nature environnante et des paysages** (qui font partie intégrante du patrimoine) et de les préserver.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- protéger des sites intéressants.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit **d'investissements peu coûteux** destinés à **renforcer la convivialité** tout en permettant **d'endiguer le phénomène des déchets.**

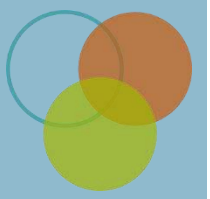
Ce projet est en lien avec les projets 0.1. Recensement du petit patrimoine, 0.4. Promotion des chemins de balade existants, 0.8. Mise en place d'actions propreté, fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel, fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine et la fiche 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.)
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **œuvrant pour une meilleure gestion de la problématique des déchets** (objectif 3.4.),

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

	Enjeu	Piliers du développement durable :
Économique	/	
Social	Le projet doit permettre de renforcer la convivialité et les rencontres entre les gens.	
Culturel	Les bancs pourraient être disposés en lien avec les points de vue (le paysage fait partie intégrante du patrimoine communal).	
Environnemental	Le projet doit permettre de préserver la nature des déchets sauvages.	
Énergétique	/	
Mobilité	Le projet doit inciter à la mobilité douce, pouvoir s'arrêter et prendre le temps.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet s'étend à **l'ensemble du territoire communal** et doit tenir compte de l'emplacement des fonctions structurantes, des points de vue, des sites d'intérêt paysager, des sentiers de promenades existants, etc.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Les localisations n'étant pas encore arrêtées, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Les localisations n'étant pas encore arrêtées, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Les localisations n'étant pas encore arrêtées, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les localisations n'étant pas encore arrêtées, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les localisations n'étant pas encore arrêtées, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, services environnement et travaux
Partenaires potentiels :	• Citoyens • PCDN/BiodiverCité • PCS • CCCA • GAL JSH
Fourchette de prix	• €
Pistes de financement	• Commune • Appel à projets divers

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Ce projet est **en lien avec d'autres fiches-projets**, et notamment celle relative à la **valorisation du patrimoine**. En effet les bancs doivent idéalement être placés en lien avec des éléments identitaires du territoire, qu'ils soient bâtis ou paysagers.
ÉTAT DU DOSSIER	**Plusieurs bancs et poubelles** sont déjà installés sur le territoire communale. Il s'agit de **compléter l'offre actuelle** ou tout simplement pour « se souvenir » (projet de « banc du souvenir »).
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Le projet consiste en **l'installation de bancs et de poubelles** sur le territoire communal.

PLANIFICATION	QUOI	QUAND	QUI
	Création d'une **grille de critères** pour arbitrer les futures propositions	Dès l'activation de la fiche	Administration communale CLDR
	Invitation de la population à proposer des emplacements pour installer des bancs et/ou poubelles	Idéalement au début du printemps	Administration communale
	Arbitrage des propositions	À la clôture de ce sondage	Administration communale CLDR
	Installation des bancs et/ou poubelles	2-3 mois max après l'arbitrage et idéalement au printemps/été	Administration communale
	Inauguration	Au plus tard fin de l'été/début de l'automne (profiter des derniers beaux jours)	Administration communale
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Définition d'une **grille de critères** destinées à arbitrer les propositions.		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Création d'une **page internet** destinée à recueillir les propositions • **Communication** autour de l'évènement • Création de **panneaux ou autocollants** à disposer près des poubelles pour **sensibiliser contre les dépôts clandestins.** • Cet appel pourrait être **réitérer tous les 2 ou 3 ans.**		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Installation de bancs	5 / appel	Administration communale, service environnement
Installation de poubelles	5 / appel	Administration communale, service environnement

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Participation de la population dans les propositions	Au moins 10 propositions / appel	Administration communale, service environnement

AIDE AUX (JEUNES) AGRICULTEURS POUR D'AUTRES FORMES D'AGRICULTURE



Fiche n° 2.12.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à **fournir de l'aide aux (jeunes) agriculteurs** afin de se lancer **vers d'autres formes d'agriculture,** soit passer d'une agriculture intensive / conventionnelle à une agriculture **plus extensive / bio**. Parmi les aides utiles, les agriculteurs ont épinglé :

- La **mise en réseau** : le partenariat, le partage de matériel agricole, de compétence, de soutien pour trouver de la main d'œuvre ponctuelle (et pas seulement pour les travaux de la ferme... aussi pour l'entretien des bâtiments et des abords),
- Le **partage d'infrastructures** (ex : zone de stockage),
- **L'accès aux terres** pour les candidats agriculteurs,
- Le **soutien financier**,
- ...



Champs de céréales à Verlaine

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **nombre d'exploitations agricoles diminue** au fur et à mesure des années et leur surface agricole utile augmente. 73,2% de celle-ci est utilisée comme terres arables (légumes, légumineuses, cultures industrielles, céréales pour le grain, etc.). Il y a par ailleurs un **certain désintérêt des jeunes** pour le métier d'agriculteur car ce métier semble trop compliqué, bien qu'essentiel. Notons également que 63,7% des agriculteurs répondants au sondage (soit 11 agriculteurs) se montrent favorables à ce projet.

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs
- encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **maintenir l'activité agricole** sur le territoire, qui est une composante essentielle de la ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- renforcer la solidarité et la convivialité,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de soutenir tout un **pan de l'activité économique verlainoise** dont l'agriculture fait partie.

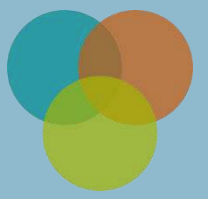
Ce projet est en lien avec les fiches-projets 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC, 2.14. Organisation d'un marché itinérant et 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs** (objectif 5.3.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	L'agriculture fait partie intégrante de la dimension économique de la commune. Il s'agit de la soutenir dans son quotidien.	
SOCIAL	Les Verlainois pourraient aider les agriculteurs lors de demandes ponctuelles (entretien des bâtiments, des abords, travaux de ferme, ...).	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Ce projet doit permettre, outre le maintien de l'activité agricole, une transition vers une agriculture peut-être moins conventionnelle ainsi que la diversification.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal ; et plus particulièrement **l'ensemble des agriculteurs.**

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • GAL JSH • Agriculteurs
Partenaires potentiels :	• FWA • FJA • Syndicats d'agriculteurs • Natagriwal • SPW ARNE
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Commune • APAQW • Province

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	**Les agriculteurs** doivent faire partie intégrante du projet puisqu'il leur est clairement destiné. Il faut donc **bien définir leurs besoins au préalable.**		
ÉTAT DU DOSSIER	Une **commission communale de constats des dégâts aux cultures** est mise en place lorsque nécessaire. Un **syndicat d'agriculteurs** a également contacté la commune afin de proposer une main d'œuvre ponctuelle lorsque l'agriculteur n'est plus en mesure de s'occuper de son exploitation .		
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Le projet étant immatériel, **aucun programme de travaux et/ou aménagements n'est prévu.**		
PLANIFICATION	**QUOI**	**QUAND**	**QUI**
	Mise sur pied d'un GT agriculture afin de définir clairement les attentes et les besoins des agriculteurs	Dès la mise en œuvre de la fiche-projet	Administration communale Agriculteurs GAL JSH FWA FJA

			Syndicats d'agriculteurs Natagriwal SPW ARNE
	Définition d'un **programme d'actions**	Après 2 réunions du GT agriculture	GT agriculture
	Mise en œuvre du programme d'actions		GT agriculture
	Évaluation du programme d'actions	Chaque année	GT agriculture
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Mise sur pied d'un **GT agriculture**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• **Réunions régulières** du GT agriculture et rapports d'activités		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'un GT agriculture	2 réunions / an	PV de réunions du GT agriculture

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'agriculteurs membres	Minimum 5 agriculteurs	Composition du GT agriculture
Mise sur pied d'actions concrètes et utiles pour les agriculteurs	2 actions différentes / an	GT agriculture

AMÉNAGEMENT D'UN TIERS-LIEU RURAL



Commune : Verlaine
Nom du village : Seraing-le-Château
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 2.13.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de ce projet est de **créer un « tiers-lieu rural »** sur le territoire verlainois, c'est-à-dire un dispositif multiservices permettant d'apporter une réponse souple et modulable aux besoins de la population : besoins de services de proximité, de services adaptés, de nouvelles dynamiques et de nouveaux usages. Ce lieu a pour vocation de **renforcer l'attractivité et la vitalité de la commune**. Ce projet est essentiellement porté par le CPAS de Verlaine et pourrait **potentiellement s'implanter dans l'ancien local des Colombophiles à Seraing-le-Château.**

Divers projets collectifs pourraient dès lors être organisés et rassemblés au sein de cet espace partagé sous la forme de différents « pôles » afin de mutualiser au maximum ce tiers-lieu rural :

- Pôle « ANIMATION » : activités culturelles, moments d'échanges, de rencontres et de convivialité, activités sociales, séances sportives collectives, ateliers bien-être (yoga, relaxation, ...), ateliers créatifs (peinture, poterie, photographie, etc.), expositions, activités ludiques ou récréatives (jeux de société, films, échanges de livres, partage de photos, ...), ateliers de prévention et de sensibilisation (logement, surendettement, ...), une maison des jeunes, une maison des aînés, un accès à la lecture publique, actions de récupération, un repas partagé, « Bar à soupe » ou encore le « Repair Café », ...
- Pôle « NUMERIQUE » : un accompagnement personnalisé pour permettre aux citoyens l'accès et la formation au numérique.
- Pôle « SERVICES » : permanences pour les démarches administratives nécessaires à l'obtention des droits sociaux ou des droits de santé via des services en ligne (mutuelle, dossier santé, ...), des formations pour accéder à d'autres services essentiels tels que les services bancaires en ligne, Tax on Web, etc. ainsi qu'un accès à une imprimante/scanner professionnelle.
- Pôle « SANTE-ALIMENTAIRE » : ateliers culinaires, activités de prévention et d'information (santé, nutrition, ...), distributions et/ou ventes de denrées alimentaires en circuit court, échanges de fruits et légumes issus des productions individuelles des citoyens, conférences en faveur de la transition écologique, etc.
- Pôle « EMPLOI/TRAVAIL/INNOVATION » : espace de travail et de réunion afin de faciliter le co-working, rencontres spécifiques orientées vers l'emploi, aide administrative à la rédaction de CV et de lettre de motivation, affichage de diverses offres d'emploi actualisées, réunions « afterwork », etc.

Le tiers-lieu est un **espace multifonctionnel de proximité** permettant **d'accueillir des citoyens** en recherche de lien social en lui offrant **un lieu de vie, de travail, de formation, de services, d'échanges et de loisirs.**

Le tiers-lieu est aussi un **outil pour régénérer le territoire**, **relocaliser l'activité et renforcer la cohésion sociale.** En pariant sur l'intelligence collective et la mutualisation des ressources, le tiers-lieu cherche également à être économiquement soutenable et il est un formidable levier d'innovation et d'expérimentation.



Représentation schématique d'un « tiers-lieu »
Source : Parc naturel Chevreuse

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les territoires ruraux souffrent souvent du **« désengagement » des services de proximité**. À Verlaine, même si la commune dispose d'une multitude de services et est relativement proches de ses citoyens et que la vie associative est riche et bien développée, les participants ont fait part de **leurs besoins et de leur souhait de renforcer la vie villageoise.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins identifiés** dans le **diagnostic partagé** qui sont de :

- Créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel,
- Aménager un lieu de rencontres pour les jeunes,
- Développer le secteur culturel (programmation, bibliothèque, etc.), surtout pour les adultes, notamment en lien avec le centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse,
- Développer les activités pour les 40-50 ans.
- Harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs.
- Intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'agir sur tous les pans qui créent la ruralité** : vie sociale, convivialité, formations, entraide, vie associative, ...

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **rassembler en un seul lieu tout un ensemble d'activités, fonctions, services** en vue **de favoriser l'intelligence collective** et **les émulsions d'idées.**

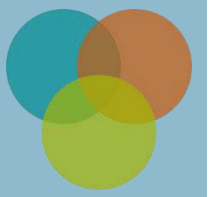
Ce projet est en lien, et complémentaire, à la fiche 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords et la fiche 1.8. Transformation de la salle de l'ancienne école, de la salle des pionniers et de leurs abords à Seraing-le-Château.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.)
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **améliorant les services pour les aînés** (objectif 4.3.)
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Le projet prévoit notamment la création d'un espace de co-working ainsi que toutes une série d'aides à la recherche d'emplois et à la mise en réseau des professions (cfr. pôle « emploi / travail / innovation ».	
SOCIAL	Le projet consiste à recréer du lien social autour d'un lieu commun, le tiers-lieu qui n'est ni le domicile, ni le lieu de travail. Le pôle « animation » concerne particulièrement ce volet social.	
CULTUREL	La composante culturelle devrait également voir le jour grâce aux activités socio-culturelles, conférences, etc. qui devraient s'y développer.	
ENVIRONNEMENTAL	Parmi les initiatives proposées, le pôle « santé / alimentaire » doit permettre de mettre le focus sur les ressources du territoire.	
ÉNERGÉTIQUE	Si le projet s'implante dans l'ancien local du colombophile à Seraing-le-Château, alors il devra faire l'objet d'une rénovation exemplaire.	
MOBILITÉ	Le projet s'implante le long de rue de Verlaine, dans la prolongation de la Grand-Route, soit une voirie structurante du territoire.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

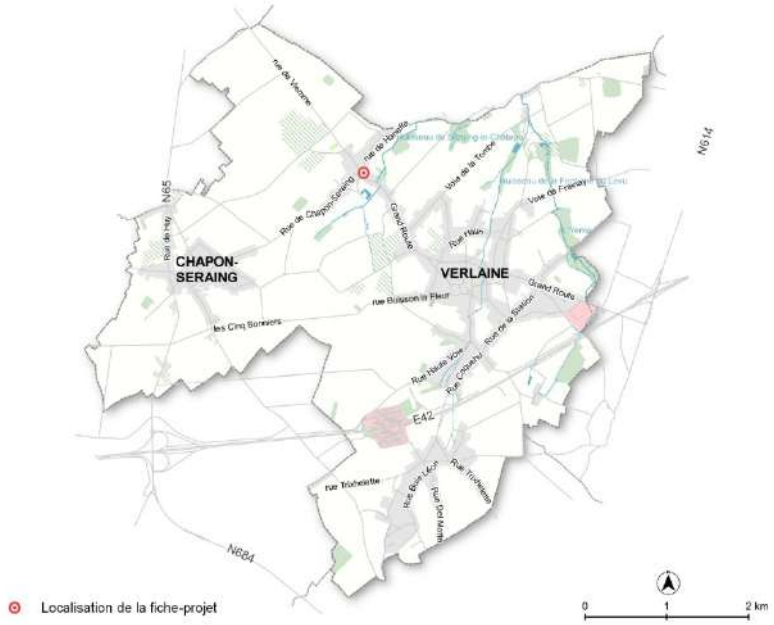


Figure 82 – Localisation au sein de la commune
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, alors le périmètre d'intervention correspond à la parcelle n°146L.



Figure 83 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, alors le local se situe **dans le cœur du village** de Seraing-le-Château.



Figure 84 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

PLAN DE SECTEUR

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, alors le local se situe **en zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.

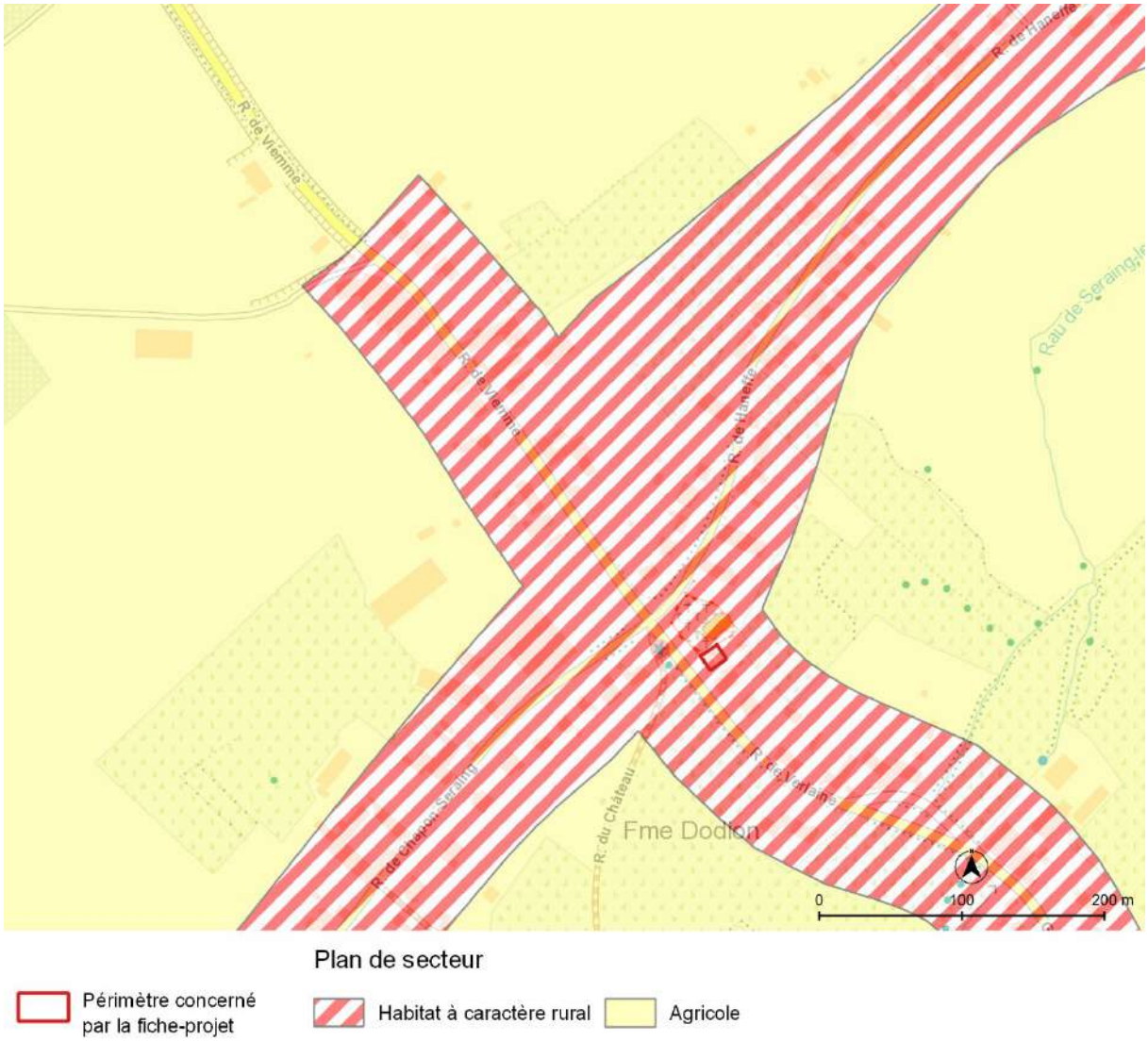


Figure 85 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, février 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, alors il n'y a aucune contrainte de droit ou de patrimoine (la carte archéologique n'est pas encore d'application).

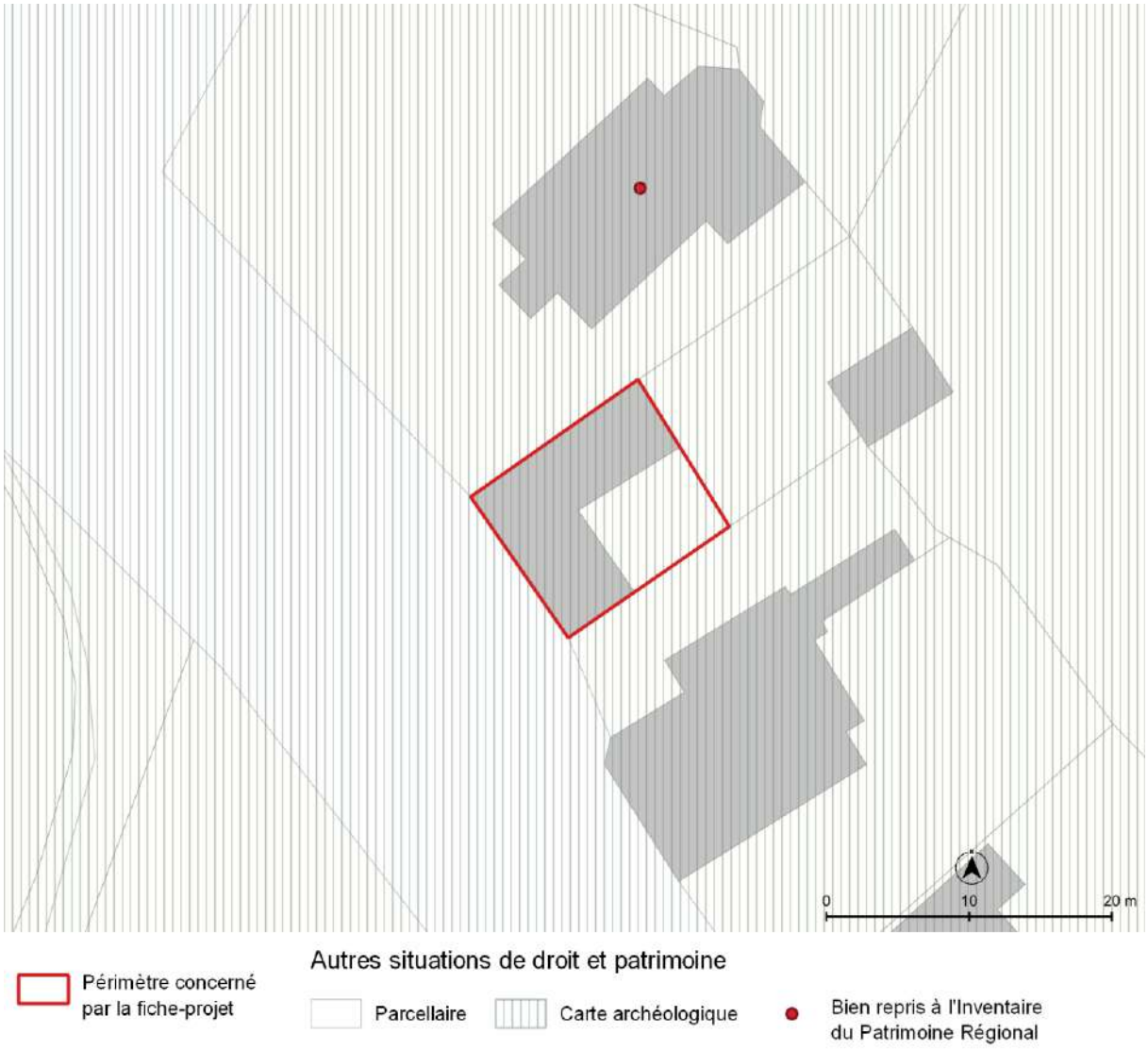


Figure 86 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, les seules contraintes techniques et environnementales sont une protection de captage éloignée et la présence d'une formation carbonatée (karst).

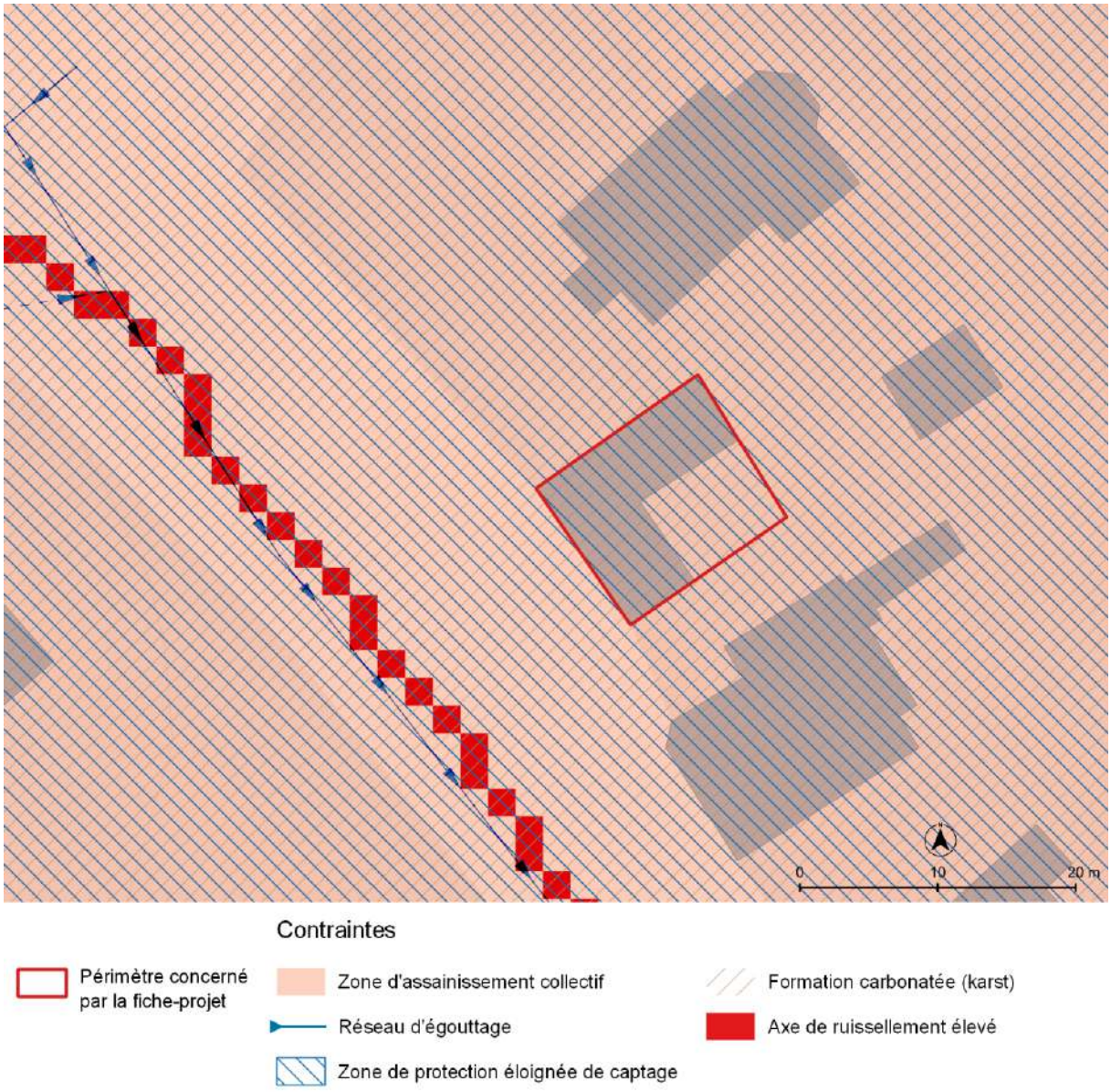


Figure 87 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'ancien local de colombophile de Seraing-le-Château est une **proposition**. **La localisation devra être confirmée** au moment de l'activation de la fiche.

Si cette localisation est confirmée, la parcelle appartient au CPAS de Verlaine.



Figure 88 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune • CPAS • PCS
Partenaires potentiels :	• CCCA • CCE • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Centre culturel de Huy • GAL JSH • ALEm • Citoyens
Fourchette de prix	• €€€
Pistes de financement	• Commune • DR • Appel à projets divers

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Ce projet est **complémentaire** à la **fiche 1.2.** Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords **et la fiche 1.8**. Transformation de la salle de l'ancienne école, de la salle des pionniers et de leurs abords à Seraing-le-Château.		
ÉTAT DU DOSSIER	Le CPAS de Verlaine a déposé une **candidature dans le cadre de l'appel à projet « Tiers-lieux ruraux »**. Malheureusement, **le projet n'a pas été retenu.**		
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	**Le tiers-lieu,** qu'il soit situé dans l'ancien local des colombophiles de Seraing-le-Château ou ailleurs, **devra faire l'objet d'aménagement pour répondre aux besoins identifiés par le GT.**		
PLANIFICATION	**QUOI**	**QUAND**	**QUI**
	Mise sur pied d'un GT composé de représentants des partenaires et de toute association locale active qui le souhaite. Ce GT veillera à déterminer un plan d'action qui répartira les rôles et responsabilités de chacun à l'aide d'une feuille de route.	Dès activation de la fiche	Administration communale CPAS CCS Associations locales Citoyens …
	Identification des actions à mettre en place prioritairement + création d'un **questionnaire d'enquête** pour l'ensemble des citoyens, avec une attention particulière pour le public précarisé et/ou isolé, dans le but d'aboutir à une cartographie des besoins et des initiatives existantes (appel aux bénévoles)	1ère année	GT

Si mise à disposition d'un local existant :		
Lancement des procédures de marchés publics pour **l'acquisition de l'équipement mobilier** (tables, chaises, armoires, etc.) **et de l'équipement informatique** (ordinateurs portables, écrans numériques, imprimante professionnelle, etc.).	2ème année	CPAS
Engagement d'un animateur[13]	2ème année	CPAS
Formations adaptées aux besoins identifiés pour l'animateur, les bénévoles et les services de 1ère lignes.	2ème année	CPAS
Inauguration de « l'espace Verlainois »	Fin de la 2ème année	
Évaluation	3ème année et suivantes	
Si rénovation de l'ancien local des colombophiles à Seraing-le-Château :		
Lancement de la **procédure relative de demandes de subsides**	Dès activation de la fiche	Administration communale CPAS
Lancement de la **procédure de marché public** relative à la désignation d'un auteur de projet par le CPAS en vue de la rénovation de l'ancien local des colombophiles	Dès activation de la fiche	CPAS
Arrêt du **projet définitif** (convention-réalisation + demande de permis d'urbanisme)	Max 24 mois après la notification de la convention-faisabilité + max 12 mois	Administration communale CPAS
Adjudication du marché de travaux	Max 12 mois à partir de la notification de la convention-réalisation + max 12 mois	Administration communale CPAS
Travaux de rénovation et des abords	Une fois les formalités administratives réglées pour une durée max de 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale Architecte Entrepreneurs
Réception définitive des travaux	À la fin des travaux Soit max. 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale

[13] Cette personne aura pour objectif d'organiser et de gérer le « tiers-lieu rural », en collaboration avec les différents services des CPAS.

	Inauguration	Avant la 1ère utilisation de la salle	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• **Engagement** d'un animateur
	• Préparation du **dossier d'exécution**
	  ○ Désignation d'un **auteur de projet**
	  ○ Dossier de demande de **permis unique**
	• **Démarches administratives liées au subside DR** :
	  ○ demande de **convention-faisabilité**
	  ○ demande de **convention-réalisation**
	• **Travaux** :
	  ○ Lancement et désignation du **marché de travaux** selon les règles des marchés publics
	  ○ **Réception définitive** des travaux
	• **Enregistrement, autorisation ou agrément de l'AFSCA** pour la gestion des repas et catering au sein du tiers-lieu
	• **Autorisation d'installation des caméras** de vidéo-surveillance aux abords du tiers-lieu		

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Mise sur pied d'un **GT** représentant l'ensemble de la population qui participe activement à toutes les phases du processus : définition des besoins, du programme, engagement de l'animateur, évaluation, etc. • **Lancement de la procédure de recrutement de l'animateur/éducateur en collaboration avec le GT** (rédaction du descriptif de fonction de l'agent, appel à candidatures, organisation de la procédure de recrutement : désignation du jury d'examen, examens écrits et oraux, désignation du candidat, accueil de l'agent, etc.).		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagement du tiers-lieu rural	1 tiers-lieu	CPAS

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'acteurs/opérateurs utilisant le tiers-lieu	Min 3 locaux	CPAS
Nombre d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nombre de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS
Nombre de services proposés	Min 3 différents	CPAS

ORGANISATION D'UN PETIT MARCHÉ ITINÉRANT

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel



Fiche n° 2.14.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **mettre sur un pied un marché itinérant** destiné à passer **dans chacun des villages de la commune.** Ce nouveau marché constituera une **vitrine** pour les produits locaux puisque l'objectif sous-jacent est de **mieux connaitre ceux**-ci (et faire la connaissance des producteurs), de **rassembler en un seul lieu** (nomade) différents produits (accès plus aisé, en ce compris concernant les heures d'ouverture, limitées chez certains petits producteurs), de **dynamiser les villages** en favorisant les rencontres tout en consommant local. De ce fait, il devrait avoir lieu, idéalement, **en soirée et mensuellement (1 mois = 1 village) ou trimestriellement.**

En ce qui concerne la localisation, il faut être vigilant à :

- assurer **une bonne accessibilité voiture et vélo,**
- une **ambiance positive (cadre paysager et bâti),**
- un **espace le plus plat** possible pour faciliter la circulation des PMR.

Notons également que ce marché pourrait être l'occasion de **développer des activités récréatives** pour les habitants comme la mise en place d'ateliers de cuisine, de dégustation de bière/vin, etc.



Afficha pour un marché des producteurs locaux à Liège
Source : Ville de Liège

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les **villages de Chapon-Seraing, Seraing-le-Château et Bodegnée** ne disposent **d'aucun commerce de proximité.** Par ailleurs, **sept[14] producteurs vendent directement** leurs produits à la ferme et/ou dans leurs exploitations.

Il s'agit donc bien de **répondre au besoin** dans le diagnostic partagé qui est d'encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'agir sur la convivialité villageoise** tout en donnant un accès plus aisé à des producteurs locaux.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,

[14] En 2020.

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de donner **plus facilement accès aux producteurs locaux** et à des **produits de proximité en limitant les déplacements**.

Ce projet est en lien avec la fiche 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune ».

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **valorisera les ressources économiques locales** (enjeu 6.) en
  - **encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux** (objectif 6.1.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.)
  - **favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs** (objectif 5.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Le projet doit mettre en valeur les produits et producteurs locaux et leur permettre de développer une clientèle locale.	
SOCIAL	Le marché est également un lieu de rencontres et de convivialité.	
CULTUREL	Le projet doit mettre en valeur les produits du territoire, le « patrimoine local ».	
ENVIRONNEMENTAL	Le marché doit permettre de mettre en valeur les produits de proximité et éviter ainsi les produits ayant une empreinte environnementale trop importante.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Le projet, de par son caractère de proximité, doit permettre de diminuer l'utilisation de la voiture et de renforcer le recours à la mobilité douce.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le marché itinérant doit **prendre place sur l'ensemble des villages de la commune.**

À Verlaine, ce marché pourrait s'implanter sur la **place de l'église ou sur le parking du centre sportif local,**

À Seraing-le-Château, sur le **parking devant l'église ou dans la cour de l'ancienne école,**

À Chapon-Seraing, sur la **place de l'église,**

À Bodegnée, sur l'espace située **devant la ferme le Maire ou derrière l'église.**

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• PCS
Partenaires potentiels :	• Commune, service environnement • GAL JSH • Commerçants/artisans (notamment des communes alentours) • Agriculteurs (notamment des communes alentours)
Fourchette de prix	• €
Pistes de financement	• Commune • APAQW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Il s'agit de **sonder l'intérêt des producteurs locaux et maraîchers ambulants,** sur le territoire de Verlaine mais aussi dans les communes alentours, à participer à ce type de projet. A priori, lors du sondage réalisé auprès des agriculteurs (11 répondants), les agriculteurs verlainois n'était pas très enclins à ce type de projets. La population est par contre demandeuse.
ÉTAT DU DOSSIER	/
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Le projet étant immatériel, **aucun programme de travaux et/ou aménagements n'est prévu.**

PLANIFICATION	QUOI	QUAND	QUI
	Création d'un **GT** comprenant un relais communal. Ce groupe aura pour rôle de clarifier le concept, en concertation avec les agriculteurs, commerçants et restaurateurs ainsi que toutes parties prenantes, et ensuite de définir les emplacements pour chaque village, l'itinéraire, le planning et d'établir les contacts entre producteurs et marchands.	Dès activation de la fiche et durant la 1ère année	Administration communale CLDR Commerçants Agriculteurs Citoyens
	Communication auprès du grand public.	1ère année	GT
	Mise sur pied du marché	Printemps de la 2ème année	GT
	Évaluation	Fin de la 2ème année et suivantes	GT
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Mise sur pied d'un **GT**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• La réalisation du projet demande à la fois un travail de **mise en réseau, de gestion et d'organisation,** ainsi qu'un travail d'aménagement sommaire des sites de marchés ou évènements. • **Communication** auprès du grand public.		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Mise sur pied d'un marché itinérant	Passage dans min 2 villages	Administration communale
Nombre de fermes / de commerces / de restaurants participant au projet	Min 6 étals	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Taux de satisfaction des fermes / commerces / restaurants participant	Taux de satisfaction de 80%	Sondage auprès des fermes / commerces / restaurants participants

AGRICULTEURS ET CITOYENS : SENSIBILISATION AUX RÉALITÉS DE CHACUN



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.15.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet a pour objectif de créer des **relations plus harmonieuses entre les agriculteurs et les habitants** grâce à une meilleure connaissance des réalités de chacun.

Plusieurs **actions concrètes** sont envisagées en ce sens :

- **L'actualisation de la Charte de la Ruralité** en faisant participer tous les acteurs du territoire pour assurer une meilleure appropriation, et sa distribution large notamment auprès des nouveaux habitants,
- **L'organisation de rencontres** via par exemple des visites de ferme pour les (nouveaux) habitants mais aussi pour les écoles afin de sensibiliser les visiteurs aux activités agricoles, des journées découvertes du monde agricole, des événements festifs (ex : fête des moissons, de la ruralité, de l'agriculture, … à l'instar de ce qui est fait à Chapon-Seraing), des chantiers participatifs, des séances d'informations sur les produits (depuis la terre jusqu'aux produits finis – dans l'idée des journées du patrimoine version agriculture), …
- **Des informations** pour faire comprendre le métier d'agriculteurs aux (nouveaux) habitants : la publication dans le journal communal, sur les réseaux sociaux, sur le site internet et l'application smartphone d'informations sur les activités agricoles de la saison, la mise en place de panneaux « récolte en cours » dans les champs, la mise en place de panneaux attractifs et didactiques dans les champs (ex : informations historique sur la vie agricole et sur la réalité d'aujourd'hui), le montage d'un petit film de présentation sur les agriculteurs de la région, l'affichage d'un calendrier agricole (périodes de pulvérisation, moissons, etc), l'édition de plusieurs brochures thématiques, …

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les relations entre anciens et nouveaux habitants sont **parfois difficiles** et notamment avec les agriculteurs.

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de/d' :

- harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs
- intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'améliorer la convivialité et les relations** entre toute la population, anciens, nouveaux et agriculteurs.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,.
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit principalement **d'informations envers le grand public, sans aménagements d'infrastructures particuliers**. Il s'agit de **se baser sur les ressources existantes.**

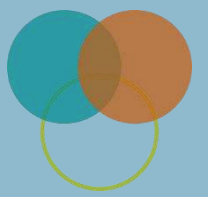
Ce projet est lien avec le projet 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants la fiche 2.12. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs** (objectif 5.3.)
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	De meilleures relations entre le public et les agriculteurs permettront peut-être également de développer une nouvelle clientèle pour ceux qui font de la vente directe.	
SOCIAL	Le projet consiste à harmoniser les relations entre les différentes tranches de la population.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	/	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce projet doit avoir lieu **sur l'ensemble du territoire communal.**

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

PLAN DE SECTEUR

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Ce projet étant un projet immatériel, ce point est **sans objet.**

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • GAL JSH
Partenaires potentiels :	• Citoyens • Agriculteurs • CCATM • PCDN/BiodiverCité • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Écoles • VeT • FWA • FJA
Fourchette de prix	• €€
Pistes de financement	• Commune • DR • APAQW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Les agriculteurs doivent faire partie intégrantes du projet.
ÉTAT DU DOSSIER	Une **charte de la ruralité** existe déjà mais doit être remise au goût du jour.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	Il s'agit dans un premier temps de mettre sur pied une **commission regroupant les agriculteurs** à laquelle les propositions devraient être soumises (ex : organisation de journées découvertes, visite de fermes, etc.). Cette commission serait également sollicitée par rapport à : • **l'actualisation de la charte de la ruralité.** • L'organisation des différentes **journées / visites**. • L'élaboration d'un **calendrier des saisons** à intégrer systématiquement dans les publications communales (bulletin communal, site internet, page facebook et application smartphone).

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
Mise sur pied d'un **GT** regroupant les agriculteurs	Dès activation de la fiche	Administration communale CLDR Agriculteurs Citoyens
Définition d'un **programme d'actions**	1ère année	GT
Mise en œuvre des actions (dont l'actualisation de la charte de la ruralité ou l'élaboration d'un calendrier des saisons à intégrer	1ère année et suivantes	GT

	systématiquement dans les publications communales		
	Évaluation des actions	Fin de la 1ère année et suivantes	GT
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	• Mise sur pied d'un **GT.**		
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	• Utilisation de la **plate-forme Verlaine vers l'Autre** pour la recherche de bénévoles,		

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'un GT	1 GT	Administration communale
Organisation de réunions de ce GT	Min 2 / an	Administration communale
Nombre d'actions réalisées	Min 1 / an	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de publications dans les canaux communaux	1 publication / saison	Administration communale
Nombre d'agriculteurs membres	Min 5	Administration communale
Sondage de satisfaction auprès de la population (sur les actions menées, leur communication ainsi que les relations entre citoyens et agriculteurs)	Min 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès de la population

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM)



Fiche n° 2.16.
Priorité : Lot 2
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

Ce projet est l'application des conclusions de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le Plan communal de mobilité (PCM) est un **outil stratégique** qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à **améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie** sur le territoire concerné.

L'élaboration de cet outil ayant déjà eu lieu en lot 1, le projet consiste à **mettre en œuvre les recommandations préconisées** dans le cadre du PCM, lesquelles seront intégrées dans l'actualisation de la fiche lors de l'activation de celle-ci.

Ces recommandations seront **établies à partir des points d'attention relevés lors des différentes phases de consultation** et indiquées en annexe 4. de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM). Elles devront ensuite **priorisées dans le temps** et **concerneront les différents modes de déplacements.** Ces recommandations pourront faire **l'objet de financement** dans le cadre du DR.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Plusieurs problématiques de mobilité sont relevées à l'échelle communale. Citons notamment la **difficulté d'accès à la commune via la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse** (embouteillages aux heures de pointe), le **manque d'offre de transports en commun** et une **offre essentiellement scolaire,** le **manque de liaisons douces**, surtout inter-villageoises et vers les communes voisines. La problématique de la **vitesse** a également été soulevée lors des consultations citoyennes ainsi que de la **cohabitation** des différents modes sur la voirie (voiture, vélo, charroi agricole).

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité.
- Développer l'offre en transports en commun, surtout pour aller travailler.
- Solutionner le problème de congestion de la sortie autoroutière de Saint-Georges-sur-Meuse.
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.
- Développer une mobilité plus durable.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'envisager la mobilité dans sa globalité**, comme participant au cadre de vie.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'empreinte écologique,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété **puisqu'il s'agit de mettre en œuvre les recommandations proposées dans le cadre d'une étude globale**, analysant tous les aspects de la mobilité, destinée à améliorer la situation à l'échelle de tout le territoire communal. Il s'agit donc bien **d'assurer la cohérence des projets** pour éviter des coûts inutiles.

Ce projet est l'application des conclusions de la Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) puisqu'il s'agit de mettre en œuvre les recommandations qui seront proposées dans le cadre de document.

Ce projet est également en lien avec la Fiche n°1. 1 Sensibilisation à la mobilité douce, la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village , la Fiche n°2. 5 Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine ainsi qu'indirectement avec la Fiche n°2. 1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	Les différentes fonctions du territoire, dont les commerces, doivent être mieux connectées en matière de mobilité douce.	
SOCIAL	Le projet consiste à améliorer la mobilité dans son ensemble, notamment au sein des villages mais aussi vers les fonctions structurantes du territoire.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Par l'étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de réduire l'empreinte environnementale.	
ÉNERGÉTIQUE	Par l'étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de diminuer la part des énergies fossiles.	
MOBILITÉ	Le projet envisage l'étude de la mobilité globale de la commune.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

L'étude porte sur l'ensemble de la commune.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, INTÉGRATION DANS SON ENVIRONNEMENT, SITUATION DE DROIT ET ÉVENTUELLES CONTRAINTES

Les périmètres d'intervention et autres cartes seront **à déterminer ultérieurement sur base des recommandations du PCM.**

STATUT DE PROPRIÉTÉ

À l'exception de la **N65 et de la E42**, toutes les **voiries** sont **communales**.

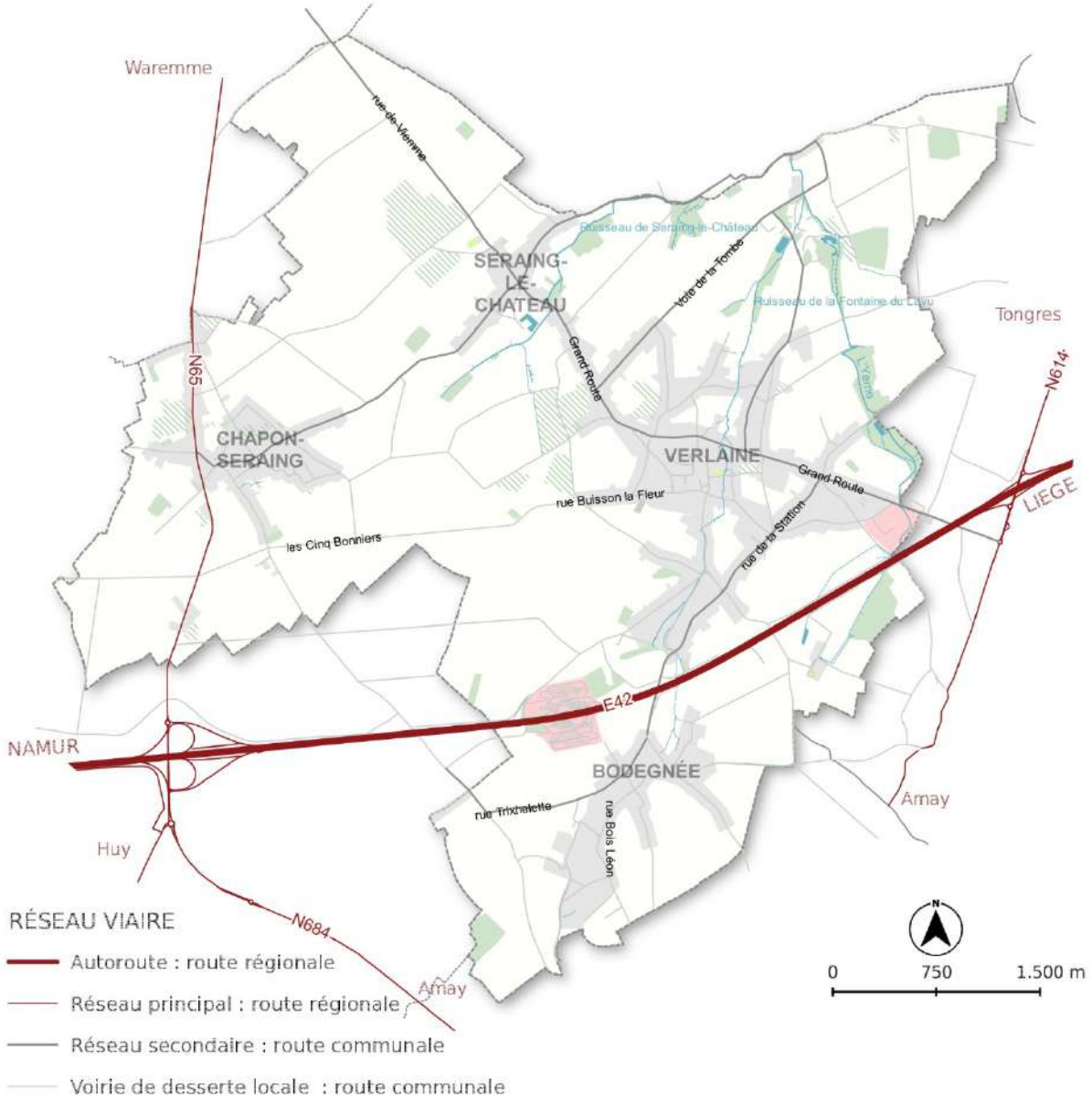


Figure 89 – Gestionnaire de voiries
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	• Commune, services énergie, environnement et mobilité • SPW MI • SPW TLPE • TEC
Partenaires potentiels :	• Police locale • GAL JSH • CCATM • CLDR • Agriculteurs • PCDN/BiodiverCité • ProVélo • Gracq
Fourchette de prix	• €€€
Pistes de financement	• Commune • DR • TEC

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	**L'élaboration du PCM** (fiche 1.5.) est le **préalable** à la mise en œuvre des recommandations.
ÉTAT DU DOSSIER	La **population a déjà été consultée** dans le cadre de l'élaboration du présent PCDR. Plusieurs idées d'actions concrètes ou points noirs sont d'ailleurs transmis au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration du document. La commune de Verlaine, en tant qu'employeur, participe également à **l'opération « Tous vélos actifs »** et participe à certaines éditions de la **semaine de la mobilité** (participation prévue en 2023). Le **GAL** développe également un **projet de « réseau utile » cyclable** et a également un fiche-projet intitulée **« Je pédale pour ma forme ».** Notons que la coordination du programme est reprise par la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES AMÉNAGEMENTS	Le PCM va identifier une **série de travaux/aménagements**. Il est notamment **attendu que des recommandations portent sur les entrées de villages sécuritaires** (cfr. fiche 1.7. Aménagement des entrées de villages).

PLANIFICATION

QUOI	QUAND	QUI
Pour les recommandations structurelles :		
Lancement de la **procédure relative de demandes de subsides**	Dès activation de la fiche	Administration communale

	Lancement de la **procédure de marché public** relative à la désignation d'un auteur de projet	Dès activation de la fiche	Administration communale
	Arrêt du **projet définitif** (convention-réalisation + demande de permis d'urbanisme)	Max 24 mois après la notification de la convention-faisabilité + max 12 mois	Administration communale
	Adjudication du marché de travaux	Max 12 mois à partir de la notification de la convention-réalisation + max 12 mois	Administration communale
	Travaux de rénovation et des abords	Une fois les formalités administratives réglées pour une durée max de 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale Architecte Entrepreneurs
	Réception définitive des travaux	À la fin des travaux Soit max. 36 mois après la notification de la convention-réalisation	Administration communale
	Inauguration	À la fin de travaux	Administration communale
	Pour les recommandations immatérielles :		
	Mise en œuvre des recommandations du PCM	Dès activation de la fiche	Administration communale

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Pour les **recommandations structurelles :**
  - Définir un **périmètre d'intervention** et vérifier le **statut de propriété,**
  - **Jouir d'un droit réel** sur le périmètre d'intervention : si le(s) parcelle(s) sont privée(s), solliciter l'accord du(des) propriétaire(s) afin de signer une convention de mise à disposition ou réaliser un bail.

    Si aucun accord n'est convenu, il faudra envisager des démarches pour acquérir les emprises ou des mesures d'expropriation,
  - **Rechercher des (co-)financements,**
  - Si un **subside DR** est envisageable, introduire une **demande de convention et suivre la procédure** relative à ce financement,
  - Si **d'autres subsides** sont envisageables, suivre les **procédures propres à ces financements**,
  - **Lancer le marché de travaux** pour réaliser les aménagements,
  - **Réceptionner** les travaux.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Consultation** de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de la commune par rapport aux aménagements prévus.
- **Communication** auprès de la population sur les aménagements et les actions de sensibilisation.

- Définition de **moyens pour la gestion et l'entretien** des aménagements.
- L'idéal est de se greffer à des initiatives qui sont déjà mises en place (ex : la semaine de la mobilité au mois de septembre).

8. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réception définitive des travaux d'aménagements structurels	80% des recommandations structurelles sont aménagées	Administration communale
Nombre de recommandations immatérielles mises en œuvre	80% des recommandations immatérielles sont mises en œuvre	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Augmentation de la part modale de mobilité douce	+5 %	Rapport de suivi
Résolutions des points noirs relevés lors de l'élaboration	80% des points noirs sont solutionnés	Rapport de suivi
Nombre de propositions mises en œuvre	60%	Administration communale

LOT 3

Table des matières

3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée 306

3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 308

3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 310

3.4. Amélioration de la visibilité des informations et activités 312

3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 314

3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement 316

3.7. Promotion de l'engagement citoyen 318

3.8. Diversification de l'offre de logements 320

3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 322

3.10. Création d'un compost partagé 324

3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 326

3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 328

3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 330

3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 332

RÉNOVATION DE LA FONTAINE DE TRAGNÎRE, À BODEGNÉE



Commune : Verlaine
Nom du village : Bodegnée
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 3.1.
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **rénover la fontaine de Tragnîre ainsi que ses abords**. Il prévoit la **consolidation de la structure** mais également **quelques aménagements complémentaires** de type : placement d'une **stèle** indiquant le nom de la fontaine, l'installation d'un **banc** et éventuellement d'une **barrière de sécurité** vis-à-vis de la route ainsi que d'un **panneau d'information**. Des **tests potabilisation** de l'eau pourraient également être régulièrement réalisés.



Figure 90 – Localisation de la fontaine de Tragnîre
Source : SEN5 | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, juillet 2022



Photo 2 : la fontaine de Tragnîre aujourd'hui

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La fontaine de Tragnîre se situe le long de la rue Bodegnée Village et est **quasiment invisible si l'on n'a pas connaissance de sa présence**. Elle pourrait pourtant embellir et agrémenter le cadre de vie. Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Mettre en valeur le patrimoine.
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants.

Ce projet participe également au caractère rural puisque **le patrimoine fait partie intégrante de cette notion.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- faire connaître l'histoire locale.

Par ailleurs, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il prend **place sur une fontaine qui existe déjà aujourd'hui** qu'il convient « juste » de (re)mettre en valeur. Les aménagements ne doivent pas forcément être conséquents.

Ce projet est en lien avec la fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine, 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel et 3.5. Reconnexion de la fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.),
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. Autres

Porteurs potentiels :	• Commune, services urbanisme et environnement
Partenaires potentiels :	• PCDN/BiodiverCité • CCATM • CLDR
Fourchette de prix :	• €€
Pistes de financement :	• Commune • Appels à projets divers (ex : petit patrimoine wallon)
Piliers de développement durable :	

AMÉNAGEMENT(S) EXTÉRIEUR(S) À DESTINATION DES JEUNES



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet matériel

Fiche n° 3.2.

Priorité : Lot 3

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à a**ménager un(des) espace(s) extérieur(s) spécialement dédié aux jeunes (plus de 12 ans).** À noter qu'il ne s'agit pas de créer une structure d'encadrement mais bien de répondre à un besoin primaire, à savoir la création d'un **lieu de rencontres et d'échanges**.

Cet espace devra être localisé **à proximité des services et équipements (sportifs)** de la commune tout en étant **légèrement éloigné de manière à garantir une certaine intimité** aux jeunes tout en favorisant le contrôle social. Ce lieu devra également être **facilement accessible par les modes actifs.**

Le lieu et les aménagements à prévoir devront se faire **en concertation avec les jeunes directement** (via les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, éventuellement les plus grands du CCE) et pourraient concerner des tables de ping-pong, des bancs, des modules de sports, des modules de VTT et/ou un skate-park, des « street work out », un carport ou une zone ombragée pour s'abriter, etc. ….





Exemples du skatepark de Burdinne et de Braives

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les jeunes de plus de 12 ans ne bénéficient actuellement **d'aucun aménagement extérieur** où ils peuvent se retrouver contrairement aux plus petits qui disposent d'une plaine de jeux et de modules dans chacun des villages. L'objectif est de **favoriser les rencontres entre ces adolescents**, dans un espace sécurisé, afin de **répondre au besoin identifié dans le diagnostic partagé** qui est d'aménager un lieu de rencontres pour les jeunes.

Ce projet participe au **caractère rural** puisque la **cohésion sociale et les rencontres font partie intégrante de cette notion.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Le projet répond par ailleurs à la notion de **sobriété** puisque cet aménagement doit se faire **en lien avec infrastructures déjà existantes** afin d'en profiter (ex : sanitaires, parking-vélo, etc.). L'idée est bien d'envisager les aménagements dans une optique d'optimisation du territoire.

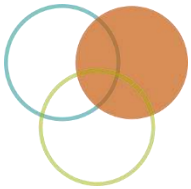
Ce projet est en lien avec la fiche 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
  - aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.).
- accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population (enjeu 4.) en
  - améliorant les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école (objectif 4.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, RCA
Partenaires potentiels :	• PCS • CCATM • Mouvements de jeunesse • Clubs sportifs • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Centre sportif local • CCE • Jeunes de la commune
Fourchette de prix :	• €€
Pistes de financement :	• Commune • DR
Piliers de développement durable :	

ACQUISITION ET RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DU TRAM À VERLAINE



Fiche n° 3.3.
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Figure 91 – Localisation de l'ancienne école de Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Le projet consiste à **acquérir et rénover l'ancienne gare du tram de Verlaine et ses abords,** actuellement propriété de la SRWT. Notons toutefois que si l'acquisition est compliquée, une **alternative** pourrait être la mise en place **d'un bail emphytéotique** pour une durée à déterminer.

L'occupation et les aménagements extérieurs seront à définir avec les habitants, les associations, les clubs sportifs, ... en regard de leurs besoins grâce à la mise en place d'un **processus participatif.**

Dans tous les cas, il s'agit de **remettre dans les biens communaux un lieu historique et patrimonial** intéressant du territoire verlainois et de développer le pôle administration, école, CPAS, police, centre sportif local.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'ancienne gare des trams est **un élément de patrimoine**, notamment architectural, intéressant qui ne fait pas partie du domaine public et qui n'est pas mis en valeur. Pourtant, **l'un des besoins identifiés dans le diagnostic partagé** est de mettre en valeur le patrimoine.

Ce projet participe au **caractère rural** puisque le patrimoine fait partie intégrante de cette notion.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune
- faire connaître l'histoire locale.

Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de **sobriété** puisqu'il s'agit de la **rénovation d'un bâtiment déjà existant** qui est déjà aux mains de propriétaire public. Sa rénovation, même si elle doit être exemplaire d'un point de vue de l'efficience énergétique, devra tenir compte des affectations prévues. L'efficience est bien évidemment liée aux futures occupations.

Ce projet est en lien avec la fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine et 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
  - aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.)
  - suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en
  - valorisant les éléments patrimoniaux existants (objectif 1.2.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie (enjeu 2.) en
  - encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles (objectif 2.1.).
- préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en
  - développant le maillage écologique dans le contexte bâti (objectif 3.1.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme
Partenaires potentiels :	• CCATM • Citoyens • Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Fourchette de prix :	• €€€
Pistes de financement :	• Commune • DR • AWAP
Piliers de développement durable :	

AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ DES INFORMATIONS ET ACTIVITÉS



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 3.4
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **profiter des améliorations récentes en matière de communication** pour promouvoir davantage les activités proposées sur le territoire communal. Les **actions** destinées à améliorer la visibilité des activités sont :

- **modernisation des flyers et toutes-boîtes**,
- **édition plus régulière** du bulletin communal (1x/trimestre ?),
- **insertion d'articles** rédigés par les associations dans le bulletin communal (pour une meilleure visibilité des clubs et associations, pour plus de contenu),
- **installation de panneaux d'affichage** dans les villages pour informer les passants et automobilistes des activités proposées à Verlaine. Ces panneaux pourraient être numériques (comme au terrain de football) de sorte à faciliter la mise à jour des informations chaque semaine,
- amélioration de la **lisibilité** pour les plus de 65 ans.

Les sujets à communiquer concernent bien évidemment les activités mais aussi les jours d'épandage, les pesticides, les projets de développement, les cérémonies patriotiques, etc.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine **dispose de différents canaux de communication** : site internet, application smartphone, page facebook, bulletin communal, panneaux, panneau numérique (au terrains de football). Il s'agit ici d'en tirer profit pour une communication optimale afin de rencontrer les **deux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de garder le lien avec la population autrement que par le numérique et de soutenir les initiatives citoyennes.

Ce projet participe au caractère rural puisque **la convivialité et le lien avec le citoyen font clairement partie de cette notion.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une **démarche de sobriété** puisqu'il s'agit de tirer parti des outils déjà existants, tout en les optimalisant.

Ce projet est en lien avec la fiche 0.14. Amélioration de la visibilité des informations et activités.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) en
  - **donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
  - suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.)
  - favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs (objectif 5.3.).
- valorisera les ressources économiques locales (enjeu 6.) en
  - encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux (objectif 6.1.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service finances et communication
Partenaires potentiels :	• Tous les services communaux • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Centre sportif local
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune
Piliers de développement durable :	

RECONNEXION DE LA SOURCE DE LA FONTAINE DU LAVU À VERLAINE AVEC LE COURS D'EAU



Fiche n° 3.5
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Fontaine du Lavu

« À l'origine, la fontaine du Lavu aurait (...) été utilisée pour nettoyer le linge. Jusqu'à ce que l'eau alimentaire soit installée dans les habitations, cette source a ensuite été le point d'alimentation en eau des villageois. À Verlaine, on prétendait d'ailleurs que l'eau de la fontaine du Lavu était meilleure que celle de n'importe quelle autre source. Au début des années 2000, l'eau a cependant fini par être déclarée non potable par la commune »[15].

L'objectif est de **reconnecter la fontaine au ruisseau pour faire rejaillir l'eau**, en réactionnant la pompe, et si possible la rendre potable.

À noter que certains participants proposent la mise en place, si possible, d'un bélier hydraulique (mécanisme écologique et autonome de pompage de l'eau).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le territoire communal est composé **d'une série d'éléments de petit patrimoine**, dont fait notamment partie la fontaine du Lavu. Celle-ci fait d'ailleurs partie d'un itinéraire de balades du PCDN/BiodiverCité, comme point de d'intérêt. Ce projet permet de rencontrer **le besoin** qui est de « mettre en valeur le patrimoine » tel que défini **dans le diagnostic partagé**. Il s'agit également d'agrémenter les balades du PCDN/BiodiverCité (le besoin identifié est de « développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité »).

Ce projet participe au caractère rural puisque le **patrimoine** fait partie intégrante de cette notion.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- faire connaître l'histoire locale.

Par ailleurs, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il propose **d'aménager des infrastructures et réseaux déjà existants aujourd'hui.**

Ce projet est en lien avec la fiche 0.1. Recensement du petit patrimoine, 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel et 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée.

[15] « Quand on buvait l'eau du Lavu » - L'Avenir (lavenir.net), 09/08/2019 - https://www.lavenir.net/regions/huy-waremme/verlaine/2019/08/09/quand-on-buvait-leau-du-lavu-5S44N7I3XZAQ3IGETE3WN4HNFU/

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.) **et en préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • PCDN/BiodiverCité
Partenaires potentiels :	• CRMA • AIDE • VeT • CCATM
Fourchette de prix :	• €€€
Pistes de financement :	• Commune • Appels à projets divers (ex : petit patrimoine wallon)
Piliers de développement durable :	

SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTS PUBLICS AUX RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, TANT SUR LA SANTÉ QUE SUR L'ENVIRONNEMENT



Fiche n° 3.6
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif est de **sensibiliser de manière large**, c'est-à-dire tant les professionnels du monde agricole et les entreprises que les particuliers, aux **risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires**.

Cette **sensibilisation** pourrait passer par :

- **l'organisation de sensibilisation** des agriculteurs aux alternatives aux produits phyto,
- la **mise en réseau** des professionnels pour répondre à certaines questions,
- l'organisation **d'ateliers** pour les entreprises et les particuliers,
- l'édition d'une **brochure explicative**.
- ...

Ce projet s'inscrit **plus largement dans le programme « Zéro phyto » de la Wallonie** qui œuvre pour la fin de ces produits dans les espaces publics.



Source : Programme Wallon de Réduction des Pesticides

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Certaines pratiques agricoles (liées aux grandes cultures et à l'agriculture conventionnelle) peuvent **présenter des risques pour l'environnement** (pollution aux nitrates, aux pesticides, problèmes de santé publique, érosions diffuses et ruissellements importants) **et pour la biodiversité**. Par ailleurs, une **zone importante de protection des captages** est présente au nord de la commune, relative à la nappe de la craie de Hesbaye dont l'état est à surveiller.

De cette manière, il s'agit bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates et de tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Ce projet participe au caractère rural puisque **les produits phytosanitaires sont une menace contre la santé et l'environnement.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- protéger des sites intéressants.

Enfin, le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **proposer des actions de sensibilisation destinée à amener à un changement de comportement des citoyens, agriculteurs ou non.**

Ce projet est en lien avec la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité et 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.).

4. Autres

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • CRMA • Adalia2.0 • PCDN/BiodiverCité
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune • DR
Piliers de développement durable :	

PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 3.7
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le but de ce projet est de **favoriser l'engagement citoyen et l'inclusion sociale**. Cela peut notamment passer par :

- La **promotion et l'utilisation de la plate-forme « Verlaine vers l'autre »**, à savoir une plate-forme mise en place par le PCS destinée à regrouper les bénévoles de Verlaine afin d'échanger/proposer des services,
- Le **lancement de budget participatif**, c'est-à-dire un enveloppe budgétaire annuelle destinée à des projets initiés ou relayés par les citoyens,
- Le développement de l'inclusion sociale notamment à travers la **création d'un « service de solidarité pour les aînés »** pour éviter l'isolement des personnes âgées,
- …



Aides proposées par la plate-forme Verlaine vers l'autre
Source : commune de Verlaine

2. JUSTIFICATION DU PROJET

De nombreuses activités nécessitent des personnes bénévoles et les comités ou associations locales tendent à s'épuiser. Le projet consiste à recenser les besoins en matière de bénévoles et à motiver les Verlainois à s'impliquer dans la vie au village. Par ailleurs, après quelques mois de mise en place, la plate-forme a du mal à décoller auprès des habitants. Il s'agit dès lors **d'en faire la promotion** pour une plus grande utilisation. Il s'agit également de rassurer les potentiels bénévoles sur la « peur de s'engager » en communiquant davantage sur les différentes manières de s'impliquer (processus décisionnel ou appui uniquement lors des activités sur le terrain par exemple).

Par ailleurs, et comme dans toute commune, les politiques sont menées avec une approche top-down. La mise en place d'un PCDR renverse déjà cette approche grâce au processus participatif. Les budgets participatifs renforcent encore cette **approche « bottom-up ».**

Enfin, concernant plus particulièrement les **aînés**, ceux-ci **souffrent souvent de solitude et le phénomène de vieillissement de la population ne va que s'accentuer** avec l'allongement de la durée de vie. Le **CPAS** a par ailleurs déjà mis en place un **projet intitulé « espace communautaire ».** Il s'agit d'un lieu de vie où sont proposés en journée diverses activités culturelles, des moments d'échanges et de convivialité, des activités sociales, participatives et sportives.

Il s'agit donc de **répondre au besoin** qui est de soutenir les initiatives citoyennes tel que défini dans le **diagnostic partagé**.

Ce projet **participe au caractère rural** puisque la convivialité fait partie intégrante de la notion de ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit **d'utiliser les forces citoyennes en présence.**

Ce projet est en lien avec la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) en
  - **donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **améliorant les services pour les aînés** (objectif 4.3.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service communication • PCS • CPAS
Partenaires potentiels :	• Citoyens • CCCA • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Centre sportif local
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune
Piliers de développement durable :	

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 3.8
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif est de **permettre à tous les habitants de trouver un logement adéquat** (en matière de « volume » et/ou de loyer) sur le territoire communal, tant **acquisitif** que **locatif**. Cela pourrait notamment passer par la **construction/rénovation de logements tremplins ou de logements intergénérationnels.**

Le premier est un **logement locatif** mis à la disposition de **jeunes ménages** par une commune moyennant un **loyer modéré**. L'objectif des logements tremplins est bien de **favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété**. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Les **seconds** sont quant à eux des « *logements conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour **accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés,** en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services. C'est donc davantage qu'une simple cohabitation ; sans relever pour autant de la vie communautaire, il comporte nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent.* »[16].

Peu importe la typologie envisagée, ces logements doivent également être **idéalement placés par rapport aux infrastructures et services,** notamment pour la petite enfance, ainsi qu'en matière de mobilité.



Illustration de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire
Source : Cohabilis

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **marché immobilier** est relativement **élevé** en comparaison des entités supérieures (province de Liège, arrondissement de Huy et région wallonne) et des communes alentours. **Les jeunes verlainois peuvent difficilement rester sur la commune.**

Par ailleurs, le **vieillissement de la population** est un phénomène de plus en plus prégnant avec l'allongement de la durée de vie. Les personnes âgées se retrouvent souvent seules, dans des habitations bien trop grandes. Le **logement intergénérationnel** permet d'envisager l'entraide entre

[16] Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie – N°3 Les logements intergénérationnels, novembre 2006.

les générations tout en gardant une certaine autonomie. Notons également qu'aujourd'hui, le **manque de logements adaptés** implique que les personnes âgées doivent quitter le territoire.

Il s'agit dès lors de répondre **aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique,
- développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages,
- développer une offre en plus petits logements.

Ce projet participe également au caractère rural puisqu'il s'agit de **« maintenir » les habitants sur la commune,** et particulièrement les **jeunes ménages ainsi que les personnes âgées**. Le cadre rural intègre cette notion « humaine ».

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles.

Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **créer une offre de logements qui tiennent compte des objectifs régionaux d'utilisation parcimonieuse du sol et de compacité du bâti**.

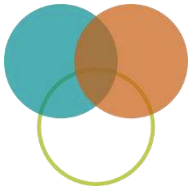
Ce projet est en lien avec la fiche 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **aidant à l'accès au logement pour tous** (objectif 4.1.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme, CPAS, PCS • Meuse-Condroz-Logement de Huy, Agence Immobilière Sociale (AIS)
Partenaires potentiels :	• CCATM • GAL JSH • CCCA • CPAS
Fourchette de prix :	• €€€
Pistes de financement :	• Commune • DR
Piliers de développement durable :	

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ À BODEGNÉE

Commune : Verlaine
Nom du village : Bodegnée
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 3.9
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Figure 92 – Localisation potentielle de l'espace de convivialité de Bodegnée
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, août 2022

Le projet consiste en **l'aménagement d'un espace extérieur de convivialité** structurant sur le village de Bodegnée.

Cet espace pourrait s'implanter **aux abords de l'église et de la salle des fêtes**, centre historique du village et lieu névralgique de la vie locale.

Son aménagement doit **favoriser les rencontres entre les habitants** ; pour ce faire des **tables de pique-nique** peuvent être installées ainsi que des bancs. Des **modules de jeux**, tels que des goals, table de ping-pong, tables de jeux, trampoline enterré pourraient également être implantés et ainsi attirer les petits et grands enfants.

L'espace doit également être **sécurisé** par rapport aux véhicules qui circulent sur la voirie afin de s'y retrouver en toute sérénité. Cet espace doit également être **planté**.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **village de Bodegnée** dispose de **plusieurs petits espaces publics non-structurants** dans les nouveaux lotissements. Il sont assortis d'un banc, d'une boîte à livres ou d'un petit module de jeux. Quelques bancs sont également posés aux alentours de l'église. Le village ne dispose cependant d'aucun espace public structurant, où tous les habitants pourraient se rencontrer. Il s'agit donc bien de **répondre au besoin** qui est de « pallier au manque d'espace public structurant et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux) » tel que **défini dans le diagnostic partagé**.

Ce projet participe également au caractère rural puisqu'il s'agit de **renforcer la convivialité du village**, notion qui fait partie intégrante de la ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,

Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il ne s'agit pas d'aménagement forcément coûteux mais bien **d'aménagement favorisant les rencontres et donc à tout le moins de mobilier urbain.**

Ce projet est en lien avec le projet 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
  - aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.)
  - suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en
  - encadrant l'urbanisation des villages (objectif 1.1.).
- préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en
  - développant le maillage écologique dans le contexte bâti (objectif 3.1.)

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service urbanisme • Habitants de Bodegnée
Partenaires potentiels :	• CCATM • CLDR • PCDN/BiodiverCité
Fourchette de prix :	• €€
Pistes de financement :	• Commune • DR • Appels à projets divers
Piliers de développement durable :	

CRÉATION D'UN COMPOST PARTAGÉ



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

Fiche n° 3.10
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **mettre à disposition des composts partagés** dans différents quartiers, rues et/ou services et équipements collectifs.

Le compostage partagé consiste à **favoriser la gestion domestique et collective du compost**. Cette option permet de **diminuer les quantités de déchets à la charge de la collectivité** et permet de **générer un produit secondaire valorisable** (amendement organique). C'est, de plus, un moyen pour créer du **lien social** tout en sensibilisant la population. Chaque utilisateur du compost doit veiller à son entretien et nettoyage et peut utiliser ce qui est créé.

Ces composts partagés devraient être **facilement accessibles** pour tous et être idéalement localisés (exemple : à 5 minutes à pied des habitations). Il ne faut toutefois pas sous-estimer la gestion qui est liée à ce projet.



Compost partagé de Mulhouse
Source : Programme Local de Prévention des Déchets de Mulhouse Alsace agglomération

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Une **poubelle d'un ménage** se compose à **30% de déchets organiques** et compostables. Il s'agit ici de **les composter ensemble**, pour créer en plus du lien social. Cet projet permet également de **répondre au besoin** qui est d'inverser la tendance à la hausse de productions de déchets tel que défini dans le **diagnostic partagé**.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **renforcer la convivialité du village, tout en favorisant une meilleure gestion des déchets verts.**

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de favoriser une **meilleure gestion des déchets verts** par des aménagements peu coûteux mais qui participent pourtant à la biodiversité.

Ce projet est en lien avec le projet 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets, 0.8. Mise en place d'actions propreté et 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades.

3. Lien à la stratégie du PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.), en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.),
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **œuvrant pour une meilleure gestion de la problématique des déchets** (objectif 3.4.).

4. Autres

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • Citoyens
Partenaires potentiels :	• Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Intradel • PCDN/BiodiverCité • VeT
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune • Appel à projets divers
Piliers de développement durable :	

COMMUNICATION SUR LES ESPACES PUBLICS ET LES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 3.11

Priorité : Lot 3

(1) Version initiale ■

(2) Version actualisée □

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à **recenser les différents espaces publics et espaces de rencontres** sur une carte afin que les habitants prennent conscience des aménagements existants et surtout les utilisent davantage pour se retrouver, prendre du bon temps et organiser des événements, etc.

Cette carte pourrait être **accessible directement sur l'application smartphone** ainsi que sur le site **internet**. Des plans papiers pourraient également être disponibles à l'administration communale (lors de la réédition de la carte communale par exemple).

Ce recensement pourrait également être **indiqués sur les itinéraires de balades du PCDN/BiodiverCité** ainsi que dans des documents fournis aux nouveaux habitants.





Plaine de jeux du centre sportif local et espace de convivialité à Bodegnée

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les verlainois ne sont **pas toujours au courant des aménagements qui existent**, surtout **qu'une série sont notamment sortis de terre en 2021 suite à un appel à projet « C'est ma ruralité ».** Il s'agit donc d'une manière indirecte de **répondre au besoin** qui est de pallier au manque d'espace public structurant et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux) tel que défini dans le diagnostic partagé.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **renforcer la convivialité du village**, notion qui fait partie intégrante de la ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,

Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit uniquement de **communiquer** sur les aménagements déjà existants, afin qu'ils soient mieux utilisés et connus du grand public.

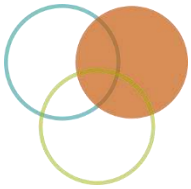
Ce projet est en lien avec le projet 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et activités.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, services environnement et urbanisme
Partenaires potentiels :	• PCDN/BiodiverCité • CCATM
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune
Piliers de développement durable :	

CRÉATION D'ESPACES SPORTIFS COMMUNAUX À VERLAINE



Fiche n° 3.12
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : Verlaine
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



Localisation potentielle des terrains de tennis

Le projet consiste à **compléter l'offre en terrains sportifs communaux,** par exemple en aménageant des terrains de tennis.

Ceux-ci pourraient être localisés **à côté du centre sportif local à Verlaine,** près du terrain de beach volley, pour assurer leur gestion par la RCA tout en profitant des infrastructures existantes : parking, cafétéria, etc.

Figure 93 – Localisation potentielle des terrains de tennis communaux

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, septembre 2022

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune est **très bien équipée en matière d'équipements sportifs**. En effet, le centre sportif local de Verlaine est composé d'une salle omnisport, trois terrains de pétanque, un espace beach (2 terrains de beachvolley), une mini-piste d'athlétisme, environ 1.000 membres répartis dans une vingtaine de clubs. Le **seul équipement qui pourrait lui manquer sont des terrains de tennis**. Il s'agit, d'une certaine manière, de **répondre au besoin** qui est de développer les activités pour les 40-50 ans tel que défini dans le diagnostic partagé.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **renforcer la convivialité du village**, notion qui fait partie intégrante de la ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

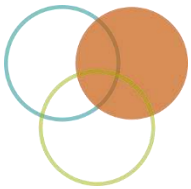
Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit de **développer une offre complémentaire à l'offre sportive existante.**

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.),
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.)
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, centre sportif local • Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Partenaires potentiels :	• Clubs sportifs
Fourchette de prix :	• €€€
Pistes de financement :	• Commune • Infrasports
Piliers de développement durable :	

DÉCENTRALISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES VERS TOUS LES VILLAGES



Fiche n° 3.13
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à **délocaliser certaines activités sportives présentes sur l'entité de Verlaine vers les villages de Chapon-Seraing, de Seraing-le-Château et de Bodegnée.**

Pour ce faire, les clubs culturels et sportifs doivent être contactés pour s'assurer de la faisabilité d'un tel projet, et ce en regard des infrastructures nécessaires (notamment le stationnement). En effet, la salle de Bodegnée est privée, l'école de Chapon-Seraing et l'ancienne école de Seraing-le-Château ne sont actuellement pas adaptées car il s'agit uniquement de classes sans (ancien) réfectoire ou (ancienne) salle de gym. Notons que l'ancienne école de Seraing-le-Château doit être rénovée (cfr. fiche 1.8.). Il faut donc viser des **activités économes en infrastructures et en matériel** (ex : yoga/tai-chi en extérieur, dans un jardin, durant les beaux jours, Je cours pour ma forme, etc) et qui pourraient simplement **se mettre en place grâce à la mise en réseau**.

La **population** sera également **interrogée au moment opportun**.





Le centre sportif local de Verlaine
Source : Footeo

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Toutes les infrastructures sportives sont localisées à Verlaine, que ce soit au centre sportif local ou aux terrains de football.

L'objectif est de permettre à **certaines activités de se délocaliser dans les autres villages** afin de **répondre au besoin** exprimé dans le diagnostic partagé qui est de délocaliser certaines activités sportives dans les villages alentours.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **renforcer la convivialité du village**, notion qui fait partie intégrante de la ruralité.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

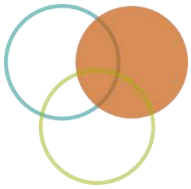
Enfin le projet répond à la notion de **sobriété** puisqu'il s'agit **d'utiliser des locaux existants et d'étendre l'offre d'activités dans les autres villages de la commune.** Il s'agit également de **diminuer les déplacements** en offrant des activités dans toutes les entités.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
  - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
  - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie** (enjeu 2.) en
  - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, centre sportif local • Comité culturel et sportif Verlaine asbl • Clubs sportifs • Habitants
Partenaires potentiels :	• Clubs sportifs
Fourchette de prix :	• €
Pistes de financement :	• Commune
Piliers de développement durable :	

ACQUISITION OU MISE À DISPOSITION DE TERRAINS PRIVÉS DÉDIÉS À DÉVELOPPER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE



Fiche n° 3.14
Priorité : Lot 3
(1) Version initiale ■
(2) Version actualisée □

Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet immatériel

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.4. Développement du maillage écologique

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à acquérir et/ou établir des partenariats avec des propriétaires privés pour développer le maillage écologique, et ce à l'instar de ce qui a été développé dans la fiche 1.4. sur les terrains publics. En effet, l**e côté exemplaire des projets communaux pourrait susciter l'envie des particuliers d'être partenaires** de projets similaires.

Ainsi, **deux cas de figures** sont envisagés :

- le premier consiste à lancer un **appel à manifestation d'intérêt** pour toute la population afin que certains se manifestent,
- le second consiste à **contacter directement les propriétaires concernés par des zones centrales / restaurables identifiées dans le PCDN/BiodiverCité.**

Ces contacts avec le privé devraient mener **à tout le moins à des conventions** pour la réalisation de projet, voire éventuellement sur des **acquisitions**.

Le plan d'actions identifié sera ensuite **concrétisé par le(s) service(s) communal(aux) avec l'aide de la population** et des acteurs du territoire lors de **chantiers participatifs** (agriculteurs, écoles, citoyens, etc.).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **réseau écologique du territoire communal** (établi dans le cadre du PCDN/BiodiverCité) est très **parsemé** et les **zones d'intérêt pour la biodiversité sont de faible superficie et souvent privées**. En outre, dans ce **paysage d'openfield**, la modernisation des pratiques agricoles a entrainé la **disparation d'un grand nombre d'arbres et de haies.** Par ailleurs, la commune n'accueille **aucun espace de protection** de la biodiversité (Natura 2000, Loi de Conservation de la Nature, SGIB).

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **favoriser la biodiversité** à l'échelle du territoire communal.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,

- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de proposer des **actions simples, peu onéreuses** mais avec un **impact significatif** sur la biodiversité puisque les terrains lui sont spécifiquement dédiés.

Ce projet est en lien avec les fiches-projets 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité, 1.4. Développement du maillage écologique, 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité, 2.6. Reméandrage de l'Yerne et 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
  - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.)
  - **préservant et renforçant le réseau écologique communal** (objectif 3.3.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
  - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. AUTRES

Porteurs potentiels :	• Commune, service environnement • PCDN/BiodiverCité
Partenaires potentiels :	• GAL JSH • CRMA • Citoyens
Fourchette de prix :	• €€€
Pistes de financement :	• DR • Commune
Piliers de développement durable :	

Annexes

ANNEXE 1 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
1. Intégrer le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire	1.1. Encadrer l'urbanisation des villages	1.7. Aménagement des entrées de villages 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.8. Diversification de l'offre en logements 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.15. Initiative vers des organisations durables
	1.2. Valoriser les éléments patrimoniaux existants	1.1. Sensibilisation à la mobilité douce 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.7. Aménagement des entrées de villages 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 0.1. Recensement du petit patrimoine
2. Proposer des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie	2.1. Encourager au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utiliser de manière rationnelle les énergies fossiles	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.15. Initiative vers des organisations durables
	2.2. Encourager à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)	1.1. Sensibilisation à la mobilité douce 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
3. Préserver, restaurer et développer le cadre naturel	3.1. Développer le maillage écologique dans le contexte bâti	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.7. Aménagement des entrées de villages 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.10. Création d'un compost partagé 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.1. Recensement du petit patrimoine 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
	3.2. Préserver et renforcer le réseau aquatique	1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 2.6. Reméandrage de l'Yerne 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 0.15. Initiative vers des organisations durables
	3.3. Préserver et renforcer le réseau écologique communal	1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 2.6. Reméandrage de l'Yerne 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.17. Replantation d'arbres et de haies
	3.4. Œuvrer pour une meilleure gestion de la problématique des déchets	2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 3.10. Création d'un compost partagé 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté
4. Accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population	4.1. Aider à l'accès au logements pour tous	2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 3.8. Diversification de l'offre en logements 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants
	4.2. Améliorer les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école	1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants
	4.3. Améliorer les services pour les aînés	2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.11. Communication autour des boîtes jaunes 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités
	4.4. Élargir les activités culturelles et sportives	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
5. Favoriser les rencontres et le dialogue entre les habitants	5.1. Aménager des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 1.7. Aménagement des entrées de villages 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 0.1. Recensement du petit patrimoine 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
	5.2. Susciter et favoriser davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.10. Création d'un compost partagé 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté 0.11. Communication autour des boîtes jaunes 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants 0.17. Replantation d'arbres et de haies 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement
	5.3. Favoriser la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 0.14. Amélioration de la visibilité des informations et activités
6. Valoriser les ressources économiques locales	6.1. Encourager et promouvoir les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables
7. Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes	7.1. Donner des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.15. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants

Figure 94 – Lien entre les enjeux/objectifs et la liste des projets
Source : SEN5, juillet 2023